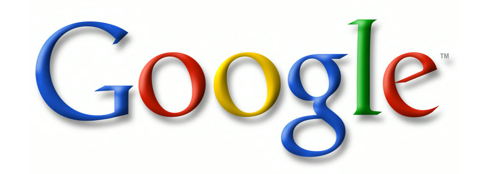
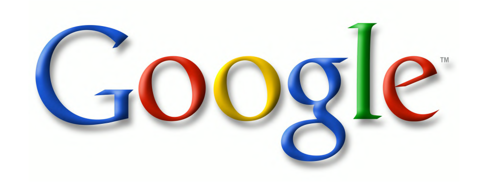
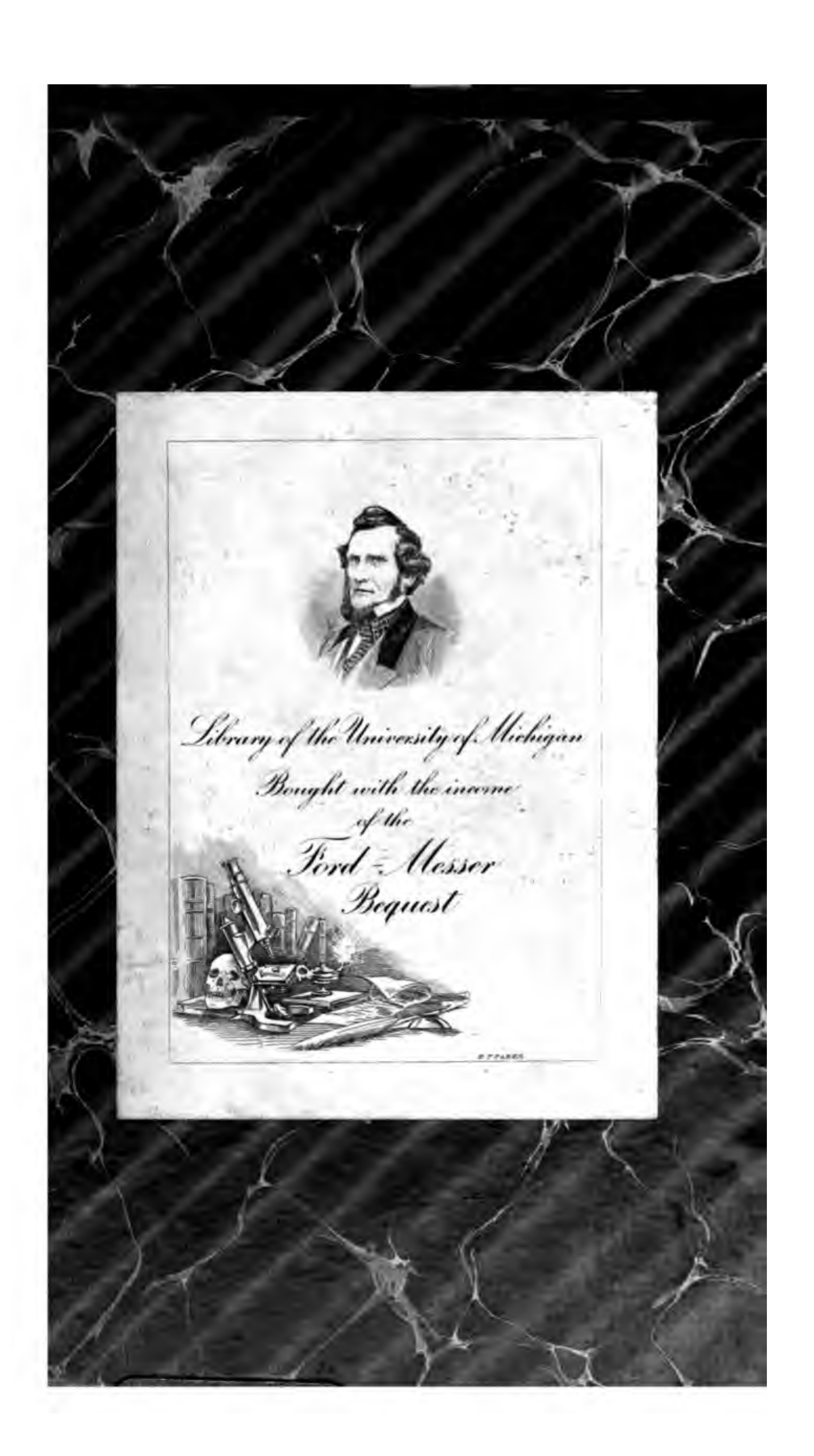

Google






Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR E. J. B. RATHERY

TOME SEPTIÈME



A PARIS
CHEZ MME V^E^ JULES RENOUARD
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M. DCCC. LXV

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition du JOURNAL ET DES MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, *préparée par* M. E. J. B. RATHERY, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 17 *février* 1865.

Signé : CHÉRUEL.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON.

1751 (*Suite*).

2 *octobre*. — Un officier qui arrive de diverses provinces, où vient de passer son régiment, dit qu'il ne serait pas étonné de quelques soulèvements dans ces provinces comme à Paris, tant le mécontentement est vif et profond, des impôts, de la manière de les lever, et de quantité d'autres articles, où se joint la misère la moins connue en France jusqu'ici ! Ce mécontentement est dans tous les ordres. Le militaire veut quitter de toutes parts, et chacun se détache du trône pire que dans les pays qui ont travaillé davantage à recouvrer leur liberté.

Mon fils vient de donner à Soleure une fête qui a fort réussi auprès du canton, pour la naissance du duc de Bourgogne. Tous les cantons des deux religions marquent grande joie de cet heureux événement : ils se préparent à donner des fêtes et ils montrent à pré-

sent, à toute occasion, un sincère attachement à la Maison de France.

3 *octobre*. — La consternation de Paris augmente; la conduite de cette capitale a été fort singulière, pour ne prendre aucune part à la joie que devait causer la naissance de M. le duc de Bourgogne. Nulle allégresse; les illuminations tristes et sans distinction; les étrangers ont remarqué cela. Chez M. le comte de Loss, ambassadeur de Pologne, il y avait des fontaines de vin, et peu de gens du peuple pour en profiter. Chez le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, l'on jetait de l'argent au peuple, et il n'y avait pas dix personnes pour en ramasser. Le pain est encore enchéri à Paris, la cherté et la misère augmentent; dans les provinces on ne peut exprimer jusqu'où est poussée cette misère, le manque d'argent et de bled qu'il y a. Les impôts tourmentent la tête des peuples, ils maudissent le gouvernement.

Des receveurs généraux des finances ont eu l'indiscrétion d'expliquer ce que c'était que les 4 millions sur les tailles que la dernière *Gazette de France* dit que le Roi remet à ses peuples : c'est, disent-ils, un excédant de taxe que le Roi fait imposer chaque année pour les non-valeurs, et que l'on n'imposera pas cette année.

L'assemblée du clergé qui s'est formée avant-hier à l'archevêché n'est pour autre cause que ceci, où il ne s'agit point du tout d'accommodement : le garde des sceaux a mandé les deux agents du clergé et leur a demandé ces choses : 1° Si les déclarations des biens avaient été fournies; 2° si le clergé songeait à s'ar-

ranger pour payer ses dettes; 3° s'il songeait aussi à faire l'imposition de 1,500,000 l., ordonnée par l'arrêt du conseil du mois d'octobre dernier. A quoi les deux agents ont répondu, avec un excès de prudence, qu'ils n'avaient point de nouvelles instructions à ce sujet, et qu'il fallait assembler le clergé. C'est sur cela que M. de Machault a demandé qu'on assemblât chez Monseigneur l'archevêque de Paris ce qui se trouverait de prélats dans la capitale; mais ils auront dit sans doute qu'ils ont encore moins de mission et d'instructions que les agents, puisqu'ils ne sont que par hasard à Paris, et qu'il faudrait les réunir par provinces, puis en assemblée générale.

4 octobre. — Un homme qui arrive de la cour dit que madame de Pompadour s'est récriée avec aigreur sur le peu de joie que le peuple a témoigné au Roi lors de son voyage à Paris, disant qu'il fallait décimer et pendre tous ces ingrats. Ce discours répandu sur son compte augmente la mauvaise volonté du peuple contre elle ; elle voulait venir à Paris, mais on ne le lui a pas conseillé.

M. le maréchal de Richelieu a affecté de ne pas venir faire la cour au Roi sur la naissance du duc de Bourgogne. On assure que, le Roi lui ayant proposé de marier le duc de Fronsac, son fils, avec mademoiselle Alexandrine, fille et unique héritière de madame de Pompadour, il a répondu que, la mère de son fils étant de la maison de Lorraine, il fallait préalablement qu'il consultât l'empereur, pour savoir s'il approuverait ce mariage : depuis cela, brouillerie ouverte.

On se moque à la cour de tout ce que fait et dit M. de Saint-Contest à qui l'on trouve peu d'esprit et nul usage du monde; on en cite plusieurs petits traits ridicules, et qui ne méritent pas la peine d'être contés.

M. Lenormand de Tournehem a de l'eau dans la poitrine et n'ira pas loin; mais M. de Vandières, son neveu et frère de la marquise, ayant la survivance de la place de directeur général des bâtiments, va remplir cette charge à son retour de l'Italie; jeune homme de la plus étrange capacité qui ait jamais été pour l'intelligence, le travail et l'activité, quand il en faut.

J'ai appris hier au soir par un courrier que mon frère avait fait donner à mon fils la survivance de la place de secrétaire d'État de la guerre.

5 *octobre.* — On apprend que l'accommodement des Corses ne va pas si bien qu'on avait cru. Plusieurs Pieve ont désavoué leurs représentants sur la soumission à la République de Gênes. Ils se plaignent de n'avoir pas obtenu les priviléges qu'ils attendaient, et de se trouver soumis, comme ci-devant, au pouvoir arbitraire des commissaires génois. Cependant messieurs de Chauvelin et de Cursay déclarent nettement que, s'ils ne s'accordent pas, le Roi retirera ses troupes : chacun frémit des effets de cette menace, puisque tout retomberait dans la confusion, et que les Génois pourraient appeler d'autres secours qui agiraient plus brutalement. C'est pour cela que le Roi Théodore ne perd pas toute espérance et croit pouvoir être rappelé et soutenu par les Anglais et les Espagnols. Il vient d'y avoir une escarmouche considé-

rable entre les paysans de la Pieve de Nicolas et les milices génoises.

6 *octobre*. — La Touraine et l'Anjou ont eu les plus mauvaises récoltes, principalement en froment. Les fermiers quittent leurs maîtres de toutes parts. Avec cela, la plupart des greniers sont vides par la facilité qu'on a eue de laisser sortir les bleds à l'étranger; le prix du bled et du pain augmente, et il y a tout à craindre d'une famine pour cet hiver. On n'a diminué les tailles que de peu de chose, à proportion des besoins du bas peuple.

8 *octobre*. — On vient de nommer deux dames de compagnie surnuméraires pour Mesdames, ce qui charge de plus en plus l'État de France.

Le marquis de Meuse affecte un grand mécontentement de ce qu'on a fait M. de Mirepoix[1] duc et non lui, quoiqu'il y eût parole donnée qu'on n'en ferait pas sans lui. Pourquoi ces indiscrets engagements? le mérite de courtisan assidu et divertissant du petit Meuse peut-il se comparer avec les services sérieux et la dignité de M. de Mirepoix?

Il n'y a aucun membre du parlement qui ne se prépare à quitter la campagne le 24 novembre, pour assister à l'assemblée indiquée pour délibérer sur les hôpitaux. On ne travaille point à y préparer un accommodement convenable. Fontainebleau se passera sans y aviser, tant la fureur du molinisme pousse à tout ravager, à tout échauffer! Chaque membre du parle-

1. Ambassadeur à Londres.

ment regarde comme un point essentiel d'honneur de s'exposer à disgrâce. Un président à mortier m'a dit que, dans la dernière assemblée des chambres, la chaleur fut poussée jusqu'à vouloir ordonner que les chambres resteraient assemblées jusqu'au 24 novembre, ce qui aurait été marquer une grande indépendance de l'autorité royale. D'un autre côté, le roi ne parle que du mécontentement que Sa Majesté a de son parlement.

On n'a jamais parlé avec tant de hauteur contre le Roi et le ministère. Les mendiants augmentent à Paris; le pain est à 4 sols dans les cabarets; on craint disette pour cet hiver; la moitié du royaume manque de bled, il en est beaucoup sorti. Le roi en fait venir des pays étrangers pour la somme de six millions, pour les provinces méridionales du royaume qui en manquent.

On a ordonné des dots modiques pour marier 600 filles à Paris aux dépens de la ville, et 80 aux dépens des fermiers généraux. Quelques-unes ont souscrit; mais, le bruit se répandant que les enfants qui en proviendront seront d'abord embarqués pour l'Amérique (suite du soulèvement de Paris de l'année dernière), cette opinion a prévalu, et il ne se présente quasi plus de souscrivantes pour se marier, à quoi il faut ajouter qu'il se trouve peu de garçons, ou du moins non en nombre suffisant.

9 *octobre*. — Madame de Pompadour voulait venir à Paris au *Te Deum*; mais le Roi crut que cela déplairait à la Reine parce qu'elle ne pourrait marcher qu'à sa suite : il fut donc résolu qu'elle n'irait pas, mais bien au souper à la Muette. Sur cela, elle bouda, elle dit qu'elle

avait la migraine et se tint au lit, ce qui a fait dire qu'elle essuyait quelque diminution de faveur.

10 *octobre.* — Le Roi revint hier avec une enflure au genou; on qualifie cela, non de goutte, mais de rhumatisme goutteux. Sa Majesté a été de très-mauvaise humeur à Crécy et à Choisy. La mauvaise réception que lui ont faite les Parisiens l'a véritablement consterné; il voudrait être aimé, et les ministres lui attirent des sentiments tout contraires.

Coup sur coup on ne voit que contre-temps. Toutes les forêts de Provence, du Var à Toulon, viennent d'être brûlées : l'on accuse les Anglais d'y avoir mis le feu ; cela dérange notre marine de Toulon qui y prenait les meilleurs bois de construction (car plus les bois sont situés dans des pays chauds, plus ils sont bons et durs). Cela ruine tous ceux qui possèdent les meilleures terres de Provence.

M. Rouillé m'a dit que l'on était menacé de guerre par son département, que les Anglais nous insultaient incessamment avec tant de hauteur qu'il faudrait bien y répondre, et que le conseil ne songeait point du tout à ceci; que son département devenait aujourd'hui le principal de tous.

J'apprends que l'intrigue n'a fait que s'augmenter contre mon frère, depuis qu'il a obtenu pour mon fils la survivance de sa charge[1]. L'on prétend que cela s'est accompli malgré lui, et comme par une main invisible, depuis qu'il en a eu fait la première proposi-

1. De secrétaire d'État au département de la guerre. Sur les détails de cet arrangement, en date du 3 octobre, voy. les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 247.

tion. On veut le chasser; on lui voulait un successeur, il était difficile à trouver, il en présente un de lui-même, jeune, docile, ayant besoin d'étai et d'appui. Peu après qu'il aura été installé, on le louera, on élèvera son assiduité; pour renvoyer le titulaire, on cherchera, dit-on, à dégoûter celui-ci; on lui fera un pont d'or, on le fera duc, pair et chevalier de l'ordre: c'est véritablement à quoi tend l'ambition de mon frère pour lui et pour sa race, et, conservant sa place au conseil, il deviendra un grand seigneur. Les cabinets le dépriment et lui donnent tous les ridicules qu'ils peuvent; on en médit de toute façon, mais peut être est-il lui-même de concert dans cette manœuvre.

M. de Saint-Séverin ne sait plus (comme on dit) sur quel pied danser, depuis que M. de Puisieux n'est plus secrétaire d'État; il accroche son décontenancement où il peut. M. de Puisieux, de plus en plus incommodé, vient rarement au Conseil; il se donne cependant comme devant continuer à régir les affaires étrangères; il dit aux étrangers : Je maintiendrai ceci ou cela; mais, dans le vrai, c'est M. Machault qui dirige totalement M. de Saint-Contest, comme M. de Maurepas dirigeait feu M. Amelot. Cependant ce M. Machault ne montre pas beaucoup de prudence, de conduite, ni de bonheur dans tout ce qu'il entreprend; il est court, il est ignorant, il est suffisant, pesant et hasardeux dans les coups d'État : il pourrait bien culbuter lui-même par l'exigence des affaires.

J'ai raisonné d'affaires politiques avec M. de Saint-Contest, je l'ai trouvé plus borné que j'aie jamais vu ministre.

13 *octobre*. — Des gens de finance m'ont dit ce qui suit sur le délabrement des finances et les menaces de ruine et de banqueroute générale : les fermiers généraux ne se soutiennent que par la consommation du tabac qui augmente, et l'on a remarqué que, dans les temps de disette, cette consommation augmentait, les pauvres gens croyant se nourrir en fumant. Au reste il n'y a plus d'accord dans la compagnie des fermiers généraux, qui n'est composée que de gens malhabiles, dissipés, et qui ne s'entendent point les uns avec les autres.

La dissipation des finances à la Cour augmente chaque jour. La Maison de Mesdames dépense prodigieusement : madame de Tallard jette à la tête les présents, on lui donne tout ce qu'elle demande, et elle s'enrichit de tout. Il en est de même de toutes les autres parties, car la favorite est premier ministre, et personne n'ose y reprendre le moindre article. M. de Machault souscrit à tout, et le petit Saint-Florentin, qui a le département de la Maison du Roi, n'ose pas souffler un mot de remontrance. Cependant les revenus diminuent à vue d'œil ; le clergé ne paye rien, les États de Bretagne et de Languedoc ne rendent presque rien dans leur nouvelle forme, les financiers resserrent leurs bourses, amassent beaucoup, et l'on va voir les provinces payer peu, pour la disette où l'on tombe. Ce sera bien pire cet hiver, où les mauvaises récoltes de cette année vont se faire sentir bien davantage. Si le Roi ne prend pas incessamment un premier ministre, il tombera dans un délabrement sans exemple, car l'autorité royale a voulu se mêler en France de ce qui appartenait directement à la com-

mune, et, cette autorité menée en chef par un Prince qui ne travaille ni ne s'inquiète de rien, chacun tire à soi et tout dépérit.

14 octobre. — Le Roi ayant fait donner six millions pour acheter des bleds étrangers, il en est déjà arrivé une grande partie, achetée en Angleterre, qui s'est trouvée si pourrie qu'il a fallu jeter les bleds dans nos rivières; et le ministre fascine tellement les yeux du Roi qu'on ne punira point de si terribles infidélités.

L'on se plaint chaque jour davantage de l'administration du chef de la finance : il traite les financiers avec mépris et rudesse, d'où il arrive qu'ils ne veulent ni ne peuvent plus rien avancer par leur crédit.

L'Hôtel de ville de Paris va emprunter une grosse somme pour fournir à ses dettes, et à ses dépenses. On n'ose pas imposer de nouveaux droits comme octrois.

M. le Chancelier a dit qu'il n'était question d'aucun accommodement entre le Roi et le parlement pour l'affaire des hôpitaux ; que des deux côtés on ne propose rien; que le parlement est plus fier que la cour; que le premier président est charmé du trouble qui tend à le venger; que la cour prend ceci sur le ton de dire qu'il ne s'agit plus des hôpitaux, mais de l'autorité royale à venger, et à faire obéir aux lettres de jussion.

15 octobre. — Enfin, voilà le traité réellement signé entre Angleterre et Saxe; l'on vient d'en avoir nouvelle à Londres le 1er de ce mois. La difficulté à cette conclusion s'était réduite à ce que l'Autriche indem-

nisât la Saxe des dégâts que les troupes avaient faits en Saxe en 1745. Mais les Anglais ont persuadé l'Autriche, ou, selon les apparences, ont payé encore cette indemnité. Il en coûte bon à l'Angleterre : elle paye un gros subside pendant six ans; l'on croit ce subside de deux millions de notre monnaie. La Saxe promet ses troupes à l'Angleterre, le cas échéant; elle promet sa voix pour l'élection d'un Roi des Romains : elle accède au traité de 1746 de triple alliance avec la Russie. Enfin, voilà la Saxe aliénée de nous, comme elle le fut par le traité de Varsovie de janvier 1745 que je détruisis peu après. Le comte de Bruhl a été bien aise, ses sentiments étant tout anglais et tout autrichiens. Voilà l'ouvrage du comte de Saint-Séverin, notre ministre du Conseil, qui a tant de haine contre les Saxons; voilà ce que c'est pour les États que leur ruine. Nos finances délabrées ont contribué à faire refuser le renouvellement du traité qu'on nous offrait. Avec quelque argent à donner, et à beaucoup moins que n'en donnent les Anglais, nous aurions eu Saxe et Bavière; la Saxe surtout nous était très-nécessaire et voilà que, par la prodigalité du comte de Bruhl, elle est réduite à vendre sa liberté, son honneur et ses véritables intérêts.

Ainsi, nous restons avec Prusse et Saxe pour tous alliés en Allemagne et dans le Nord; ne comptons point le Danemark, dont nous n'aurons jamais acheté que la neutralité, ni le Palatin que nous ne faisons qu'assister.

20 *octobre*. — Les Autrichiens et Anglais prétendent que rien ne va mieux que leurs négociations à

Madrid par le comte Esterhazy, ambassadeur impérial : les courriers vont grand train, il s'agit de nous débaucher l'affection de cette couronne, et on y parvient : elle est en froideur avec nous; on la leurre de lui remettre les réversales[1] pour les États d'Italie, pourvu que cela ne passe pas par nous. Les Anglais la mitonnent pour son commerce : il est vrai que souvent cette riche beauté leur donne de bons coups d'éventail sur les doigts : mais, ils parviennent, comme je dis, à faire accroire à l'Espagne qu'elle n'obtiendra rien par nous, et que ce qu'elle obtiendra sera par sa froideur à notre égard. C'est ce qu'il est facile de lui persuader, Ferdinand étant tout espagnol et anti-français, fâché contre la France de la ruine qu'il a vue sous le dernier règne, et du peu d'efforts et d'utilité dont nous lui avons été; l'électeur de Bavière nous abhorre par la même raison. Notre malhabileté présente achève le reste, et nous ôte tous alliés.

22 *octobre*. — Voici des nouvelles affreuses, énigmatiques et dont raisonne tout Paris. La dame Sauvé, première femme de chambre de M. le duc de Bourgogne, vient d'être mise à la Bastille : elle avait été empoisonnée quelques jours auparavant, mais sauvée par du contre-poison; c'est elle cependant qui a la première donné l'éveil du crime dont il s'agit : elle a averti Mme de Tallard qu'on venait de jeter dans le berceau de M. le duc de Bourgogne un gros paquet

1. Des lettres réversales, en style diplomatique, sont celles qui renferment une réserve quelconque.

rempli de poudre de charbon et de mèche, avec des vers les plus injurieux au Roi; ce paquet a été porté promptement au Roi. Depuis cela, Mme de Tallard a fréquemment interrogé la dame Sauvé, puis celle-ci a été emprisonnée et mise à la Bastille. On conjecture qu'elle a aperçu la main qui a jeté le paquet dans le berceau, qu'elle se doute de l'auteur, mais que, par quelque considération invincible, elle ne veut pas d clarer tout ce qu'elle en sait [1].

Tout cela fait un tout horrible, qui donne beaucoup à raisonner dans le public; les têtes sont échauffées et tournées d'une façon qui fait tout craindre. Le Roi est d'un chagrin noir : cette aventure est arrivée avant le voyage de Crécy; c'est ce qui a donné tant de chagrin au Roi, et depuis, pendant le voyage, les parents de Mme de Pompadour se tenaient toujours dans la cuisine pour veiller à l'apprêt des viandes de peur du poison.

On accuse à tort les jansénistes d'être complices de ceci. L'on dit que, par ce coup horrible contre le berceau du duc de Bourgogne, on a voulu intimider le Roi, lui faire croire qu'il peut être empoisonné lui-même, et qu'il y a des têtes enragées capables de tout autour de lui. Le peuple est furieux contre la favorite et contre tout ce qui l'autorise.

L'hôtel des 500 gentilshommes [2] languit et ne se continue plus, l'argent manque, il n'y a plus que quelques tombereaux, au nombre d'une douzaine, qui

1. Voy. sur cette affaire les *Mémoires sur la Bastille*, t. II, p. 323, — le *Journal de Barbier*, t. V, p. 111, — les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 264.

2. L'École militaire.

roulent encore dans la plaine de Grenelle. Il est avéré que M. Pâris Duverney a embarqué dans cette entreprise M. de Saint-Contest avec Mme de Pompadour, en flattant le Roi d'un monument glorieux. Mon frère prétend y avoir été forcé, et désavoue aujourd'hui l'entreprise : il est encore certain que ce bâtiment doit coûter 17 millions et durer douze ans à la construction, sans parler de frais d'entretien considérables. Ainsi voilà encore un échec qui fera tort au gouvernement.

Une grande quantité de nos ambassadeurs et ministres vont revenir, et leur place souffrir mutation.

M. Guymond prétend pénétrer bientôt en Russie comme ministre de France, et est aujourd'hui à Berlin : il leurre le ministre d'une négociation qui serait toujours injurieuse au Roi de Prusse, et que ce prince prendrait en mauvaise part : mais M. de Guymond est commis de Mme de Pompadour.

M. le duc de Mirepoix revient d'Angleterre après avoir donné une des fêtes les plus magnifiques et les plus dispendieuses qui se soient jamais données.

M. de Bonnac est nommé notre ambassadeur en Suisse. Reviennent de leur poste M. le marquis d'Hautefort de Vienne, M. de Vaulgrenant de Madrid, M. de Nivernais de Rome; on va nommer à l'ambassade de Pologne. M. Tyrconnel, qui est à Berlin, a eu une hémorragie qui l'a réduit à l'étisie par un vaisseau rompu dans le corps.

25 *octobre*.—Il se confirme que Mme Sauvé est à la Bastille pour l'affaire dont j'ai parlé; que le Roi a pris et ouvert le paquet avec colère et avec accablement;

que, depuis cela, on n'entre plus dans la chambre du jeune prince sans permission par écrit de la duchesse de Tallard.

Le vicomte de Rohan, aujourd'hui comte de Chabot, vient d'obtenir 6000 l. de pension sur le duché de Lorraine : ainsi tout se dissipe-t-il en dons aux mignons.

* * *

26 *octobre*. — Il vient d'arriver à Londres un événement bien anglais : un criminel condamné à mort aux assises, mais moins coupable que les autres, a eu grâce du Roi, à charge d'être transporté en Amérique ; il a refusé cette grâce disant qu'il ne voulait avoir obligation à personne (au Roi !) ; on lui a donné du temps pour réfléchir, et il persiste à demander l'exécution de sa sentence.

1er *novembre*. — La dame Sauvé a été interrogée trois fois à la Bastille par M. Berryer, lieutenant de police, sur le paquet trouvé dans le berceau du prince. L'on sait, à sa décharge, que les autres femmes de chambre la haïssent fort et la chargent; elles disent qu'elles n'ont pas vu d'autres mains que la sienne pour jeter ce paquet dans le berceau, et ce sont ces témoignages de haine qui ont causé son emprisonnement. La dame Sauvé est une étrangère dans la valetaille du palais ; elle n'est fille ni parente d'aucun des anciens bas-officiers ; elle a été p..... et m..... ; elle a beaucoup d'intrigue, avec la protection de mon frère [1], de M. de

1. Sur ces rapports entre Mme Sauvé et le comte d'Argenson, Voy. le duc de Luynes et Barbier.

Saint-Florentin et de M. de Beringhen, dont elle avait entrepris la vente de l'étang d'Armainvilliers[1]; car elle était originairement marchande de poisson, d'où elle s'est montrée si intrigante. Cependant, en tout ceci, elle n'a l'air que d'essuyer vexations et les mauvais traits de l'envie. Il y a encore pour elle un fait, à savoir que, quinze jours avant le paquet dont nous venons de parler, le Roi avait reçu des vers semblables à ceux qu'on y a trouvés. On les avait envoyés à Sa Majesté sous l'enveloppe de Lebel, son premier valet de chambre : ce sont des vers très-insolents, et où l'on traite le Roi de tyran.

Tout ceci produit grande fermentation à la cour, et surtout contre les ministres qui ont protégé la dame Sauvé. Au fond je la crois très-innocente et fort en règle, ayant donné avis de ce paquet naïvement et dès qu'elle l'a aperçu; mais la Providence tient ordinairement cette conduite, que les bonnes actions des gens indignes et coupables sont le terme où Dieu les punit occasionnellement de leurs autres fautes et de leurs vices.

Le parti qui travaille à la cour contre mon frère a été stupéfié du coup de partie de la survivance obtenue pour mon fils; mais peu à peu il se relève et travaille de plus en plus à le décrier. On exagère son ambition, et l'on prétend qu'il travaille à se faire duc.

La Reine tombe dans la dévotion superstitieuse : Elle va à tout moment voir *la Belle mignonne;* c'est une tête de mort. Elle prétend avoir celle de Mlle Ni-

1. Château près de Tournan (Seine-et-Marne). Il appartient aujourd'hui à M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville.

non de Lenclos : plusieurs dames de la cour qui affectent la dévotion l'ont mise dans le goût de cet outil qu'elles ont chez elles. On pare ces têtes de mort de rubans et de cornettes, on les illumine de lampions, et l'on médite une demi-heure devant elles.

Le pain augmente à Paris : il vient d'augmenter de deux liards et vaut à présent 4 sous; il augmente encore davantage dans les marchés de campagne, quoiqu'on l'ait taxé. Tous ceux qui achètent du froment aux marchés, n'ont en vue que de le garder, ces monopoleurs espérant toujours que le blé haussera et qu'ils y feront fortune. Il est impossible de démêler sur cela les craintifs sincères des usuriers de mauvaise foi. Cependant le temps beau et froid qu'il fait depuis huit jours a donné lieu à achever les semailles avec succès.

2 *novembre*. — Il est décidé qu'on ne donnera point de spectacle à Versailles cet hiver; on représente à Fontainebleau ce qu'on devait donner à cette époque. Il y aura seulement à Versailles un feu d'artifice à l'arrivée du roi, et Leurs Majestés y tiendront trois fois appartement avec de la musique.

7 *novembre*. — M. de Chavigny va en Suisse comme notre ambassadeur, homme doucereux et d'un esprit souple, mais de nul esprit, de nulle résolution; une vraie mie [1], qui a mal fait partout où il a été envoye.

A sa place va ambassadeur à Venise l'abbé de Bernis, bel esprit de l'Académie, abbé langoureux, faisant

1. Bonne, nourrice.

quelques jolis vers qui échappent à sa paresse, dédaigneux, homme de rien, aimant à veiller pour la société du beau sexe et se levant à midi, d'ailleurs n'ayant pas un sol de patrimoine; mais Mme de Pompadour l'aidera, ainsi que les Pâris. Ce sont ces deux puissances qui ont nommé ces deux ambassadeurs.

M. de la Chétardie revient de Turin, étant brouillé avec le Roi de Sardaigne: à sa place marche M. des Issarts par la protection de M. le prince de Conti.

9 *novembre.* — Les 600 mariages [1] ont dû se faire hier à Paris en diverses paroisses, aux dépens de l'hôtel de ville, parmi les artisans et manouvriers.

12 *novembre.* — La cour est fort triste à Fontainebleau; sitôt après la Saint-Hubert, tout le monde est parti et a laissé la cour fort déserte.

On ne paie quasi plus au trésor royal; les gages de la maison du roi sont retardés jusqu'ici de plusieurs mois plus que l'année passée.

Les blés promis et annoncés comme arrivés ne le sont pas encore, et le prix du pain augmente chaque marché par l'avidité des monopoleurs qui achètent tant qu'ils ont de l'argent pour garder le blé, espérant qu'il va augmenter encore beaucoup cet hiver.

13 *novembre.* — La dame Sauvé n'est pas morte à la Bastille, comme on avait dit, mais la duchesse de Tallard la poursuit comme coupable: l'on dit que c'est

1. Voy. sur ces mariages les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 275 et 353.

par jalousie d'un homme des appartements, jeune et fort, qu'elles aimaient toutes deux.

16 *novembre.* — La dame Sauvé a déclaré qu'elle ne dirait rien qu'au Roi seul, mais qu'elle lui apprendrait plusieurs secrets de sa famille ; l'on prétend qu'elle a été mise à Fontainebleau et qu'elle a eu conversation avec le roi.

L'on m'assure que les comités tenus à Fontainebleau ont abouti à conclure qu'il fallait faire obéir le parlement; et qu'à la rentrée, le 24 de ce mois, s'ils n'obéissaient pas, le roi tiendrait un lit de justice et menacerait le parlement de suppression ou de lui ôter le droit de remontrance. J'apprends que, du côté du parlement, on est résolu à braver tout; ils disent que leur portemanteau est tout fait.

On ne tient que de mauvais discours dans Paris sur la famille royale, on en veut principalement à la marquise : l'on s'en prend à elle de la misère publique, et, comme le garde des sceaux passe pour sa créature et pour son valet, on ne parle que de le déchirer ; et véritablement il a à craindre quand il passe dans les rues de Paris. On s'en prend à lui des impôts, des mauvais paiements du trésor royal, de la misère, des bâtiments et des dons faits à la maîtresse et à sa famille. De tout cela, il résulte une mauvaise volonté dans le peuple dont on ne peut retracer ici les traits. Cette mauvaise et inouïe volonté est soufflée par la prêtraille; la tentative contre les biens du clergé, les changements faits à l'hôpital qu'on ne veut plus remplir que de molinistes glissent dans le peuple, et dans le plus bas peuple, tout le fanatisme que peuvent inspirer les passions les

plus outrées de ces prêtres ; à quoi s'ajoute la misère générale[1].

17 *novembre.* — L'on parle de quelque mouvement d'infidélité dans le cœur de notre monarque : il convoite la jeune Mme de Choiseul, cousine de Mme de Pompadour. L'on prétend que ce rhumatisme au genou, dont il était tant question il y a quelque temps, provenait d'être tombé d'une marche en revenant à tâtons de voir la nouvelle maîtresse. Elle est cousine de la marquise, c'est la marquise qui l'a mariée, et voilà qu'elle peut lui jouer incessamment le même tour que les sœurs de Mme de Mailly ont joué à celle-ci. La marquise lui faisait refuser les petits soupers, on lui faisait prétexter migraines et autres incommodités : le roi l'a surprise se portant bien malgré ses excuses, et a ordonné qu'elle soupât avec lui. La marquise n'est pas du voyage de Choisy de demain, elle boude, elle va se reposer à Bellevue. Cependant on assure qu'elle est plus belle que jamais ; mais le caprice préfère la nouveauté à la beauté.

1. Horace Walpole écrivait à Sir Horace Mann, le 22 novembre : « Les nouvelles de Paris ne parlent que de conspirations des poudres dans le berceau du duc de Bourgogne et de menaces d'assassinat. Avez-vous vu les vers suivants (*nous les transcrivons tels que l'auteur anglais les donne*) qui ont été placardés au Louvre, au Pont-Neuf et autres endroits ?

Deux Henris immolés par nos braves ayeux,
L'un à la liberté et l'autre à nos dieux,
Nous animent, Louis, aux mêmes entreprises.
Ils revivent en toi ces anciens tyrans :
Crains notre désespoir : la noblesse a des Guises,
Paris des Ravaillacs, le clergé des Cléments.

Avez-vous jamais vu une fureur plus cléricale ?... » Etc.

On a nommé des commissaires pour l'affaire de Mme Sauvé; M. d'Ormesson, conseiller d'État, est l'un d'eux et reçoit des dépositions.

Tout Paris sait présentement que M. de Machault est d'origine judaïque : on n'en parle plus dans le peuple que comme du *vilain juif*[1].

L'abbé de Coriolis a été en poste à Bourges, pour communiquer au cardinal de la Rochefoucauld les dernières pensées qu'on a eues dans de petites assemblées pour accommoder les affaires du clergé; et S. Em. a trouvé que tout cela était mauvais et incapable de réussir, que le clergé le répudierait.

18 *novembre*. — M. le duc de Chartres a déclaré à Fontainebleau à Mme la duchesse de Chartres qu'il lui défendait de voir davantage le jeune Melfort, son amant[2], qu'autrement il la ferait enfermer dans un couvent. Ce prince a fait faire les mêmes menaces à M. Melfort, et plus fortes; la princesse s'en est courroucée, et ne veut plus dîner avec son mari. Or elle est grosse, et cela pourra donner des soupçons aux Français que l'enfant ne serait pas Bourbon.

Madame la Dauphine est déjà grosse, à ce qu'on croit.

Les sieurs Pelham gouvernent tout, lord Granville n'est point écouté, le roi d'Angleterre ne fait quasi

1. Voy. t. I, p. 126.

2. Louis-Hector, comte de Drummond-Melfort, lieutenant général au service de France. C'était un des acteurs et danseurs du théâtre des Petits appartements. La scène à laquelle d'Argenson fait allusion est racontée plus au long dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 120.

plus rien pour le gouvernement ; le duc de Cumberland devient détesté de la nation ; c'est un monstre de graisse, de gourmandise, de paillardise et de brutalité. Les Anglais disent hautement qu'ils sont fort las d'être gouvernés par ces grossiers Allemands.

Il n'y a pas un mot de vrai à la nouvelle qu'on avait débitée à Paris, que M. de Mirepoix eût donné une fête si chère au peuple de Londres, de façon qu'il eût payé aux cabarets tout ce que consommerait cette populace. Au contraire sa fête a été fort médiocre, et, d'un autre côté, Mme de Mirepoix ayant perdu au jeu plus de 200 000 livres, cet ambassadeur vient de retrancher beaucoup sur sa maison.

20 *novembre*. — On a arrêté un porte-queue des enfants de France nommé le Turc, qui véritablement est Turc d'origine, et que la duchesse de Tallard avait pris à son service pour ses grands talents. C'est toujours à l'occasion de la dame Sauvé. On a nommé à la place de cette femme chez M. le duc de Bourgogne ; et cette affaire reste toujours dans l'obscurité.

Depuis quelques jours, il est grand bruit d'un accroissement d'élévation pour mon frère : on assure qu'il va être duc et pair, et qu'il sera déclaré gouverneur de M. le duc de Bourgogne ; d'autres disent qu'il sera premier ministre. Un homme en place dit avant-hier, en sortant d'une maison : « Avant huit jours il y aura du nouveau. » D'autre part, l'on croit que ce nouveau sera le congé de la favorite.

21 *novembre*. — De profonds politiques pensent encore que la ligue générale contre nous peut avoir dessein

de profiter des mauvaises dispositions de nos peuples très-fatigués du gouvernement arbitraire qui les réduit à la misère, et, causant une révolution en France, y introduire le gouvernement par états généraux et provinciaux, ce qui rengraisserait le royaume certainement, mais donnerait plus de paix à nos voisins; car le gouvernement despotique de France, tout semblable à celui de Turquie quant à l'absolu pouvoir, a rendu les derniers règnes très-entreprenants pour les guerres qui ont incommodé nos voisins et nous ont ruinés ici.

Il est beaucoup question aujourd'hui, dans l'esprit des peuples, de cette prochaine révolution dans le gouvernement; on ne parle que de cela, et, jusqu'aux bourgeois, tout en est imbu. On m'a conté que dernièrement un moine, s'asseyant sur un banc au Luxembourg, avait entendu des discoureurs qui disaient : « Oui, il est à propos que le ministre pousse le clergé. » Sur cela, le religieux avait défendu doucement les droits de son ordre. Mais les discoureurs, après l'avoir laissé parler, lui avaient dit : « Mon père, nous savons vos raisons; nous n'en parlions pas dans ce sens-là, mais en ce sens que les violences du gouvernement contre le clergé *hâteraient la révolution*. »

22 *novembre*. — Le divorce de M. le duc et Mme la duchesse de Chartres fait grand bruit : ils logent encore ensemble, mais ils ne mangent plus ensemble. Le mari a menacé la femme du couvent si elle continuait à voir M. de Melfort, il a menacé de même M. de Melfort; cependant celui-ci retourne au Palais-Royal à l'ordinaire, et passe les nuits et les jours avec

cette princesse. M. le duc de Chartres entretient la demoiselle Couppé de l'Opéra.

24 novembre. — Dimanche dernier, le roi a fini les affaires avec le parlement touchant les hôpitaux ; en un quart d'heure, arrêt du conseil qui évoque au roi toute juridiction, tous soins concernant les hôpitaux, et bientôt le tout sera renvoyé à une commission. Sa Majesté avait mandé le premier président, deux présidents à mortier, les gens du roi et le greffier : ordre à celui-ci d'apporter avec lui les derniers volumes du registre du parlement; il s'est trouvé que l'écriture était fort reculée, si bien qu'on n'en était encore qu'à 1740; le surplus était en minute au plumitif sur des feuilles volantes. Le greffier a porté ces feuilles : le roi a demandé où était ce qui concerne les délibérations touchant l'affaire des hôpitaux; on les lui a administrées, le roi les a mises dans sa poche; puis Sa Majesté a ordonné aux sieurs Meynard et Marie, premiers commis des secrétaires d'État, d'écrire sur le registre l'arrêt du conseil qui casse, évoque ces affaires, et qui défend au parlement de plus s'assembler, délibérer ni remontrer à Sa Majesté sur les hôpitaux [1]. Le premier président a très-bien parlé, disant au roi quelle serait l'affliction de son parlement, son zèle, etc.

C'est aujourd'hui l'assemblée des chambres, où le

1. Cet exemple, peut-être unique, d'un enlèvement et d'une suppression de minutes, opérés directement par le souverain sans intervention de la cour, est signalé dans l'intéressante *Notice* de M. Grün *sur les Archives du Parlement de Paris*, 1863, in-4°, p. CCLX.

premier président rendra compte de ce coup d'autorité. L'on pense que la forme sera critiquée : un arrêt du conseil sans lettres patentes, registré de la main des commis de Versailles sur le registre du parlement, la suppression de ses plumitifs comme contenant des choses contraires à l'autorité royale, la prohibition de se mêler des hôpitaux, tout cela fera certainement grand bruit dans les Enquêtes, où les têtes sont déjà très-échauffées.

Le parti le plus noble pourrait être d'abandonner leurs fonctions et de remettre tous leurs démissions des charges qu'ils ne peuvent plus exercer avec honneur ni confiance du public, ce qui embarrasserait beaucoup la cour, car, le public étant aussi mécontent qu'il l'est du gouvernement, que fera la cour quand elle verra les fonctions de la justice abandonnées, et être à la peine de former un nouveau parlement?

Aussi voyons-nous les ministres se dégager, tant qu'ils peuvent, des conséquences qui peuvent s'ensuivre. Le cardinal de Tencin vient de se retirer à Lyon. Voici que M. de Machault, garde des sceaux et contrôleur général, vient de donner au roi sa démission des finances, ne voulant plus rester que chargé de l'administration du sceau et ministre d'État. L'on assure que M. Trudaine a été mandé pour administrer les finances, mais je sais qu'il était à Paris avant que ce bruit courût de lui. L'on croit que M. de Machault est fatigué de chercher des ressources inutiles et d'être l'opprobre du public; qu'il ne veut pas reculer lui-même (comme il faut faire aujourd'hui) dans l'affaire du clergé. Certes sa condition va devenir bien peu autorisée, quand il sera réduit à la simple

garde des sceaux. L'on attend incessamment quel sera l'événement effectif de ce bruit répandu partout, et dont le fond est véritable.

Un homme de la cour bien instruit de tout m'a assuré que, quand M. de Puisieux a voulu quitter absolument le ministère des affaires étrangères, il avait beaucoup été question de moi; que quantité d'honnêtes gens de la cour criaient en ma faveur sans que je les en aie priés; que le roi le voulait lui-même, mais que certaines gens, que je ne dois pas nommer, avaient travaillé contre moi, tandis qu'ils auraient dû travailler pour; qu'on aurait prétexté la haine du maréchal de Noailles, qui ferait toujours scission et querelle au conseil, et que, si M. de Noailles était venu à mourir cet été, l'on me rappellerait certainement.

25 *novembre*. — Avant-hier au soir, la marquise de Pompadour parla longtemps, vivement et inutilement au roi; l'on croit que c'était en faveur de M. de Machault. Le roi la bouda, elle bouda encore davantage et s'en alla coucher sans le voir : on ne savait encore hier matin ce qui en serait.

Il s'agit d'obtenir pour M. de Machault la survivance de la chancellerie qu'il n'a pas; le roi le refuse constamment jusqu'ici. Il est certain que mondit sieur de Machault veut quitter les finances et que cela est résolu; il ne s'agit que de lui trouver un successeur. Il souhaite pour cela M. de Trudaine qui, étant plus dur que lui, le fera, dit-il, regretter; mais on assure que le roi y répugne, ce qui chagrine la marquise.

Hier matin le parlement s'assembla pour écouter la

relation du premier président de son voyage à la cour tel que nous l'avons dit.

Dès que le compte en eut été rendu, chacun s'assembla dans sa chambre, puis se résuma par député dans le cabinet de la première des enquêtes, et M. Pinon de Quincy, doyen de la grand'chambre et de tout le parlement, porta à M. le premier président le vœu de toutes les chambres, qui est ainsi :

« Monsieur, la compagnie vous déclare que, les défenses de délibérer étant une interdiction de toutes fonctions, elle ne peut ni n'entend continuer aucun service. »

Par là, voilà le parlement de Paris et le grand ressort judiciaire de la France paralyses depuis hier; ce ne sera point des démissions comme en 1732. Les officiers gardent leurs charges, mais ne les exerceront plus; ils se regardent comme interdits par le roi.

26 *novembre*. — Voici un réaggrave[1] considérable à l'affaire du parlement de Paris : les avocats se sont assemblés et sont convenus entre eux de marquer leur attachement au parlement en désertant aussi toutes fonctions, de sorte qu'ils ne vont plus ni au parlement ni à aucuns des tribunaux de Paris, ni même au conseil des princes, pour ceux qui en sont; de sorte que tout à coup toute administration de justice a cessé dans Paris, et quelques-uns prévoient que, dans d'autres tribunaux du royaume, pareille cessation pourrait survenir par contagion.

M. le premier président avait averti avant-hier au

1. Terme de droit canon, une aggravation.

soir pour que les huissiers ouvrissent les chambres le lendemain; mais personne ne s'est présenté : le palais a été fermé toute la journée, ce qui a consterné tout Paris. Les présidents et conseillers au parlement sont convenus de ne point paraître aux spectacles pendant que durera cette cessation de service, comme se trouvant dans un véritable deuil, où toute joie leur est interdite avec le travail.

J'ai appris que, la veille de la délibération, qui était le 23 novembre au soir, tous les conseillers s'assemblèrent le soir chez leur président sous prétexte d'y souper, qu'ils y délibérèrent, y votèrent et se communiquèrent leurs vœux, de sorte que tout était prêt en conséquence de ce qui s'était passé à Versailles le 22 de ce mois. L'assemblée des chambres ayant eu lieu avant-hier 24 au matin, le premier président rendit compte brièvement, et d'un air pénétré, de ce qu'il avait essuyé à Versailles; chacun se rendit dans sa chambre, le vœu unanime se trouva formé, le doyen de la grand'chambre en fut chargé, puis on se rassembla dans la grand'chambre sans présidents à mortier, et par acclamation chacun dit : *Omnes! omnes!* Les grands chambriers consentirent par leur silence, et M. Pinon de Quincy, sous-doyen de la grand'-chambre en l'absence de M. Simonet, doyen, fut comme forcé d'aller porter ce vœu général au premier président.

Hier matin les gens du roi se rendirent au parquet à leur ordinaire, mais, personne n'y étant venu qu'eux, se retirèrent bientôt, et tout fut fermé comme nous avons dit.

J'apprends que, le jour où Monsieur et Madame la

Dauphine allèrent à Notre-Dame à Paris, passant au pont de la Tournelle, il y avait plus de deux mille femmes assemblées dans ce quartier-là qui leur crièrent : « Donnez-nous du pain, nous mourons de faim! » Madame la Dauphine tremblait comme la feuille; M. le Dauphin appella Chazeron, qui était à cheval et qui commandait les gardes; il lui donna sa bourse pour en distribuer ce qu'il jugerait à propos, n'osant pas jeter de l'argent dans Paris sans la permission du roi; mais, quand Chazeron eut donné quelques louis, ces femmes crièrent : « Monseigneur, nous ne voulons pas de votre argent, c'est du pain qu'il nous faut, nous vous aimons bien; qu'on renvoie cette p..... qui gouverne le royaume, et qui le fait périr; *si nous la tenions, il n'en resterait bientôt rien pour en faire des reliques.* » Je sais ceci d'un homme qui était dans les carrosses de M. le Dauphin.

Il y a quelques jours qu'un homme et une femme se sont jetés dans la rivière avec une pierre au cou, manquant de pain pour eux et pour leur famille.

27 *novembre*. — L'on prend de grandes mesures pour la sûreté de Paris, et pour éviter des accès de révoltes populaires. M. Berryer et M. de Rocquemont, commandant du guet, ont travaillé beaucoup avec le ministre sur cela, et, en conséquence, ces deux nuits-ci, il y a eu grand mouvement dans Paris, gardes doublées, patrouilles, etc. L'on craint surtout le marché au pain d'aujourd'hui, et l'on a pris sans doute de grandes mesures pour que le pain n'enchérît pas. L'on tient les plus mauvais discours contre le gouvernement, et Messieurs du parlement s'y distin-

guent. Les parents de Mme de Pompadour se cachent chez eux : cette dame est d'une extrême affliction, et parle de se retirer dans ses terres, ne pouvant plus supporter la haine publique. Les financiers retirent leurs fonds, les fonds publics et actions perdent beaucoup sur la place. Cependant on a demandé du soir au matin une avance de deux millions cinq cent mille livres aux receveurs généraux, et chaque compagnie craint même aventure, dans un temps où l'argent va devenir d'une rareté extrême.

Il est incompréhensible comme le roi a trouvé bon que M. de Machault se retirât des finances dans un temps aussi critique que celui-ci, où sa retraite est un abandon lâche et honteux de la chose publique.

Il y a un nouvel écrit de l'archevêque de Sens qui fait grand bruit, et avec raison. Ce fut ce prélat qui, l'année dernière, fit la harangue pour annoncer le refus absolu du clergé de se rendre à ce que la cour désirait : il vient de s'aviser de donner un nouvel écrit pour les immunités du clergé contre les mêmes prétentions de la cour ; il y parle avec une grande dureté de termes, traitant de perfides et de parjures ceux qui manquent aux droits du clergé, et disant qu'il n'y a eu que des tyrans qui aient attaqué leurs priviléges.

Un abbé de Prades vient de soutenir une thèse en Sorbonne contre la chronologie de la Genèse, doutant des miracles de Jésus-Christ, ou ne les soutenant que par les prophéties.

L'on commence à poursuivre le clergé dans ses finances pour les déclarations demandées. Le prieur d'un gros bénéfice dans le département de Paris avait obtenu une permission de couper du bois ; quand il

a été pour procéder à la coupe et pour recevoir de l'argent, il a trouvé contre-ordre. Il a recouru au grand maître qui lui a dit avoir ordre du roi pour cet arrêt, faute par le prieur d'avoir fourni les déclarations.

La cour est tombée dans une grande consternation du parti qu'a pris le parlement de Paris, qui effraye le gouvernement par les embarras où cela le jette.

Tout va bien en Angleterre pour les finances, tandis que tout va si mal ici. On va diminuer la taxe sur les terres de 2 à 3 schellings, les intérêts de 1 p. c.; l'on va liquider une partie des dettes nationales et plusieurs autres arrangements, tandis que notre malheureux État s'obère chaque jour aux grands applaudissements de nos voisins, qui nous verront bouleverser avec plaisir, nous qui avons cherché de si mauvaise foi et avec tant d'imprudence à bouleverser les autres.

28 *novembre*. — Hier matin parut un arrêt du conseil qui suspend plusieurs impôts sur la consommation, droits rétablis, 4 sous pour livre, etc., ce qui va rendre la vie à meilleur marché à Paris. Le préambule dit que c'est attendu la cherté du pain et jusqu'à ce que son prix amende.

Cela a fait dire d'abord que le gouvernement a eu peur du peuple, qui pourrait se soulever voyant le parlement révolté et lui en donnant l'exemple; que cette démarche semble faite avec bassesse et crainte et mal à propos; qu'on n'aurait pas répandu ce bienfait sans les discours tenus contre le gouvernement, sans les cris du peuple assemblé quand M. le Dauphin entra dans Paris, etc.

L'hôtel de ville et le parlement de Bordeaux ont

représenté contre les mariages parmi les pauvres, qu'on leur ordonnait de faire à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, qu'il valait bien mieux donner aux pauvres dans ce temps où le blé était si cher, au lieu de marier comme forcément à l'appât d'une somme si légère, et de donner lieu à la naissance de plus de misérables. La cour a répliqué que c'était l'intention et l'ordre du roi; et le parlement a fait d'itératives remontrances. Autant en a fait la ville de Tours. Ils ont raison : qui est-ce qui sait mieux les besoins du peuple que ceux qui le voient et le conduisent immédiatement? tandis que le ministre ne voit les choses qu'indirectement et au rapport des seuls financiers qui sont devenus aujourd'hui magistrats ou sénateurs; ils ne donnent que de fausses idées.

L'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères, quitte sa place et se retire pour jouir de repos : on ne voit aujourd'hui que de ces sortes d'abandon; chacun trouve que le ministère n'a que de mauvaises mesures à prendre et de mauvaises besognes à accomplir. Cependant M. de Machault a été prié de garder encore pendant quelque temps les finances, et il y a consenti.

Dans ces circonstances, personne n'ose dire la vérité au roi; ainsi, d'illusion en illusion, tout va tomber en décadence.

29 *novembre*. — Il y a eu deux querelles entre le duc d'Ayen, capitaine des gardes, et M. de Choiseul, M. de Meuse et le comte de Choiseul. Le duc d'Ayen méchant et cynique, mordant tout le monde, ne faisant que médire, d'ailleurs un monstre pour la

méchanceté et l'irréligion, est trop taxé de poltronnerie. Le comte de Choiseul disait quelque chose qui ne lui plaisait pas. M. d'Ayen dit : Cela est bien provincial. — Oui, monsieur, lui a-t-il répliqué, vous étiez à la cour quand j'étais en province; mais j'étais à découvert à la bataille de Dettingen, quand vous vous y cachiez derrière votre cheval. M. de Meuse avait été fort gai la veille à un souper chez un ministre; le lendemain il soupa chez le roi, il fut triste : le roi lui parla de sa gaîté de la veille et de toutes les jolies choses qu'il avait dites; le duc d'Ayen dit : C'est que M. de Meuse saute pour les ministres, et ne veut pas sauter pour le roi. M. de Meuse devint sérieux; après le souper, il dit à M. d'Ayen : Voulez-vous vous promener, je suis mal sur mes jambes, mais ayons deux chevaux et ayez deux bons pistolets. M. d'Ayen a refusé et a parlé d'autre chose. Depuis cela, M. de Meuse n'est plus invité des petits soupers.

Tout à coup ce M. de Choiseul a été fait inspecteur, le roi lui a payé 50 000 livres de son régiment de Flandre, régiment qu'on a donné à un écuyer du roi, favori de M. le Dauphin, et l'on croit que M. de Choiseul est déjà maréchal de camp *in petto*. Tout cela se fait pour sa femme, nièce de Mme de Pompadour, et l'on dit que ses faveurs sont déjà accordées à notre monarque. C'est la comtesse d'Estrades sa tante qui fait le m.......age pour chasser la marquise de Pompadour, qui la voudrait chasser elle-même de son poste, et quelques-uns de nos ministres sont de part à ceci pour délivrer l'État de cette sangsue ambitieuse. Elle disait l'autre jour : « J'ai bien des affaires, j'ai encore ce soir deux rendez-vous d'affaire. » On lui de-

manda pourquoi tant de peines ; elle dit : « Depuis six ans que je mène tout ceci, j'ai contracté l'obligation d'aller jusqu'au bout. »

C'est elle qui favorise la révolte de la duchesse de Chartres contre son mari : elle a voulu faire entendre raison au mari, dit-on, touchant le petit Melfort; il s'est fâché et s'éloigne de la cour, mais il n'en est pas plus ferme dans le parti de sévérité qu'il a entrepris.

L'abbé de La Ville se retire, fatigué de la mauvaise administration des affaires étrangères où il était premier commis. L'on a pris à sa place un nommé La Chapelle qui a fait un livre sur le droit public germanique, homme de peu d'esprit, de nulles vues et qui ne sait pas écrire une dépêche, qui n'a ni voyagé, ni négocié, ni pratiqué. Joignez à cela que M. de Saint-Contest ne sait pas écrire davantage et est plongé dans la paresse, ce qui va rendre ce ministère nul de toute nullité.

L'abbé de Bernis, nommé à l'ambassade de Venise, a un traitement qui tirera à conséquence : on lui donne 50 000 livres d'ameublement, on lui double ses appointements, La marquise (c'est-à-dire le roi), lui prête 50 000 écus, et il a permission d'être une année sans partir. Voilà à quoi parent toutes les finances de l'État.

Avant hier, à quatre heures du matin, quelques mousquetaires portèrent les ordres du roi à chaque membre du parlement pour qu'ils eussent à se rendre ce matin chacun à leur chambre à huit heures pour y reprendre leurs fonctions, sous peine de désobéissance. Il y avait ordre à chacun de répondre au bas de la

lettre de petit cachet ce qu'il prétendait faire : chacun répondit diversement, les uns rien, les autres qu'ils voulaient dormir, mais la plupart *qu'ils obéiraient*. Ainsi l'on ne doute pas qu'ils n'obéissent ce matin pour le rendez-vous, mais la question intéressante est de savoir ce qu'ils feront en conséquence. L'on croit que cela ira à de nouvelles remontrances sur le fond de la question qui est toujours les hôpitaux, et pour la façon dont ils viennent d'être traités par l'arrêt d'évocation, leur état étant aujourd'hui indigne et insoutenable, ne pouvant plus rendre aucun service à la nation sur les affaires publiques où les rois leur ont toujours marqué de la confiance, etc.; reproches qui éclateront dans les gazettes, et marqueront de plus en plus aux étrangers nos dissensions domestiques, la faiblesse et le désordre de notre gouvernement.

30 *novembre*. — Le parlement a obéi et les officiers se sont assemblés chacun dans leurs chambres, comme il leur était ordonné par la lettre de cachet, mais ils n'ont point eu d'affaires à juger, faute d'avocats : ainsi ils n'ont point repris les fonctions effectives. D'ici à demain matin (étant aujourd'hui fête), on négocie, et l'on dit que demain tout sera accommodé, que le roi leur enverra des lettres patentes qui exprimeront comment et sur quoi il leur a défendu de délibérer, et leur laissera une portion considérable d'autorité sur les hôpitaux. Mais il pourra y avoir toujours de nouvelles remontrances dans le sens de celles déjà répétées sur cette matière, et toujours la même chose, jusqu'à ce que l'on ait détruit la loi qui choque tant le bien public.

M. le duc de Chartres a molli, il revoit sa femme, il

lui parle, il a même reçu chez lui M. le duc de Melfort touchant les affaires de son régiment. Oh sottise, oh mollesse! Cela le décrédite absolument.

On assure de plus en plus que le roi va renvoyer la marquise de Pompadour, et prendre la cousine de cette dame, la petite de Choiseul, ce qui opérera un grand changement dans le gouvernement.

Tous les ministres se brouillent et se divisent, chacun ne cherchant qu'à faire niche à l'autre. La fortune du sieur de Nozier[1] à qui l'on vient de donner un régiment sans qu'il eût jamais servi, et qui monte présentement dans les carrrosses du roi sans être gentilhomme, donne mauvaise idée du jugement de M. le Dauphin et de son amour pour l'ordre. M. de Vandières, frère de la marquise de Pompadour, s'appelle aujourd'hui marquis de Marigny et monte aussi dans les carrosses du roi : tout est taudis à la cour, aujourd'hui, dit-on. L'on assure dans Paris que ce sont les pleurs de Mme la Dauphine qui nous ont attiré la remise des 4 sols pour livre, et autres droits sursis sur les denrées et sur le bois pendant que le pain serait cher. Quand cette princesse arriva de Paris, le roi lui demanda si elle n'avait pas reçu bien des bénédictions; elle répondit en pleurant qu'on lui avait demandé du pain.

Il vient de se former à Londres une société qui se dénomme *anti-gallicane;* elle a pour objet la perfection des arts, pour nous enlever ce qui nous reste de commerce, les modes, les pompons; elle décerne de gros prix à ceux qui donnent les plus beaux dessins et les plus grandes perfections aux étoffes, aux

1. De Nozier Saint-Sauveur, écuyer du Dauphin.

galons, etc., et il est étonnant quels progrès ils ont déjà faits dans ces dispendieuses bagatelles où nous étions recherchés de tout le monde.

1er *décembre*. — Le maréchal de Noailles, opinant au conseil à Bellevue sur les affaires du Parlement, a dit au roi, que, n'ayant que peu de temps à vivre, par le mal interne dont il était atteint, il n'avait rien à dissimuler; après ce préambule, il a peint vivement les maux du royaume et les dangers qui le menaçaient tant au dedans qu'au dehors, concluant à écouter mieux les avis du parlement, *hoc solo imitatus civem*. Pour M. de Saint-Séverin, il a opiné en Italien furieux et sans réflexion ni humanité, parlant de décimer le parlement et le clergé, de traiter les révoltés comme le duc d'Albe traitait ceux des Pays-Bas (ce qui réussit comme l'on sait), et, comme cet avis est fort répandu dans Paris, l'on dit que, s'il paraissait et y était plus connu, le peuple le déchirerait à belles dents, et que, s'il y avait une révolte comme l'année dernière, sa maison, celle de M. Berryer et celle de M. de Machault seraient pillées et détruites.

C'est ce matin que l'on attend l'effet des lettres patentes que l'on a dû y porter de la part du Roi touchant les délibérations à permettre ou à refuser sur les hôpitaux de Paris. Ou elles seront sévères, et la révolte continuera, ou elles seront radoucies, et l'autorité royale aura plié et reculé, embarras très-grands où jettent l'inconsidération et la hauteur mal raisonnées. Le Parlement n'ayant fait ce pas que pour reculer facilement, il est dégoûté du service et des hauteurs déplacées qu'il essuie du gouvernement.

J'apprends que la fameuse affaire de la dame Sauvé tourne entièrement contre la duchesse de Tallard, gouvernante des enfants de France : l'on prétend qu'elle pourrait bien avoir forgé les vers et la prose qui étaient dans le paquet trouvé dans le berceau de ce prince, afin de faire dire par cette voie tout le mal qu'elle voulait dire de la marquise de Pompadour et offenser ainsi le Roi sur sa maîtresse. Elle se sera servi de la dame Sauvé sans lui faire entière confidence de son dessein, mais la Sauvé aura pénétré. Quand celle-ci a averti, Mme de Tallard aura craint qu'elle n'en dît trop; alors elle aura poussé la noirceur jusqu'à vouloir l'empoisonner. Véritablement la Sauvé soupa avec la femme de chambre de Mme de Tallard et vomit la nuit le poison qu'elle avait pris; elle prit du contre-poison. On l'a mise à la Bastille pour empêcher qu'on ne lui donnât de nouveau poison, on l'interroge et on ignore ce qu'elle déclare [1]. Mme de Tallard est

1. Voici en quels termes Mme de Pompadour parlait alors de cette affaire dans une lettre à la comtesse de Lutzelbourg : « La Sauvé n'est autre chose qu'une folle qui s'est imaginé qu'en mettant un paquet effrayant dans le lit de Mgr de Bourgogne, elle aurait l'air, en avertissant, de lui avoir sauvé la vie, et que sa fortune et celle de sa famille serait faite. Nota qu'il n'y avait dans le paquet que de quoi brûler le drap, encore si l'on avait mis le feu dessus, et impossibilité de faire aucun mal à l'enfant. Son prétendu empoisonnement en est une suite. Ce qu'elle avait pris et vomi est prouvé du tain de derrière une glace. Elle est à la Bastille où elle restera jusqu'à ce qu'elle dise ses motifs; mais il n'y a pas eu la plus légère inquiétude pour le prince, il se porte à ravir. » *Lettre du 5 décembre 1751*, publiée par la *Société des Bibliophiles*. La dame Sauvé resta à la Bastille jusqu'au 6 mars 1757. A cette époque, elle fut mise en liberté, mais à la condition de vivre éloignée de Paris.

fort haïe de Mme de Pompadour; elle est de très-mauvaises mœurs, une Messaline, hautaine, impérieuse et donnant grand sujet de se plaindre à Mesdames de France, tandis qu'elle les a gouvernées, méchante et de méchante langue, capable, dit-on, du coup dont on l'accuse et dont on n'a encore que le soupçon, mais l'on cherche à en découvrir encore davantage. On m'assure que ceci finira par sa retraite forcée. Mme la duchesse de Chaulnes s'attache beaucoup à la marquise; il y a quelque assurance de marier son fils unique avec Mlle de Crécy, fille de Mme de Pompadour. La parole sera donnée de faire M. de Chaulnes gouverneur de M. le duc de Bourgogne, et Mme de Chaulnes gouvernante des enfants de France. Voilà les intrigues de cour, la faveur et la vengeance, les noirceurs et les crimes mis ici dans un grand jour, si ces faits sont aussi certains que probables et ébruités.

2 *décembre*. — C'est le maréchal de Noailles qui gouverne absolument M. de Saint-Contest, protection et ascendance, séduction, erreur sophistiquée, variation journalière de principes et de conduite dans l'administration des affaires étrangères. A lui se joint le sieur Mandat, maître des requêtes, tête folle et vieillie, qui, pour avoir été employé quelques années dans sa jeunesse, parle sans cesse politique sans y admettre le bon sens. C'est le maréchal de Noailles qui a donne le sieur de la Chapelle pour premier commis. Avec ces gens là, tout tombe dans l'engourdissement : rien de plus apathique que M. de Saint-Contest, rien de plus indifférent; même moqueur sur les contre-temps arrivés à notre état, ses ris et ses soucis extérieurs ne

renferment jamais aucun sens, aucun plan, aucune conclusion.

Le parlement de Bordeaux s'est élevé avec obstination contre *les mariages forcés* avec de légères sommes, que le Roi a ordonnés par tout son royaume, en réjouissance de la naissance de M. le duc de Bourgogne. Ses remontrances n'ayant pas été écoutées à la cour, il a rendu des arrêts qui tranchent la question, et qui ordonnent que l'on soulagera les misérables à la taille, au lieu de ces mariages peu à propos dans le temps de misère où nous trouvons. Arrêts du conseil qui cassent ceux du parlement de Bordeaux, arrêts de Bordeaux qui rétablissent leurs décisions. Enfin le parlement a défendu à toute communauté d'emprunter de l'argent sans obéir aux ordres de la cour, et a cassé les ordonnances de l'intendant.

Nous saurons ce matin le dernier parti qu'a pris le parlement sur les lettres patentes que le roi lui a envoyées avant-hier. L'on sait déjà que les chambres ont été assemblées hier matin, ce soir de relevée, et qu'ils ont nommé des commissaires pour examiner les dites lettres patentes, et ces commissaires rendront leur compte ce matin. Ces lettres patentes sont copiées sur celles de 1732 où, le parlement ayant entendu de même que le roi lui défendait de plus délibérer sur rien, il cessa toute fonction, et le Roi leur explique ceci, que la cessation de délibération ne doit tomber que sur l'acte qui s'est passé il y a eu dimanche huit jours, par lequel le Roi évoque l'affaire des hôpitaux, supprime les articles injurieux à l'autorité royale, et fait écrire l'arrêt du conseil sur leur registre. C'est donc sur cela qu'il ne leur est pas permis de délibérer. En 1732,

pareille explication, pareille exclusion, mais alors le parlement affecte de ne pas entendre et bientôt ils délibèrent et font des remontrances sur l'injure qui lui a été faite par la cour; et véritablement le Roi a affecté l'irrégularité et le mépris dans cette action d'il y a eu dimanche huit jours. Je sais que déjà il passa hier tout d'une voix de défendre à tout tribunal du ressort de transporter leurs registres hors de leur palais sans ordre exprès de la compagnie, ce qui tombe précisement sur M. le premier président qui obéit à une lettre de cachet qui ordonnait ce transport, comme l'on sait.

On me dépeint le conseil du Roi comme se comportant étrangement dans les délibérations sur ces matières: le maréchal de Noailles ne s'y montre brave que jusques au dégaîné. Aux délibérations à Fontainebleau, il disait que le Roi devait être obéi et vengé, mais, quand il a vu le danger d'un soulèvement, il a fait le citoyen et s'est effrayé lui-même du grand coup que ce serait de supprimer ce parlement, il a menacé le Roi de révolution s'il ne changeait pas de conduite.

3 *décembre*. — Le parlement a délibéré deux jours soit dans les chambres particulières, soit les chambres assemblées; enfin hier à trois heures il a terminé son arrêté, que je crois qui terminera sa querelle avec le Roi. Cet arrêté porte registrement pur et simple des lettres patentes sur l'évocation de l'affaire de l'Hôpital et pour reprendre ses fonctions; preuves de fidélité en toute occasion, enregistrement du procès-verbal de ce qui s'est passé à Versailles le 21 décembre, sans approbation de l'arrêt du conseil, défenses à tous officiers de déplacer les registres sans permission de toute

la compagnie, chambres assemblées; députation au Roi pour l'informer de la reprise des fonctions du parlement, ajoutant que la privation de ses minutes est d'un dangereux exemple, qu'il espère que le Roi calmera sur cela ses justes alarmes et prendra en bonne part ce qu'il est obligé *par état* de faire pour l'intérêt de son service et le bien de ses sujets.

Peut-être le roi refusera-t-il d'écouter cette députation, ce qui ne sera pas bien conseillé; pour moi je conseillerais de la bien recevoir, et je citerais ce fameux vers de Térence.

Amantium iræ, amoris integratio sunt[1].

L'on attribue à mon frère l'honneur d'avoir accommodé cette affaire aussi heureusement, tandis qu'on en craignait tant les suites. Il est certain que l'autorité en est quitte à bon marché; cela rend les conseils de mon frère plus précieux au Roi comme lui ayant été utile, ce qui est la seule racine d'amour des Rois, *que tout réussisse, qu'on les tire d'embarras*. En sera-t-il fait duc ou premier ministre? Voilà ce qui peut avoir quelque apparence; ses mesures sont bien prises contre la haine de la marquise; il a absolument séduit et donné à lui la comtesse d'Estrades; celle-ci est supérieure aujourd'hui au crédit de la marquise : voilà un grand trait de malhabileté à la favorite, voilà un grand trait de conduite et de finesse à mon frère. Le comte de Maillebois est le favori de la comtesse, c'est lui qui a le plus contribué à procurer [illegible] fils la survivance

1. Le véritable texte de l'*Andrienne* est :

Amantium iræ amoris integratio est.

de la place de mon frère; le Roi en était prévenu en sa faveur, et allait en parler quand mon frère lui en parla lui-même.

4 décembre. — Le conseiller de grand' chambre, qui a été tant hué dans l'assemblée des chambres pour avoir parlé en royaliste zélé est M. Benoise : il a parlé du danger de retomber dans la Fronde, il a dit que les registres étaient au roi, que le roi pouvait se saisir de ce qui est à lui, et la huée a été si forte que M. le premier président lui a parlé sur le ton de lui imposer silence. L'on trouve la Cour bien heureuse d'être tirée de cet embarras où l'avait plongée l'imprudence et l'ignorance des ministres.

5 décembre. — Les gens du roi furent hier à Versailles pour prendre jour pour la députation proposée par le dernier arrêté du Parlement : cela a été accordé et jour donné.

La crise augmente entre les deux rivales, la marquise de Pompadour et Mme de Choiseul, poussée par la comtesse d'Estrades. Cette m........ a fait un bon choix dans celle qu'elle produit au roi : c'est sa nièce, elle est jeune et fraîche, gaie et n'entend rien aux affaires; le mari qu'elle lui a donné est la plus grosse bête de la Cour, son nom fait tout son mérite; il affectera la jalousie pour rendre les faveurs de sa femme plus précieuses, et pour sauver quelque honneur et quelque décence qu'il immolera toujours à l'argent et à la fortune. Cependant le roi en mènera lui-même une vie plus décente. La marquise change et sèche sur pied de chagrin : on entendra parler un

beau matin de sa retraite volontaire; l'affaire est dans la crise actuellement. La marquise de Pompadour a fait grande faute de ne pas exiger l'expulsion totale de Mme d'Estrades, dès qu'elle s'est vue brouillée avec elle et celle-ci allant contre ses volontés; bien plus elle devait à sa sûreté cette expulsion, dès qu'elle s'est aperçue que Mme de Choiseul plaisait au roi et était poussée par Mme d'Estrades. La question est de savoir aujourd'hui si la marquise a cette force suffisante. Les choses avancent, dit-on, Mme de Choiseul est de toutes les parties de plaisir, de tous les voyages, de tous les soupers; elle dit à ses amies qu'elle est incapable de manquer à son mari, qu'elle déteste tous les jeunes gens qu'elle voit à la Cour, mais que *pour le roi seul* elle ne résisterait pas. C'est ainsi que l'inspire sa m......... Celle-ci a un parti ouvert à la Cour contre la marquise, sa cousine et sa bienfaitrice; mon frère est son grand conseiller, elle lui est indissolublement attachée, l'un ne saurait manquer à l'autre. C'est cependant elle qui a fait avoir à mon fils la survivance de la charge de mon frère, sans le concours de mon frère lui-même, par la direction de M. de Maillebois mon gendre. Celui-ci prend la peine quelquefois de coucher avec cette femme, ce qui la comble pour lui de sentiments d'attachement et de reconnaissance. Mon dit gendre de Maillebois me conta il y a un an le grand coup de partie qu'il avait fait de donner à la marquise un conseil d'aussi bon sens que Mme d'Estrades, mais, depuis cela, la marquise s'en est dégoûtée et éloignée, voyant qu'elle en était trompée.

Cependant M. de Machault reste toujours attaché à

la marquise, et son sort dépendra du sien : c'est-ce qui a fait qu'il demande à se retirer, voyant que la faveur de sa protectrice menace ruine. Pour la comtesse d'Estrades, elle a à elle mon fils qu'elle a fait ce qu'il est, mon gendre qui fonde sur ceci une grande fortune, mon frère qui la gouverne et qui n'a rien à lui refuser, M. de Meuse et quantité d'autres des cabinets. Mon fils et mon gendre ont craint que je ne revinsse en place, de peur qu'un second d'Argenson ne portât l'exclusion à un troisième par le trop de puissance de ma famille. M. de Maillebois a bien plus à espérer pour lui du ministère de la guerre que de celui des affaires étrangères que j'aurais et où je serais rentré. M. de Saint-Contest, que M. de Machault a placé aux affaires étrangères, n'est qu'un pauvre commis peu intelligent qui voit à peine Mme de Pompadour, sans industrie et sans entregent ; ce sera un faible instrument pour soutenir son protecteur. M. de Puisieux déteste M. de Saint-Contest, et ne perd aucune occasion de lui donner déboires et ridicules : ainsi le parti de Mme de Pompadour se divise et la soutient mal. C'est ainsi que ces factions de Cour fondées sur tant d'indignités, ne portant que sur les faiblesses du prince, et sur le dommage de la France, se combattent et se détruisent par l'ordre de Dieu, par des ingratitudes atroces entre parents, bienfaiteurs et obligés.

9 *décembre*. — La suppression de huit charges de maître des requêtes, est, dit-on, très-certaine ; le roi les fixe à cent mille livres, et qui voudra vendre la sienne à ce prix-là trouvera cette somme au trésor royal. Défense de même de les vendre plus cher, et,

pour les rendre davantage dignes de ce prix-là, l'on en supprime le nombre de huit. Par là, dit-on, ce sera une grâce que l'agrément de ces charges, on en fermera l'entrée à quantité de poilous, et l'on ne les donnera pas au rabais, comme l'on fait aujourd'hui. Leur vil prix désigne la vilité des emplois qu'elles procurent, et cependant le collége des maîtres des requêtes, c'est la vraie pépinière des administrateurs. Dans le temps où nous sommes, voilà des objets peu dignes des soins et des efforts de l'État : Je cite toujours mon vers de Virgile :

Non talibus armis
Tempus eget....

Que d'autres dépenses il y avait à pourvoir, comme de donner du pain aux misérables !

On ne parle que de la grande dépense que causera le feu d'artifice que l'on va donner à Versailles. Il y aura une bombe qui coûtera deux mille écus, une seule fusée sera de huit cents livres. Ces charpentes que l'on finit sont des forêts de bois; cette fête coûtera plus de deux millions. Le duc de Gesvres doit y gagner plus de cinquante mille écus, par les débris qui lui appartiennent par droit de sa charge, étant premier gentilhomme de la chambre en année d'exercice, et le roi a déclaré que, quand même ladite fête ne pourrait se donner que dans le mois de janvier prochain, il serait toujours d'exercice ce jour-là, par bonté et égards pour des besoins qui ne consistent que dans des dépenses très-frivoles. La Cour est le tombeau de la nation.

10 *décembre*. — Il y a eu une révolte dans la prison

du For-l'Évêque; les prisonniers se sont plaints du pain, les geoliers n'en ont pas donné de meilleur; on a battu un garde et cassé son mousqueton : M. Severt, conseiller au Parlement, y a été avec toute la garde; la révolte a augmenté, on a fait tirer, il y a eu deux hommes et une femme de tués roides, d'autres blessés, le reste des révoltés mis au cachot.

L'on dit qu'il y a eu pareille révolte à Bicêtre, et toujours pour le pain, ce qui fait un mauvais effet dans le peuple.

11 *décembre*. — On se remue beaucoup touchant la thèse de Sorbonne qu'a soutenue l'abbé de Prades, un des écrivains du *Dictionnaire encyclopédique*, et l'on dit que ce livre va être défendu. Le président de la thèse et le prieur de Sorbonne vont être repris aussi pour avoir signé cette thèse sans l'avoir lue. Il a soutenu que l'on pouvait croire que l'âme n'était pas spirituelle, que l'âme des bêtes ne périssait avec leur corps que par une volonté particulière de Dieu, ce qui le fait soupçonner de matérialisme, et que, sans les prophéties qui avaient annoncé J.-C., ses miracles ne prouveraient pas plus la vérité de la religion que les merveilles d'Esculape et d'Apollonius de Tyane[1].

14 *décembre*. — Les fêtes de Versailles sont fixées au 19 et 20 de ce mois; il est décidé que les dames de Paris ne se montreront pas dans les appartements

1. « Ergo omnes morborum curationes a Christo peractæ, si seorsim sumuntur a prophetiis, quæ in eas aliquid divini refundunt, æquivoca sunt miracula, utpote illarum habent vultum curationes ab Esculapio factæ. »

sur des gradins, comme aux dernières fêtes pour les mariages du Dauphin. Mme de Pompadour marque par là qu'elle craint quelques nouvelles amours du roi, comme si elle n'en avait pas à redouter justement dans la cour même.

Tout est préparé pour ces fêtes; on a tant orné la galerie de Versailles qu'elle en est accablée; on y a mis tant de torchères et de guirlandes qu'il en faut retrancher une partie. Il y aura 8000 bougies; les belles peintures de Lebrun en seront achevées de perdre. Le feu d'artifice sera tiré d'un grand pavillon de charpente dominant le bassin de Latone, sur lequel on a construit une grande esplanade. C'est une dépense énorme; celle que font les gens de cour pour avoir deux habits neufs et magnifiques chacun pour les deux jours des fêtes, et cela par ordre du Roi, achève les ruines. A tout ceci l'on ne trouve point de sagesse, mais tout le contraire, dans le mauvais état des affaires du royaume. La capitale est privée de toute réjouissance pour la naissance du duc de Bourgogne, le prétexte est l'épargne; et, à la cour, l'on prodigue la dépense; l'on défend aux dames de Paris d'assister à ces fêtes, tout cela se fait par haine contre la capitale et par une grande faiblesse pour ceux qui suggèrent ces grands projets de dépense pour des objets si passagers et éphémères.

Mme de Pompadour est plus belle que jamais et a l'air content; cependant l'on affirme toujours le triomphe de sa jeune rivale, Mme de Choiseul. On a remarqué que le Roi n'est point sorti de Versailles la semaine dernière, parce que celle-ci était de semaine chez Mesdames. Il se peut, dit-on, que Mme de Pompadour

ait pris son parti de rester maîtresse du cœur et des actions, de paraître trompée sans s'en apercevoir, ce qui plaît à un amant qui fait cas de ces petites supercheries libertines, et de conserver par là son poste et sa faveur. Le Roi est maigri et changé, de couleur jaune et malsaine, il a l'air de couver une maladie. Tant de tracas ôtent la fraîcheur.

On ne paye rien dans la Maison du Roi. Au 1er janvier il y aura deux années de dues, 1750 et 1751. L'on parle de payer ces officiers en papier.

15 *décembre*. — Une personne fort avant dans la confidence de Mmes de Pompadour et d'Estrades m'a dit que la jeune Mme de Choiseul n'était qu'un enfant dont la franchise divertissait le Roi pour quelque temps, mais que cet amusement ne pouvait être de longue durée, et qu'il n'irait certainement pas jusqu'aux dernières faveurs, que Mme de Pompadour se moquait de la crédulité de ceux qui y ajoutaient quelque foi, et qu'elle était bien sûre de son fait.

M. le duc de Chartres gagne, dit-on, à sa brouillerie avec sa femme et sa belle-mère, que, sevré de cet empire, il commençait à beaucoup mieux conduire les affaires, qu'il ne comprenait pas les folies qu'il avait faites et où le même empire l'avait porté dans le temps, qu'il s'en prenait à M. de la Grandville d'avoir approuvé le bâtiment du moulin de la Brosse qu'il avait commencé et abandonné.

17 *décembre*. — Depuis quelques jours, l'on a trouvé semés dans le Palais-Royal, aux portes-cochères de Paris, sur les escaliers, etc., quantité de

cartes, où il y a : « *Rasez le roi, pendez Pompadour, rouez Machault.* » Ce sont là les marques d'un soulèvement médité, et de ressorts qui y poussent. Cependant le pain est toujours cher et enchérit, et il faut qu'il enchérisse encore. Il est tout à craindre de nouvelles révoltes, fureur du peuple et pillages de maisons, même déchirement de certains ministres, s'ils ne se sauvent pas, comme fit M. Berryer il y a deux ans.

Le duc de Gesvres est fort mal; ses cautères sont desséchés, son érésipèle lui a repris, on lui a fait appliquer de nouveaux cautères aux genoux. L'on travaille à des survivances en faveur du comte de Tresmes, son frère, et de son neveu; mais le roi n'aime pas ce frère: le gouvernement de Paris sera donné à quelque autre, et sa place de premier gentilhomme de la chambre serait bien donnée au jeune duc de la Trémouille, sans le préjugé du Roi qui dit l'autre jour parmi ses courtisans que sa mère l'élevait en janséniste.

La marquise paraît plus maîtresse du royaume que jamais : elle comble de caresses les étrangers, particulièrement M. de Kaunitz, ambassadeur de Vienne. Le Roi, dit-on, ne sait que s'amuser du babil de la petite Choiseul; il n'y a plus de sexe à notre monarque, il a commencé trop jeune, il ne peut plus rien absolument pour se satisfaire avec les femmes : ainsi la maîtresse domine toujours sur les actions et les déterminations, étant la gouvernante des autres amusements. Il s'est mis dans un goût de café fort dangereux : il en prend au moins trois fois par jour, et du café très-fort, ce qui lui gâte la masse du sang. Cependant le pain augmente et rien ne réveille la sollicitude du mo-

narque sur tous les détriments qu'il voit arriver au gouvernement et à sa réputation.

18 *décembre.* — Le prince de*** entrant à l'Opéra, on lui a donné une affiche, il l'a ouverte, il a vu que c'était une chanson affreuse contre le Roi. On a jeté aux Jésuites billets et affiches conçus à peu près ainsi : « Vous, mes révérends frères, qui avez su faire périr Henri III et Henri IV, n'auriez-vous pas quelque Jacques Clément, quelque Ravaillac pour nous défaire de Louis XV et de sa p....? » Cependant, à la clameur du public, l'on songe à de grandes réformes dans les deux écuries du Roi.

Le peuple de France n'est pas seulement déchaîné contre la royauté; la philosophie et presque tous les gens d'étude et de bel esprit se déchaînent contre notre sainte religion; la religion révélée est secouée de toutes parts, et ce qui anime davantage les incrédules, ce sont les efforts que font les dévots, et particulièrement les jansénistes, pour obliger à croire. Ils font des livres qu'on ne lit guères; on ne dispute plus, on se rit de tout et l'on persiste dans le matérialisme. Les dévots se fâchent, injurient et voudraient établir une inquisition sur les écrits et sur les discours; ils poussent les choses avec injustice et fanatisme, ce qui fait plus de mal que de bien. Ce vent d'anti-monarchisme et d'anti-révélation nous a soufflé d'Angleterre, et, comme le Français enchérit toujours sur les étrangers, il va plus loin et plus effrontément dans ces carrières d'effronterie.

19 *décembre.* — Un seigneur de Bretagne m'a dit

hier que le roi n'avait pas encore tiré un sol pour le vingtième de la Bretagne, que véritablement les déclarations étaient données et les rôles faits, mais que l'on n'avait pas encore commencé le recouvrement. Peut-être y a-t-il quelque crainte des commencements de ces rigueurs qui révoltent les contraints. La même conduite se tenant en Languedoc et dans les autres pays d'États, ainsi que celle qu'on a eue avec le clergé, il est facile de voir quel dommage c'est pour les finances du roi, et voilà une partie de la cause des emprunts continuels. J'estimerais ces pertes à plus de dix millions par an : car le clergé et les pays d'États, après les menaces qu'on a vues pour s'abonner au vingtième ou le tirer en nature, auraient payé gros pour leur abonnement, et le clergé pour un don gratuit extraordinaire.

Les trésoriers de ces corporations payent comptant, même d'avance; le roi y donne des assignats, au lieu que, voulant aller par la voie de la régie, des intendants, des directeurs, des maltôtiers; cela n'a fait que donner au contrôleur général des emplois à distribuer pour ses créatures; cela coûte déjà de grands frais d'avance et nul argent comptant encore pour le roi.

Voilà ce que produit l'ignorance qui nous gouverne de toutes parts. Je connais la portée de nos ministres : ils ont passé pour gens d'esprit par leur conversation sage et commune; leur sagesse n'a été qu'une petite circonspection qui craint le dehors des fautes plus que leur suite et leur conséquence. Quant aux affaires d'État, ce sont des nouvellistes, non des Tuileries ou du Luxembourg, mais de l'Arsenal et des Célestins. Ils n'appliquent jamais leurs vieilles maximes au

temps présent; ainsi M. de Machault a pour toute science de finance qu'il faut diminuer les exempts, soulager les taillables de quelques millions, que les pays d'États rendent moins au roi que ceux d'élection; qu'il faut connaître les produits d'affaires par régie avant de les affermer à forfait; qu'il faut mépriser les financiers; que le clergé est si riche, si riche, etc. Toutes ces maximes surannées, mal appliquées, destituées de moyens, soutenues de mauvais agents et tels que l'intrigue et la flatterie les présentent à des courtisans bornés, orgueilleux et entêtés, seront la cause destructive de notre état.

21 *décembre*. — La fête de dimanche a été belle et triste à Versailles; un vent de bise vint à huit heures éteindre une partie de l'illumination. La galerie était fort ornée et fort éclairée, mais les lumières venaient de trop haut et les femmes paraissaient âgées, car les lustres trop élevés leur donnent les yeux battus. Il n'y avait pas assez de femmes et beaucoup trop d'hommes, de beaux habits, mais quantité de vieux et connus. On a remarqué ici le manque d'argent aux courtisans, car le dessein était de faire de grands efforts; mais ce qu'on a remarqué principalement est le changement et la morne tristesse de la favorite, la marquise de Pompadour. On y voyait, dit-on, quelque chose de funeste; on a remarqué que le Roi la regardait avec peine, et lui tournait le dos brusquement dès qu'il l'avait aperçue. La grande parure dont elle était revêtue augmentait ces apparences de changement et de disgrâce dont on ignore la cause.

Il y a eu quatre voleurs pris dans la galerie même,

dont deux étaient derrière M. le Dauphin, quand on les a surpris volant dans les poches. Une nouvelle loi condamne de tels voleurs, même pour simple vol de mouchoirs, à être pendus, quand ils travaillent de leur métier dans des maisons royales, à cause de la témérité qui, les portant à ces actions, pourrait les mener jusqu'à attenter à des personnes sacrées.

Un des principaux directeurs de la Compagnie des Indes m'a dit que les derniers arrangements de cette Compagnie s'étaient faits entre M. Rouillé et M. Chauvelin, ci-devant garde des sceaux, que le premier consultait toujours le second dont il avait été originairement la créature.

La compagnie se plaint hautement de M. de Montaran, premier commissaire du Roi, comme d'une des plus chétives créatures que la robe ait encore vomi sur les affaires publiques et d'État.

Il est question, à l'assemblée générale prochaine de la compagnie, d'augmenter le dividende, ce qui donnerait nouveau crédit et réputation à la dite compagnie, crédit d'autant plus utile qu'elle va emprunter vingt millions à constitution, non pour avoir cet argent à dépenser, mais pour fixer son état avec ses créanciers. Ce directeur blâme les grandes entreprises nouvelles de M. Dupleix, comme hasardant trop la compagnie et la jetant dans des entreprises nouvelles et dispendieuses, au risque d'être attaquée et de tout perdre pour le porter trop haut. Il convient que ce printemps on enverra mille soldats de France pour garder toutes ces places, il dit les magasins bien remplis de tout; on bâtit trois vaisseaux par an pour la compagnie. Il voudrait bien que l'on forçât chaque

année les envois plus qu'on ne fait; il ajoute que nous avons pris entière supériorité en Asie sur la compagnie anglaise qui est mal régie, et même sur celle de Hollande qui dépérit chaque jour. Il dit que M. la Bourdonnais, si cher au public aujourd'hui, n'est qu'un grand fripon et grand poltron, mais homme d'industrie et de moyens qui eut été bon ici au ministère de la marine.

22 *décembre*. — De ma campagne à dix lieues de Paris, je retrouve le spectacle de la misère et les plaintes continuelles bien redoublées. Que n'est-ce donc pas dans nos misérables provinces du dedans du royaume! Ici l'argent de Paris pénètre par les propriétaires des terres et des maisons de campagne, et, dans les provinces, l'on tire toujours le peu d'argent qu'il y a, sans en renvoyer aucun. Dans les bourgs où je me suis arrêté sur la route et dans le village voisin de ma maison, on crie avec raison sur la cherté du pain qui est excessive; les pauvres gens n'en peuvent manger pour leur nourriture. Mon curé m'a dit que huit familles qui vivaient de leur travail avant mon départ mendiaient aujourd'hui leur pain. On ne trouve point à travailler, les gens riches se retranchant à proportion comme les pauvres. Avec cela, ô comble d'horreur! on lève la taille avec une vigueur plus que militaire : les collecteurs avec les huissiers des receveurs des tailles, suivis de serruriers, ouvrent les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut, et les frais surpassent la taille. Cependant l'on parle d'arrivée de bleds étrangers, qu'on appelle bleds d'ordonnance; mais, si on les re-

connaît pour bleds du Roi, les monopoleurs les laisseront passer, pour bientôt vendre les leurs avec plus de profit, et ces bleds d'ordonnance, achetés bien cher à l'étranger, ruineront le fisc et ne feront point l'effet de leur destination.

25 *décembre*. — Il y a un grand orage contre le *Dictionnaire encyclopédique*, et cet orage vient des jésuites, y ayant eu l'hiver dernier grande querelle entre les auteurs de ce livre et les journalistes de Trévoux. Les jésuites sont Italiens et machinent de loin et avec cruauté leurs vengeances. Que fait-on contre les auteurs de ce grand et utile livre? on les accuse d'impiété, de là cette accusation contre la thèse sorbonique de l'abbé de Prades[1], l'un d'eux, où il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Il est certain que cette thèse fut soutenue d'abord avec applaudissement, mais la jalousie des autres licenciés y fit trouver critique au bout de quatre à cinq jours, et, les envieux licenciés ayant été dénoncer aux jésuites qu'il s'agissait de travailler contre ce livre ennemi, à l'instant on a semé dans tout Paris une grande clameur contre la thèse et contre le souteneur, et on le croit sans examen. Il est certain que ces matières théologiques sont si délicates et si embrouillées qu'à moins de copier les Saints Pères *de verbo ad verbum*, il sera facile d'exagérer les sujets de scandale aux ignorants et aux gens du monde.

31 *décembre*. — J'apprends que l'abbé de Prades a

1. Sur ces rapports de l'abbé de Prades avec les encyclopédistes, voyez le *Tombeau de la Sorbonne*, Voltaire, *Œuvres*, édit. de Beuchot, t. XXXIX, p. 534.

été condamné sur sa fameuse thèse de Sorbonne[1]. Il est obligé de se rétracter, on lui fait perdre sa licence actuelle, sauf à lui à en recommencer une nouvelle. L'on dit que l'archevêque de Paris l'a interdit de son ministère sacerdotal jusques à sa rétractation. Le parlement ne jugera que conformément au jugement dogmatique, on parle aussi d'exil de la part de l'autorité royale. Voilà un homme perdu, en quel lieu se pourra-t-il réfugier[2]? restera sa science mondaine, mais il est prêtre.

L'abbé de Prades était des travailleurs de l'*Encyclopédie*. Or les jésuites veulent détruire cet ouvrage, 1° parce qu'il n'est pas d'eux et qu'ils veulent que tout

1. La thèse de l'abbé de Prades est du 18 décembre 1751 et la condamnation en Sorbonne du 28 janvier suivant.

2. Il était alors caché, ainsi que l'abbé Yvon, son ami, qui avait eu part à sa thèse, chez le curé de Saint-Sulpice de Favières, paroisse dont dépendait le château de Segrez. C'est de là que d'Argenson lui facilita les moyens d'évasion pour gagner la Prusse. En même temps il écrivait, à la date du 21 décembre, cette lettre à son frère, auquel est adressée, comme on sait, la dédicace de l'*Encyclopédie* :

« L'abbé de Prades, mon cher frère, a soutenu en Sorbonne une thèse qui fait grand bruit. Je le connais pour un bon ecclésiastique. Il est un des ouvriers de l'*Encyclopédie*. Plusieurs de mes amis désirent que je vous le recommande, pour qu'il ne lui arrive aucun mal. Il est soumis et prêt à se rétracter sur tout ce que voudront ses supérieurs ecclésiastiques et séculiers. Mais, comme il faut toujours s'exécuter pour son honneur plus que pour la science et les opinions, voici la copie de quelques lettres qu'il a écrites et où il déduit ses raisons. Il a poussé la circonspection jusqu'à ne vouloir pas s'excuser devant le public qui le condamne, et à qui il aurait pourtant de bonnes raisons à dire.

« Qu'il puisse espérer en vous, je vous en prie. Adieu, mon cher frère. »

grand livre vienne d'eux, 2° parce que l'hiver dernier il y a eu grande querelle entre eux et les ouvriers de ce livre.

Voilà donc que les jésuites, pour satisfaire leur ambition et pour avancer leur tyrannie, vont se servir d'un beau et noble prétexte d'accuser d'irréligion tout ce qui leur sera contraire. Ils y réussiront, car quiconque parlera philosophiquement sera accusé, quiconque parlera théologiquement sera réfuté par la subtilité des termes et des idées. Que fera-t'on à cela? On perdra la religion en France à force de s'en taire par prudence, comme l'on fait sous l'Inquisition; l'on deviendra ignorant et superstitieux, et les jésuites, grands inquisiteurs, domineront tout.

1752.

1er *janvier*. — Je viens de lire un bulletin de Cologne qui parle avec bien de la hardiesse; il cite les vers jetés en diverses églises de Paris contre le Roi; ils disent que la noblesse a encore des Guises, Paris des Ravaillac, et l'Église des Jacques Clément pour assassiner le Roi[1], quelles horreurs! Ce bulletin dit encore que M. le Dauphin s'est rebuté de demander au Roi du pain pour le peuple, qu'il s'est exilé de lui-même de devant le Roi son père.

La réforme des troupes hollandaises va être très-considérable, de plusieurs régiments entiers et de beaucoup d'incorporations dans de vieux corps; enfin

1. Voyez les vers cités plus haut, p. 20.

il restera très-peu de troupes, même d'infanterie, à la Hollande.

On assure l'arrêt tout prêt pour suspendre la déclaration d'octobre 1750 contre le clergé, et, en même temps, lui tirer beaucoup d'argent par forme de don gratuit. On annonce aussi une assemblée du clergé pour le printemps prochain. Le clergé a toujours déclaré qu'il exigerait une déclaration de ses droits, et plus précise que les précédentes, puisqu'ils ont été plus attaqués. Ainsi souffrira dans son honneur l'autorité royale que l'on a compromise si maladroitement dans cette affaire dont l'issue ne peut manquer d'être honteuse.

La misère augmente dans les provinces par la disette du bled, sans qu'on y remédie aucunement. L'archevêque de Tours m'écrit que la ville de Tours est inondée de pauvres, que le plat pays est dans une extrême disette de toutes choses et que la cour ne songe aucunement à les secourir. La diminution accordée sur les tailles est de peu de chose en comparaison du mal.

3 *janvier*. — Le feu d'artifice de Versailles a très-mal réussi, tout a manqué, les artificiers sont en prison; cela a cependant coûté des sommes immenses. Paris est mécontent de n'avoir eu aucune part à ces plaisirs.

Le Roi va à Choisy pour huit jours.

Les conférences continuent à Paris entre nos commissaires et ceux d'Angleterre, touchant les limites de nos colonies; mais elles s'embrouillent, dit-on, de plus en plus, à cause de la hauteur et de l'aigreur des prétentions.

Notre port de Honfleur est rétabli, et il y peut entrer présentement en sûreté tout vaisseau tirant jusqu' seize pieds d'eau : voilà ce que le souverain peut faire pour le commerce, et non le gêner comme on fait.

4 janvier. — L'arrêt du conseil [1] touchant le clergé ne fait autre chose que suspendre l'imposition ordonnée, prescrire le terme d'un an encore pour composer un nouveau pouillé par de nouvelles déclarations, et ordonne qu'à cet effet il y aura une assemblée du clergé pour mai prochain. C'est là où en voulait venir, à une nouvelle assemblée, pour y traiter avec le corps mieux qu'avec quelques membres dispersés à Paris et trouvés par hasard. Ils ont tous dit : Nous ne pouvons traiter, nous serions désavoués. Ainsi voilà tout le but où tend cet arrêt du conseil.

Dans tout cela les ministres montrent leur impéritie ordinaire, car le clergé étant assemblé, l'on ne sera pas encore plus sûr du succès. Je sais que Messieurs du clergé veulent une nouvelle déclaration plus forte encore que les précédentes pour leur conserver leurs immunités, et, voyant que l'autorité recule, ils s'en prévaudront encore davantage; ainsi la négociation va devenir plus scabreuse que ci-devant.

M. Duverney, notre consul à Lisbonne, me mande que notre commerce a beaucoup perdu de son terrain, depuis deux ans, mais qu'il croit, (dit-il par ironie) que M. Baschi, nommé notre ambassadeur, va le re-

1. Le texte de cet arrêt est dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 143.

gagner par son habileté. Nous négligeons ces parties, par influence de la cour; on laisse la scène vide dans les États étrangers où l'on change les ambassadeurs sans nécessité, on y place des automates par recommandation. On n'accorde seulement pas au commerce la protection nécessaire, tandis qu'on prétend le diriger du trône.

Le gouvernement de Picardie, qu'avait ici le feu prince Charles de Lorraine, vient d'être donné au duc de Chaulnes au préjudice de M. de Brienne, héritier du prince Charles et chef aujourd'hui de la Maison de Lorraine en France. Cela fait crier cette grande Maison étrangère, devenue aujourd'hui impériale et tenant lieu de Maison d'Autriche qu'elle surpasse en antiquité et en noblesse. L'Empereur ne les appelle que *ses cousins les valets*, et ces mêmes valets, qui nous honorent par leur servitude en France, devraient au moins être ménagés plus qu'ils ne sont. La saine politique voudrait qu'on prodiguât ces déférences de cour, en retranchant les articles d'autorité et de solidité. Qu'aurait-on fait, qu'aurait-on dit, si pareille chose était arrivée à un prince autrichien en France? Nous avons encore le prince de Pons, bon et ancien officier général en France, qui meurt de faim précisément, et à qui le gouvernement de Picardie (valant 100 000 livres de rentes) eût mieux été qu'à M. de Chaulnes, qui est déjà fort riche et à qui la faveur a produit ce bien plus que le mérite. Si la cour de Vienne pensait noblement, elle retirerait de France les princes de la Maison impériale qui y sont encore, et leur donnerait une subsistance convenable dans l'Empire.

L'on s'est mis subitement à travailler vivement au port de la Rochelle : élargissement, constructions, réparations, chantiers pour vaisseaux, frégates et galères, etc. Pour les galères, je n'y comprends rien : où cela va-t-il? dans l'Océan; et n'a-t-on pas le port de Rochefort à quatre lieues de là où l'on construit force vaisseaux? ce qui vaut mieux que la Rochelle qui n'a encore été abandonnée qu'à la marchandise.

6 *janvier.* — Hier le Roi se ressentit d'une indigestion de la veille; sur cela, remèdes simples, diète, bouillon, et l'on prétend que le voyage de Choisy de la veille des Rois n'en a pas moins eu lieu. Lansquenet aux petits appartements où M. le duc de Chartres gagne beaucoup depuis quelque temps.

Les deux vaisseaux portant provision à Port-Mahon ont été pris par les Algériens et menés à Alger malgré leur traité récent. Il n'y a rien à attendre d'humain de ces corsaires : quand fera-t-on donc une croisade *humaine* contre eux? des gens qui n'ont d'autre métier, d'autre commerce que la piraterie et qui sont à notre porte, nous les ménageons par quelque avantage que nous avons dans ce danger sur les autres nations moins craintes, plus exposées que nous!

7 *janvier.* — Le voyage de Choisy a été différé à demain, les médecins ont fait prendre au Roi des eaux pendant trois jours pour son indigestion, quoique nous ne soyons pas dans la saison de prendre les eaux.

8 *janvier.* — Addition de convention en Angleterre et Alger portant que les paquebots anglais seront trai-

tés à Alger comme vaisseaux de guerre. Malgré cela, deux navires anglais viennent d'être pris par les Algériens, ce qui déconcerte toute cette négociation.

Les actions de la Mer du sud augmentent fort et sont à 117.

10 *janvier*. — L'*Encyclopédie* continue à éprouver l'inimitié jésuitique. Un des principaux ouvriers m'a dit qu'il avait demandé des censeurs les plus rigides, qu'on leur déférerait sur toutes choses et qu'on n'y parlerait plus de Dieu, ni de ce qui avait relation à la divinité.

Cependant la Sorbonne est embarrassée à condamner la thèse de l'abbé de Prades. Il a cité les Pères de l'Église et les autorités qu'il a copiées dans les articles où on l'a repris; on ne saurait parler de ces choses, que leur délicatesse et leur obscurité ne donne matière à scandale. Ce qu'il y a de remarquable est que cette thèse se soutint avec grand applaudissement et qu'il n'y eut pas un billet noir contre le bachelier; mais, quatre jours après, la jalousie des émules et la haine des jésuites contre l'*Encyclopédie* firent élever la critique amère qui a crié à l'impiété et qui en a imbu tout Paris. La vérité a donc à son tour ses défenseurs contre l'envie, et cette affaire pourra traîner en longueur.

La comtesse d'Estrades a été fort mal : cela eût fait un beau déblai.

Mme de Pompadour tint ce propos désobligeant contre M. de Meuse : « N'est-il pas bien fâché de n'avoir pas été fait duc? mais en vérité, au personnage qu'il a fait à la cour, n'eût-il pas été étonnant qu'il

l'eût été? » Ce discours revenu à M. de Meuse, il n'en a rien témoigné hautement, mais peu à peu il s'est retiré davantage des cabinets.

Le duc d'Ayen a fait toutes les bassesses possibles pour se raccommoder avec mondit Sr. de Meuse, depuis la querelle vive dont nous avons parlé. Mme la comtesse de Toulouse y a été employée, mais inutilement.

Mme de Pompadour affecte de ne se plus mêler des affaires de l'État, mais tout ce qui est de grâce lui doit hommage, et les ministres ne manquent pas de lui en parler, y étant obligés sous peine de défaveur.

L'assemblée de la compagnie des Indes du 24 décembre dernier avait pour principal objet d'emprunter vingt millions à constitution, en subrogeant les prêteurs aux porteurs de billets pour un de la même somme, afin de ne plus être à découvert à la fin de chaque année envers ceux qui ne voulaient pas renouveler leurs billets. Quelques-uns voulaient qu'on augmentât le dividende de 5 liv. par action, pour y donner attrait et crédit; mais le garde des sceaux s'y refuse. D'abord cet emprunt a langui et ne trouvait pas pratique, mais depuis a paru un Génois nommé Verzure (que l'on dit être grand fripon), et qui a souscrit pour huit millions, moyennant quoi l'on offre hardiment le remboursement à tous ceux qui le demandent, mais cette hardiesse pourrait échouer, si la partie contraire était bien liée.

M. Terray de Rosière, procureur général de la cour des Aides, s'est élevé comme grand actionnaire dans ladite assemblée, et a demandé que l'on rende compte à l'assemblée des grandes entreprises de M. Dupleix

en Asie : « Quoi donc ! a-t-il dit, on nous engagera à des guerres si considérables contre le Mogol, on nous fera dépenser en armements, en flottes, en armées, et nous n'en saurons rien ! » Le garde des sceaux s'est montré fort embarrassé de cette interpellation si hautaine.

Pour remédier à la famine des provinces du dedans du royaume, le Roi a obligé les capitales comme Angers, Tours, etc., à emprunter chacune cent mille livres, et leur en prête quarante à cinquante mille sans intérêt pour acheter des blés.

12 *janvier*. — Les ennemis de Mme de Pompadour sont en grande alarme de la maladie de la comtesse d'Estrades qui est en grand danger de mourir, la fièvre ayant de gros et irréguliers redoublements. Elle était devenue l'ennemie de sa cousine et la barrait sur tout. Ils se vantent de ce qu'elle est venue la voir hier matin; ils disent que l'autorité de la marquise augmente et a l'air de durer longtemps.

Les embarras des finances redoublent, et l'indifférence des chefs semble augmenter avec eux. Je tiens d'un homme en place ce qui suit : l'argent manque à tout, surtout à la guerre; à peine le prêt du soldat peut-il être payé, sinon par grande industrie; mais la subsistance de l'officier, les magasins, la fortification, toutes autres dépenses s'arrièrent chaque jour davantage, toute ressource est fermée; M. de Machault n'ose proposer de loterie, le peuple se fâche et a trop d'impôts, le parlement n'enregistrant aucun nouvel emprunt; le clergé ni les États ne payent rien, et, sur tout cela, grande indifférence. La banqueroute

avance à grands pas. On avait voulu défendre à la Compagnie des Indes l'emprunt de vingt millions dont j'ai parlé, cet emprunt devant faire tort à ceux que le Roi méditait, mais depuis on le lui a permis.

L'affaire du clergé est une reculade prodigieuse d'autorité : on la pallie comme on peut; l'arrêt qui suspend l'imposition est tourné avec tous les palliatifs dont notre langue est susceptible; on y a évité le mot de don ou de tribut, on n'a imprimé tout juste que le nombre d'exemplaires qu'il en fallait pour chaque évêque; mais bientôt les copies vont s'en multiplier. Cet arrêt recule la palinodie de quelques mois, mais, à l'assemblée du clergé qui va se tenir, il faudra bien que le Roi avoue le *don*, et, qui pis est, qu'il déclare pour l'avenir l'immunité du clergé; et le clergé, se sentant si fort, demande cette déclaration d'immunité en termes plus énergiques que celles de 1711 et de 1726. Plus l'attaque a été violente, plus ils veulent que la réparation soit expresse.

M. de Saint-Contest est totalement gouverné par le maréchal de Noailles, fol et borné, homme d'une rare inconstance, grand Autrichien de cœur. Bussy, que je chassai de mon temps, mène tout sous les ordres de M. de Noailles : c'est lui qui a placé M. de la Chapelle en renvoyant l'abbé de La Ville; ainsi tout va sens dessus dessous, et au contraire des sains principes.

M. de Saint-Contest, sans considération, abandonné de tout le monde, est assuré, malgré les apparences, d'une faveur secrète. Le Roi l'écoute à peine, mais il a pour appui la marquise par M. de Machault et les Noailles. Le Roi laisse faire tout cela.

13 *janvier.* — Des personnes de l'intérieur de la cour du Dauphin m'ont confié que Mme la Dauphine avait de la hauteur et de l'humeur, qu'elle tenait beaucoup de la reine de Naples, sa sœur, qui était un mauvais modèle pour le bonheur d'un royaume, que, comme sa mère, elle était haute, en véritable Autrichienne; que M. le Dauphin en souffrait beaucoup et pleurait souvent de ce qu'il en essuyait.

Mme d'Anisy a plaidé contre son mari en séparation : elle a perdu son procès à tous les tribunaux; elle s'est pourvue au conseil en cassation d'arrêt du parlement; déboutée encore. Enfin elle a trouvé grâce à un tribunal plus galant : Mme de Pompadour a donné ses ordres à M. le chancelier et à M. Berryer lieutenant de police, et l'on a rendu un arrêt du conseil qui nomme M. Berryer seul commissaire pour les affaires entre les deux malheureux époux. Le fait et la question sont que, le parlement ordonnant à la présidente d'Anisy de retourner avec son époux, elle y refuse obéissance; elle est dans un couvent par ordre du Roi. On demande à son mari une pension pour elle; il la refuse, il dit : « Qu'elle obéisse au parlement, je ne lui donnerai point de pension pour désobéir. » Mais, dit-on, il lui faut des aliments; il réplique : « Puisque le Roi la détient en couvent, que Sa Majesté l'alimente et lui donne pension. » C'est donc sur cette question de pension qu'on a nommé M. Berryer commissaire par arrêt du conseil. Sur cela, bruit dans le parlement, plaintes contre M. le chancelier qui se prête à de telles injustices, à de telles irrégularités contre l'ordre judiciaire : « Il n'y aura plus de sûreté dans les familles, etc. » On ne demande pas mieux que

de décrier le gouvernement. Le parlement surtout cherche ce décri en tout. On s'assemble : il va y avoir des remontrances.

On ne parle que de la thèse de l'abbé de Prades, on attend à tous moments la condamnation, elle est toute dressée par les commissaires. L'abbé de Prades sera condamné, il se rétractera, mais une lettre de cachet, dit-on, l'exilera. On l'accuse principalement d'avoir affecté de farcir sa thèse de propositions hasardées et capables de scandaliser; un fond de matérialisme et d'irréligion qui répond à la mode de philosopher du siècle. On en veut à ce goût philosophique de religion naturelle qui règne aujourd'hui : malheur à qui en parlera désormais! Le parlement veut y sévir, et parle de faire fustiger un des premiers coupables. Mon ami d'Alembert[1] est des premiers soupçonnés, l'ouvrage encyclopédique est menacé d'attaque et de prohibition : c'est un repaire, dit-on, de gens de cette secte impie. Voilà un orage affreux qui menace les meilleurs écrivains de Paris, et qui va de nouveau les soumettre aux jésuites.

14 janvier. — L'on fait un gros emprunt forcé, et

1. D'Argenson, n° 2217 de ses *Remarques en lisant*, janvier 1753, parle ainsi de d'Alembert à propos de la publication de ses *Mélanges :* « L'auteur est de mes amis; quelques morceaux de cet ouvrage ont même été composés par lui à ma maison de campagne. Les morceaux traduits de Tacite sont du nombre;... son *Discours préliminaire pour l'Encyclopédie*, morceau admirable, qui contient l'analyse de toutes les Sciences, *Dissertations*, *Éloges*, etc.... *Essai sur les gens de lettres*.... L'auteur s'y peint libre, pauvre, véridique, ingénieux, heureux enfin et travaillant au bonheur des autres, etc.

secrètement, aux fermiers généraux. Le Roi fait porter au trésor royal tous les arrérages retardés et séquestrés pour cause de saisie entre les mains des payeurs de rentes de la ville. Cela effraye, parce que ces malheureux rentiers saisis prévoient bien que, quand les mainlevées viendront, ce sera le difficile de tirer ces sommes du trésor royal.

L'on voit que le ministère de la finance fait flèche de tout bois, ne sachant où prendre de l'argent pour pousser l'illusion quelques jours de plus. M. Boullogne déclare à tous ses amis qu'il ne sait où donner de la tête pour les payements les plus pressés. Mme de Pompadour prétend ménager les finances du Roi en lui faisant passer le moins de temps qu'elle peut à Versailles, et retournant peu de jours après aux campagnes qu'il quitte, pour en consommer les provisions. Cependant elle fait des affaires de tous côtés. L'on vient de lui donner le nouveau privilége pour la verrerie de Sèvres [1], ce qui lui vaut 30 000 l. de rentes, et ceux qui prennent d'elle ce bail y gagnent plus de 60 000 livres.

Jamais on n'a plus fait d'affaires qu'aujourd'hui : plus le temps est misérable dans le public, plus l'intérêt particulier se replie à gagner avec effronterie. Du moment où ce vilain M. de Machault a remplacé M. Orry, il a fait faire à ses amies et à toute la cour toutes les affaires qu'avait refusées son prédécesseur.

Je sais positivement que, quand M. de Puisieux a

1. Avant que la fabrique de porcelaine fût transférée de Vincennes à Sèvres, en 1753, il y avait dans cette dernière localité une verrerie royale dont les bâtiments furent affectés au logement des ouvriers de la nouvelle manufacture.

voulu se retirer, et quand on tourmentait le Roi pour prendre différents personnages qui lui déplaisaient, tels que celui qu'on a pris, M. de Saint-Contest, Sa Majesté a dit ces propres termes : « C'était bien la peine de me faire renvoyer ce pauvre marquis d'Argenson que j'aime et que j'estime ! » Mais ce que j'ai de plus proche a concerté qu'il fallait se garder de me souffrir rentrer en place, parce que je ne leur serais bon à rien, et parce que mon esprit d'équité leurrerait tous leurs desseins injustes et ambitieux. Mon frère surtout est le plus alerte à me barrer ce chemin, et, comme chacun craint de lui déplaire, on suit ces mêmes mesures et volontés. Il est toujours bon de savoir que le Roi m'a conservé estime et bienveillance : les ennemis de la vérité cherchent à paralyser les effets de ces bonnes dispositions, mais cela n'aura qu'un temps.

Mme de Pompadour n'ose plus marcher dans les chemins qu'accompagnée : elle craint la fureur du peuple et les ennemis qu'elle a. A son dernier retour de Choisy, elle était précédée et suivie de deux cavaliers de la maréchaussée. L'on prétend que cela va à lui donner des gardes, comme en ont eu les cardinaux de Richelieu et Mazarin, tristes honneurs qui dénotent plus la tyrannie que la splendeur.

16 *janvier*. — J'ai été hier à Versailles. J'ai entendu dire à beaucoup de personnes dans quel extrême discrédit est tombé M. de Saint-Contest, ministre des affaires étrangères, en sorte que personne ne peut croire qu'il reste dans sa place jusqu'au voyage de Compiègne. Il joint véritablement à toutes les qualités les moins propres au monde et à la cour une peti-

tesse de génie, une privation d'idées et une paresse d'âme qu'on n'avait encore jamais vue en pareil ministère où il faudrait tout le contraire. Il y a ajouté la maladresse de se brouiller avec le garde des sceaux son créateur, il a été plus d'un mois sans le voir, et lui a manqué de parole, comme par affectation d'oubli. Le Roi l'a pris en mépris et ne lui dit rien; il n'a travaillé qu'une fois avec lui depuis le retour de Fontainebleau, de quoi ledit sieur de Saint-Contest se plaignit tout haut en rentrant chez lui. Dans ces circonstances, des gens d'intrigue prétendent que mon frère vise à cette place, conservant le titre de celle de la guerre et augmentant l'exercice de survivance que mon fils possède. J'apprends que le crédit de mondit frère paraît augmenter à la cour, et qu'une marque de cela est que tous les ministres sont contre lui aujourd'hui : il s'est raccommodé avec les Pâris, mais la cordialité n'y sera jamais; ce sont des intérêts du moment qui animent plus ou moins, et qui font oublier pour un temps les méfaits et les qualités contraires. L'intrigue de cour consiste à mettre ces intérêts en mouvement.

D'autres m'ont dit qu'il n'y avait qu'une voix parmi plusieurs étrangers, et surtout chez tous les anciens commis des affaires étrangères, pour me regretter et demander mon retour, et qu'il y faut ajouter les courtisans honnêtes, désintéressés et de quelque vertu.

Je n'ai jamais vu de prévention pareille à celle qu'on a soufflée contre la thèse de l'abbé de Prades, parce qu'il était l'un des savants travaillant à l'*Encyclopédie*. Il est clair que ce grand dictionnaire va être incessamment supprimé, et je prédis que, les libraires se

plaignant de leur ruine, on en donnera le privilége aux jésuites qui se mettront en leur lieu et place, continueront ce livre autant en mauvais et en plat qu'il était en bon; ils obligeront leurs protégés de l'acheter, et voilà comme ces bons pères ne veulent plus souffrir qu'on fasse de livres sans eux.

Mme de Montboissier[1] a été envoyée sous bonne garde en un couvent en exil : elle avait donné dans la magie. Un M. Delafosse faisait voir et parler le diable devant plusieurs dames de Paris; il les retirait dans les carrières de Montmartre où se faisaient ces sortiléges. La marquise de Béthune, sœur du duc de Gesvres, a pris son grand habit et a été à la cour où depuis vingt ans elle avait cessé d'aller : ç'a été pour demander la liberté de M. Delafosse qu'elle dit être le plus honnête homme du monde.

18 *janvier*.—L'on sème dans le public que Mme d'Estrades a été empoisonnée par Mme de Pompadour, qu'elle a voulu s'en défaire sur le soupçon qu'elle travaillait à lui substituer Mme de Choiseul. On objecte que Mme de Pompadour n'est point connue par des traits hardis de cruauté; l'on répond qu'elle a déclaré qu'elle s'empoisonnerait elle-même si jamais le Roi la quittait, et qu'elle portait toujours sur elle de quoi l'exécuter, et qu'ainsi celle qui comptait sa vie pour rien était maîtresse de celle des autres et y pouvait attenter, surtout pour les causes qui devaient la priver de la sienne. Enfin l'on accrédite ces bruits-là dans

1. Probablement Mlle Boutin, veuve depuis un an de M. de Montboissier fils, sous-lieutenant des mousquetaires noirs.

les cafés de Paris, et il paraît par cette licence qu'ils sont autant soufflés que tolérés. De là l'on fait de Mme d'Estrades une héroïne de vertu et de probité, ce qui n'est point du tout, et je donnerais pour une épingle la m......... comme la p.....

19 *janvier*. — Nouveaux troubles dans les tribunaux : le Châtelet fait des remontrances sur une procédure pour juger le vicaire de la Madeleine accusé d'adultère. Une chambre des enquêtes a décrété de prise de corps le lieutenant criminel, et le conseil va casser l'arrêt. Le chancelier de Lamoignon montre partout son peu d'esprit.

Les chambres se sont assemblées pour délibérer sur des remontrances contre le nouveau règlement pour lever l'impôt des cartes. L'on se plaint des lois pénales et nouvelles ordonnées par un arrêt du conseil contre les contraventions à cette maltôte. Mais j'apprends que le sieur Duverney, auteur de l'École militaire, a dit à M. le premier président qu'il allait faire changer les dispositions dont on se plaint. Ainsi comptons que voilà encore un arrêt qui va être retiré, comme il n'arrive que trop souvent aujourd'hui pour l'honneur du gouvernement, par l'impéritie des ministres et le défaut d'harmonie.

Le duc de Gesvres m'a dit que le contrat de vente de l'hôtel de Conti était signé, que la ville allait payer ce mois-ci 500 000 livres au prince de Conti et lui ferait 50 000 livres de rentes; que de plus la ville achète l'hôtel de Puisieux 290 000 livres, ce qui est trois fois plus qu'il ne vaut, mais la faveur fait tout, et ruine tout aujourd'hui. L'on est embarrassé où

trouver les nouveaux fonds pour la maison de M. de Puisieux. Le Roi donne à la ville des droits sur les bières pour fournir à ces dépenses, ce qui va faire crier le peuple. Après cela, l'on va démolir l'Hôtel de Conti ou vendre les matériaux, puis choisir et mettre à exécution les dessins pour le nouvel Hôtel de ville, ce qui coûtera quantité de millions dans un temps où il y a grande pénurie; mais M. le prince de Conti a insisté avec brigue et menaces pour qu'on prît sa maison si cher, ce qui embarque dans ce dédale d'entreprises. Fontanieu voit bien qu'il ne sera pas prévôt des marchands, et est en grande colère contre mon frère. M. de Bernage a été continué et le sera pour suivre l'entreprise de l'Opéra et celle de ce bâtiment qui lui donnera lieu peut-être de l'être encore. Mon frère, dans cette opération, avait grand'peur du bas crédit de Fontanieu.

20 *janvier*. — Mme de Pompadour vient de lire les Mémoires manuscrits de M. de Torcy [1] sur la paix d'Utrecht, et elle en parle volontiers avec ses amis, faisant à tort et à travers la savante en politique, affectation de caractère de femmelette, mais ce que cela dénote réellement c'est qu'elle compte de gouverner l'État de plus en plus comme premier ministre.

La troisième chambre des enquêtes ayant trouvé dans un procès un incident où M. Nègre [2], lieutenant criminel, n'avait pas interrogé en personne un accusé

1. Ils ne furent publiés qu'en 1756, La Haye et Paris, 3 vol. in-12. D'Argenson en avait eu aussi communication, comme on le voit dans ses *Remarques en lisant*, nos 2026 et 2042.

2. Voyez t. VI, p. 372 et 384.

qu'il était dit au procès avoir été interrogé, on l'a décrété d'assigné pour être ouï; comme il est en paralysie, il n'a pu comparaître, et ce décret a été naturellement converti en décret d'ajournement personnel. L'on s'est pourvu au conseil des dépêches, où mon frère, quelque chose qu'on ait pu dire, a fait casser l'arrêt du parlement. La troisième chambre l'ayant appris a précipité la conversion du décret, et vient de le convertir en décret de prise de corps. Il est bien singulier qu'un lieutenant criminel se trouve ainsi décrété[1], et l'on craint que le procureur général n'use de son droit avec passion de vengeance en permettant d'arrêter chez lui cet officier.

Nous avons dit les autres mouvements du parlement sur diverses affaires; l'on va retirer le règlement pour la maltôte sur les cartes, ou en changer les principales dispositions par un nouvel arrêt revêtu de lettres patentes, car aujourd'hui l'on regarde ces *errata* comme rien, et l'on ne fait plus que s'avancer et rétracter à tous moments la volonté du Roi. Le chancelier, dit-on, n'est qu'un bœuf qui n'entend rien, qui est plongé dans la paresse et dans la gloutonnerie.

Le parlement piqué contre la cour ne perd pas une

1. C'est sur lui et sur M. d'Argouges, lieutenant civil, qui avait, dit-on, un tarif de révérences pour chaque personne suivant sa condition, que l'épicier Gallet fit ce couplet piquant :

Au Châtelet sont bien tenants
 Deux lieutenants;
Et ces magistrats renommés
 Sont bien nommés.
Monsieur le lieutenant civil
 Est très-civil,
Et le lieutenant criminel
 Bien criminel.

occasion de chicaner l'autorité des ministres sur les moindres vétilles, tout est brouillé; le premier président mécontent de n'être pas chancelier de France, le procureur général rempli de haine contre mon frère; quant au ministère, comme il est encore plus discord, il est aussi entreprenant que faible et imprudent.

La fête qu'a donnée M. de Hautefort, notre ambassadeur à Vienne, a paru mesquine. Cet ambassadeur est cependant riche et orgueilleux. La naissance du duc de Bourgogne n'a été célébrée nulle part comme elle devait l'être.

M. de Mirepoix a contremandé sa fête de Londres pour le même sujet. L'on prétend qu'ayant appris que le roi d'Angleterre avait assisté à une fête semblable chez l'ambassadeur de l'Empereur, il s'est piqué de prétendre au même honneur, qu'il a chargé de l'invitation lady Yarmouth, puis quelques autres personnes qui ont refusé de s'en charger; qu'il a donc invité lui-même le Roi et le prince de Galles, et que Sa Majesté Britannique a répondu que, pour aller à des bals, il était trop vieux et le prince de Galles trop jeune, que, l'ayant mandé ici, notre cour lui a ordonné de ne point donner de fête.

21 *janvier*. — Le Roi, extrêmement irrité contre le parlement, vient de déclarer qu'à qui que ce soit on n'accorderait plus de dispense d'âge, et qu'on ne serait plus reçu dans aucune magistrature supérieure avant l'âge de vingt-cinq ans; de quoi il serait fait une loi d'État. On a déjà appliqué cette loi au fils d'un conseiller qui a été refusé et a pris sur-le-champ le parti de voyager. De cette affaire-ci, les charges de

conseiller au parlement vont tomber, dit-on, à moins de 20 000 livres. C'est justice de rétablir cette règle dans sa vigueur; les dispenses, anciennement considérées comme grandes grâces, étaient devenues de droit, communes à tout le monde, et l'exception était devenue la règle. Mais malheureusement cela se fait par passion.

Le roi a conçu une haine épouvantable contre le parlement, et n'en voit aucun membre sans frémir; le cardinal lui a dit que tout ce corps est janséniste, et il ajoute que qui dit janséniste, dit ennemi de Dieu et du Roi. D'ailleurs, il sait que, dans les dernières assemblées des chambres, c'est la jeunesse qui fait le plus de tapage et insiste pour les avis de rigueur et de hardiesse. De là aussi vient une aigreur qui se fait sentir en toutes choses, de sorte que l'on ne verra plus rien de critiquable dans les démarches de gouvernement que le parlement ne le critique d'abord et avec grande vivacité.

Le parlement ayant envoyé pour prendre au corps le lieutenant criminel Nègre, on ne l'a pas trouvé, et sa femme, qui était à la maison, a dit quantité d'injures contre messieurs du parlement. D'abord procès verbal, puis, le tout rapporté à la chambre, on a décrété contre cette dame.

Le Roi va retirer son règlement sur l'impôt des cartes, et y substituer une déclaration qui adoucira les visites et les peines pour fraudes; reculades auxquelles on accoutume trop l'autorité royale, et que le parlement oblige à faire trop souvent par l'imprudence des ministres.

L'on a accordé au sieur Jard, accoucheur de

Mme la Dauphine, le privilége exclusif des carrosses de remise, d'où l'on voit que l'on doit asseoir un nouvel impôt sur cette commodité publique; mais que le service du public, ne marchant qu'après, sera bientôt négligé et sacrifié, ainsi que tout ce qui est mis en parti et en grande régie générale.

Mon fils évite de déplaire, cherche à être doux et poli; mais je vois ses vues et son esprit se raccourcir par la gêne où le met la cour. Mon frère se montre impoli, dur, et laisse voir son humeur par quelque faveur où il est avec le Roi de plus qu'à l'ordinaire. L'officier s'en plaint et la ville de Paris s'en trouve plus mal que de M. de Maurepas.

M. le garde des sceaux Machault devient, dit-on, d'une extrême dévotion; les dévotes qu'il fréquente en secret prétendent l'avoir converti à Dieu. Il dit que tous les impôts nouveaux sont de son devoir, et qu'il ne fait rien qu'en conscience.

En Angleterre, l'on ne s'en prend jamais qu'au ministère des malheurs du gouvernement, et jamais à la personne des rois. Ici, au contraire, le Français, plus attaché aux personnes qu'aux choses, faute de solidité d'esprit, s'en prend d'abord au Roi avec beaucoup d'injustice, et plus souvent sous Louis XV que sous tout autre, car, s'il avait eu un Sully, il aurait été un Henri IV; mais, avec des ministres plats et inhumains comme il a, il s'attire chaque jour davantage une haine nationale que je déplore. L'on vient de faire de nouveaux vers contre lui; ils commencent ainsi :

> Le bien-aimé de l'Almanach
> N'est plus le bien-aimé de France, etc.

23 *janvier*. — M. de Kaunitz, ambassadeur de l'Emereur à Paris, y mène une vie singulière : il ne donne manger à aucun seigneur ni ministre étranger, il ne it qu'avec nos financiers et financières, il fait l'aioureux de quelques beautés de finance, et, les voyant insi, il tire d'eux le véritable état des mauvaises finances du royaume, tant au fisc que pour les particuers, ce qui doit être le premier article de sa mission, pur savoir au vrai ce que la tyrannie autrichienne a craindre ou à ne pas craindre de la France pour la éprimer. Certes la première et dernière fin d'Autriche st de reprendre la Silésie au roi de Prusse, et, jusque-ı, l'abaissement de France n'en est qu'un moyen. Ces nanciers causent tant qu'on veut avec un si grand eigneur dont la splendeur les éblouit ; ils conversent vec lui les soirs en se promenant, et lui disent le fort t le faible de ce qu'ils savent.

24 *janvier*. — Il y a grand tumulte à Strasbourg. 'on a découvert des friponneries ouvertes de M. Klinlin, préteur royal, et de la cabale dans le Maistrat. Un échevin que ce tribunal avait envoyé aux alères à Marseille s'en est échappé et s'est sauvé en Iollande, d'où il a envoyé des mémoires à la cour ontre toutes ces malversations ; l'on y travaille avec évérité. C'est ainsi que l'on voit l'abus des républiques petites comme grandes, et qu'elles ont besoin le la protection d'un monarque pour redresser de emps en temps les griefs de la démocratie. Mais ue les monarchies n'en abusent pas, qu'elles s'en iennent à la simple protection, car, quand de là lles passent à la gestion, il en arrive bien pire qu'aux

républiques : les ministres des monarchies sont des monstres dévorants qui absorbent aristocratie et démocratie.

25 *janvier*. — L'abbé de Prades, auteur de la thèse de Sorbonne qui a tant fait de bruit, vient enfin d'être jugé avec la partialité inséparable de tout ce qu'ordonne aujourd'hui notre faible gouvernement. Il a eu pour lui cinquante-quatre voix, nombre composé de la plus saine partie de Sorbonne : ceux-là étaient d'avis qu'il fût écouté dans ses défenses, et certainement, si on l'avait entendu, il aurait été justifié et innocenté ; c'était la raison et le droit de l'écouter ainsi ; mais quatre-vingt-deux ont été d'avis de le condamner sans l'entendre. Il est par le jugement déchu de ses grades, la Faculté des arts lui a ôté aussi le titre de maître ès arts, et on le déclare incapable de posséder jamais aucun grade dans la Faculté.

M. le duc de Chartres vient de chasser de la maison de sa femme Mme de Boufflers qui lui était trop attachée et qui favorisait ses amours avec le petit Melfort.

M. le duc d'Orléans est à l'extrémité et a donné hier des conseils dignes et salutaires à son fils le duc de Chartres.

On a ôté à Jard l'accoucheur le privilége des carrosses de remise dont l'exécution n'était pas encore commencée, et l'on dit qu'il est donné à Mme de Monconseil, grande intrigante[1].

L'on assure aussi que les jeux publics vont être

1. Voyez t. V, p. 208, note.

réautorisés après avoir été défendus, que les étrangers demandaient des maisons publiques où ils pussent aller, qu'il y aura vingt-cinq vieilles coquettes qui auront cette ressource pernicieuse au public, et que l'on permettra aussi les jeux à la foire, paradoxes de police, infamie, corruption! tout se dispute, se défend et se permet successivement dans notre faible gouvernement.

26 *janvier*. — On a eu nouvelle qu'à Arles, en Provence, il y a eu une terrible révolte de paysans qui sont venus armés demander du pain à l'hôtel de ville. Ils étaient au nombre de deux mille, et, comme les magistrats effrayés n'ont fait que leur promettre des secours qu'ils n'ont point donnés, pendant quelques jours, ces paysans, plus armés et en plus grand nombre encore, sont revenus et ont menacé de rompre le pont sur le Rhône qui sépare la Provence du Languedoc. Effectivement, ils commençaient à le démolir, lorsqu'on a fait marcher un détachement de troupes qui les a repoussés. Voilà donc où nous en sommes malheureusement pour la famine, que les pauvres demandent forcément du pain aux riches, et que ceux qui gouvernent sont contraints de faire marcher des troupes, pour attaquer et punir les pauvres révoltés de leur misère!

Tous les soins contre la famine se donnent aujourd'hui à Paris où les révoltes seraient bien autrement sensibles au trône et au ministère. On y met de l'argent pour avoir des blés d'Angleterre, et l'on soutient le pain à trois sous un liard pour les pauvres. Que n'auraient-ils pas à dire de voir la magnificence, la

profusion des financiers! car aujourd'hui que les fils ont la survivance des pères pour les places de finance, la jeunesse indiscrète jette l'argent avec une effronterie scandaleuse, et ces jeunes financiers se ruinent autant et plus que de jeunes seigneurs. Les deux frères Villemur bâtissent des guinguettes[1] de cinq à six cent mille livres. L'un a quarante chevaux de selle pour monter quelquefois à cheval au bois de Boulogne, l'autre vient de prendre pour maîtresse la Dlle Clairon de la Comédie, et a débuté par des dons de la valeur de 20 000 écus.

On me mande de Touraine que la famine y augmente chaque jour sensiblement, que M. Savalette, l'intendant de cette province, paraît s'y endurcir, qu'il n'est occupé que de ses vaines manufactures de Tours, entreprise ridicule et impossible : car une pauvre province entreprendra bien de petites fabriques proportionnées à ses forces, mais comment veut-on qu'elle fabrique des velours et des damas plus beaux qu'à Gênes et qu'à Lyon, dans la faiblesse d'argent et d'habitants où elle est? Des seigneurs de Touraine m'ont dit que, voulant occuper les habitants par des travaux de la campagne à journées, ces habitants se trouvent si faibles et en si petit nombre qu'ils ne peuvent travailler de leurs bras.

L'archevêque de Tours montre très-bon exemple, et plusieurs autres évêques et archevêques le suivent : ils vendent leur vaisselle et se retirent dans leurs séminaires pour assister leurs pauvres.

1. « Les honnêtes gens, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, appellent quelquefois du nom de *Guinguette* une petite maison simple et propre qu'ils ont dans les faubourgs et aux environs de Paris. »

27 *janvier*. — Il y a eu une révolte à Rennes pour le pain, et une autre dans une ville de Languedoc. La cour ne paraît pas pourvoir à ces besoins. La Guyenne est très-mal, et menace de pareils soulèvements : alors les pauvres se soulèvent contre les riches et les pillent. Un homme de la compagnie des droits sur le marché de Poissy m'a dit que la consommation de ce marché en bœufs y était la moitié moindre de ce qu'elle était l'année dernière, parce que la misère est si grande à Paris que quantité de petites gens ne font plus d'ordinaire en viande, et ne mettent plus que des légumes dans leurs pots-au-feu.

La marquise de Pompadour ne saurait souffrir que l'on dise devant elle que les provinces sont malheureuses ; elle dit que ce sont les ennemis de M. de Machault qui le pensent et qui le publient, et que jamais le royaume n'a été si abondant. Si l'on sait ces discours à Paris, voilà de quoi la faire plus détester que jamais, et ce sera avec justice et raison. Quoi ! falsifier aux yeux du Roi les plus grandes vérités et les plus nécessaires à savoir ! Mme de Maintenon fut détestée du public à moins que cela, pour avoir lavé la tête à un intendant que Louis XIV interrogea sur l'état des provinces, et qui lui dit la vérité jusques à lui arracher des larmes, ce qui le rendit malade quelques jours.

Le trésorier des troupes m'a dit que, ses assignations étant sur les récoltes générales, il avait bien de la peine à en être payé, et que de là venait le déficit de quantité de parties de sa dépense militaire ; qu'il fallait absolument que le Roi augmentât les taxations et gratifications qu'il donnait aux receveurs généraux et receveurs des tailles pour avancer ; qu'autrement la

guerre serait plus mal payée plus on avancerait, soit parce que messieurs des finances donnaient aujourd'hui des assignations anticipées sur les années à venir, soit parce que la misère des provinces ralentissait les recouvrements en comparaison de ce qu'ils étaient ordinairement, et que ce dernier article faisait le grand embarras des finances, soit pour la recette dont sont chargés les receveurs généraux, soit pour la dépense dont sont chargés ces trésoriers généraux pour l'extraordinaire des guerres. Dans tout cela il faut qu'ils avancent du leur : mettant leur crédit en avant, ils craignent de ne pas préférer les parties les plus essentielles; tout peut manquer à la fois, et les affaires publiques entraîner les affaires particulières.

On ne parle que de la nouvelle et extrême dévotion du garde des sceaux Machault qui entend la messe chaque jour et va souvent à confesse; l'on dit que ce sont les bonnes prières de messieurs du clergé qui ont obtenu la fin de leur querelle par la conversion plutôt que par la mort de leur agresseur.

Ce ministre vient de se raccommoder authentiquement et avec éclat avec mon frère : il a été chez lui, lui a fait une manière d'excuses des brouilleries passées, lui demandant son amitié, à quoi ont beaucoup contribué MM. de Courteilles et de Saint-Contest, ses amis. Voilà un replâtrage jusques à nouvel ordre, car, cette partie de la guerre tirant beaucoup sur la finance, et fort mal à propos, la mauvaise humeur s'en renouvelle à chaque occasion. Certes l'extraordinaire des guerres monte plus haut qu'il ne devrait, à ce que m'a dit le trésorier, allant à cinquante quatre millions chaque année.

Mon frère se plaint de ce que le parlement chicane l'autorité royale à chaque occasion, même dans les minuties. Le chancelier dit partout que c'est mon frère qui donne tous les mauvais arrêts dont le parlement se plaint et qu'il oblige de rétracter avec tant de raison; et véritablement ceux de M. d'Anisy, les décrets contre le lieutenant criminel et sa femme, sur l'impôt des cartes, tout cela vient de lui, et l'on ne comprend pas comment il l'a voulu. De là vient qu'il est fort haï dans le parlement et dans le public qui pénètre quelquefois assez bien, mais un peu tard, des manières au fond. La cour s'efforce de dire que M. Nègre, lieutenant criminel du Châtelet, est un honnête homme et qui ne fait de fautes que celles d'usage et de forme usitées; cependant le parlement en fait le plus grand prévaricateur qu'il y ait encore eu parmi les magistrats. Sa femme vient de demander excuse au parlement d'avoir vomi des injures contre cette cour, quand on est venu pour arrêter son mari, et le parlement, par arrêt, lui a défendu de récidiver. Le parlement a fait grand bruit pour la proposition d'un nouveau lieutenant criminel. M. Chauvelin proposait M. Langlois, conseiller au parlement, pour cette charge; mais à condition qu'il resterait membre de la compagnie; elle l'a refusé, par cette raison, disant qu'on ne pourrait lui faire son procès sans obstacle, obstacle qui arrête depuis longtemps celui qu'on voudrait faire à M. Moreau, procureur du Roi, d'autant qu'il est grand ami de bouteille du nouveau chancelier Lamoignon qui le protége.

Ainsi tout se passe en haines, en ergoteries et en piques entre la cour et le parlement, ce qui y prépare

d'autres scènes au public. Cependant le ministère inspire au Roi la plus grande haine de passion contre le parlement de Paris, et l'on dit que le monarque ne voit pas un officier du parlement sans frémir. Le public, au contraire, met toute sa confiance dans ce corps, et le regarde comme le seul défenseur aujourd'hui de sa liberté, de façon qu'on n'oserait y toucher sans risquer un soulèvement. Et un ministre me disait hier qu'il fallait renoncer à toute entreprise d'autorité sous Louis XV qui, hasardant d'abord volontiers, ne concevait les suites de ces entreprises que par leur danger, et voulait d'abord retourner en arrière ou s'arrêter, courage de cœur et d'imagination, timidité d'esprit, faute de conception et d'idée du grand, incapacité du grand en aucune chose, ni dans le bien, ni dans le mal.

Il vient de paraître un livre fort défendu depuis peu et qu'on ne trouve plus. Il s'appelle le *Qu'en dira-t-on*[1]. Il est fort républicain, il avilit le ministère de M. de Machault sous des éloges affectés et un vrai

1. *Mes pensées*, ouvrage anonyme de la Beaumelle, avec l'épigraphe : *Qu'en dira-t-on?* que l'imprimeur prit pour un second titre. L'auteur le fit imprimer d'abord à Copenhague, en 1751, et en envoya cinquante exemplaires à son frère, avocat à Paris, qui les répandit dans la capitale au mois de janvier 1752. Ce hardi pamphlet fit beaucoup de bruit, et, de 1751 à 1780, eut une douzaine d'éditions à l'étranger. Dans l'origine, on l'attribua à Montesquieu, à Voltaire, à Diderot. D'Argenson, qui est revenu sur cet ouvrage dans ses *Remarques en lisant*, n° 2028, dit, à propos de cette dernière attribution : « Je m'arrêterais à celui-ci (Diderot), vu les tours de phrases et de pensées très-vifs, très-détournés, souvent inintelligibles, toujours dans le grand, mais ne rencontrant pas toujours le juste. »

sarcasme, il loue et encourage le zèle du parlement de Paris, il fait plus, il prouve ce qu'il avance, livre que le gouvernement a prohibé avec grande raison pour lui. Ce livre a plus de sa moitié excellente, un quart médiocre, et l'autre quart rempli de pensées fausses. Dans le bon, on y trouve ce trait : *Heureux l'État dont le roi n'aurait point de maîtresse, pourvu qu'il ne fût pas dévot*[1] *!*

28 *janvier.* — Révoltes à Rennes et à Bordeaux, la Guyenne manque absolument de blé. Le pain augmente de prix dans les marchés hors de la capitale, ce qui ne tardera pas à refluer sur Paris.

On a réglé que l'Hôpital général serait désormais gouverné comme il suit : le spirituel par l'archevêque de Paris qui ne se mêlera d'ailleurs aucunement du temporel ; le temporel par le secrétaire d'État ayant le département de Paris, et le contentieux par le grand conseil. Il reste encore quelques difficultés à régler, lesquelles sont actuellement sur le bureau au parlement ; l'Hôpital y avait ses causes commises en première instance.

29 *janvier.* — Révolte à Metz contre les juifs, au sujet d'une femme juive accusée d'impiété et de sacriléges contre la sainte eucharistie. On a voulu massacrer les juifs et piller la synagogue ; la garnison a arrêté cette furie de la populace. Les commandants ont eu à cette occasion de bons présents des juifs.

1. Voici le passage textuel : « Un roi sans maîtresse est bien estimable, s'il est en même temps sans dévotion. »

L'on voit dans la *Gazette de Cologne* des plaintes très-pathétiques des marchands contre le deuil de la reine de Danemark.

La même Gazette parle d'un mariage d'une de Mesdames de France avec un prince régnant d'Allemagne, je n'imagine pas lequel.

L'on y voit encore le dernier arrêt du conseil pour surseoir à l'imposition de 1 500 000 livres sur le clergé. Il y est pris pour prétexte de surséance l'injustice des répartitions actuelles, et, pour y remédier, l'on ordonne que ces déclarations seront remises aux bureaux diocésains, et, de là, aux agents du clergé, pour être fait ensuite un nouveau département qui ne s'exécutera qu'après l'approbation du Roi.

Tout cela est juste; le clergé ne peut contester au Roi le droit d'inspection, mais il lui doit laisser celui d'une nouvelle fabrique d'impositions, sous son appui et approbation. Ainsi le ministère a reculé, de sa demande du vingtième en nature, à celle du payement de ses dettes, puis à sa gestion par le clergé même.

Au moyen de ceci, le clergé s'assemblera au mois de mai prochain, et le ministère reculera sur tout.

L'électeur palatin va se rendre comme les autres à Munich pour y traiter de l'élection du roi des Romains.

30 *janvier*. — M. le duc d'Orléans est à l'extrémité. Il prêche en mourant ceux qu'il voit et qui l'entourent; il n'a d'affection que pour les dévots, et porte de l'aversion aux hommes libres et de plaisir non dévots, quoique honnêtes gens.

M. et Mme la duchesse de Chartres viennent de se piquer au sujet d'un logement vacant au Palais-Royal. M. le duc de Chartres ayant renvoyé Mme de Boufflers comme on renvoie un laquais, le mari a voulu que ce logement fût donné à M. et Mme de Blot[1] qui remplacent M. et Mme de Boufflers, et sa femme a voulu que ce fût M. et Mme de Menisdot qui eussent le même logement. Ils ont été au moribond duc d'Orléans qui a prié qu'on le laissât mourir en repos, mais il a dit à sa belle-fille de s'asseoir, il lui a reproché sa mauvaise conduite et l'a menacée de la colère de Dieu.

Ce ménage promet grande brouillerie après la mort du père; la haine des époux est parvenue à l'irréconciliation, mais la duchesse de Chartres a autant d'esprit et de fermeté que le duc a peu de l'un et de l'autre, de sorte qu'il est facile de prévoir qu'elle va le rendre souverainement malheureux dans son domestique. Elle ne cherche qu'à ameuter tous les princes du sang contre lui, à tourner contre lui la faveur du Roi et de la favorite, à quoi l'aide sa mère, la princesse de Conti, dont la grande passion est l'abaissement de la branche d'Orléans. Et malheureusement le duc de Chartres n'est capable ni de bon conseil, ni de l'exécuter, ni de le demander; il n'est entouré que de jeunes gens aussi frivoles que voluptueux et étourdis.

31 *janvier*. — Depuis qu'on a ôté les droits de quatre sous pour livre sur les denrées comestibles et combustibles, leur prix augmente par leur rareté. Les commis prétendent qu'ils contribuaient par leurs soins

1. Voyez t. VI, p. 421.

à faire arriver de ces raretés à Paris, mais je pense que c'est l'inégalité des richesses qui, augmentant chaque jour par la misère, constitue la pauvreté universelle et met la famine à la place de l'abondance, car personne ne peut plus travailler chacun en droit soi; tout ce peuple malheureux devient esclave et dans la servitude de quelques richards.

Le luxe des gens d'affaires augmente avec une folle dissipation, voilà ce que nous a procuré cette publicaine de marquise de Pompadour, en faisant des mariages et procurant des survivances à tant de jeunes financiers. Ils ont aujourd'hui des écuyers et sous écuyers, ils prodiguent l'argent en luxe, et ruinent leur crédit, bientôt plus ruinés que nos jeunes seigneurs de la cour.

2 *février*. — Un fameux notaire, et des plus employés de Paris, s'est récrié devant moi hier sur le délabrement des fortunes particulières et sur l'impossibilité de recevoir des remboursements ni d'en faire; on ne se confie à aucun emploi, et c'est avec raison. Les meilleurs effets deviennent caducs, les charges de judicature par exemple se décrient chaque jour, soit par le manque de fonds, soit par les atteintes qu'y donne le gouvernement par des coups d'autorité qui viennent de passion, d'injustice et d'ignorance. Il y a vingt-cinq charges de conseillers au parlement à vendre, et à peine se présente-t-il deux acquéreurs, depuis qu'il a été décidé résolûment par le Roi qu'il n'y serait point accordé d'agréments qu'à des sujets de vingt-cinq ans, résolution qui ne vient que de passion, à cause des remontrances du parlement. Bientôt les membres de

ce corps réfléchiront qu'en travaillant pour la liberté et pour la justice, on ne gagne ici que ruine et avilissement. Ainsi l'on parle de supprimer une chambre du parlement, ce qui diminuera encore sa force dans les affaires publiques; et comment remboursera-t-on cette chambre des enquêtes sans finance, et en ne se servant que de leur vil prix? L'on parle de même de supprimer huit à dix charges de maîtres des requêtes, ce qui fait tomber le prix de ces charges. D'un autre côté, le Roi ne paye rien, ni gages, ni pensions, ce qui anéantit encore davantage la circulation dans les fortunes particulières. Les brevets de retenue sur les charges de la cour sont par là également décrédités. A ce que dit ce notaire, le ministère entreprend tout et ne finit rien, parce que rien de ce qu'il entreprend n'est possible à finir; c'est, dit-il, l'ignorance et la dureté mariées avec la misère.

Deux grandes dames de la cour ont encore eu envie de voir le diable et de se faire dire la bonne aventure. La prétendue sorcière demeurait dans un quartier éloigné de Paris; ces dames ont laissé leur carrosse vis-à-vis d'une église voisine. La sorcière leur a déclaré que, pour savoir ce qu'elles voulaient et pour voir le diable, il fallait qu'elles fussent nues, ce qu'elles ont exécuté. La sorcière les a enfermées et a emporté leurs hardes, argent et pierreries, elle a disparu. Ces deux dames restant seules dans la maison, peu à peu elles s'en sont étonnées et ont jeté des cris horribles; à cela les voisins sont accourus, le commissaire a été appelé, et, faisant ouvrir les portes, il a vu ces deux belles nues; il a cru que c'était des drôlesses, et a voulu les mener à l'hôpital. Il a fallu qu'elles décli-

nassent leurs noms et leurs hôtels pour qu'on allât chercher leurs femmes et de nouvelles hardes. Pendant ce temps-là, le commissaire les a couvertes toutes deux de leurs vêtements; il a promis le secret, mais tout Paris le sait aujourd'hui : l'une est la marquise de l'Hôpital, l'autre la marquise de la Force.

4 *février*. — Le ministre a été pour la première fois, il y a quelques jours, au cabinet de la poste : c'est dans ce cabinet que l'on décachète les secrets des pâles humains, ouvrant les lettres, déchiffrant et montrant au Roi ce que les particuliers s'écrivent avec confiance par la poste. Le sieur Jeannel est le chef de cette caverne, ce Jeannel a trahi ses maîtres les Pajot et les Rouillé, ainsi que M. le garde des sceaux Chauvelin. Il est aujourd'hui grand ami du ministre, ainsi que M. de Saint-Séverin; c'est un homme noir et double, ami de la faveur, ennemi de la vertu. Ce sont là les puissants nerfs de la tyrannie, de celle qu'on inspire au meilleur des rois.

J'ai appris que la correspondance des ministres étrangers devient de plus en plus difficile à pénétrer par le cabinet; les Anglais chiffrent avec une si grande recherche qu'on ne peut avoir leur chiffre. Le roi de Sardaigne met aux lettres de ses ministres un sceau qu'il applique lui-même; il le met avec une presse, de sorte qu'on ne peut décacheter et refermer ces paquets sans que cela paraisse; on ne le tente plus. On n'a plus les secrets du secrétaire d'État ni de la daterie de Rome depuis la retraite du cardinal de Tencin. Il avait trois à quatre fripons de Romains qui l'y servaient avec affection et analogie; ils se sont retirés

avec lui de notre confidence. L'Espagne, qui en sait la conséquence, n'écrit que par des courriers depuis la frontière jusqu'à Paris; plusieurs souverains de l'Empire et du Nord en usent ainsi.

L'ancien évêque de Mirepoix a fait un grand sermon au Roi, où il a représenté à Sa Majesté que la religion s'éclipsait en France, et que son exemple y autorisait, que l'on ne voyait plus que des livres contre la religion, et autres lieux communs de sermons soufflés par l'hypocrisie, inspirés par l'intrigue et non par le zèle, causes de proscriptions et non d'ordre.

J'ai vu des conseillers du parlement qui sont les plus écoutés dans les desseins de la compagnie; ils m'ont dit que le parlement se voyait bien persécuté par la cour, mais que leur courage et leur zèle en redoublaient et qu'ils espéraient produire enfin leurs effets; qu'ils sentaient leur force, puisqu'on ne pouvait supprimer le parlement dans un temps comme celui-ci, où les peuples étaient malheureux et mécontents, l'autorité maladroite, où les ministres étaient sans capacité, sans réputation et sans union, où les plus petites entreprises échouaient à la moindre résistance; qu'ils essuieraient donc encore sur leurs biens ce qu'on voudrait, mais qu'ils n'en feraient que mieux leur devoir.

La cour craint la première assemblée des chambres, et il s'en présente à tous moments des occasions. Ce qui fait encore la force de ces parlementaires est que le premier président Maupeou et le procureur général Joly de Fleury, l'aîné des trois frères, sont mécontents de la cour, méprisent et haïssent le ministère, sont fort unis entre eux deux et servent fidèlement la com-

pagnie, ce qui autorise son courage et le met en règle, au lieu de le traverser. Ils m'ont dit que la méthode aujourd'hui de procéder entre eux est tout autre que ci-devant. Quand on prévoit quelque délibération d'affaires publiques, on s'y prépare avec soin et méditation; des députés des chambres se réunissent entre eux et communiquent tout pour ne composer qu'un vœu commun qui se montre dès que l'on s'assemble. Voilà ce qu'on appelle du fil à retordre pour la cour. Ainsi n'a-t-on encore osé signifier aux parties l'arrêt du conseil qui casse les procédures de la troisième chambre des enquêtes contre M. Nègre, lieutenant criminel; on a laissé ce tribunal, au contraire, suivre tout ce qu'il veut. L'on est sûr que, du moment où cette signification serait faite, il y aurait assemblée des chambres pour faire remontrances.

Les avocats viennent de faire un arrêté entre eux qui suspend aussi l'arrêt du conseil touchant l'administration des hôpitaux. Cet arrêt renvoie au grand conseil tout le contentieux de ces établissements. Les avocats ont délibéré et arrêté de ne jamais plaider ni faire d'écritures à cette cour touchant les affaires des hôpitaux, épousant ainsi jusqu'aux moindres intérêts du parlement dépouillé de ses dépendances pour la Constitution *Unigenitus*. Cela retient la cour de notifier ladite évocation; et ainsi de tout ce qui se présente. Les deux camps se regardent, et chacun craint d'attaquer le premier. Cependant voici quelques nouvelles affaires qui se présentent : un refus de sacrement dans une fameuse paroisse de Paris, sur quoi l'on dit que les chambres vont s'assembler et faire des remontrances.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, avant que d'administrer M. le duc d'Orléans qui est à la mort, l'a interrogé sur la Constitution, et a exigé qu'il embrassât ses petits enfants, mais le public murmure de ce qu'un prince aussi saint éprouve de telles difficultés à la mort pour recevoir les sacrements.

Voilà bien des brouilleries et des semences de mouvement. Le roi les trancherait par une seule démarche. Sa Majesté n'aurait qu'à prendre un *bonhomme* pour premier ministre.

5 *février*. — M. le duc d'Orléans mourut hier à dix heures du matin. Sitôt après, M. le duc de Chartres, son fils, alla à Versailles faire part au roi du testament qu'il laisse, et que l'on dit chargé de legs pour les pauvres.

D'hier aussi paraît le mandement de l'archevêque de Paris qui condamne la thèse et la personne de l'abbé de Prades. Les qualifications et les condamnations y sont outrées en quelques endroits, et l'on voit que ce sont les jésuites qui l'ont dicté. Le mandement commence par se récrier sur le déisme et le matérialisme qui règnent aujourd'hui en France et parmi nos écrivains.

Le *Journal de Trévoux* de ce mois tonne sur le nouveau tome de ce dictionnaire qui paraît, où il relève plusieurs choses opposées à notre religion surnaturelle. Effectivement, il y a à la tête de cet ouvrage un M. Diderot qui a beaucoup d'esprit, mais qui affecte trop d'irréligion.

Il faut voir sur cela le zèle affecté de nos pauvres jansénistes qui voudraient ravir aux jésuites l'honneur

de haïr encore davantage les matérialistes; ils craignent que quelque chose de l'accusation ne tombe sur eux, et ils outrent leur affectation.

Il doit y avoir ce matin une assemblée des chambres du parlement touchant l'attribution accordée et registrée au grand conseil pour juger tout ce qui regarde les hôpitaux, renvoyant à l'archevêque de Paris tout ce qui y concerne le spirituel, et au secrétaire d'État ayant le département de Paris tout ce qui est du temporel des dits hôpitaux. Le parlement est résolu de ne pas permettre cet arrangement, et de ne jamais se départir de la connaissance des dits hôpitaux. L'on dit qu'il sent sa force dans la conjoncture présente, où le règne, que l'on nomme règne de Mme de Pompadour, est si malheureux pour la nation et cause de si grands mécontentements. L'on verra bientôt ce que produira cette passion du parlement.

En même temps l'on y remontrera sur un refus de sacrement à la dame Hermant, veuve d'un avocat qui avait mal parlé de la Constitution dans la paroisse de Saint-André-des-Arts, de façon qu'elle est morte sans sacrements.

L'affaire du lieutenant criminel s'accommode : il a présenté requête à la troisième chambre des enquêtes, on a converti son décret en état d'ajournement personnel, et on lui a nommé un commissaire pour aller l'interroger chez lui, attendu sa maladie. Ainsi la cour a le dessous dans cette affaire-ci. L'on n'a jamais osé signifier au président général l'arrêt du conseil qui casse celui du parlement. L'huissier à la chaîne qui vint à cet effet chez M. le procureur général eut quelques messages de ce magistrat qui lui fit dire d'y

prendre garde, qu'il n'y aurait plus de remèdes, qu'il y aurait sur-le-champ assemblée des chambres. L'huissier alla consulter un personnage qui était caché dans son fiacre devant la porte, et finit sa scène par ne point signifier; il s'en retourna comme il était venu.

Le chancelier s'en prend à mon frère de tous ces arrêts et de ces mesures qui ont si mauvaise issue, disant que ce sont des tissus d'ignorance, et que Marie, le premier commis de ce département, est trop faible pour bien conseiller le ministre. De son côté, mon frère se plaint de la malice que les magistrats mettent dans les extraits qu'ils lui donnent.

Le garde des sceaux Machault devient dévot, et cela jusqu'à la sainteté : il couche régulièrement avec sa femme; le clergé le craint davantage depuis que cette dévotion donne lieu au soupçon d'hypocrisie.

6 *février*. — La censure de la Sorbonne contre la thèse de l'abbé de Prades n'est pas si forte que le mandement de l'archevêque de Paris. Elle est d'un latin ferme et vainement recherché. Cet abbé est retiré depuis huit jours chez mon curé de Saint-Sulpice de Favières, paroisse de ma campagne de Segrez.

Il y a grande brigue à la cour et à la ville pour sauver le syndic de Sorbonne encore plus coupable de cette thèse que le bachelier même qui l'a soutenue.

Il y a eu hier matin assemblée des chambres touchant le refus de sacrements à la dame Hermant dont nous avons parlé hier. M. Titon, comme doyen des Enquêtes, a dénoncé ce refus au parlement. Il a été résolu de faire procès-verbal de ce récit, et d'informer des faits.

7 février. — M. le duc d'Orléans laisse à l'ordre de Saint-Dominique sa bibliothèque et ses manuscrits, ces compositions écrites de sa main qui sont en grand nombre. Il déclare dans son testament la vénération qu'il a pour la doctrine de saint Thomas, principalement sur la grâce efficace, et que, les dominicains étant les dépositaires de cette doctrine, il ne peut mieux faire que de leur laisser ses écrits, pour qu'ils y travaillent, qu'ils les corrigent, et qu'ils en donnent au public les parties qu'ils croiront utiles à l'Église.

M. de la Morlière, qui a fait, depuis deux ans, de grosses recrues pour les colonies, ces recrues allant jusqu'à six mille hommes, m'a conté hier son [illegible] là-dessus, et on ne peut qu'en approuver l'invention et l'exécution. Ces recrues sont de nos déserteurs en tous pays, particulièrement en Prusse, en Espagne et en Suisse. Sans leur donner d'amnistie, on les fait revenir ici par des billets circulaires qu'on leur fait écrire; de bas officiers sur la frontière les ont reçus et conduits par étapes jusques aux ports destinés. On a nouvelle que cela forme les meilleurs soldats dans nos colonies, principalement à la Louisiane où ils se marient, et où ils deviennent fort accommodés, ayant presque tous des plantations et des basses-cours qui fourmillent de gibier. Il ne manquerait que la permission d'y semer du blé, qu'on refuse toujours à ces colons par une tyrannie mal entendue, afin de les constituer toujours dans le besoin de nous. Il dit que si l'on voulait, il pousserait ces recrues jusqu'à vingt mille déserteurs, soldatesque qui y ferait les meilleurs colons.

Mais, dit-il, le grand obstacle à cette exécution est

ce qu'il en coûte au roi pour les vivres de la marine. Les commis, le ministre lui-même et quantité de puissants de la cour sont intéressés dans ces vivres. La place est à 21 ou 22 s. par jour, en mer ou à terre. Il est vrai que les entrepreneurs n'y gagnent guère, quand ils nourrissent ainsi un soldat en mer, et c'est pour les indemniser qu'on leur a donné le même prix à terre; mais, sur cela, il faudrait distinguer les garnisons des colonies et celles de nos ports de France. Au moins aurait-on dû distinguer la subsistance de ces recrues qui pourraient fort bien n'être nourris que comme les miliciens le sont dans nos garnisons ordinaires, mais le ministre de la marine a fait décider qu'ils coûteraient aussi cher au Roi que les soldats de marine.

De là arrivent mille connivences ruineuses pour les finances. Tous les commandants, intendants, commissaires, et commis du bureau de la marine sont pour les départs retardés afin que la subsistance dure plus longtemps à terre et en France; l'on dit que les vents sont contraires quand ils ne le sont pas. La Morlière m'a fait le décompte de ce qu'a coûté au Roi une recrue de Bayonne, la dernière qu'il a envoyée. On a supposé les vents contraires quand ils ne l'étaient pas; on a embarqué, laissé en rade, débarqué, consommé les provisions, approvisionné de nouveau le vaisseau, etc. Voilà ce que le désir des richesses et le besoin des bagatelles produisent dans le service de la patrie!

8 *février*. — Madame l'aînée a été soignée, ayant de la fièvre depuis deux jours; Mme Sophie a

aussi la fièvre. Le Roi n'en va pas moins à Bellevı ce soir.

Sa Majesté a conservé à M. le duc de Chartres (aı jourd'hui duc d'Orléans) toute sa maison comme el était sous feu son père; de plus, on lui donne ı premier veneur, qui est M. de Barbançon.

Mylord Melfort, qui est l'amant de Mme la di chesse d'Orléans, était très-bien avec Mme de Pon padour : cette favorite l'a protégé dans sa querel avec M. le duc d'Orléans. Il quitte le régiment ı cavalerie d'Orléans, que l'on donne au fils de M. d'A mentières, qui a seize ans. Celui-ci donne pour ce 40 000 l. à M. Melfort, et on lui promet le premi régiment étranger qui vaquera, à quoi il gagner puisque ces régiments valent 16 000 l. de revenu, e avec ces 40 000 l., on l'oblige à aller voyager dar les pays étrangers. Ainsi on lui fait un pont d'or poı satisfaire la jalousie et la fermeté compromise du dı d'Orléans; et le public blâme toutes ces actions de l cour, où il n'y a plus, dit-on, ni pudeur, ni justice ni dignité.

Nous avons dit que M. le duc d'Orléans, par so estament, léguait aux Jacobins sa bibliothèque ı ses compositions manuscrites, avec grand éloge de grands hommes de cet ordre et de la doctrine d saint Thomas, ce qui chagrine fort les jésuites. I public qui abonde à Sainte-Geneviève y regarde M. l duc d'Orléans comme un saint : le peuple voula enlever tout ce qui servait à ce prince, comme rel ques. Dans quelques années l'on songera à sa cano nisation.

La cour devient dévote, le garde des sceaux e

entièrement converti et se montre d'une haute dévotion par ses pratiques; il a rendu à sa femme toute l'amitié et l'honneur qu'il lui devait. Mon frère devient dévot également, et toute la cour va prendre ce parti. L'on sent que le Roi est touché de dévotion, et Mme de Pompadour se prépare à ne devenir plus qu'amie. L'intrigue dévote approche de la puissance, les jésuites influent sur les affaires; le Roi a déclaré qu'il ne sortirait pas de Versailles de tout le carême, et qu'il assisterait régulièrement au sermon et au service.

La pénurie du trésor royal augmente à chaque instant; l'on remet les payements les plus promis, l'on sait trois à quatre receveurs généraux qui vont faillir; ils ne trouvent plus d'argent qu'à 7 pour 100.

Le trésor royal a cette année trois dépenses considérables à faire de plus que les autres années : 1° pour achats de blés étrangers; 2° pour le pain qu'on donne aux troupes, ce qui constitue la paye du soldat au double des autres années; 3° pour gratification extraordinaire aux receveurs généraux et aux receveurs des tailles, dont les recouvrements sur le pauvre peuple étant une fois plus lents et plus difficiles, il y faut beaucoup plus de taxations. Au mois de mars prochain, tout deviendra, dit-on, encore beaucoup plus difficile, lorsque les campagnes vaqueront aux semailles et aux autres travaux, ce qu'on appelle en finance les mois stériles.

Hier, il y eut au cabinet assemblée des Enquêtes par députés, l'on y présenta combien l'attribution donnée au grand conseil pour l'administration et le contentieux des hôpitaux faisait de tort auxdits hôpitaux de

Paris, et combien il est nécessaire d'en faire au Roi de nouvelles représentations. L'on remit l'assemblée des chambres sur cela au premier vendredi de carême.

En attendant, les avocats ont arrêté entre eux de ne consulter ni plaider sur aucune affaire concernant les hôpitaux, ce qui offense véritablement l'autorité royale, puisque rien n'y conduisait les avocats, et qu'ils désobéissent ainsi de gaieté de cœur pour entrer dans tous les intérêts et désirs du parlement.

9 *février*. — La maladie de Madame Henriette a augmenté tellement qu'on l'a crue en danger : saignées redoublées, émétique, appel des bons médecins de Paris, etc., voilà toute la cour en alarmes, et, le Roi ayant montré son bon cœur paternel, tout a retenti d'éloges, et l'extérieur des courtisans s'est signalé par la fausse sensibilité; mais les dernières nouvelles sont bonnes. Cependant l'on a différé à samedi le voyage de Bellevue où il devait y avoir de grandes fêtes, des bals, danses, ballets et comédie. Mais les peuples qui meurent de faim sont bien d'autres enfants qui mériteraient des alarmes et des larmes.

10 *février*. — L'*Encyclopédie* ne se débite pas, on en a arrêté les exemplaires[1] jusqu'à ce qu'on y ait mis des cartons. Les auteurs principaux sont menacés d'exil ou de prison. L'on vient d'exiler l'abbé de Prades, auteur de la fameuse thèse, et l'abbé Yvon, parce qu'il était son ami.

L'inquisition se perfectionne en France, les jésuites, grands inquisiteurs, grossissent les matières de leur

1. Voyez plus loin, p. 110.

tribunal de tout ce que les autres dévots ont éventé et fait lever. Tel qui n'était accusé que de jansénisme va bien mieux être accusé d'irréligion, et les jésuites en seront les censeurs, les délateurs, les accusateurs et les juges. On en a fait grand bruit au Roi, de là arrivent bien de l'hypocrisie, bien de l'intrigue, et la religion se perdra encore davantage.

Le bâtiment de l'École militaire s'abandonne entièrement : l'on vient de vendre les chevaux et les charrettes qui servaient à en voiturer les pierres.

Un courtisan tout essoufflé est venu me dire hier que mon frère courait de grands risques par la brigue qu'il y avait aujourd'hui contre lui; que Mme de Pompadour ne le ménageait plus; qu'ils étaient quasi déclarés brouillés et ne se voyaient presque plus; que Mme d'Estrades était sa seule amie, qu'il la voyait assidûment quoique celle-ci fût presque brouillée ouvertement avec la marquise, et qu'on avait beau dire des qualités essentielles de ladite dame, que c'était toujours une ingrate qui s'était tournée contre la bienfaisance de sa créature; qu'elle déplaisait beaucoup à Mesdames, et qu'elle ne pouvait servir dans cette cour-là que d'espionne et d'émissaire tout au plus; que, dans cette conduite, mon frère paraissait jouer le rôle de M. de Maurepas, rôle qui avait perdu ce ministre, recherchant la faveur de la famille royale et offensant le Roi dans sa maîtresse, que le Roi était faible et se laisserait aller à de nouvelles accusations contre mon frère et même contre mon fils, qu'il y avait tout prêt pour lui succéder un M. de Lucé[1], in-

1. Jacques Pineau de Lucé fut successivement maître des re-

tendant de Hainaut, qui se faisait beaucoup de réputation et avait beaucoup d'amis pour le pousser à la place de secrétaire d'État de la guerre; que tous les ministres généralement entraient dans cette guerre contre mon frère, et que chacun l'accusait des maux qui assiégent leurs départements, les dépenses de la guerre d'Italie ayant été effroyables, ainsi que les autres théâtres de guerre, et qu'aujourd'hui les troubles du parlement vivaient de lui, commençant tout, ne finissant rien, remuant, réveillant à tous moments de nouvelles questions; surtout M. le chancelier se rejette de tout sur mon frère.

Cependant il paraît tranquille et sûr de la volonté du Roi; il semble, dit-on, qu'il soit assuré de la disgrâce de la maîtresse, et que la dévotion et les jésuites vont régner à sa place. Cet appui des jésuites est le plus solide de tous ceux que mon frère s'est faits; il ne les a jamais quittés ni perdus de vue un instant depuis qu'il nage dans cette grande mer d'ambition de la cour. Pour M. le Dauphin, il n'y est pas bien, mais, avec l'appui des jésuites et de la dévotion, il s'y rendra nécessaire; Mesdames ont le même parti à cœur. *La religion et les jésuites*, rendus synonymes et identiques ensemble à la cour, y font un bataillon formidable.

L'on me dit encore, pour me rassurer, qu'à voir le Roi avec sa maîtresse, la chute de celle-ci paraît prochaine, que Sa Majesté a l'air de l'ennui, de la taciturnité et du mécontentement le plus profond, que

quêtes (1737), membre du grand conseil (1739), intendant de Tours (1743), de Hainaut (1745), et d'Alsace (1753).

les voluptés d'amour sont entièrement passées du tempérament du Roi depuis l'âge de quarante ans, et qu'ainsi le règne de l'amour peut promptement céder à celui de la dévotion.

Sur ces entrefaites, Madame Henriette est très-mal et l'on espère peu qu'elle en revienne. Déjà elle a demandé le confesseur; le P. Pérusseau jésuite est là, qui l'exhorte à la mort, et le Roi est présent à ce spectacle effrayant qui lui touche l'âme et le cœur. M. le duc d'Orléans, en mourant, reçut de la part du Roi la visite du duc de Villeroy qui vint savoir de ses nouvelles. Le duc de Villeroy est tombé dans la dévotion: il se chargea volontiers de la réponse de M. le duc d'Orléans qui lui parla pour le Roi de la crainte terrible des jugements de Dieu. Tout ceci contribuera à faire grande impression sur le Roi et à le faire grand dévot.

12 *février*. — Madame Henriette[1] est morte avant-hier jeudi à midi. Sur-le-champ, on envoya ordre de fermer tous les spectacles de Paris, ce qui a rompu bien des plaisirs d'après-midi à gens qui entraient peu dans cette affliction. Mais l'affliction du Roi est extrême, et tout ce que nous allons voir annonce la dévotion du Roi.

En même temps, de nouveaux ordres ont été donnés à tous confesseurs du diocèse ayant des pouvoirs, de questionner leurs pénitents sur la Constitution *Unigenitus* : grands ou petits, femmes ou hommes, tout

1. Anne-Henriette, deuxième fille du roi, née le 14 août 1727. Il en a été question, t. III, p. 181, à propos d'une inclination entre cette jeune princesse et le duc de Chartres.

est questionné au tribunal de la pénitence, et renvoyé s'il ne dit pas qu'il reçoit la bulle comme règle de foi. On a fait jurer chaque confesseur (car on multiplie les jurons à tous propos), et, de peur de perdre leur métier, ils ne manquent pas à interroger les plus ignorants, et ceux qui sont de bonne foi ne peuvent répondre sur une matière qu'ils ignorent. Cependant on peut aller aux moines qui, pour enlever la pratique des prêtres habitués, n'observent pas de même l'instruction de l'archevêque.

Ainsi les remontrances du parlement et la réponse du Roi qu'il pourvoirait à empêcher le schisme qui commençait, au lieu d'y apporter quelque remède, sont suivies d'un nouveau degré de mal bien pire que ci-devant. Nous allons voir sans doute de nouvelles entreprises du parlement sur cela.

Il y a des lettres de cachet expédiées contre les abbés de Prades et Yvon dont nous avons parlé; l'on dit qu'il y en a aussi contre le sieur Diderot, principal auteur de l'*Encyclopédie*. Malheur aux ennemis des jésuites! L'inquisition française augmente d'étendue et de pouvoir; la bigoterie courtisane va y donner bien une autre croissance, et mon chagrin est que mon frère devient très-odieux au public, passant pour le méchant auteur de ces noires manœuvres. Le parlement le regarde comme tel d'après le public, et le public le juge sur les sentiments du parlement. Malheur cependant aux honnêtes gens tranquilles, sains de cœur et d'esprit, mais qui ne maîtriseront pas assez leur langue sur la philosophie et sur la liberté!

Il y a eu grande querelle entre Pâris Duverney et M. de Vandières, frère de la marquise, et aujourd'hui

urintendant des bâtiments; cette querelle durait déjà ous son oncle M. Lenormant de Tournehem, et l'on rétend qu'elle l'a fait mourir de chagrin. Pâris Duerney a entrepris le bâtiment de l'École militaire, se onnant comme grand bienfaiteur du public, et l'adnirable de ce projet est qu'il y a déja gagné beaucoup. l en voulait conduire lui-même le bâtiment, voilà le ujet de la querelle. Mme de Pompadour était déjà nal avec les Pâris; dans cette querelle entre son oncle t Duverney, elle a voulu rester neutre, et Tournehem a succombé comme nous avons dit; mais, depuis lui, I. de Vandières était arrivé d'Italie; plus jeune, plus ardi que l'oncle, il vient de traiter le dit Duverney vec toute la hauteur qu'il méritait, en présence de Iontmartel, son frère. De propos en propos, il lui a rouvé qu'il avait déjà gagné plus de cinquante mille cus au bâtiment, il l'a traité de fripon, de vraie ause des malheurs de l'État par la dépense effroyable lans la guerre dont nous sortons, enfin il l'a traité de alet fripon. Sur cela, il paraît décidé que la construcion de l'École militaire restera sous la surintendance les bâtiments du Roi : ainsi Duverney renonce à son ntreprise, et l'on a affiché publiquement à vendre les hevaux et voitures qui y servaient. Cependant voilà lit-on, trois millions qu'il en coûte déjà au Roi pour ette entreprise qu'on abandonne. Pas de clerc, vaines ntreprises, avance, reculade en toutes choses, pertes t plaintes justes!

La marquise se conduit avec dextérité pour contiuer de plaire au Roi : elle ne lui parle aujourd'hui que de compassion pour ses peuples. Elle a prié Sa Majesté de ne lui point donner d'étrennes, de peur

que, dans le public, l'on ne dît qu'il y en avait pour une somme dix fois plus forte que celle qu'il lui en donnerait. Le Roi a beaucoup loué cette marque de générosité. Si le voyage de Bellevue avait eu lieu, il n'y aurait eu que le seul jeudi gras une fête galante, et ses amis font remarquer combien est grande sa générosité et sa tendresse pour les intérêts et la gloire du Roi. Si Sa Majesté devient dévote, la marquise se prépare aussi à le devenir, elle ne sera plus qu'amie, et chacun des deux excitera l'autre à la piété. Ainsi vivent aujourd'hui quantité de gens du monde ; l'on se sauve par où l'on peut. Par ces pratiques, ses liaisons durent et augmentent, à ce que m'assure un des amis de la marquise, quoi qu'en disent d'autres ; mais son crédit dans les affaires doit en diminuer.

Le Roi a été fort touché de la mort de Madame Henriette, et même en est malade, à quoi s'est joint un gros rhume. L'on attribue cette mort à une gale habituelle qui, ayant paru au front, a été répercutée dans le sang par des remèdes topiques. Bouillac, médecin de Mesdames, est toujours l'auteur de ces fautes par impéritie et étourderie.

La famille royale a été sur-le-champ à Trianon et revient ce soir à Versailles. L'on croit que le Roi ira demain tout seul à Choisy pour y rester quelques jours.

Le corps de Madame a été sur-le-champ transporté aux Tuileries, d'où il sera porté en terre à Saint-Denis. Pendant ce temps-là, tous les spectacles cessent à Paris, ce qui durera le reste des jours gras, et fait grand tort aux spectacles. Cette cessation des spectacles n'est pas de l'étiquette ordinaire, ceci ne se faisant que pour les rois ou héritiers présomptifs.

Autre flatterie : par égard pour la douleur du Roi, on a envoyé ordre au parlement d'aller en corps jeter de l'eau bénite à Madame, les chambres se sont assemblées hier à dix heures pour cela, ce qui n'est pas non plus de l'étiquette : il pourra y avoir quelques protestations en obéissant dans cette triste circonstance.

Hier, à neuf heures du matin, les gens du Roi entrèrent dans la grand'chambre, et, rapportant la censure de la Sorbonne, ils requirent qu'on informât contre le bachelier de Prades, et qu'on le décrétât de prise de corps, ce qui fut exécuté sur-le-champ; mais on le croit en fuite. S'il est bien conseillé, il ira trouver le roi de Prusse, qui lui donnera quelque bon bénéfice en Silésie, et, de là, il enverra son apologie en France.

La m.... Pâris, et celle à qui elle avait vendu ses pratiques, vient d'être mise au Châtelet pour avoir séduit une jeune personne de famille âgée de douze ans. Sans être ennemi de nature, j'ai toujours pensé que les p.... pouvant être tolérées, les m.... devaient essuyer la plus grande rigueur des lois.

13 *février*. — J'ai remarqué hier qu'un courtisan principal, et du sanctuaire des cabinets, affectait de parler trop cavalièrement et devant les valets, à dîner, de la marquise de Pompadour : il lui donnait des ridicules sur son nom, sur le commencement de ses amours où il avait été confident, ridicules que partage le maître, affectation qui ne se commet point sans dessein et sans quelque certitude d'opinion de la disgrâce de cette dame. Ainsi les amis de la comtesse d'Estrades

espèrent que sa cousine va bientôt déchoir et qu'elle restera seule : ainsi se trompe-t-on quelquefois, comme M. de Maurepas s'est si fort trompé. Cependant l'on assure que le Roi ne penche point du tout à la dévotion, qu'il n'a vu la mort de Madame qu'avec la douleur d'un père tendre, et non d'un chrétien effrayé. Il va demain à la chasse, la marquise est du voyage de Trianon, et l'on parle d'un voyage à Choisy pour demain, où le Roi serait seul avec la marquise, ce qui n'est pas le compte du courtisan dont je parle; j'ai été surpris qu'il ne fût aucunement informé de ce voyage.

De ce matin paraît un arrêt du conseil[1] qu'on n'avait pas prévu : il supprime le *Dictionnaire encyclopédique*, avec des qualifications épouvantables, comme de révolte à Dieu et à l'autorité royale, de corruption des mœurs, le tout débité sous des termes obscurs et enveloppés, etc. L'on dit sur cela que les auteurs de ce dictionnaire, dont il ne paraît encore que deux volumes, doivent donc être incessamment suppliciés, qu'on ne peut s'empêcher de les rechercher et de faire informer contre eux. Il s'ensuivra la perte de quantité de gens de lettres très-précieux à la France, et dont profiteront nos voisins envieux; mais ce qui s'ensuit encore davantage, c'est l'établissement d'une véritable inquisition en France, inquisition dont les jésuites se chargent avec joie, qu'ils cherchent depuis longtemps et qu'ils exerceront avec dureté. Dans ceci, l'on remarque les jansénistes de profession, comme jouant encore un plus vilain rôle

1. Du 7 février

que les jésuites. L'on dit d'eux qu'ils ne veulent de tolérance que pour eux-mêmes, et que, s'ils obtenaient cette charge d'inquisition, ils l'exerceraient encore avec plus d'inhumanité que les jésuites : ils sont intolérants avec fureur, ils haïssent, ils soupçonnent, ils jugent avec témérité tout ce qu'ils s'imaginent croire moins qu'eux ; on les accuse de se comporter sur cela avec bassesse pour rattraper la faveur de la cour.

14 *février*. — Un de mes curés me mande qu'étant le plus vieux de la province de Touraine, il a vu bien des choses et d'excessives chertés de blés, mais qu'il ne se souvient pas d'une si grande misère (même en 1709) que celle de cette année-ci ; il en attribue la raison à la ruine de toute fortune, et à l'enlèvement de tout argent hors de sa province par la règle de prendre solidaires pour la taille les plus aisés d'une paroisse, *divites dimisit inanes, sed non esurientes implevit bonis*. Par là, la moindre petite aisance n'a pu échapper à la levée des deniers royaux. Cela va quelque temps, mais enfin, de l'épuisement, on passe au néant, et on y est. De plus, les travaux des grands chemins, les corvées d'hommes et de voitures ont encore épuisé cette misérable province.

On me mande que les crimes se joignent à la misère : à Marsilly, dans mon voisinage, le prieur et son valet ont été assassinés et brûlés dans leurs lits. Une femme qui avait quelque argent le portait sur elle, sous son bonnet ; un homme à qui elle en a fait confidence, lui a coupé la tête pour avoir l'argent. — On a entendu à Langeais des cris horribles vers la rivière de Loire, on n'y a été que le lendemain, on a vu

du sang et quelqu'argent répandu. — On a volé un voyageur entre Blois et le Seure. — Il y a eu un tremblement de terre à Tours. Misère, fléaux, tristesse dans les capitales les plus florissantes.

Le premier président de la chambre des comptes m'a dit que son cousin, M. de Malesherbes, qui a le département de la librairie, était très-fâché de l'arrêt qui supprime le *Dictionnaire encyclopédique* avec des qualifications si odieuses : il avait à cœur le succès de cet ouvrage, il le défendait contre les critiques, il avait ordonné seulement qu'on en arrêtât le débit afin d'y mettre des cartons, et voici que tout à coup, sans presque qu'il le sût, cet arrêt tranchant est arrivé.

On ne doute pas que les jésuites ne reprennent et ne continuent l'ouvrage pour dédommager les souscripteurs ; pour les libraires, ils le sont déjà, ayant plus reçu du public que dépensé en frais d'impression et de gravure.

L'évêque de Londres vient de donner de son côté une instruction pastorale contre la thèse de l'abbé de Prades.

17 *février*. — L'on parle de réunir l'ordre de Saint-Lazare et ses bénéfices à l'ordre de Saint-Louis, c'est-à-dire en supprimant ce premier ordre dont la grande maîtrise vaque par la mort de M. le duc d'Orléans. Ce prince en cherchait aussi l'extinction en n'y recevant plus aucun chevalier, depuis qu'il était devenu dévot. Il avait même sollicité à Rome de mon temps la suppression des privilèges qui permettent aux chevaliers mariés de posséder des biens d'église

ainsi, par l'extinction de l'ordre, on ne fera que suivre les intentions du dernier grand maître.

L'on parle d'appliquer à quelque usage plus avantageux l'impôt sur les cartes qui était destiné à l'École militaire. On assure que ce beau et si vanté projet est absolument anéanti, et qu'après avoir vendu les chevaux et les voitures qui servaient au bâtiment, l'on va aussi en vendre les pierres voiturées. On en était au quatrième million de cette fausse dépense, vrai malheur pour le gouvernement et l'administration. Dans un temps où l'argent est si rare, où les peuples sont si malheureux, est-il permis de prodiguer ainsi les fonds à des objets mal proportionnés, mal conçus?

L'on n'a jamais vu de carnaval si triste à Paris que celui-ci. A la misère générale s'est jointe la mort de Madame Henriette. Les spectacles cessent, on ne sait encore pour combien de temps; nuls ordres ne sont donnés encore pour l'inhumation de cette princesse; on n'a suivi en rien l'étiquette usitée en pareil cas; tous les ministres ont voulu par leurs ordres flatter la douleur du Roi. L'on dit que ce grand cérémonial des quarante jours à Saint-Denis, des tables qu'on y tient, etc., coûtera six cent mille livres à l'État.

M. ***, qui a travaillé quatre mois avec M. de Saint-Contest pour les affaires étrangères, m'a dit que ce département était parvenu à un travail et à des vues plus courtes et plus sèches que celui des finances sous M. de Machault, qu'on ne pouvait dire laquelle de ces trois qualités surpassait l'autre chez lui : borné, décidé et paresseux; qu'il avait dans la mémoire quelques dates, quelques dispositions de traités et quelques anecdotes politiques, mais qu'après cela il

n'y avait rien pour leur application, nulle idée; nul résultat, nulle activité, nulles vues; qu'il lui disait à tous moments : « Pourquoi répondre à cette lettre? Laissons cela; » qu'il ne dictait ni n'écrivait de sa main, qu'il ne commandait aucune dépêche à ses commis, qu'il en signait seulement quelques-unes, que c'était un oracle muet; qu'encore M. de Puisieux raisonnait avec ses premiers commis, et que, sur ces raisonnements, l'on pouvait former quelques dépêches neuves et instructives, mais qu'ici tout tombait dans le puits de l'oubli et de l'apathie, que les affaires étrangères n'étaient qu'une grande mer glaciale, un bureau de nouvelles, et que, pendant ce temps-là, notre gouvernement était devenu extrêmement timoré et craintif de toutes suites d'affaires, soit pour la guerre, soit pour les affaires et dépenses du dedans.

18 *février*. — Je sais que l'ancien évêque de Mirepoix a résolu de se retirer dès que l'accommodement du clergé avec la finance sera terminé.

M. de Saint-Contest choque de plus en plus ceux qui le voient par son insuffisance, et l'on assure qu'il n'a pas encore quatre mois à rester en place. Il ne satisfait ni par le travail, ni par la conversation; son seul premier commis, la Chapelle, le vante comme un grand ministre, et ce commis, de son côté, ne parle que de dévotion, disant que la religion doit être le seul mobile de la politique, proposition pour laquelle on ne cesse d'avoir respect et confiance que quand elle est ainsi outrée et prêchée par un homme d'aussi peu d'esprit.

Cette place donne espérance d'y parvenir à plusieurs

ambitieux; l'on m'assure surtout que M. des Issarts y est destiné, et que c'est pour cela qu'il recule autant qu'il peut son départ pour l'ambassade de Turin. Il est assuré du suffrage de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine, ayant travaillé à leur mariage sous mes ordres. Il a tiré grand parti de cette circonstance; il a part au conseil de cette princesse. Celle-ci a ordre du roi son père de ne rien faire sans la Dlle Silvestre, sa maîtresse à dessiner, et des Issarts est l'amant de cette Silvestre. Par là, l'on a inspiré au Roi grande opinion de ce des Issarts, Sa Majesté a déclaré à M. de Saint-Contest qu'elle ne déciderait sur l'ambassade de Pologne qu'à la mi-carême, et l'on croit que des Issarts y sera nommé, au lieu de l'ambassade de Turin. Il y sera chargé d'un plan pour le nord, autre que celui sur lequel on travaille, et ce plan réglé, des Issarts doit être nommé secrétaire d'État pour le faire exécuter.

Le garde des sceaux Machault s'est, dit-on, retourné avec habileté, voyant quelques changements que nous allons dire au parti dominant à la cour.

Depuis la mort de Madame, tout paraît vouloir changer au gouvernement : le Roi est d'une tristesse affreuse et d'un sérieux dont on ne l'a pas encore vu. Il est resté jusqu'ici inaccessible à toutes affaires, et ne veut encore parler d'aucunes, mais l'on compte que Sa Majesté va recommencer à travailler la semaine prochaine. Il se voit accablé de tous les fléaux à la fois, soit pour sa personne, soit pour son royaume. Cependant ses sentiments ni ses réflexions ne le tourment point à la dévotion; ceux qui l'observent bien n'y ont rien remarqué dans les derniers spectacles religieux de la mort de Madame Henriette, ou dans ce qu'il

a entendu dire de celle du duc d'Orléans; mais toute cette componction va chez lui à un redoublement de tendresse pour sa famille : il aime sur cela par préférence qui il doit aimer. Madame Adélaïde hérite de toute la tendresse qu'il avait pour Madame Henriette : il vient de lui donner l'appartement de M. et Mme de Penthièvre, avec un escalier dérobé pour descendre à tous moments de son cabinet chez sa fille aînée. Il aime à vivre avec la Dauphine qui est grosse, et qui lui promet grande lignée masculine. Il paraît ne vouloir plus faire sa société que de sa famille, en patriarche et en bonhomme : ainsi le grand crédit de la cour et du gouvernement paraît tourner de ce côté-là.

Mme de Pompadour se montre fort inquiète depuis quelques jours, et, si son crédit n'en est pas ruiné, il en paraît du moins partagé et fort énervé; et on conjecture que les voyages du Roi ne seront plus avec elle seule et avec ses amis, et que sa famille y aura grande part. Dieu veuille que ce changement aille au plus grand bien du peuple ! ce qui dépendra du choix des ministres et de la façon dont ils seront autorisés et animés par le roi.

19 *février*. — Hier les Enquêtes s'assemblèrent au cabinet de la première; l'on avait rédigé les remontrances à faire au Roi contre les évocations et attributions à de nouveaux tribunaux, mais l'on réfléchit que, dans la douleur où était le Roi, il serait messéant de l'accabler d'affaires désagréables ; ainsi l'on remit la partie à la quinzaine.

L'affliction du Roi augmente, au lieu de diminuer;

l'humeur s'en mêle, et l'on dit qu'il n'est pas accessible. Les ministres n'osent pas travailler avec Sa Majesté, ni le lui proposer.

Mme de Pompadour a véritablement sujet de craindre : le Roi lui parle moins et ne trouve plus de consolation dans sa société; il n'en cherche que dans sa famille. Quand Sa Majesté alla coucher à Trianon, le jour du décès de Madame, la marquise n'eut point d'ordre ni de réquisition d'y aller. Elle se trouva embarassée, elle demanda conseil à ceux de ses meilleurs amis qui lui répondirent qu'ils n'avaient pas de conseils à lui donner sur une conjoncture si délicate, mais, comme elle a un grand courage dans la charge qu'elle exerce auprès du monarque, elle prit tout d'un coup son parti en grand capitaine : elle partit, elle fit dire au Roi qu'elle était là, on la fit entrer, elle s'empara du principal appartement, encore bien que la reine fût à Trianon; celle-ci logea où elle put : ce n'est pas là le cas d'être timide.

20 *février*. — Il y a sujet d'alarmes sur l'état de la santé du Roi; sa douleur ne diminue point dans les effets; il paraît changé par le visage, il maigrit, il a l'air d'un homme bourrelé de chagrins. Il sait ce que dit le peuple, car il veut qu'on lui rapporte tout, il sait donc que toute la populace disait sur la mort de Madame : « Voilà ce que c'est que d'offenser Dieu et de rendre son peuple misérable ! Dieu lui retire sa fille bien-aimée. »

22 *février*. — Le Roi commence à devenir susceptible de quelque consolation : Sa Majesté parle à la

chasse et s'amuse de diverses choses. Elle s'est jetée dans la botanique; le duc d'Ayen, qui s'y livre avec fureur, communique ses lumières, et il fait naître ce goût curieux qu'il faudrait mieux renvoyer aux apothicaires, et ne se point détourner de la science d'homme d'État qui, emportant tous les moments d'un monarque de quarante-deux ans, n'en prendrait pas encore assez pour la théorie et pour la pratique.

23 *Février*. — Le Roi a le dévoiement, maigrit, mais a bon visage. L'on prétend que les affaires de la marquise ont repris leur train ordinaire, et que le partage de crédit auquel on a cru entre elle et la famille royale n'a aucun lieu. Quelque inquiétude subsiste encore cependant chez cette favorite. C'est elle, dit-on, qui a obtenu pour Mme Adélaïde l'appartement qui fait tant de bruit[1], on l'avait refusé à feu Mme Henriette. Mme de Pompadour, dans ces moments d'affliction, s'est mise aux genoux du Roi pour le demander et l'obtenir. Quel bruit fait dans le monde un appartement donné ou refusé à une femme! et il peut se faire qu'il dépende de cela plusieurs événements considérables dans l'État; voilà les inconvénients de la monarchie : la conduite des peuples dépend trop des misères de l'humanité. En attendant, cet objet fait une occupation vive pour le Roi à qui ces petites passions sont si nécessaires. On accommode cet appartement pour Madame, des ouvriers

1. Sur toutes ces questions d'appartements, de changements intérieurs dans le palais de Versailles, voyez les *Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 448 et *passim*.

y sont, le Roi les conduit et les pique; il y va continuellement.

J'apprends qu'il n'y aura point d'assemblée du clergé au mois de mai, comme on avait tant dit, et comme l'arrêt du conseil le portait, ce me semble. Non, le garde des sceaux n'a voulu autre chose que pousser le temps par l'épaule, et n'avoir point le démenti sur un point qui en demande si nécessairement, soit qu'il veuille quitter sa place des finances dans quelque temps, soit qu'y restant il tienne à ne jamais chanter la palinodie sur les prétentions contre le clergé, au détriment même des finances. Cet arrêt ne produit donc autre chose que de donner un délai de plus d'un an au clergé pour donner les déclarations aux agents généraux avec les pièces justificatives, afin que ces pièces soient remises de là aux bureaux diocésains. Or, ces pièces seraient d'un volume immense, et le clergé mettrait volontiers cette affaire en règle, si elle n'était pas accompagnée d'un point qui l'arrête tout court, c'est la question du tribut volontaire ou forcé. Avec cela, le clergé ne fera rien de plus, les déclarations resteront en arrière, l'on ne réformera point les dettes, le Roi ne veut point reculer, et le clergé jouit de cette contradiction pour ne rien payer au Roi. Or, quand le nouveau délai d'une année sera expiré, que fera-t-on? nouveau délai encore, sans doute, et le Roi ne s'offense de rien de ces grandes fautes du ministre, parce que tout lui est adouci par sa sirène.

Cependant l'état des finances s'altère et devient extrême de plus en plus. M. le comte de Charolais est venu crier à Versailles sur les sommes très-considérables dues à la Maison du Roi, et principalement à

la bouche, à quoi il a droit comme grand maître. Il a exposé au Roi, avec sa pétulance naturelle, que ses tables manqueraient un beau matin; il a été à M. de Machault qui, sur trois millions dus, lui a offert cent mille livres.

L'on a mangé d'avance toute l'année 1752 en toutes ses parties. Un de mes amis a vu hier un receveur général signer des billets pour octobre 1752, recouvrements sur les taillables qui ne s'effectueront pas de trois ans d'ici.

L'on assure dans le public que, par emprunt secret, le Roi a aussi fait porter au trésor royal vingt-cinq millions appartenant à la Compagnie des Indes, tant ceux provenant du dernier emprunt de dix-huit millions pour rembourser les billets dus par la Compagnie, que du provenu de la dernière rente faite à Lorient.

24 *février*. — La mort de Mme Henriette déconcerte à la cour le plus puissant parti, qui était celui de ****. Lui et ses partisans avaient débauché à la marquise de Pompadour sa cousine, la comtesse d'Estrades, et, comme elle était dame d'atours de Mme Henriette, l'on gouvernait par elle cette jeune princesse. Comme elle avait l'oreille du Roi, elle lui disait ce qu'on voulait, et l'on parait les coups qui étaient à parer. On se félicitait d'avoir ainsi enlevé la cousine de la favorite et de l'avoir rendue ingrate. Le parti dont je parle ne fait rien qu'en connaissance de cause bien sûre et bien éprouvée; il pousse plus loin le soupçon que la confiance; mais il fait le dévot, c'est que l'on prépare au Roi une retraite dans la bigoterie. Or,

Madame est morte, et, par-là, le crédit de la comtesse d'Estrades; il faudra savoir comment il ira avec Mme Adélaïde, et quel sera le crédit de cette princesse. Que les princes sont malheureux ! les privautés les plus intimes et les plus louables ne sont que des instruments et des ressorts d'intrigues. La débonnaireté des maîtres fait la force et la méchanceté des valets.

Le grand escalier de marbre à Versailles, que l'on appelait des ambassadeurs, qui servait nécessairement aux cérémonies, vient d'être abattu pour accroître l'appartement où l'on travaille pour Mme Adélaïde : ainsi nulle cérémonie ne sera plus praticable à Versailles, comme celle des chevaliers de l'ordre, des audiences d'ambassadeurs, etc., car les deux autres n'entrent que par le petit appartement ou par la petite cour de la chapelle; celui-ci et celui de Mr le Dauphin donnent seuls dans la grande cour : vaine dépense, inquiétude de changer toujours en pire sans ordre et sans plan.

25 *février*. — Voici que l'appartement auquel on travaille pour Madame Adélaïde coûtera huit cent mille livres, et on le presse avec grande activité. Cette dépense est causée par le changement du grand escalier que l'on démolit actuellement pour le reculer. L'on entrera désormais en cérémonie par le salon d'Hercule, et, pour cet effet, on fabriquera un escalier devant la chapelle; on y parviendra de la grande cour par un long péristyle. Le Roi sacrifie au nouvel appartement la petite galerie, et, quand on en sera là, l'on trouvera que toute cette aile tombe et qu'il

faut la rétablir, ce qui coûtera, comme j'ai dit, au moins ces huit cent mille livres.

Le Roi fait régir un nouveau droit sur les bières qui se consomment à Paris, pour en connaître la véritable valeur; puis Sa Majesté le concédera à la ville de Paris pour bâtir son Hôtel. En attendant, on lui donne de quoi payer l'emprunt qu'elle vient de faire pour rembourser M. le prince de Conti de cette acquisition. Folie! folie! mollesse, progression de ruine qui s'avance de plus en plus!

Hier, les chambres du parlement s'assemblèrent et résolurent que désormais M. le premier président et M. le procureur général continueraient à assister au bureau des hôpitaux à leur ordinaire, *ne quid detrimenti patiantur* par la nouvelle régie toute aulique : c'est un parti sage auquel on ne s'attendait pas; il donne preuve au Roi de l'obéissance du parlement.

Le sieur Diderot est celui des auteurs de l'*Encyclopedie* qu'on accusait le plus de travailler contre la religion, l'autorité royale et les mœurs : il vient de prendre la fuite, sachant qu'on allait l'arrêter, et l'on a mis la main sur ses papiers[1]. On y trouvera sans doute beaucoup d'écrits métaphysiques; l'on croit découvrir des preuves qu'il a fourni les matériaux de la thèse de l'abbé Prades[2]. Les courtisans, les jésuites, les jansénistes et tous autres corps cagots persécutent

1. Il est question dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 169, de de la saisie, opérée le 21 de ce mois, en vertu d'une lettre de cachet, des manuscrits de Diderot relatifs à l'*Encyclopédie*, mais on ne voit pas qu'il ait pris la fuite.

2. Sur la part que Diderot aurait prise à la thèse de l'abbé de Prades, voyez sa *Vie* par Naigeon, p. 160.

également les philosophes qui publient trop haut qu'on ne peut croire ce dont on n'a ni idée ni persuasion. L'on va rechercher toutes les sociétés que fréquentaient ces philosophes.

L'intrigue est grande auprès de la faveur naissante de Madame Adélaïde. Comme la comtesse d'Estrades revient en santé, et qu'elle sera dame d'atours et favorite de cette princesse, son parti est gros à la cour, et menace plus que jamais de ruiner celui de Mme de Pompadour. Ainsi voilà la faveur du Roi livrée aux passions des femelles de plus en plus.

26 *février*. — Il est décidé et déclaré que, malgré la misère présente, l'on va abattre l'escalier du château de Choisy et y bâtir un double, comme on a fait à la Muette, puis l'on dit que le vieux emporte le neuf, puis ayant fait la doublure, l'on fait aussi l'étoffe à neuf. Ceci va beaucoup faire crier.

J'ai vu à Versailles l'escalier de marbre que l'on abat, comme j'ai dit.

L'on reprend aussi avec plus de vivacité que ci-devant le bâtiment de l'École militaire.

L'on assure que ce changement se fait à ce côté des bâtiments pour que le Roi puisse aller de plein pied à l'appartement de la jeune Mme de Choiseul.

La comtesse d'Estrades se meurt de la poitrine : elle crache le pus; ses partisans cachent son état. Ils espéraient qu'elle gouvernerait Madame Adélaïde, tout comme elle avait fait de Madame Henriette; voilà un grand contre-temps.

Mme de Pompadour a repris sa faveur accoutumée, mais elle [illegible] plus de peine que ci-devant à arranger les

voyages du Roi. Il faut que la dévotion du monarque ne fasse pas de grands progrès, car un courtisan m'a dit qu'aux dernières chasses le Roi avait dit : Bon! voilà deux sermons d'évités.

Nombre de capitaines d'infanterie ont écrit à mon frère pour lui demander de les réduire à être capitaines en second, ne pouvant plus subsister absolument ni fournir aux recrues, avec le peu qu'on leur donne. On va les augmenter de deux cents livres pour recrues par compagnie, ce qui montera à une grosse somme en total.

27 *février*. — Le premier président et le procureur général du parlement ont été hier au grand bureau de l'Hôpital, et l'on s'est bien gardé d'y parler du nouveau règlement qui change l'administration et qui l'ôte au parlement. Ainsi ces deux magistrats continueront-ils à assister régulièrement aux mêmes séances, comme espions, pour ainsi dire, du parlement, et dans le dessein de s'élever contre toute innovation antiparlementaire, sur quoi le parlement ne manquerait pas de remontrer au Roi.

28 *février*. — Le grand conseil a eu ordre de ne point publier ni envoyer aux tribunaux de son ressort l'arrêt d'attribution des affaires des hôpitaux, ce qui montre la corde; puisqu'on marque de craindre le parlement en toutes choses, et, les deux principaux officiers du parlement que nous avons dit suivant exactement l'assistance au grand bureau, la cour n'osera exécuter en rien les nouveaux arrangements sur cette partie. M. des Issarts, nommé à l'ambassade

de Turin, remue ciel et terre pour dégoter M. de Saint-Contest; il a plusieurs princes et princesses pour lui; l'on parle continuellement au Roi de sa capacité et du peu qu'en a M. de Saint-Contest; il recule chaque jour son départ, il a en poche une opération de la fistule qui n'est pas dangereuse, mais de précaution.

Le sieur de Bussy est devenu le tyran de ce département, et mécontente tous les commis grands et petits. Ils me font témoigner de toutes parts comme ils me regrettent : ils disent que, sous moi, ils travaillaient quatre fois de plus. Je sais que les premiers commis montrent mes dépêches de ce temps-là comme des modèles.

29 *février*. — Les voyages du Roi sont changés, et recommencent avec leur incertitude ordinaire. Celui de Choisy est enfin fixé à aujourd'hui, et ne durera que vingt-quatre heures. On doit y jouer un ballet; je sais que les acteurs se préparent : ainsi la douleur finit et la consolation commence.

J'apprends chaque jour de nouvelles extrémités à la finance; les plus petites caisses sont épuisées, M. de Machault fait la revue fréquente de leurs bordereaux et y laisse à peine mille écus. Cependant l'on ne paye pas les parties les plus capitales; des ordonnances pour subsistance des troupes en Écosse n'ont pu encore être payées; on ne paye point les académies; ces pauvres savants qui n'ont pour vivre que chaires de professeurs, pensions ou jetons d'académie, on ne parle point de les payer. Chacun se regarde à Paris et à la cour, et ne sait comment exprimer la peine qui le contraint aux retranchements les plus nécessaires. Ceci

devient un grand désastre en France : rien de plus funeste à un gouvernement que de vivre au jour le jour, et d'exclure tout plan de sa conduite. Or jamais on n'a vécu plus qu'aujourd'hui dans ces extrémités.

1er *mars*. — On paye mieux depuis quelque temps au trésor royal, et les trésoriers en exercice se vantent d'y avancer leur argent.

Savalette, garde du trésor royal en exercice cette année, avait paru un homme sage; cependant il commença une grande folie : sa terre de Magnanville[1] entre Paris et Rouen avait un château magnifique où l'on pouvait loger quarante maîtres; voici qu'il l'abat pour en rebâtir un neuf où il y aura de quoi en loger quatre-vingts. Quelle folie que ces dépenses de vanité! les plus sages y succombent, dès qu'ils en ont les moyens en main, malgré tout le scandale que cela doit causer au public, et en se rendant ridicules et enviés avec justice, au lieu du prétendu honneur qu'ils y croient trouver.

Jamais il n'y a eu plus d'argent chez les notaires qu'aujourd'hui; c'est de l'argent de particuliers qui le donnent à garder à leurs notaires, soit parce qu'ils veulent avoir ces réserves, prévoyant augmentation de pénurie, soit parce que chaque citoyen se défie de l'autre et le croit prêt à trébucher; défiance du sujet au prince, défiance de sujet à sujet. Voilà bien le manque de circulation qui fait autant de tort au royaume que l'abondante circulation témoigne pour la bonté du gouvernement. Le remède à ceci est difficile,

1. Arrondissement et canton de Mantes.

quand le gouvernail est dans des mains aussi faibles et aussi bornées, aussi indifférentes que celles de nos petits maîtres des requêtes comme MM. de Machault et Courteilles. Il n'y a de moyen pour rattraper la confiance du public que de changer un ministère dont le public se défie si justement. Peut-être s'avisera-t-on de quelques changements au prix des monnaies pour rendre la circulation au crédit; c'est le vrai remède à ces paralysies de monnaie et de confiance.

2 *mars*. — On a commencé hier à abattre la façade de Choisy sur la cour, avec les petites ailes où était l'escalier. Le Roi a entrepris ce voyage de Choisy pour faire commencer devant lui cette destruction : ainsi l'on est embarqué dans cette affaire qui coûtera plusieurs millions. Que dire de cette démarche? rien de bon, c'est mutinerie, c'est braver le public qui souffre de la grande pénurie, c'est une affectation d'impénitence finale contre la nécessité de conduite et d'économie. Cependant nous commettons toutes ces choses avec un bon cœur, avec un cœur sensible, avec quelque sagesse, mais la bravade et l'affectation nous dominent; on place l'honneur à ne se rendre à aucunes remontrances et à n'avoir pour amis que les gens qui affectent l'esprit au lieu de ceux qui en ont la réalité.

On a calculé que, depuis 1726 où le cardinal de Fleury a commencé son ministère jusqu'à présent, les bâtiments ont monté en dépense à trois cent cinquante millions, le tout pour ne faire que des nids à rats, à faire et à défaire. C'est le château de Choisy qui est le plus grand théâtre de ces variations; il n'y a point

d'année où l'on ne détruise pour rebâtir ce que l'on change encore l'année suivante.

M. Klinglin, préteur royal de Strasbourg, vient d'être arrêté comme coupable de plusieurs déprédations dans l'administration des finances de la ville qu'il a ruinée. Sur les charges prouvées, l'on va lui faire son procès. Un secrétaire qu'il a chassé a commencé à éclaircir sa conduite par ses dénonciations.

L'on a arrêté à Phalsbourg deux capucins qui allaient passer en Allemagne; on les amenés à la Bastille sous une garde relevée de poste en poste avec les plus grandes précautions : *conticuére omnes.*

3 *mars.*—Le syndic de Sorbonne s'est retiré de lui-même, sur les apparences qu'il y avait qu'on allait le chasser pour la thèse de l'abbé de Prades. Les deux censeurs vont être interdits pour deux ans.

Le parlement va grand train pour condamner l'abbé de Prades par contumace; l'on croit que cela ira jusqu'à le brûler par effigie comme hérésiarque et comme blasphémateur.

Il passe pour constant que M. le duc d'Orléans est mort sans les sacrements de l'Église[1], ce qui se réduit à l'extrême onction, car il se confessait souvent à son confesseur particulier et inconnu, et il allait recevoir la communion dans l'église, mais, étant au lit la veille et l'avant-veille de sa mort, M. l'archevêque de Paris y vint avec le curé, et quelques autres personnes; M. le duc de Chartres présent, on l'exhorta à recon-

1. Voyez ce que dit à cet égard Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. III, p. 180.

naître son petit-fils et sa petite-fille et à leur donner sa bénédiction; il assura qu'il ne les reconnaîtrait jamais et qu'il ne pouvait parler contre sa conscience. On lui a refusé les sacrements jusqu'à la fin pour cette cause; le mourant a répondu que, les ministres de l'Église lui enlevant cette consolation, Dieu lui en tiendrait compte en autre chose. Il est mort sur ces sentiments; les assistants ont promis de n'en jamais parler, mais peu à peu ces grands secrets transpirent.

Je sais que, lors de la naissance de M. le duc de Montpensier, une méchante pauvresse lui avait présenté un placet pour lui demander aumône et récompense, exposant que Mme la duchesse de Chartres lui avait acheté son enfant pour le supposer à la Maison. Depuis cela, il avait cru avec une foi de martyr que ce fait horrible était véritable, comme si un ange était descendu pour le lui dire, à quoi ajoutant de la mésestime pour sa belle-fille et peu d'estime pour son fils, il avait cru tous ses petits-enfants supposés, ce qui faisait un grand scandale, et était d'un grand danger pour l'honneur et la sûreté de la Maison royale. Mais le plus grand effet que cela avait produit (et avec le plus de raison) dans le monde, était de faire passer ce prince pour fol; car, de plus, il ne voulait jamais croire que ceux qui étaient morts le fussent, ce qui avait donné plusieurs scènes ridicules. Telle est l'extrême dévotion prise trop en sérieux et en petit. Oui la dévotion est un des plus grands vices où l'on puisse tomber dans la société.

Voici que les jansénistes, persécutés ordinairement, deviennent persécuteurs à leur tour dès qu'ils en trou-

vent l'occasion, surtout contre leurs ennemis. Le jeune abbé de Loménie de Brienne fort attaché aux jésuites ayant grande envie de faire fortune, très-bien avec l'ancien évêque de Mirepoix, qui lui disait en l'embrassant : « Eh bien! mon ami, comment va votre courage contre la persécution des jansénistes? » le jeune abbé, dis-je, a soutenu une thèse en Sorbonne en octobre dernier : voilà que les jansénistes ont voulu en faire le deuxième volume de l'abbé de Prades. Ils le dénoncent sur plusieurs chefs qui y sont traités avec grande rigueur. Ils veulent nous conduire à croire aux idées innées ; je crois bien aux penchants innés, mais non aux idées, puisque, dans toute bonne école on soutient le contraire. Ils argumentent pour le pouvoir des rois, comme venant de Dieu et nullement du peuple, car aujourd'hui les jansénistes se piquent d'être grands royalistes. L'on a peur de cette levée de boucliers dans la famille du jeune licencié; l'on dit qu'il est grand lecteur de M. de Buffon. Voilà qu'on va le donner comme impie, ainsi que l'abbé de Prades.

Un homme de la cour m'assure que Mme de Pompadour est inquiète de plus en plus, que le Roi lui parle peu, et qu'elle est très-embarrassée avec Sa Majesté. Le parti dévot, la brigue de la famille disputent le grand crédit. Malheur au royaume si cette méchante cohue l'emporte! non que la famille royale ne soit remplie de douceur et de vertu, mais ceux qui la gouverneront ne produiront plus que des choses contraires à l'humanité, et bien pires que n'en a fait la favorite. Ces vilains dévots dépeignent perpétuellement au Roi la cause des malheurs de l'État et surtout de sa fille bien-aimée dans le scandale qu'il donne par ses

atours. Madame Adélaïde ne gouvernera pas le royaume, mais ceux et celles qui la gouvernent nous gouverneront.

La maréchale de Duras prétend avoir part à la haute faveur, comme dame d'honneur de Mme Adélaïde. Mme d'Estrades, dame d'atours, se rétablit et n'a craché que des tubercules. Elle va reparaître à la cour, soutenue des conseils de nos plus grands ministres. Mon frère prétend que son crédit et sa faveur sont sur le point de prendre grande augmentation.

Les Noailles, comme dévots, gouvernent; déjà M. de Machault s'est retourné vers ce parti, et, affectant la dévotion, il y a rattaché son ami Saint-Contest qui est dévot de bonne foi. Tout mène à l'hypocrisie, à la dureté dans l'administration et aux brigues dans la cour. Quelle faiblesse! que ceci est encore loin de ce que je voudrais : Titus pour modèle d'un roi, Sully pour modèle d'un premier ministre!

Il y a un projet pour que le Roi fixe sa demeure à Paris avec la cour et les ministres, et, chaque semaine, Sa Majesté ferait un voyage de quelques jours à quelques-unes de ses campagnes, soit avec la Reine et la famille royale, soit seul avec quelques courtisans. Voici quel serait l'état de ces maisons royales de campagne, 1° pour la reine et la famille royale : Meudon qu'on rebâtirait sans nouveaux bâtiments. — 2° Le reste pour le Roi seul : Bellevue, La Muette, Versailles, Trianon, Marly, Choisy, Compiègne, Fontainebleau.

L'on dit que chaque jour le crédit des Noailles augmente; on y ajoute l'ancienne amitié du Roi pour la comtesse de Toulouse. Cette vieille dévote revient à la cour et fait meubler le petit appartement qu'on lui

avait conservé entre celui de Mme de Pompadour et celui qu'on destine à Mme Adélaïde. Elle est la patronne des Noailles, étant sœur du maréchal. Le Roi, entouré d'une famille dévote et de cette tribu des Noailles, n'entend plus parler que de faire ses Pâques, de malheurs et de fléaux du ciel, du doigt de Dieu, de miséricorde ou de vengeance sur un peuple malheureux. Cela émeut sa sensibilité naturelle, bien plus que sa conscience qui est bonne; ce sont les courtisans et les dévots qui l'environnent qui portent une conscience inhumaine, et qui détruisent le bonheur public en séduisant le Roi. Dans ces circonstances de nouvelle séduction, l'on comprend bien que la marquise est fort empruntée; son rôle l'embarrasse, elle ne sait plus où elle en est, elle n'a point été à Choisy à l'ordinaire dans les carrosses du Roi; chacun parle, chacun attend les changements de scène que ces circonstances permettent. Les amateurs de nouveautés se réjouissent par fausse espérance; les gens à jugement bon et triste disent que tout ira de mal en pire, que le règne des hypocrites est plus fâcheux que celui des libertins, ce que je ne crois pas.

Le sieur Klinglin, préteur royal de Strasbourg, est enfermé dans la citadelle de cette place; on a nommé un conseiller au parlement de Franche-Comté pour l'interroger et instruire son procès. Le péculat dont on l'accuse peut le conduire à la peine capitale : il tirait l'argent qu'il voulait de la police de Strasbourg et selon les besoins qu'il croyait en avoir. Ce premier magistrat vivait avec grande splendeur et avait fait bâtir superbement sa maison de campagne. Depuis qu'il était prévenu d'accusation et qu'il filait la corde, il

avait doublé sa représentation. Trois jours avant son emprisonnement, il avait donné une grande fête à Strasbourg, et, le jour même, il avait invité toute la ville à un grand bal. Avec lui plusieurs autres complices ont été arrêtés.

Les deux moines que j'ai dit avoir été arrêtés à Béfort avaient prêché contre le Roi dans une mission dans ces villes frontières; ils en seront quittes pour une correction.

Assemblée des chambres du parlement de Paris le vendredi 23 mars; commissaires nommés pour délibérer sur la déclaration touchant l'impôt sur les cartes; faits ramassés par M. le procureur général touchant le refus de sacrements fait à la dame Hermant par le curé de Saint-André-des-Arts; information ordonnée et instruction devant les chambres assemblées. Cela ira à de nouvelles remontrances au Roi touchant le schisme qui augmente de plus en plus.

25 *mars.* — Il est vrai que la marquise n'a pas été du voyage de Choisy; c'était, dit-on, un voyage d'hommes; mais, au bout de vingt-quatre heures, les pieds grillaient au monarque d'aller retrouver la favorite, et il est retourné dans ses bras, quoi que disent les dévots zélateurs de sa disgrâce.

Le jésuite qui prêche le carême[1] a prêché dimanche devant le Roi le sermon de David et de Bethsabée, et a tonné d'une manière effrontée contre les amours du Roi. La clique des dévots pousse à outrance, mais gare qu'ils ne versent à la fin!

1. Le P. Dumas.

Le Roi a fait de nouveaux emprunts de plusieurs millions aux deux compagnies des receveurs et fermiers généraux. Celà est tenu secret, mais se divulgue peu à peu, et chacun tremble de l'événement de tout ceci.

L'argent augmente en dépôt chez les notaires, parce que chacun se veut des réserves d'argent pour les maux présents et futurs.

Pâris Duverney a travaillé hier avec l'abbé de Salaberry pour rectifier le règlement sur l'impôt des cartes; on espère en venir à des choses agréables au parlement.

Je sais un trait arrivé depuis peu en Dauphiné, qui présage ce que l'on doit attendre du nouveau règne des dévotes. Un excellent et vertueux ingénieur en chef des ponts et chaussées a résisté à taxer trop un quartier de terre pris pour le grand chemin à un prêtre nommé Pollet, directeur d'une petite retraite protégée par les dévotes de la cour. Ce prêtre a donné un faux plan, cela ne valait pas 100 l.; des dévotes de la cour ont prétendu en faire tirer jusqu'à 6000 l. L'ingénieur s'était cru grand courtisan en poussant l'estimation jusqu'à 400 l. : il s'est révolté à la proposition de 6000 l. Il a démontré la fausseté du plan et toute cette imposture; M. de Machault l'a révoqué, et, s'il est employé de nouveau, ce ne pourra être qu'en cachette et dans une autre généralité.

On est fort en peine d'un gros vaisseau espagnol nommé *le Superbe*, chargé de plusieurs millions et qu'on croit pris.

6 *mars*.— Un des premiers receveurs généraux des

finances m'a dit hier qu'il y avait pour quatre-vingts millions de billets de receveurs généraux sur la place, et, pour le concevoir, il faut savoir que le Roi leur a fait avancer quinze à seize millions de prêt; de plus, que les recouvrements sont retardés de deux ans et davantage, puisque les taillables payent moins bien d'année en année, et qu'aujourd'hui, où la misère et la famine sont marquées dans les provinces, le roi mange octobre 1752, ce qui est encore six mois d'avance. Que font les receveurs généraux? Où tout cela mène-t-il? disons-nous à chaque moment.

Voici une autre calamité : l'on vole de tous côtés dans Paris, et ces vols sont avec assassinat; cela s'étend aussi dans les environs. L'on compte que cette bande de voleurs assommeurs est de trois mille en société; ils portent sous leurs justaucorps des bâtons de saule évidés, longs d'environ deux pieds, le bout évidé est rempli d'une grosse pierre tranchante et liée avec fil de fer. Avec cela, ils vous approchent dans les rues et vous cassent la tête ou vous étourdissent, puis vous volent le peu que vous avez. Si le guet survient, ils s'enfuient, et l'on compte déjà une quantité de gens connus massacrés par ces voleurs; ils ont juré principalement la destruction du faubourg Saint-Germain (je ne sais pourquoi). L'on commence aussi à envoyer des billets, surtout aux curés, pour remettre de l'argent sous certaines pierres : crimes produits par la grande misère et le désespoir!

Mon frère avait nommé le sieur Rotisset, son secrétaire, pour trésorier des fonds de la police; mais M. le garde des sceaux l'a refusé, parce qu'il venait de sa main, et en a nommé un autre. Cependant, ayant le

département de Paris, mon frère a le droit de cette nomination. Ceci marque bien la continuation de haine entre ces deux ministres, quoiqu'on ait parlé de leur raccommodement. Au reste, cette charge est un grand abus; les fonds de la police ne passent guère deux cent mille livres, et on y a créé un trésorier en titre avec finances, taxations et émoluments, ce qui écorne une partie desdits fonds.

Les papiers publics anglais font des réflexions sur le nouveau projet pour augmenter, enrégimenter et perpétuer le service des milices, en vue de détruire le brigandage. Par là, dit-on, l'on rend le peuple soldat; cela mettra le royaume en état de se préserver d'invasion de la France, mais l'on y considère que leur Roi en deviendra plus puissant, et que les serments publics en seront plus mal gardés; nation où la législation est bien épurée, puisque ces raisonnements balancent toujours le pour et le contre des lois, et stipulent justement pour la liberté! Si l'on y fait des fautes, c'est du moins en connaissance de cause, ce qui n'est pas chez nous.

7 *mars*. — Le duc de Mirepoix, notre ambassadeur à Londres, a eu ordre d'insister sur la restitution de nos vaisseaux pris par les Anglais avant la déclaration de guerre de 1744, déclarant que la France ne s'en désisterait pas. Le ministre anglais a répondu qu'il ne l'accorderait jamais, 1° parce qu'il n'en était rien dit au traité d'Aix-la-Chapelle (grand *erratum* de M. de Saint-Séverin!); 2° parce que ces prises avaient été vendues : sujet de guerre, affront, injustice que nous recevons. Mais on filera doux.

8 *mars*.—On assure que Madame Infante revient en France faire ses couches. Elle a écrit au Roi la lettre la plus touchante, demandant à vivre et mourir en France, et à être enterrée près de sa sœur qui vient de mourir. Le Roi, sensible et touché à l'excès de ce qui lui est proche, se livre à cette sensibilité et fait venir ici cette princesse, ce qui coûtera fort cher à l'État, car l'on dit qu'elle vivra toujours ici au lieu de vivre à Parme, que le Roi l'y entretiendra comme si elle était encore princesse fille, et que l'Infant son mari viendra de temps en temps en France pour lui faire des enfants. On mettra cette nouvelle arrivée sous la direction ordinaire de la comtesse d'Estrades, ce qui avancera fort les affaires de nos ministres ambitieux.

Cependant le Roi fait ce soir un voyage à Bellevue chez la marquise, et il y doit rester pour jusqu'à après-demain vendredi : cela commence à remonter les actions.

L'on dit que les gens zélés pour la dévotion du Roi ont consulté avec les jésuites, à la Sorbonne, pour savoir si, dans le cas où est le Roi, il peut continuer à vivre avec la marquise comme son amie, après y avoir vécu comme sa maîtresse, ne se passant plus de péché charnel entre eux deux; mais, comme il a été exposé qu'elle était mariée, et que son mari était ici, l'on a répondu négativement, de sorte que l'idée

1. M. de Saint-Priest a donné, dans son *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 38, d'après les manuscrits du duc de Choiseul, des Instructions de Mme de Pompadour à un de ses agents à Rome, où se trouve le récit, fait par elle-même, de cette négociation tentée sans succès, au commencement de 1752, auprès de la Sorbonne et des jésuites, pour faire sanctionner par eux sa présence désormais irrépréhensible, disait-elle, auprès du Roi.

de dévotion ou de la conserver échoue insensiblement.

M. de Machault parle tout de nouveau de la retraite, et ne peut plus tenir aux horribles embarras de sa place. Chaque jour en augmente les difficultés : on est sans ressource; il propose depuis un mois une nouvelle réforme de cinq fantassins et de cinq cavaliers par compagnie; chacun combat ce dessein, vu le bien des troupes et surtout des capitaines; mais l'impossibilité de les soutenir est encore supérieure aux bonnes raisons de ces remontrances.

L'on doit à présent huit millions aux ouvriers des bâtiments.

L'on parle d'une banqueroute pour la Compagnie des Indes; le contrôleur général, seul maître de ses fonds, en dispose au trésor royal, force les dépenses et cache les recettes; on ne soutient que par machines le prix des actions sur la place; si l'on en veut vendre quelques demi-douzaines, l'on est des mois entiers à finir le marché. Il en est de même des billets de loterie royale qui commencent à tomber, malgré ces artifices.

L'on soupçonne mon frère d'avoir un plan suivi pour monter au principal ministère; il y va par la finesse courtisane plus que par la science aux affaires d'État; il laisse faire les autres, et se jette diligemment sur le gibier lancé; fautes ou succès, il arbore la modestie et la sagesse. Il a contribué à ne mettre en place que ce que Grotius appelle *homunculi*, des Machault, des Saint-Contest, des Rouillé, des Saint-Florentin, et mon fils qu'il tient et qu'il rend petit et bas. Il leur laisse et fait faire des *fautes d'État*, mais non des *fautes de Cour*, et, toute la machine allant avec l'irrégu-

rité destructive que nous voyons, il pousse le Roi aux extrémités qui le forceront absolument à prendre un principal ministre, car quel autre qu'un tel personnage peut faire des réductions comme il faut sur chaque département, le Roi se laissant aller à leurs volontés par des persuasions où ne résiste pas la bénignité royale? D'ailleurs ces réformes et coupes dans le vif sont fort pénibles; ainsi peu à peu le Roi vient à cette idée.

Il semble que le Roi, sur le point de dire adieu à la prodigalité des finances, ait voulu contracter auparavant ces trois engagements nouveaux, 1° rebâtir l'escalier et l'aile vieille de Versailles du côté de la chapelle; 2° doubler le bâtiment de façade de Choisy avec l'escalier; 3° le voyage et le séjour de sa fille de Parme en France; trois nouveaux objets de dépenses qui vont à plus de huit millions une fois payés, et trois millions annuels tant que nous aurons cette Infante en France.

9 *mars*. — Mme la Dauphine a fait une fausse couche ce matin; on en impute la faute à M. le Dauphin.

Le Roi est allé à Bellevue pour jusques à demain au soir, et ce que l'on remarque, c'est qu'il ne soit pas allé à Versailles voir sa belle-fille accouchée. Et voilà que le courtisan se retourne et croit que la marquise lui est plus chère que jamais.

10 *mars*. — Le roi d'Angleterre vient d'user de sa prérogative en cassant la sentence du conseil de guerre qui avait jugé que l'amiral Griffin[1] s'étant mal com-

1. Le vice-amiral Thomas Griffin avait été suspendu par juge-

porté dans le combat de Toulon était réduit du grade d'amiral à celui de lieutenant; mais le roi vient de le rétablir, ayant prononcé que le conseil de guerre avait commis erreur et mal jugé.

L'on sent de plus en plus le dommage de la franchise du port d'Ostende, du libre transit des marchandises des Pays-Bas et des magasins qu'on y établit à Bruges, Gand, Anvers, etc. Les pauvres Hollandais, dupés comme ils sont par leurs alliés, et pour prix de leurs secours et de leurs bienfaits, endurent leur mal avec patience, et même, pour gagner le suffrage d'Espagne dans leur conquête, ils viennent de mettre les marchandises des Pays-Bas pour le libre transit, quand on les demandera pour l'Espagne.

Rien de plus affligeant ni de plus cher que l'affaire de Hambourg avec l'Espagne et avec Alger. Hambourg vient de déclarer à Alger qu'elle ne pouvait plus garder son traité à cause de la colère d'Espagne, ses présents sont perdus avec Alger, et l'on craint son ressentiment, d'autant plus que ce divan a beaucoup d'humeur de ce que la Capitane vient d'être prise.

11 *mars*. — Les Anglais ont grande jalousie des succès qu'ils apprennent de notre compagnie aux Indes orientales. M. Dupleix s'y distingue en avançant graduellement les choses pour la patrie. Il y a mis de gros droits sur les marchandises d'Europe et étrangères dans les places et pays à nous cédés par le roi que nous avons placé à Golconde. Ses troupes, diminuées

ment d'une cour martiale du 1er décembre 1750, non pour sa conduite au combat de Toulon (4 mai 1747), mais pour son échec sur la côte de Coromandel, fin de juillet 1748.

par les combats, ont été recrutées par des Indiens, et il attend de nouvelles recrues d'Europe : elles seront composées à l'ordinaire de nos déserteurs.

On croit qu'il vient d'arriver en Angleterre un bâtiment qui apporte des nouvelles encore plus importantes de nos différends avec les Anglais dans ces contrées.

12 *mars.* — La ville de Paris va emprunter six millions (l'on en doit même davantage), créant sur elle pour six cent mille livres de rentes viagères, et l'on diminuera de quelque chose le sort des rentiers de ce qu'il a été au dernier emprunt du Roi. L'on suivra les classes ordinaires pour le taux des intérêts, mais, à cinquante ans et pour tout ce qui sera au-dessus, on ne donnera pas plus de 10 pour 100.

Cet emprunt est pour libérer la ville de Paris de quantité de dettes qu'elle a et que l'on dit provenir de négligents administrateurs; c'est pour payer l'hôtel de Conti et commencer aussi un bâtiment d'un nouvel Hôtel de ville; mais l'on ajoute dans les dires publics que c'est aussi pour prêter au Roi : donc le ministre de la France ne sait plus comment faire, et ramasse de tous côtés l'argent qu'il peut; et, comme Sa Majesté donne un nouvel octroi à la ville, consistant en des droits sur les brasseries, ce sera par manière d'aliénation dont la ville lui donnera le prix. Il y a des gens qui disent que cet emprunt ira jusqu'à cinquante millions, ce qui fera grand scandale.

Les voleurs assommeurs continuent leurs forfaits dans Paris avec plus d'horreur que jamais : chacun tombe en défiance et se cache de bonne heure. On en

a cependant pris quelques-uns ; l'on va faire patrouiller les gardes françaises et suisses.

Les trois récollets arrêtés en Lorraine et amenés à la Bastille avec tant de précautions, de façon qu'ils n'ont pu se voir les uns les autres, le sont, dit-on, pour l'affaire de la dame Sauvé, et l'on remarque que, depuis ce temps-là, on a nommé à la place de cette dame, qu'on l'a mise au secret dans sa prison avec plus de sévérité que ci-devant. Ces gens-là en voulaient, dit-on, à la vie du Roi.

L'on prétend voir dans tout ceci une main souterraine qui, par la fureur de l'ambition, veut effrayer le Roi et le porter enfin à prendre un premier ministre.

L'on dit que ces assommeurs de Paris seraient plus faciles à arrêter que l'on ne fait, qu'il y a des ordres secrets d'aller doucement. Rocquemont, chevalier du guet, est devenu un second lieutenant de police qui reçoit et exécute les ordres du ministre indépendamment de M. Berryer, ce magistrat étant trop dévoué à la marquise de Pompadour, et non assez au ministre de Paris.

L'on prétend aussi que l'ordre des finances est meilleur qu'on ne dit, mais qu'on ne cherche qu'à faire tomber M. de Machault dans toutes sortes de piéges, en lui tirant subitement des payements imprévus pour les dettes de la guerre.

Il y a eu avant-hier long conseil à Versailles, au retour de Bellevue, et l'on remarqua que M. le garde des sceaux Machault en sortit de très-mauvaise humeur.

Mon frère dit jeudi, en pleine audience au Louvre : « Il est vrai que les finances sont en très-grand désordre, et plus grand qu'on ne saurait dire. »

On parle plus que jamais que le ministre de la finance va se retirer.

Le Roi a marqué au voyage de Bellevue plus d'attachement à la marquise que ci-devant, et comme pour démentir les bruits qui couraient.

Mme la Dauphine ayant fait une fausse couche jeudi matin, le Roi n'est point sorti de Bellevue et n'est pas revenu à Versailles plus tôt qu'il n'avait résolu dans cet événement.

La marquise alla vendredi au jeu de la Reine où Sa Majesté lui parla avec affabilité.

Mme la Dauphine est poussée à l'ambition de gouverner le Roi par des courtisans qui y cherchent leur fortune; c'est elle qui a engagé Mme Adélaïde à demander l'appartement près du Roi qu'elle a obtenu.

Aventure fort extraordinaire, et qu'on m'assure vraie : Mme Adélaïde a trouvé un jeune garde du Roi très-beau et bien fait, comme il l'est, en effet; elle lui a envoyé une belle tabatière avec ce billet dedans : « Ceci vous sera précieux, on vous avertira bientôt de quelle main il vient. » Le garde, fort étonné, a porté la tabatière à son capitaine, le duc d'Ayen. Celui-ci a été dire au Roi l'aventure du garde; le Roi a demandé à voir la boîte et l'a reconnue pour une de celles qu'il avait données à Mme Adélaïde. Sa Majesté a fait au garde une pension de 4000 livres, sous promesse qu'il irait pour longtemps au bout du royaume. L'on peut s'attendre à des extrémités violentes de la part d'une jeune princesse forte et de bonne santé, comme est Mme Adélaïde[1].

1. Cette princesse avait alors vingt ans.

14 *mars*. — De tous côtés le commerce dépérit. J'ai vu des gens de Marseille qui disent qu'on n'y rencontre plus que des facteurs et commissionnaires, et que personne n'ose y faire aucune entreprise, car le manque d'argent se fait sentir en tous lieux. De la défiance si universelle vient une apoplexie complète de circulation; l'argent s'est engorgé à Paris dans les dépôts, et surtout chez les notaires, d'où on ne le place nulle part, or l'on sait que *tout le royaume est à Paris*, et *tout Paris est à Versailles*; ainsi toutes les facultés du royaume sont concentrées à la cour.

15 *mars*. — Il paraît certain que le Roi emprunte les vingt millions qu'on a dit, mais c'est d'une façon si déliée qu'on n'aura pas besoin de registrer aucun édit au parlement pour cela, car on y engagera les particuliers sous des avantages si amiables, dit-on, que chacun courra de lui-même s'y prendre, sans demander d'autres sûretés.

Le comte de Broglie, frère puîné du duc de ce nom, vient d'être déclaré ambassadeur de France près du roi de Pologne, électeur de Saxe. C'est un fort petit homme, droit de la tête comme un petit coq. Il a quelque esprit et beaucoup de vivacité en tout; on le dit homme de mérite. La grande question est de savoir s'il entre dans les intérêts favorisés de M. le prince de Conti.

On ne finit point sur les horreurs de déprédation qui causent l'arrêt et le procès criminel que l'on commence contre le préteur royal Klinglin. Un des articles remarquables est un bailliage de la ville qu'il avait persuadé de vendre, comme rapportant très-peu de

chose; il monta cependant aux enchères à 80 000 livres. Le préteur se vantait de son zèle et de son habileté (véritablement c'était pour lui-même que cette adjudication était destinée), lorsqu'il s'éleva quelqu'un de la cohue qui en offrit 750 000 livres, avec les meilleures cautions de la ville.

Il a une belle maison où il loge et qu'il a vendue deux fois à la ville, car, pour la bâtir, elle lui avait donné emplacement, pierres, bois, ardoises et ouvriers, et il l'a vendue à la ville 200 000 livres pour qu'elle restât au préteur royal.

Sous sa direction, la ville se trouve considérablement endettée, et il est à craindre qu'elle ne puisse jamais s'en relever, car le ministre va faire travailler l'intendant à rétablir ces finances municipales, et les juges avaleront l'huître.

Les jésuites, qui sont de toutes ces bonnes fêtes, se trouvent impliqués là-dedans : ils avaient offert une grosse somme audit préteur royal pour remplir à eux seuls toute l'université de Strasbourg. Or, il y a un fameux collége luthérien qui y attire des écoliers même de Vienne. La religion servait de prétexte à cette postulation; l'argent et la bassesse de véhicules.

— Une nouvelle beauté paraît à la cour et fait grand bruit : Mlle Amelot[1], mariée au marquis de Roncherolles, a été présentée, et on l'annonce déjà comme devant y jouer un grand rôle.

16 *mars.*— Le comte de Broglie, notre nouvel ambassadeur en Pologne, est un petit homme colère, vif

1. Fille du défunt ministre des affaires étrangères.

et d'assez d'esprit, mais de peu de lecture ; sa nomination a surpris : tout le ministère était pour nommer à cette place M. Dopter[1], car les mesures étaient déjà prises pour qu'il fût bien dévoué aux intérêts de M. le prince de Conti; mais un crédit tout neuf a fait déclarer M. de Broglie : l'on croit que c'est celui de Mme de Pompadour qui se relève avec éclat pour démentir les bruits qui couraient de sa prochaine disgrâce. L'on croit aussi que ceci repousse loin les vues du prince de Conti, et que le Roi ne veut point courir les risques de cette aventure. Mme la Dauphine aura pu faire agir la marquise pour écarter de cette affaire tout conteste; on ne doute pas que cette princesse n'ait ordre de gagner de plus en plus l'amitié de cette favorite pour les intérêts du Roi son père.

Par un autre coup et grand crédit, le Roi donne à M. de Broglie pour son ameublement 80 000 livres, ce qui est la plus grosse somme qu'on ait encore donnée à aucun ambassadeur pour se mettre en marche. L'on fait bien d'étendre cette gratification, mais il faut qu'on y mette de la règle.

L'affaire de Klinglin, préteur royal à Strasbourg, fait grand bruit et de plus en plus : c'est un nouveau théâtre d'inimitié et de poursuite entre les ministres de la finance et de la guerre. Le premier a insisté pour que l'on fît le procès à Klinglin en l'arrêtant subitement. Sérilly, intendant d'Alsace, a été son confident dans cette poursuite, comme beau-frère des sieurs Pâris; il est également ennemi de mon frère. L'on prétend qu'il se trouve sous son scellé plusieurs pa-

1. *Sic* dans le ms. Nous pensons qu'il faut lire d'Aubeterre.

piers où il est parlé de ma famille. La dernière somme que le préteur a touchée de la ville de Strasbourg est de 20 000 écus sous le nom de mon frère, somme escroquée sans doute sous un faux nom. Mon frère le protégeait certainement, mais lui aura retiré sa protection dès qu'il l'aura reconnu coupable; mais il paraît certain que ma belle sœur, pendant ses voyages de Plombières, et mon frère, dans ses autres voyages, ont fait des affaires par son canal aux dépens de ladite ville. MM. de Machault et de Sérilly vont éclairer ceci de près dans l'instruction et n'épargner aucun éclat aux yeux du Roi : toutes choses qui exercent la réputation d'un candidat au premier ministère.

18 *mars*.—Il est certain que le ministère ne se mêle aucunement de la finance d'Alsace, ni pour les hôtels de ville, ni pour les impositions; ainsi l'affaire du sieur Klinglin roule entièrement sur le rapport de mon fils, et l'on n'y a point trouvé d'affaires d'intérêts, comme on m'avait dit hier. J'apprends même que l'intendant d'Alsace n'entre point dans les affaires de l'hôtel de ville de Strasbourg.

Le marquis de Saint-Germain, ambassadeur piémontais à Paris, va se retirer, et on le dit prêt à entrer dans le ministère à sa cour, ce qui arrive par la faveur de sa femme, maîtresse déclarée de S. M. sarde. L'on dit que M. Osorio va être congédié pour lui faire place.

Il est décidé qu'avant le voyage de Compiègne, le Roi fera deux voyages de Marly et un de Crécy, ce qui coûtera fort cher. A tous ces maux de finance, nous allons toujours notre train, comme on voit, et l'on ne songe à aucune réforme des dépenses de cour.

L'on ne travaille presque point au bâtiment de l'École militaire; l'on travaille seulement au puits qui sera très-magnifique.

19 *mars*. — Un maréchal de France fort appliqué explique que, dans quelques années, nos compagnies d'infanterie manqueront d'officiers, parce qu'il y faut de la jeunesse. C'est cette jeunesse qui, dans l'état d'officier subalterne, brûlant d'envie de parvenir au grade de capitaine, s'applique et forme le soldat, au lieu que toute porte est fermée aujourd'hui à la jeunesse d'infanterie, ainsi que dans la cavalerie (mais où cela n'influe pas tant au service) par la quantité d'officiers réformés qui deviendront bientôt trop vieux, qui veulent s'avancer par leurs anciens mérites, et non par les nouveaux acquis et à acquérir.

Les officiers en petit nombre n'en formeront pas de nouveaux pour former eux-mêmes le soldat; or l'on peut bien dresser des soldats en peu de temps par l'incorporation dans de vieilles bandes, mais l'officier ne se forme pas de même, car il faut qu'il apprenne beaucoup de choses lui-même pour l'apprendre aux soldats et pour les conduire à la guerre.

A ce sujet, l'on critique avec raison l'établissement de l'École militaire qui coûtera des sommes immenses et d'établissement et d'entretien, tandis qu'avec bien moins d'argent on eût eu le double en officiers, en cornettes et en sous-lieutenants, qui eussent réuni la pratique et l'épreuve à la théorie, et qui eussent rempli l'objet que nous venons de dire, qui manquait. Je dis que cette École militaire coûtera des sommes immenses; on en fait la description comme d'un projet

extravagant sentant la chimère, château en Espagne : neuf cours, trois cents arpents d'enclos devant tenir toute la plaine de Grenelle, des logements superbes pour l'état-major et pour les officiers, un manége royal, tout le reste du service; jusques aux femmes logées à proportion ; une magnificence inouïe qui effacera de beaucoup l'Hôtel des Invalides (bien plus utile), et qui effacera même Paris. Mais tout cela ira bientôt à vau-l'eau. Pourquoi pas dès à présent? On ne saurait renoncer trop tôt à une chimère. En attendant, le Roi a lâché pied sur la décision qu'il avait donnée d'abord pour que Duverney eût la direction de ce bâtiment, et Sa Majesté l'a rendue aux bâtiments, sur les instances de M. de Vandières et de sa sœur la marquise de Pompadour.

Il est certain que l'on a trouvé d'abord une preuve que M. Klinglin avait exigé vingt mille écus d'un homme qui faisait une affaire avec la ville de Strasbourg, cette somme exigée sous grand secret pour monseigneur le comte d'Argenson. Cependant l'homme a parlé, et le traitant, gendre de Klinglin, ayant épousé sa bâtarde (fille de la Lecouvreur, comédienne), a divulgué ce pot-de-vin. Depuis l'emprisonnement de Klinglin, il le lui a soutenu à la confrontation. C'est sur cet article principalement que mon frère a voulu qu'on l'arrêtât et qu'on lui fît son procès, pour que l'on tirât bien cette affaire au clair. Mon frère a interrogé fort sérieusement sa femme et son fils pour avoir d'eux l'aveu s'ils n'avaient fait aucune affaire par leur crédit près dudit préteur, et ils lui ont bien affirmé qu'il n'y avait rien.

Quoique le contrôleur général des finances n'ait

point d'autorité sur l'Alsace et sur Strasbourg, cependant il est vrai que c'est lui qui a été et qui est le poursuivant de cette affaire, en ayant porté avec vivacité les dénonciations au Roi qui ne sont que trop véritables. Il a à lui l'intendant Sérilly, beau-frère des Pâris et ennemi de mon frère; cet intendant influe beaucoup sur l'instruction, il a même fait déjà nommer les commissaires.

Tout ceci n'a-t-il pas l'air d'une recherche d'un ministère contre l'autre? La dame Sauvé a déjà commencé, comme sujet d'une recherche des intrigues de la cour sur le compte du même ministère; c'est M. de Machault et la marquise qui suscitent et qui poussent à la roue contre mon frère; on les écoute, l'on continue ces poursuites, il est obligé de s'y prêter : il ne s'agit pas moins, pour lui, que de justification. Ainsi dépérit peu à peu la faveur des ministres. Gare les orages et les foudres accablants! Nous faisons bonne mine, nous nous vantons de l'air de faveur, quand nous avons les plus grandes anxiétés.

C'est M. le maréchal de Noailles qui régit entièrement le département des affaires étrangères, mais malheureusement sa folie est augmentée avec le radotage et l'âge, ainsi que son affection pour l'Autriche. M. de Saint-Contest étant fort paresseux au travail, et n'ayant presque nulle idée à lui, est fait pour être gouverné; dans ce qu'il gouverne, son créateur le garde des sceaux lui a dit de se laisser aller aux Noailles dont il est grand ami. Celui-ci a placé les deux premiers commis des affaires étrangères, Bussy et la Chapelle, ils lui sont totalement dévoués; ainsi ils lui défèrent tout et vont

travailler chez lui; il va aussi passer des deux et trois heures chez M. de Saint-Contest, qui ne fait que signer et perdre son temps.

Un homme de la cour m'a conté ainsi hier au soir la situation de la cour :

La marquise fort brouillée avec les Noailles; il y a longtemps qu'elle l'était avec le duc d'Ayen, tout en vivant bien avec le maréchal de Noailles; mais, depuis la mort de Mme Henriette, elle a vu une grande brigue de ces dévots pour la déposséder de sa place.

Cependant le Machault reste attaché aux Noailles et lui a assujetti M. de Saint-Contest qui gouverne tout absolument dans les affaires étrangères.

M. de Saint-Contest ne doute de rien, parle au conseil et au Roi avec autant d'assurance que d'insuffisance; pourvu qu'il ne travaille point, il est content et il a lieu de l'être. Le roi voit clairement qu'il a fait en lui un très-mauvais choix, et l'on ne croit pas qu'il le garde longtemps. Le bruit public et les ministres français et étrangers s'élèvent continuellement contre sa médiocrité. M. de Chavigny ne s'en cache pas et découvre chaque jour que ce n'est rien, mais il cherche à faire parler les autres. Si les Pâris avaient du crédit, ils le mettraient dans cette place; il y aurait à ajouter l'âge à la lourdeur de ce personnage.

Les Pâris actuellement ménagent beaucoup mon frère, en ayant grand besoin pour faire chasser le Machault. S'ils en venaient à bout, on ne doute pas qu'ils ne se montrassent traîtres à mon frère à leur tour; mais ils préfèrent bien aujourd'hui la disgrâce du Machault à celle de mon frère, car il joue tous les

tours les plus noirs aux dits frères Pâris. Il dépossède Montmartel de la majeure partie de ses banques étrangères, il en charge le sieur Bouret, son favori, et chaque jour il lui attribue quelque nouvelle remise ou quelque nouvel ambassadeur. C'est lui qui a poussé M. de Vandières à avoir raison du bâtiment de l'École militaire, c'est lui qui chagrine Duverney en tout, et qui lui touche le plus au cœur, comme en refusant le payement aux Marquet et aux autres vivriers, en ne les payant qu'aux deux tiers de leur dû, et en leur rabattant tout ce qu'il peut.

On me dépeint M. de Machault comme un homme entreprenant, très-ferme, et entendant la cour mieux qu'homme du monde. Avec cela, bien lié avec la maîtresse, ayant l'air réfléchi en tout ce qu'il dit au Roi, faisant une grande parade de zèle et de pureté; on l'ancre de plus en plus dans l'esprit du Roi.

C'est lui qui a poussé véritablement à la découverte des friponneries de Klinglin Sérilly, intendant d'Alsace et beau-frère des Pâris; comme un ours de probité, il a voulu que l'on dénonçât M. Klinglin, et n'a rien craint des protecteurs de ce maître fripon. Il s'y trouve effectivement de grandes vilenies. Mon frère est entièrement le maître de l'instruction : le commissaire du parlement de Besançon qui instruit, et auquel on en va adjoindre un second, est ami de mon frère, et a travaillé avec lui à Bruxelles à la découverte des titres convenables au Roi.

La grande duchesse de Brancas est très-brouillée avec la marquise de Pompadour, à cause qu'elle a pris le parti des Noailles dans la querelle.

Mme de Pompadour se pique présentement de

grande amitié avec Mme d'Estrades, depuis qu'elle est de retour à la vie, mais ce sont jeux et dissimulations qui couvrent de grands mécontentements.

Sérail, cabales, intrigues, où se joue malheureusement le sort de notre pauvre France! Cependant le Roi aimerait la probité et le mérite; mais chacun lui bouche les yeux.

20 *mars*. — Le parlement s'assemblera demain, ou du moins les députés des chambres, au cabinet des Enquêtes, touchant l'affaire de l'Hôpital. Un des principaux membres de la compagnie m'assure que cette affaire ira au plus loin après Pâques, et que le parlement se portera aux plus grands excès de résistance pour empêcher que cette spoliation continue, et que le grand conseil persiste dans cette attribution nouvelle. Le premier président et le procureur général continuent à aller exactement au grand bureau pour empêcher qu'on n'y parle de contentieux ou du renvoi au grand conseil. Dernièrement ils y allèrent un quart d'heure trop tard, et l'on avait déjà parlé de constituer un procureur au grand conseil pour ces affaires. Ainsi cette nouvelle attribution ne se poursuit qu'avec tremblement de la part de la puissance royale; on se cache, on ne fait rien, et, de la part du parlement, avec une résistance hautaine et victorieuse. Les conseillers au parlement chargés d'affaires de l'Hôpital ont déclaré qu'ils ne se dessaisiraient pas de leurs sacs, les avocats qu'ils ne plaideraient pas au grand conseil, et même les procureurs qu'ils ne se dessaisiraient pas plus que les conseillers. Pendant ce temps-là, les hôpitaux souffrent grand détriment, car aucune de leurs affai-

ne peuvent se suivre ni se vider. *Interea patitur pauper.* Le parlement semble attendre quelque acte plus marqué de cette attribution au grand conseil, car, jusques ici, il n'en peut prétendre cause d'ignorance. Le Roi lui a bien dit qu'il évoquait à sa personne toutes affaires des hôpitaux, sur quoi Sa Majesté défendait au parlement toute remontrance ultérieure, mais le renvoi et attribution à un autre tribunal est toute autre chose. Ainsi le parlement trouvera-t-il nécessairement bientôt quelqu'autre preuve de cette attribution que la notoriété publique, et l'on croit que cette constitution de procureur au grand conseil y est suffisante et qu'ils vont agir sur cela.

Par leurs nouvelles remontrances, ils comptent traiter avec la plus grande force la matière des évocations en général, et le grand abus de celle-ci en particulier; ils établiront sur cela des maximes de législation et de fondements des juridictions; ils montreront que ces fondements font partie de la constitution du royaume, lois fondamentales tenant à celles de la royauté même; ils toucheront à ce qu'il y a de plus sacré, ils réveilleront la liberté nationale, etc.; ils résisteront, ils cesseront leurs travaux. Que l'on s'attende, m'a-t-on dit, pour cet été, à tous ces excès et embarras, si l'affaire ne s'accommode pas à la satisfaction du parlement.

Le chancelier Lamoignon est détesté au parlement, quoiqu'il soit d'une famille toute parlementaire, s'il y en a jamais eu une. Il est devenu en un moment plus homme de conseil et plus ennemi du parlement qu'aucun chancelier qu'il y ait eu encore, et cela lui vient de sa dévotion aux jésuites. Il ne veut plus présente-

ment expédier de lettres patentes sur les arrêts du conseil, et le parlement, comme on sait, n'en reconnaît aucun sur cela, de sorte que quantité d'affaires de particuliers, et surtout d'affaires d'églises, restent là sans expédition.

L'affaire de M. Klinglin continue à faire grand bruit, et les discours sont fâcheux sur le compte de mon frère. Le prétendu pot-de-vin de vingt mille écus a été soutenu par le bâtard de M. Klinglin; deux femmes prises à témoin ont soutenu même mauvais discours; M. Denaut, commissaire, l'a ébruité. L'on dit que ce commissaire est plus attaché à M. de Machault qu'à mon frère, et qu'il en est de même de l'intendant Sérilly, que la source de son malin vouloir vient de ce qu'on l'a toujours empêché curieusement de se mêler des affaires de la ville de Strasbourg, et le contrôleur général, privé de la même connaissance, ainsi que de tout ce qui regarde l'Alsace, veut montrer au Roi que son ministère doit se mêler de la finance de cette province, ainsi que de sa capitale, comme des autres provinces et villes du royaume. Par cette affaire-ci, ils comptent de le démontrer, car le secrétaire d'État de la guerre, jaloux de sa prérogative, y établissait le préteur royal d'Alsace, son véritable homme de confiance, un podestat, au préjudice de l'homme du Roi qui est l'intendant. De là les deux grandes jalousies que je dis (seuls ressorts aujourd'hui de l'ordre et de la justice). Il est vrai que voilà un grand procès perdu sur cette prétention du secrétaire d'État de la guerre, car l'abus sera trouvé manifeste; il en rejaillira toujours grand blâme au ministre de la guerre, soit par faute de négligence et de manque de

soif de la justice en n'écoutant pas les plaintes, soit même d'y avoir contribué par lui-même, s'il se trouve plusieurs articles d'intérêts soupçonnés et de pots-de-vin mis en avant (quoique sans preuve), comme celui des vingt mille écus, ou pour des créatures à lui. Dans ces cas de prérogatives singulières, l'on répond de tout. L'instruction ne pourra se continuer sans l'influence des ennemis de mon frère qui sont parvenus à mettre au jour l'accusation. Sérilly sera toujours l'homme de M. de Machault pour éclairer l'affaire et pour échauffer l'instruction, le Roi l'écoutera toujours comme il l'écoute aujourd'hui, et de tout cela résultera contre mon frère mauvaise opinion, mauvaise volonté.

C'est aussi un procès perdu pour lui que la décision favorable à M. de Vandières pour le bâtiment de l'École militaire; cela lui ôte de cette prérogative qui lui attribuait ce bâtiment sous le nom de Duverney, ainsi que l'impôt des cartes pour subvenir à l'Ecole militaire. On critique le règlement au parlement, et il en résultera peut-être que cet impôt sera remis aussi dans son district naturel qui est le ministère de la finance. Ces distractions de départements doivent être régies avec autant de succès que de pureté pour être longtemps continuées. Nos ministres ne se remuent aujourd'hui que pour leurs vaines prérogatives personnelles.

22 mars. — Mon gendre, le comte de Maillebois, passait pour un favori, et voici qu'il est tout à coup disgracié : il vint hier au soir me dire adieu, venant de recevoir ordre d'aller à Maillebois, jusqu'à nouvel

ordre. Je crains bien que le rappel ne soit long à venir[1], du moins que cette disgrâce ne dure autant que le règne de Mme de Pompadour ; et qui sait combien il durera? car voici que l'éclat de son autorité reprend sur nouveaux frais et tout de plus belle.

Au fond, M. de Maillebois se moquait d'elle et ne lui avait jamais été attaché d'amitié ; même en ayant reçu des avances d'elle, il les avait tournées en mépris, et en parlait avec grande indiscrétion. En dernier lieu, on l'a cru disgracié à l'occasion de la mort de Mme Henriette, on a cru à la dévotion du Roi, et voici que c'a été la journée des dupes. M. de Maillebois, qui avait été très-mécontent de mon frère pour la disgrâce de son rêve de 1746[2], après l'en avoir boudé, s'était raccroché à lui par besoin d'avancement, de places, et surtout par besoin d'argent, dépensant follement et ayant beaucoup de dettes. Mon frère l'a jeté dans une intrigue, la pire de toutes : ils se sont attaché la comtesse d'Estrades et l'ont détachée de la marquise de Pompadour, sa cousine ; ils lui avaient fait un crédit particulier près de feu Madame, et elle n'allait pas moins qu'à détruire sa cousine et sa bienfaitrice.

C'est plutôt ce procédé que les causes apparentes que la marquise a cherché à venger dans M. de Maillebois. On en a pris pour prétexte une affaire de dix mille écus que l'on prétend qu'il a faite pour les Etats d'Artois, ayant fait régler avantageusement pour eux l'abonnement de leurs fourrages. Comme cette

1. Voy. ci-après, 30 mai.
2. Voy. t. IV, p. 266 et suiv.; t. V, p. 16 et suiv.

affaire porte directement sur mon frère qui en était le ministre, il est évident que c'est un nouvelle disgrâce qu'on lui inflige.

C'est M. de Saint-Florentin qui a été chargé de l'espèce d'instruction qu'on a faite de cette affaire : il l'a mandé, interrogé et, louant cependant sa véracité, il lui a écrit qu'il avait déplu au roi et qu'il allât à Maillebois. L'interposition de ce secrétaire d'État particulier, au lieu de mon frère, dans une affaire de son district, est un très-grand malheur pour lui. S'il possédait toujours la confiance et la faveur du roi, on l'eût chargé de corriger son neveu, et, dans ces hautes positions-là, ce n'est point le cas de récusation pour parenté et alliance, c'est suspicion d'éclat.

Ceci porte donc un grand coup à son crédit, on l'attaque de tous côtés, je le vois avec douleur, et on l'attaque sur l'article le plus essentiel. Sa femme et son fils passent pour faire des affaires avec effronterie; leur dépense le décèle, surtout celle de mon neveu, M. de Voyer, qui a bâti à Asnières une maison d'une magnificence extraordinaire, qui a un cabinet somptueux de tableaux, et autres suites de la richesse et de la prodigalité. Ah! que ces grands Lucullus de cour sont bien près d'y devenir des Catilina! Je sais que l'on recherche de tous côtés les causes de cette richesse; on a cru en trouver beaucoup par M. Klinglin, et je ne sais ce qui en sera.

Tout conspire à la fois contre mon frère : le garde des sceaux Machault ne s'occupe que de son inimitié et de sa vengeance, il ameute tout le monde, les grands et les petits. C'est le duc de Chaulnes qui a découvert en Artois l'affaire de dix mille écus dont il s'agit, car

il a fallu que cette dépense extraordinaire passât au bureau des États, et, depuis que M. de Chaulnes a ce gouvernement, il a eu cette occasion dont il a régalé M. de Machault et la marquise. L'on prétend encore que le nom de la marquise a été compromis dans cette affaire (ce que nie M. de Maillebois), et sa prétendue pureté s'en affecte.

Le duc de Chaulnes est tout Machault, depuis que sa négociation de Bretagne a réussi pour le vingtième. C'est lui qui lui a procuré le gouvernement de Picardie et d'Artois. C'est ce parti-là et la marquise qui lui assurent, dit-on, la place future de gouverneur de M. le duc de Bourgogne; ainsi le voilà ennemi et détracteur de ma famille.

Le maréchal de Richelieu reparaît à la cour et y fait aujourd'hui des longs séjours. Il s'est remis dans la société de la marquise et s'est fort lié aux Noailles et aux Machault, le tout en vue de perdre mon frère, à quoi tous les favoris s'attachent aujourd'hui. Il est à craindre, dit M. de Maillebois, que mon frère, à force de dire qu'il n'a ni ami, ni liaisons, n'ait véritablement que des ennemis. M. Berryer, lieutenant de police, est son ennemi secret, et est tout lié avec la marquise et le Machault; M. de Saint-Florentin est dans les mêmes liaisons par sa femme; M. Rouillé a eu sujet de mécontentement de mon frère, s'est retiré de lui et est totalement abandonné à M. de Machault. Quel orage, que de dards qui percent le cœur en menaçant la fortune et l'honneur!

23 *mars*. — Le garde des sceaux chemine hardiment au premier ministère; il montre la hauteur, la

netteté d'esprit, la patience, le silence et la hardiesse qu'il faut à ce chemin et au but où il prétend, quoiqu'il n'entende rien aux affaires d'État. Il s'attache aux branches qui lui conviennent, et laisse là les inutiles et les nuisibles; les apparences sont grandes qu'il coulera à fond mon frère.

Il recherche avec grand travail tout ce qui peut nuire à mon frère et à sa famille, et il est à craindre qu'on ne trouve la piste des affaires d'intérêt qui ont valu tant d'argent à M. de Voyer et à ma belle-sœur : c'est une espèce d'inquisition établie à la cour et à la ville. Le sieur de Lucé, intendant du Hainaut, devient fort à la mode et va grand train aussi au ministère de la guerre, dans le dessein où l'on est d'en culbuter mon frère et mon fils. Mon frère songe cependant à lui procurer l'intendance d'Alsace qui va vaquer par l'état moribond où est le sieur de Sérilly, ce qui lui augmentera ses avances pour le grand poste où il prétend aller.

Le commandement de Provence devait être renouvelé et donné à M. de Maillebois, lorsque la résolution a été prise de l'exiler. L'ordre de son exil n'a été donné que pour jusqu'au temps de son inspection, mais la question est de savoir si après cela il aura permission de retourner à la cour.

L'aile de Versailles que l'on va refaire, les appartements qu'on y construira, et le nouvel escalier qui doit être des plus magnifiques, le tout coûtera environ vingt millions, mais on ne sait pas où en prendre les fonds.

C'est une espèce de révolte que les rassemblements de chasseurs ou de braconniers qui paraissent depuis

quelque temps dans des forêts autour de Paris. Ils sont 50 à 60[1], tous armés en guerre, se comportant comme à un fourrage bien ordonné, infanterie au centre et cavalerie aux ailes. Ils ont habité ces forêts, y faisant une enceinte retranchée et gardée, où ils ont reçu, en payant exactement, tout ce qu'ils prennent pour vivre. Ils ne voulaient que chasser, et ils ont détruit les endroits où ils ont passé, comme les terres d'Angervilliers, de Courson, de Saint-Maurice et de Bâville[2]; de là, ils sont allés à Dammartin, où M. le comte de Clermont a ordonné en vain à ses gardes de faire leur devoir. Ils en voulaient principalement au président de Morveau, à Courson, et lui auraient fait un mauvais parti, s'il eût paru.

24 *mars*. — L'on croit mylord Tyrconnel mort présentement à Berlin. Il y a quantité de solliciteurs à cette place, et l'on y écoutera le suffrage du roi de Prusse s'il demande quelqu'un. Le chevalier de Gr.... se croit sûr de la nomination des ministres qui y influent ici. Il est grand ami du garde des sceaux Machault et le donne pour un homme de beaucoup d'esprit. Mais le vrai du caractère de ce ministre est qu'il est aussi habile courtisan qu'inepte homme d'Etat : il y paraît aux œuvres.

Un officier dont la troupe est en garnison à Mézières m'a dit que le peuple était si misérable dans cette ville que, dès qu'on avait servi le dîner des officiers

1. Il semble qu'il faudrait lire : 500 à 600.

2. Toutes ces localités sont dans le département de Seine-et-Oise. Courson est une terre près de Bâville, qui avait appartenu à une branche de la famille de Lamoignon.

dans les auberges, le peuple se jetait dessus et le pillait.

Cependant les grains commencent à diminuer de prix par les apparences du beau temps que nous avons aujourd'hui.

L'auteur du livre l'*École de l'homme* est arrêté[1] et à la Bastille; l'on croit qu'il sera mis dans une cage de fer: il a mal parlé de l'affaire du prince Édouard[2] et de la marquise de Pompadour[3]; on le dit fils d'un marchand de vin qui a mal fait ses affaires[4].

1. *L'École de l'Homme, ou parallèle des Portraits du siècle et des tableaux de l'Écriture sainte*, Amsterdam (Noyon, Rocher), 1752, 2 vol. in-12, plusieurs fois réimprimé. Nous avons sous les yeux une édition sous la rubrique de Londres, 1762, 2 vol. in-12. L'épître dédicatoire est signée de Gran.... D'Argenson a bien jugé cet ouvrage dans ses *Remarques en lisant*, lorsqu'il a dit, n° 2047, qu'il était écrit avec esprit, quoique le style en fût souvent de mauvaise compagnie. On y rencontre, sur les personnages de la première moitié du XVIIIe siècle, un grand nombre de portraits que rend plus précieux encore une *Clef anecdotique*, p. XXII. Notre auteur lui-même n'y est pas épargné. « Pourquoi ARISTON (le comte d'Argenson), qui avoit du pouvoir et qui vouloit pousser son frère dans les affaires, ne lui a-t-il pas fait avoir l'intendance du *Chenil?* Il n'auroit pas eu le chagrin de lui voir dans l'année un successeur. » T. II, p. 26.

2. T. I, p. 89. « AUGUSTE a dit au jeune TARTUS : Viens chez moi, je te servirai de père, etc. » Tout ce passage est empreint d'une amertume qui ne manque pas d'éloquence.

3. Voici entre autres un passage qui remonte même plus haut que la favorite : « LINDOR, trop gêné dans sa grandeur pour prendre une fille de coulisses.... se satisfait en prince de son rang. On lui bâtit une grande maison, on y élève exprès un théâtre, où sa maîtresse devient danseuse en titre et en office. Hommes entêtés de la vanité des sauteuses, insensés *Candaules*, ne pensez pas que le dernier des *Gygès* soit mort en Lydie..., etc. » T. II, p. 67.

4. L'abbé Sépher, dans ses notes manuscrites sur la *Bibliothè-*

Hier il y eut assemblée des chambres du parlement touchant un nouveau refus de sacrements fait par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, celui-là même qui a été déjà repris de justice cet hiver, ayant été mis en prison pour semblable cas avec irrévérence au parlement[1]. Ce refus de sacrement est fait à un ecclésiastique nommé l'abbé Lemère[2], soupçonné de jansénisme. On l'interroge, on lui demande s'il croit M. Paris damné, et, sur sa réponse négative, l'on remporte les sacrements. Le moribond a sommé le curé de lui donner les sacrements, le parlement a ses pièces et a nommé un rapporteur. On a décrété le curé d'ajournement personnel pour comparaître et pour subir interrogatoire hier à cinq heures de relevée, et le parlement a invité M. l'archevêque de Paris à venir prendre sa place de pair au parlement pour assister au même jugement. Le parlement mènera ceci grand train, ne voulant plus être la dupe des paroles du trône qui promet toujours de mettre ordre à ce schisme, tandis qu'il augmente, et se recommande même aux curés avec plus d'apparence.

L'ancien évêque de Mirepoix est fort mal d'une fluxion de poitrine.

que des romans de Lenglet-Dufresnoy, soutient que l'auteur de *l'École de l'Homme* était un soldat aux gardes, nommé Dupuis. Barbier le nomme Génard (nom dont la signature *de Gran* serait l'anagramme). Quérard lui donne le prénom de François, et ajoute, entre autres détails, qu'il fut arrêté le 10 mars.

1. Voyez t. VI, p. 323 et suiv.

2. Ignace Lemère, ex-oratorien, curé de Roi-Boissy, près Beauvais, conseiller du feu duc d'Orléans. Il est question de cette affaire dans les *Nouvelles ecclésiastiques* et dans l'*Histoire du Parlement de Paris*, de Voltaire.

M. le garde des sceaux Machault devient absolument premier ministre : c'est lui qui a nommé le comte de Broglie ambassadeur en Pologne, malgré les ministres qui voulaient y porter un autre, et mon frère surtout qui avait arboré sa protection pour M. d'Aubeterre. Les autres ministres, excepté mon frère, vont prendre son ordre et travailler avec lui pour obtenir des fonds, avant de rien proposer au Roi. Dès qu'on va à lui pour des cas qui ne devraient pas en dépendre, alors il se rend facile. Il paye de sa personne, quant à la capacité, par beaucoup de flegme, de froid et de taciturnité. A peine entend-on quelque peu de paroles pour beaucoup qu'on lui en dit; il est silencieux devant le babil, et statue muette devant la pétulance française, ce qui lui donne beaucoup de dignité; avec cela, l'un des hommes les plus bouchés aux affaires qu'il y ait peut-être jamais eus. Il conduit les finances en houzard brutal, et les affaires étrangères en petit nouvelliste qui sait seulement que l'empereur a beaucoup de soldats, l'Angleterre beaucoup de vaisseaux, et Rome quantité d'indulgences.

Chaque jour amène de nouvelles dépenses, et l'on ne peut en vérité en approuver aucune.

La maison de M. de Puisieux est achetée pour le nouvel Hôtel de ville au prix de 280 000 l.; c'est une très-petite maison.

Le Roi vient de donner 8000 l. de pension à la duchesse de Chevreuse, à cause qu'elle exerce en survivance la charge d'honneur de la reine; l'on sait que le duc et la duchesse de Chevreuse ont plus de cinq cent mille livres de rentes.

Pension de 4000 l. accordée à M. de Savalette de

Magnanville, intendant de Tours, fils du garde du trésor royal, qui a plus de cent mille écus de rentes et qui rebâtit tout à neuf son château de Magnanville, qui était déjà trop beau.

Il est décidé que Madame Infante va venir à notre cour, et l'on attend un courrier de Madrid avec permission pour que l'Infant soit du même voyage, ce qui coûtera au moins deux millions au Roi par an, quoique ceux qui plaident pour lui arracher cette permission assurent que les deux époux ne dépenseront pas ici autre chose que leurs revenus ordinaires avec les pensions que le Roi donnait à sa fille; mais les ennemis de la marquise de Pompadour fondent sur cela de grandes espérances, croyant que le Roi se défera d'elle pour vivre avec sa famille.

Le roi Stanislas vient d'obtenir le mariage du jeune du Châtelet-Laumont avec la fille de M. de Faudoas-Rochechouart. Cela se fait à l'ordinaire aux dépens du Roi : on accorde deux places de surnuméraires, l'une de menin de M. le Dauphin pour le mari, l'autre de dame de Mesdames pour la femme : ainsi voilà 12000 l. de charges nouvelles pour l'État.

L'évêque de Troyes[1] a déclaré qu'il était malade et qu'il ne pouvait prononcer aujourd'hui son oraison funèbre de madame Henriette[2], ce qui a consolé tout le monde, puisque le service en sera plus court.

Tout le monde a été voir le catafalque à Saint-Denis, lequel est d'une extrême galanterie, en blanc, couleur de rose et céladon.

1. Mathias Poncet de la Rivière.

2. L'imprimé porte : *Oraison funèbre de Mme Henriette de France, prononcée le* 16 *novembre* 1668. Paris, 1752, in-4.

L'on change le district des intendants des Menus, les premiers gentilshommes de la chambre les ayant tracassés; on va leur donner un inspecteur qui sera pour le moins aussi fripon qu'eux. Ceux qui en sortent se sont très-enrichis en donnant des fêtes chères et de mauvais goût.

25 *mars*. — Avant-hier le parlement fut assemblé jusqu'à minuit et demi. On interrogea M. Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont; il répondit qu'il n'avait refusé les sacrements à l'abbé Lemère que par ordre de M. l'archevêque, et l'archevêque répondit la même chose, qu'il avait donné cet ordre. On avait envoyé le sieur Isabeau, greffier, inviter l'archevêque à venir siéger au parlement; il répondit que ses fonctions pastorales l'empêchaient d'aller prendre place.

Le parlement a défendu au curé de récidiver, lui a enjoint de se comporter plus charitablement avec ses ouailles, d'administrer les sacrements à l'abbé Lemère dans les vingt-quatre heures, le procureur général chargé de faire obéir la cour et l'en certifier lundi prochain; ledit curé condamné en 3 l. d'amende en faveur des prisonniers de la Conciergerie; enjoint aussi à l'archevêque de mieux conduire les curés de son diocèse.

26 *mars*. — Le maréchal de Noailles a été obligé de rendre 150000 l. de billets que lui avait remis la compagnie de l'impôt des cartes; mais il garde toujours les 50000 écus d'argent qu'il en a reçus, quoique l'affaire n'ait pas lieu, depuis que cet impôt a été donné pour l'École militaire.

Le duc d'Ayen a reçu aussi une très-grosse somme pour un impôt.

Cependant l'on souffre ceux qui font de grosses affaires, et l'on exile pour les petites.

Le vrai de l'exil de M. de Maillebois est qu'on veut aller à Mme la comtesse d'Estrades que l'on sait avoir avoir reçu 53000 l. pour l'affaire des États d'Artois[1]. On l'a interrogé sur cet article et il n'a jamais voulu la dénoncer. Je sais d'hier que l'abbé Fumal, député d'Artois, est interrogé de près et menacé de déclarer ce qui en est; il a dit qu'il ne pouvait le dire en conscience. Sur cela, l'on consulte en Sorbonne, et, si la consultation est pour l'affirmative, on ne doute pas qu'il n'accuse cette dame; c'est où l'on en veut venir, afin de la faire chasser de la cour. C'est là le coup de partie des Machault, des Pompadour et des Saint-Florentin. L'on craignait que la comtesse d'Estrades ne prît trop d'ascendant sur Mesdames et sur la famille royale : elle s'était fort adonnée à mon frère, à mon fils et à M. de Maillebois; ils l'avaient débauchée de sa fidélité à sa cousine de Pompadour; elle les servait bien, l'on veut la renvoyer à Paris, et l'on y parviendra.

De chagrin mon frère tombe malade. Il est très-mal avec M. Berryer, lieutenant de police. Cela a éclaté à l'occasion d'un de ses commis nommé Rotisset qu'il avait nommé à la place de trésorier de la police, tandis que M. de Machault en veut nommer un autre.

1. Voyez sur cette affaire, dont il a été question plus haut, p. 156, et sur laquelle d'Argenson revient à plusieurs reprises, le *Journal de Barbier*, édition de la Société de l'histoire de France, t. III, p. 361, et la note de M. de la Villegille.

Un jésuite qui prêche pour la première fois cette annee, et qui fait le carême du noviciat des jésuites, a sonné un tocsin furieux contre les jansenistes et contre ceux qui n'acceptent pas la Constitution. Il a invectivé contre eux avec la même fureur dont les ligueurs déclamaient contre ceux qui n'avaient pas assez de zèle pour se liguer. Le peuple était fort alarmé, et la plupart voulaient sortir de l'église.

Voilà les embarras finis pour l'affaire du parlement de l'abbé Lemère : cet ecclésiastique s'est fait transporter hors de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, et a été dans une cure où l'on lui a d'abord administré les sacrements.

Cependant, comme il y a eu plusieurs autres faits de schisme, le parlement va continuer à leur faire la guerre, et l'on croit que le conseil va casser l'arrêt du parlement de jeudi dernier, en ce qu'il a mis la main à l'émeute, ordonnant que l'archevêque de Paris ferait administrer à l'abbé Lemère les sacrements dans les vingt-quatre heures. Si cela est, dit-on, voilà la Constitution flétrie, et non plus regardée comme règle de foi; si au contraire le conseil casse l'arrêt du parlement, voilà le schisme autorisé.

De tout ceci, il règne dans Paris une fermentation dont il y a peu d'exemples depuis les temps des guerres civiles : c'est une haine contre notre prince si aimable et si aimé ci-devant, c'est un mépris du gouvernement qui n'annonce que des choses funestes.

J'apprends que Mme d'Estrades est dans une grande transe des suites de l'affaire des États d'Artois. Elle se trouva mal dès qu'on lui apprit la disgrâce de M. de

Maillebois et l'interrogatoire de l'abbé Fumal. Il y a apparence que, l'aveu étant avéré d'avoir donné ces 53 000 liv. à Mme d'Estrades, sa disgrâce est assurée. Elle est plus chère au parti de mon frère que j'aie encore vu aucune femme le lui être à la cour. Ceux qui pénètrent dans ces secrets du sérail assurent que mon frère est disgracié si l'on découvre cet article de la comtesse d'Estrades; car il se trouvera, dit-on, plus de connivence de mon frère à cet article qu'aux autres, et, s'il a connivé à l'un, il aura consenti aux autres. L'on observe encore que, par cette considération, les États d'Artois ont été plus tôt payés de leur dû qu'ils n'auraient été sans recommandation; l'on réplique que cette faveur de payement provient du contrôleur général des finances, mais l'on sait que celui-ci ne fait payer qu'à son corps défendant et aux cris du ministre de la guerre.

M. de Maillebois me dit bien en partant pour son exil : « Ceci n'est qu'une intrigue contre M. votre frère, dont je suis le patient. » Le vrai est donc qu'on a été à Mme d'Estrades par M. de Maillebois, et à mon frère par cette dame. Sur cela, la goutte a pris à mon frère, au coude, et je crains que le chagrin ne la rende beaucoup plus fâcheuse.

M. le duc d'Orléans fait de grandes entreprises pour les bâtiments du Palais-Royal. Il achève en une campagne la basse-cour, qu'on avait commencé de rétablir, voulant faire un nouvel appartement à Mme la duchesse d'Orléans. On lui a remontré que les vieux murs et les vieux combles n'étaient plus solides, et voici que toute cette aile sera rebâtie presque à neuf: *Ad exemplum regis componitur orbis*. De prince riche,

il deviendra bientôt prince endetté. Son malheur viendra de ceux à qui il se livre; il abandonne tout à Silhouette, son chancelier, économe fin, rusé, souple, qui d'une petite commission en Angleterre, s'est fait une fortune déjà considérable, qui met tout à profit, qui s'entend avec Palerne, le trésorier. Il a déjà retranché l'ordre des états de distribution par mois, et pour ces bâtiments, il s'est défait de Cartaux[1], l'ancien architecte du palais et l'un des premiers architectes de France, très-honnête homme surtout, et il lui substitue le sieur Contant[2], architecte de la maison de Conti, originairement architecte de jardins, homme d'un goût à la mode, intéressé et charlatan. C'est lui qui, ayant entrepris un bâtiment pour M. le duc d'Orléans, au bout du parc de Saint-Cloud, à l'endroit qu'on nomme le Moulin de la Brosse, avait dit que cette dépense n'irait pas à vingt mille écus, mais elle a passé 400000 livres, de sorte qu'il a fallu l'abandonner.

On a agrandi l'Opéra en retranchant quelque chose sur le Palais-Royal : cela donnera plus d'aisance derrière les coulisses. L'on travaille à force au gros mur qu'il faut refaire pour cela.

Le parlement a été mandé hier par députation à la cour; il y a apparence que c'est touchant l'affaire du curé de Saint-Étienne-du-Mont.

Le bruit est grand au palais que l'affaire va s'accommoder avec le parlement, touchant l'administration

1. Ce Cartaux avait fait des dessins pour le château des Ormes, comme on le voit par une lettre de notre auteur à son frère, du 6 juillet 1747. *Mémoires*, édition Jannet, t. V, p. 27.

2. Contant d'Ivry. Voyez Vatout, *le Palais Royal*, p. 157.

et les procès des hôpitaux, et que le tout sera rendu au parlement, sous certaines conditions. L'une des principales sera de faire reconnaître les arrêts du conseil au parlement, sans qu'il soit plus besoin de lettres patentes. M. le chancelier est fort entêté de ce système; cette forme aura de la peine à passer.

28 *mars*. — Hier il y eut assemblée jusques à six heures du soir. L'abbé Lemère ne s'est point retiré, comme on a dit, sous une autre paroisse où on lui eût administré les sacrements; il est toujours resté sous Saint-Étienne-du-Mont, où l'on continue à les lui refuser. On a même rapporté aujourd'hui au parlement deux nouvelles sommations de ce moribond à son curé pour qu'il lui administrât les sacrements, avec un certificat des médecins qui prouvait l'état proche de mort du malade.

Une députation du parlement, y compris les gens du Roi, a été mandée dimanche à Versailles : là, le Roi leur a dit à l'ordinaire « qu'il était très-mécontent de son parlement qui allait si vite, excepté de quelques gens sages qui allaient plus doucement » (comme M. Thomé qui avait ouvert l'avis de faire des remontrances). Le chancelier a montré un arrêt du conseil qui casse tout ce qui s'est fait au parlement sur ceci et évoque au Roi.

Le parlement ayant été ainsi réprimandé, les chambres assemblées, on a voulu faire usage des nouvelles procédures de l'abbé Lemère, mais les gens du Roi ont refusé d'y donner leurs conclusions, sachant que le Roi cassait et évoquait, et le sachant de connaissance personnelle; car les gens du Roi, ainsi que les parties,

reconnaissent les arrêts du conseil sans lettres-patentes, quand on les leur signifie, ou quand on les leur montre. Ce sont d'ailleurs des espèces de ministres du Roi attachés au parlement. Au lieu de conclure sur ces nouvelles procédures, ils ont offert d'aller sur-le-champ à Versailles faire au Roi de nouvelles et pathétiques remontrances sur les conséquences du schisme; ce qui a été accepté pour le jour même, et, ce matin, il y aura assemblée des chambres à dix heures, ce qui pourra durer longtemps et devenir tumultueux.

29 *mars*. — L'accusation contre Mme d'Estrades tombe absolument : elle n'a point fait l'affaire dont on l'accusait de concert avec M. de Maillebois; deux abbés sont venus à récusation à moi et me déclarent qu'ils ont reçu à eux deux le reste de la somme; mais, d'autre part, on m'assure que, de cette affaire-ci, Mme d'Estrades s'est retournée, et qu'elle a abjuré totalement M. de Maillebois, qu'elle a renoué avec Mme de Pompadour à ses dépens, et par une confession générale de ses trahisons en faveur de cet exilé. Enfin l'on me fait voir tout en noir sur son compte; mon frère même se sauve aussi à ses dépens et a été le premier à être d'avis de la sacrifier. Ce dernier article ne fait que de transpirer peu à peu; nous ne voyons que finesse et trahison de toutes parts. Comme M. de Maillebois a du mérite à la guerre, et qu'il pourrait bientôt aller au généralat, c'est à qui l'attaquera à la cour avec le plus de fourberie et de lâcheté. Les jaloux dans les cabinets ne le sont que de la faveur, et croient l'être des honneurs de la guerre qui lui arriveront naturellement, et dont eux n'appro-

cheront jamais. Ainsi, tous ces mirmidons de Noailles, d'Ayen, Chaulnes, etc., ont tous concouru à sa disgrâce, et contribueront à la perpétuer par crainte de lui.

On ne parle que du pillage de MM. les intendants des Menus plaisirs ; ils sortent de leur charge avec des 3 à 400 000 liv. de profit, ils ferrent la mule[1] effrontément. Les bois pour la dernière fête, qui ne présenta qu'un mauvais feu d'artifice, ont coûté 100 000 écus ; on a voulu les revendre et l'on n'en a trouvé que 15 000 livres. M. de Gesvres ne se cache pas d'y avoir eu 50 000 écus de profit. De sa charge de premier gentilhomme de la chambre et de celle de gouverneur de Paris, il rétablit sa dépense et son gaspillage domestique plus que ci-devant. Un pourvoyeur de la Reine a présenté un mémoire au Roi, déclarant qu'il ne pouvait plus fournir, vu qu'il allait faire banqueroute, faute de payement, ce qui est arrivé à un autre pourvoyeur. Par ce mémoire il démontrait divers abus de fournitures indues qui les ruinent. Le Roi l'a renvoyé à l'examen et a voulu qu'on le lui rendît ensuite, mais à quoi bon ? Quel profit retirera Sa Majesté de la conviction qu'il a d'être volé ? Le sera-t-il moins dans la suite ? il le sera un peu davantage, puisque chacun voit son impunité dans ces petits éclats.

Hier, les gens du Roi ont rendu compte au parlement d'une réponse de Sa Majesté, aussi favorable que la précédente était disgracieuse. A cette heure, le Roi dit qu'il est content de la précédente délibéra-

1. *Ferrer la mule*, c'est compter une chose à quelqu'un plus cher qu'elle n'a coûté. *Dictionnaire de l'Académie*.

tion du parlement pour lui députer les gens du
qu'il va donner ses ordres les plus prompts et les
convenables pour pourvoir à l'état du malade (l'
Lemère); que l'on doit se reposer sur son amour p
religion et sur son attention à la tranquillité publ

Cependant, malgré ces belles promesses, le p
ment ordonne toujours qu'on informe de l'éta
malade, et s'il a reçu les sacrements (ce qui ma
quelque défiance aux promesses), et l'on en d
rendre compte hier au parlement à six heures,
jours chambres assemblées.

30 *mars*. — Avant-hier au soir, à huit heures, in
terrogé l'abbé Fumal par le Roi lui-même, tou
l'affaire des 86 000 liv. dont j'ai parlé. Cela se passa
le cabinet de Mme de Pompadour. Le Roi voulut
savoir; l'abbé fit le calcul d'une somme distri
dont la plus grande partie à deux abbés, MM. Foi
et Doost. Ainsi rien ne se trouve avoir été donné
comtesse d'Estrades, et la voilà tout à fait sauvé
Roi reçut cet abbé avec un air de bonté et de dou
il lui ordonna ensuite d'aller faire la même déc
tion à M. de Saint-Florentin et M. de Chaulnes,
rut après lui pour lui ordonner de nommer les
abbés au dit sieur de Saint-Florentin. C'est ce qu
l'abbé Fumal, mais on n'a pas pris leur adresse.
tout ceci, le duc de Chaulnes joue le vilain rô
procureur général; il était dans la chambre, il
trouvé chez M. de Saint-Florentin, il a insisté, sug
parlé avec chaleur. Je suis occupé à cacher cette
duite de M. de Chaulnes à mon gendre, j'adouc
choses, je l'excuse autant que je puis, de peur de

sentiment d'éclat après ceci; mais j'ai beau faire, le public parle partout, il n'est question que de ce vilain rôle du duc de Chaulnes, et tout le monde l'en méprise, tandis que M. de Maillebois est excusé de cette affaire, plus malheureuse que mauvaise en elle-même. M. de Lally, Irlandais et brigadier, homme méchant, ambitieux et intéressé, grand ami de l'hôtel de Chaulnes, grand ennemi de mon frère, depuis qu'il en a reçu des bienfaits, est le grand promoteur de tout ceci. On lui avait proposé de faire cette affaire d'Arras, mais, comme on ne lui a pas reconnu assez de crédit, on lui a retiré les papiers pour la faire appuyer de M. de Maillebois. La rage dans le cœur, soufflée par celle de l'intérêt, et animée du désir de nuire à mon frère et à sa famille, ont fait de ce Lally le grand ressort de cette affaire. C'est lui qui pousse le duc de Chaulnes au très-vilain personnage dont je parle; et ce qui y ajoute a été le désir de servir les intérêts de la marquise, qui voulait démasquer ses ennemis. Le pauvre Maillebois est le seul sacrifié de tout ceci, la comtesse d'Estrades est sauvée. L'on me donne ce soupçon, que ces deux abbés, Foissiac et Doost, sont des canards privés qui prennent sur eux les 56 000 liv. pour en décharger la comtesse, et qu'on les verra bientôt faire une grande fortune. J'avoue que, véritablement, je n'ai pas vu l'abbé Foissiac prêt sur tous les points où je l'ai interrogé moi-même, et qu'il m'a donné quelques suspicions.

Mon frère se sauve et s'élève de tout, ainsi que mon fils, son ardent disciple : ce sont deux jésuites, l'un grand, l'autre petit jésuite. Les voilà défaits du Maillebois qui, avec du mérite, a de la candeur et de la

légèreté : il pouvait leur être incommode dans leurs cabales. Mme d'Estrades s'est, dit-on, retournée aussi vers sa cousine, et s'est de nouveau donnée totalement à elle, en ne lui avouant que de mauvais conseils de la part du Maillebois : ainsi le malheureux, plus honnête homme que les autres, et plus doué de mérite réel, sera toujours sacrifié. Le maréchal de Richelieu est bien autrement fin que cela : il va à son but, il achète des terres, il copie le maréchal de Bellisle tant qu'il peut.

Comme le Roi avait promis qu'il prendrait sur lui que l'abbé Lemère fût administré avant que de mourir, comme le parlement avait ordonné qu'on y veillât, le dit abbé décéda le 28, à trois heures, sans sacrements. Sur-le-champ, assemblée des chambres qui a duré jusque dans la nuit suivante, quatre heures du matin. Là, le parlement a proposé aux gens du Roi de requérir ; ils ont répondu, comme le matin, que, sachant de la propre bouche du Roi qu'il évoquait cette affaire et qu'il défendait au parlement d'en connaître, ils ne pouvaient plus s'en mêler.

Sur cela, le parlement a pris son parti de prétendre cause d'ignorance de cette évocation, et de suivre l'affaire avec ardeur. On a décerné décret de prise de corps contre le curé de Saint-Etienne-du-Mont, on l'a envoyé arrêter, il s'est trouvé absent; l'huissier a été dans une maison où l'on le disait, on a mis le scellé sur les meubles, et on l'a trompetté. L'assignation est donnée à quinzaine, ce qui tombera après les vacances de Pâques, et tous les membres du parlement sont partis le lendemain pour leurs campagnes, où ils s'attendent à un orage.

M. Titon, doyen de la cinquième chambre, qui a joué longtemps le rôle de saint et de janséniste, a reviré totalement du côté de la débauche, et est l'espion visible de mon frère. Il va à ses audiences publiquement lui rendre compte de tout et prendre ses ordres.

Ces troubles du parlement commencent toujours vers les vacances de Pâques ou à la Pentecôte, temps où ces messieurs auraient à travailler davantage aux procès des particuliers. Prévoyons que cet été va se passer en combats de cour et d'autorité. Le parlement se verra-t-il impunément dépouillé de tout ce qu'il devait avoir le plus à cœur, comme la grande police, l'Église qu'on appelle extérieure, les appels comme d'abus, la répression des grands scandales, etc., toutes choses où son autorité s'identifie à celle du Roi, de qui il la tient, à laquelle il veille par devoir et qui tomberait à rien sans lui ? Ici encore il veille aux règles de l'Église et de la religion et au repos de la conscience des fidèles contre des entreprises d'ultramontains et d'enthousiastes.

31 *mars*. — L'on travaille à faire les plus piètres choix qu'on pourra pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. L'on croit que ce sera M. de Puisieux qui sera choisi pour son gouverneur, moyennant quoi il sera fait duc ou maréchal de France, objets qui valent bien la peine de faire jouer les grandes intrigues de ces petits personnages.

Comme le garde des sceaux remue continuellement toutes les machines et les enfers pour culbuter mon frère, il vient de trouver encore un chef d'accusation

contre Garnier, ci-devant intendant de mon frère, et aujourd'hui maître d'hôtel de quartier chez la Reine. Un pourvoyeur de la Reine, non payé et se plaignant beaucoup de la banqueroute qu'on l'oblige de faire, a accusé Garnier de prévarications et d'avoir introduit de fausses chaînes pour le mesurage des pièces, et autres friponneries. M. de Chalmazel[1] est accusé de l'avoir souffert; le Roi garde le mémoire.

L'on prétend que, depuis quelque temps, le Roi ramasse ainsi quantité de mémoires, de plaintes et d'accusations contre les ministres et contre la cour, et que cela le conduit au dessein de faire maison neuve, et de se donner enfin un premier ministre.

Le parlement a quantité d'autres dénonciations de refus de sacrements, et, entr'autres, celui fait à une meunière, qui est morte sans sacrements parce qu'elle ne voulait pas recevoir la bulle *Unigenitus*, ni dire qu'elle croyait le diacre Pâris damné. L'on n'a pas voulu augmenter le trouble des dernières séances par ces nouveaux griefs, mais on les réserve au parlement pour sitôt après Pâques.

Ce qu'on n'a guères vu encore, c'est un archevêque comme celui de Paris, soutenir et affirmer que ce refus de sacrements fait à l'abbé Lemère était par son ordre.

L'on assure que le Roi a blâmé ce faux zèle, que Sa Majesté avait envoyé un capucin à l'abbé Lemère, mais qu'il arriva trop tard, et qu'elle va prendre le parti d'approuver la procédure du parlement, qu'ainsi le curé de Saint-Étienne sera battu de deux verges.

1. Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, premier maître d'hôtel de la reine.

Il est temps que ces troubles cessent entre le trône et le parlement, car, les bonnes raisons du parlement étant goûtées du peuple, et la religion compromise au premier chef, ceci serait capable de produire des mouvements funestes, surtout dans un temps aussi malheureux, où l'autorité royale ne paraît plus que par des fautes et de mauvais succès.

Réduisons la cour à deux partis : la marquise, le garde des sceaux et les trois secrétaires d'État, excepté celui de la guerre ; les grandes Maisons de la cour, excepté celle de Rohan, les favoris des cabinets et toute la valetaille. De l'autre côté, les jésuites, nombreux et fins artisans d'intrigues temporelles et spirituelles, enrôlant à eux les grands et les plus petits qui leur font quantité d'émissaires, et qui les rendent plus puissants, demeurant derrière le rideau, que s'ils confessaient actuellement un Roi dévot. Ils ont à eux mon frère et mon fils dont ils font *omen* et *præsidium*, toute la force et l'appui ; et le chancelier qu'ils ont mis en place : aussi ne l'appellent-ils que *notre chancelier*. Le P. de la Tour, principal du collége de Louis-le-Grand, est le plus gros bonnet de cette terrible cabale ; il lui a donné M. le prince de Conti et la Maison de Condé : ainsi l'on doit regarder les jésuites comme maîtres des princes du sang. Tous les dévots et dévotes de la cour sont aux jésuites et tiennent à eux par les liens de la spiritualité et de l'autre vie. Ajoutez-y tous les évêques de France et la plus nombreuse partie du second ordre : à peine un homme est-il chargé de la feuille des bénéfices, comme l'a été l'ancien évêque de Mirepoix, qu'arrivant à cette place avec dessein d'impartialité, les jésuites le précipitent

bientôt dans les plus grands excès de leur parti et e font un P. le Tellier et demi, en attisant les passion de vengeance, et excitant en lui la crainte d'être dé placé, s'il n'acquiert leur soutien. Les jésuites ont sou tenu le clergé contre les dernières entreprises de l finance sur leurs immunités, tandis que les jansénis tes, par mauvaise direction de leur politique, affec taient d'y soutenir l'autorité royale. Ah! que les jé suites savent bien ce qu'ils font, ce qu'il faut laisse aller, et ce qu'il faut saisir quand cela vient à eux Mon frère est bien des leurs, et en sait autant qu'eux ayant appris toutes leurs maximes et enchérissant su eux : tyrannie doucereuse, secrète, coups mortel à l'âme et au cœur!

Les Anglais ont bien connu les jésuites, et ils n sont pas si en garde contre les loups que contre eux ils savent ce qu'ils ont fait sous les Stuarts et ce qu'il feraient encore, si on leur laissait l'entrée la plus petit dans leur île. Oui tout homme qui voudra élever so fils comme homme d'État ne doit lui faire lire que le livres contre les jésuites.

1er *avril.* — M. le duc d'Orléans embrasse des pro jets de bâtiments pour plus de huit millions, tant a Palais-Royal qu'à Villers Cotterets; il prend aussi e grand goût Bagnolet et sa maison de chasse de Cli chy-la-Varenne. Silhouette, son chancelier, voyant l passion de ce prince pour les bâtiments, l'y précipit en habile flatteur, en grand courtisan qui place toute ses espérances dans les faiblesses du prince. Ainsi l'o va se dépêcher d'élever ces bâtiments et de s'endet ter. Comme on bâtit, on gouverne, dit Voltaire.

2 *avril.* — On a dit que M. Collin, ci-devant procureur et aujourd'hui intendant de la marquise, allait avoir les deux charges d'intendant des Menus plaisirs de Sa Majesté; mais M. de Gesvres m'assure qu'il n'y aura aucun changement, et que toute tracasserie de M. d'Aumont[1] avec ces deux officiers est finie. Il est certain que l'on pille beaucoup dans ces charges; les seigneurs ayant quelque ouverture à piller volent plus que les autres; Mme d'Aumont s'y distingue, et le duc de la Vallière, se donnant pour leur contrôleur dans quelques parties de district qui lui sont confiées, y gagne tout ce qu'il peut.

La cour prend le bon parti sur l'affaire du parlement, c'est de blâmer le P. Bouettin, comme boute-feu et désobéissant au Roi. L'on vient de l'exiler à Saint-Germain-en-Laye, ce qui donnera atteinte à la continuation du schisme pour la Constitution; ainsi, cette fois-ci, les jansénistes auront eu raison de la cour.

L'on parle toujours à la cour de M. de Saint-Contest comme du plus extraordinaire ministre qu'on y ait encore vu, et l'on dit que son peu d'esprit le fera bientôt chasser. Cependant le crédit du maréchal de Noailles est fort augmenté par sa pétulance, et il gouverne totalement le district. L'on blâme avec raison les mauvais choix d'ambassadeurs : M. de Bonac pour la Hollande, dans une circonstance où le plus habile homme ne le serait pas trop; le comte de Broglie en Saxe et Pologne, homme extrêmement déplaisant au roi de Prusse par la haine que celui-ci portait au feu

1. Le duc d'Aumont était premier gentilhomme de la chambre, et la duchesse d'Aumont, fille de la maréchale de Duras, dame d'honneur de la reine.

maréchal de Broglie. Il est certain que le ministère de Noailles, porté de grande haine contre le roi de Prusse et d'amour pour la reine de Hongrie, ne travaille qu'à perdre nos intérêts étrangers.

Pour les affaires du dedans, il faut y renoncer, dit-on, et elles sont tout absolument perdues et sans ressource.

3 *avril.* — La mère et la fille, Mmes les duchesse d'Orléans et princesse de Conti, viennent de se brouiller vivement : ainsi voilà la famille sans soutien dans toutes ses imprudences. De ce moment-là, on a fini l'affaire de M. Melfort; son régiment a été donné au fils de M. d'Armentières, et Melfort va voyager.

4 *avril.* — Il y a eu ces jours-ci un synode de quarante-deux curés du diocèse de Paris chez leur archevêque; huit ont été pour approuver la conduite du curé de Saint-Etienne-du-Mont, le reste a été pour blâmer sa conduite, en laissant mourir, comme il a fait, l'abbé Lemère sans sacrements, à cause de son opposition à la bulle. Ainsi l'on croit que ce curé fanatique pourra être bientôt ôté de sa cure, du consentement de l'archevêque et de l'abbé de Sainte-Geneviève; en attendant, il est exilé à Saint-Germain-en-Laye. Ainsi l'archevêque reculera, le molinisme aura été condamné par l'autorité en cette occasion, le schisme aura eu cette réprimande, et le jansénisme (ainsi qu'on l'appelle) triomphera par la fermeté du parlement. Ici l'autorité a craint la révolte du bas peuple et la perte de la religion.

6 *avril.* — Lundi il y eut, devant le Roi, longue con-

férence de l'archevêque de Paris avec l'évêque de Mirepoix; ces deux prélats auront bien prêché le Roi de leur fanatisme ultramontain, et aigri l'esprit de Sa Majesté contre le parlement, c'est-à-dire contre le public.

Avant-hier mardi, il y eut conseil de dépêches touchant ces mêmes affaires. Je sais que le curé de Saint-Étienne doit être exilé, et qu'on lui ôte sa cure, comme on peut l'ôter à ces moines par le concours de l'évêque et du supérieur régulier.

Ces conseils sont la chose du monde la plus tumultueuse et la plus dépourvue de lumières : M. le chancelier y montre sa bêtise, M. de Saint-Florentin son ignorance de petit écolier, M. Rouillé son obscurité et son bavardage pédantesque, le duc de Béthune la même dévotion imbécille que feu son père, le maréchal de Noailles quelque éloquence, mais encore plus d'inconstance et de folie, M. de Puisieux le ton de prétendu seigneur, des propos de courtisans plus vides de sens et de choses qu'une femmelette, M. de Saint-Séverin commençant à parler de son ignorance, et l'approuvant par de grands éclats de fureur et de propos funestes et insensés, M. de Machault disant peu, mais nettement et sèchement.

A tout cela, nul expédient, nulle ouverture.

Je sais que l'avis unanime sera de casser l'arrêt du parlement, comme attentatoire à celui du conseil qui cassait et évoquait la précédente délibération.

M. le chancelier est aheurté à vouloir absolument que désormais le parlement reconnaisse les arrêts du conseil sans lui envoyer des lettres patentes, comme n'y manquait jamais M. le chancelier d'Aguesseau. Il

est bien singulier qu'un Lamoignon, d'une famille aussi parlementaire, soit si opposé au parlement et si entêté pour le conseil. La raison du parlement est qu'il ne reconnaît point d'autre conseil du Roi que lui-même.

Ainsi je doute que ce soit affaire finie; le parlement a dessein de poursuivre le curé de Saint-Etienne par contumace.

Je sais que le Roi avait ordonné à M. le chancelier le soir à dix heures, après l'avoir promis au parlement, de faire administrer les sacrements à l'abbé Lemère, mais le chancelier aima mieux dormir, et n'écrivit sa lettre à l'archevêque que le lendemain matin, à l'heure où il se lève, qui est assez tard. Sur cet ordre, l'archevêque envoie un capucin à deux heures, lequel trouva le malade à l'agonie, et on ne lui administra aucun des sacrements.

Il y a une nouvelle affaire à Saint-Médard, où le curé, très-zélé constitutionnaire dans une paroisse si dévote à l'opposition à la bulle, a annoncé au prône qu'à cette quinzaine de Pâques il ne recevrait à la communion que sur des billets de confession de lui curé, de son clergé, des jésuites et des capucins. Sur cela, ses paroissiens se sont élevés, et, avec quinze cents signatures, on a adressé une requête au parlement.

Le Roi va faire deux voyages à Bellevue où il y aura des opéras nouveaux. Ces fêtes de dépense et de luxe attristent le public qui est misérable.

8 *avril.* — On a calculé que, la semaine dernière, il y a eu pour 128 000 livres de pensions données à des

dames de la cour, tandis que, depuis deux ans, on n'a pas donné la moindre pension à des officiers. Ces dames sont d'ailleurs des plus riches. La duchesse de Chevreuse a représenté qu'elle servait la reine depuis deux ans comme dame d'honneur en survivance, et qu'elle n'avait rien pour cela; il est vrai cependant qu'elle a demandé la place à cette condition, et qu'elle a de son mari quatre à cinq cent mille livres de rentes. On lui a donné 8000 livres de pension et, de crainte de jalousie de Mme de Luynes, la titulaire de cette charge, on a donné à celle-ci 12 000 livres de pension. La vieille duchesse de Brancas, dame d'honneur de Mme la Dauphine, a eu jalousie de n'avoir pas de pension, on lui en a donné pour 10 000 livres. Sa belle-mère[1], plus jeune qu'elle, grande et haute dame de stature, et favorite de la marquise, a eu autres 10 000 livres de pension : le mariage de M. du Chastelet-Lomont avec Mlle de Faudoas coûte au Roi 18 000 livres, en douaire ou places surnuméraires à la cour, autres dons de cette espèce : total la somme que j'ai dite, 128 000 livres.

Le théâtre de Bellevue est admirable, il est à la chinoise; on y va jouer quatre opéras aux deux voyages avant Marly.

Finances, déprédation, misère des peuples, manque d'argent pour payer l'essentiel de la Maison du Roi, superflu payé aux dépens du principal, voilà de quoi s'occupent tous les discours publics, et cette licence de se plaindre devient habitude de parler avec satire.

1. La duchesse de Brancas douairière, née Clermont, dame de Madame.

Le roi Théodore, baron de Neuhof, est toujours prisonnier pour dettes à Londres, bien éloigné du sort heureux qu'on lui attribuait récemment, d'avoir un riche parti[1]. On l'a amené depuis peu au parlement sur ses plaintes que les prisonniers sont mal, et on l'a fait mieux arranger dans sa prison; quelques seigneurs charitables l'assistent.

9 *avril*. — M. le chancelier de Lamoignon est toujours malade de la néphrétique; il pisse du sang, on l'a saigné deux fois en un jour; l'on dit chez lui que ce n'est qu'une indigestion, et que, comme il n'aime point les remèdes, quand on l'y tient, on lui en fait le plus qu'on peut. L'on y disait aussi qu'il allait aujourd'hui à Versailles, mais ces mensonges décèlent qu'il y a plus de mal qu'on ne dit. Mon frère reçut hier la visite de M. de Malesherbes qui vint lui annoncer que son père le chancelier ne pourrait absolument venir à Versailles, ce qui embarrasse beaucoup mon frère, vu que les affaires du parlement vont absolument rouler sur lui, rôle qu'il déteste, son grand art étant toujours d'entreprendre, en faisant rouler l'entreprise sur son compagnon. C'est pour cet art qu'il a plus contribué que tout autre à faire nommer M. de Lamoignon chancelier, grand ami de la Constitution et des jésuites.

Cependant il est à craindre pour ce parti jésuitique que le Roi n'en sente bientôt tout le danger, et ne veuille grand mal à ceux qui en sont, car on l'y persécute lui-même, on le menace, il y craint les fureurs

1. Voyez t. VI, p. 460.

de la ligue, il voit s'élever des prédicateurs fanatiques qui le prêchent sur ses amours, qui tonnent contre les philosophes et qui voudraient soulever le peuple contre les prétendus novateurs, tels qu'un père Chapelain au noviciat des jésuites. Il voit le scandale que donne un père Bouettin par des refus de sacrements, le rigorisme de ces sectateurs ultramontains. Pour le sûr, M. de Nivernais, revenant de Rome, a dit au Roi que le pape et le consitoire se souciaient très-peu et même se moquaient de ce que les jésuites et les constitutionnaires faisaient en France pour leur cause.

M. de Mirepoix vient de faire prendre un parti au Roi contre l'évêque de Luçon[1], parti qui pourrait avoir des suites en alarmant le haut clergé de France. La cour est mécontente de cet évêque sur les affaires du P. Pichon[2] et sur la dernière assemblée du clergé. Comme cet évêque nomme à presque toutes les prébendes de son chapitre, le Roi lui défend d'en nommer aucuns sans sa permission et sans que Sa Majesté l'ait approuvé. C'est une espèce de visa que le Roi s'arroge, tandis que c'est à l'évêque à donner le visa, ce qui peut aller bien loin si l'on suit cet exemple dans d'autres églises. Il faut savoir encore que la grande querelle de l'évêque vient de sa brouillerie avec les jésuites pour s'être élevé comme il a fait contre le P. Pichon. Cependant les jésuites ont le séminaire de Luçon, et le pauvre évêque n'a pas les moyens de le leur ôter en y substituant d'autres supérieurs; ce

1. De Verthamont de Chavagnac. Voy. ci-après, p. 200.
2. Voyez t. V, p. 169, 453, 490.

sont eux qui veulent être les inspecteurs de l'évêque, ils s'arrogent partout la hiérarchie.

Il est décidé que le Roi fera faire un service à Notre-Dame, avec invitation des compagnies et oraison funèbre pour M. le duc d'Orléans, comme premier prince du sang et comme saint.

On avait voulu défendre au gazetier de France de mentionner désormais quand la reine et la famille royale fesaient leurs dévotions, car l'on voyait bien par là que l'omission du Roi publiait qu'il ne vaquait pas à ses devoirs de chrétien, mais, tout bien considéré, l'on a laissé les choses comme elles étaient.

10 *avril.* — L'on parle beaucoup d'un discours, et fort et affectueux, que le premier président a tenu au Roi, il y a deux jours, au sujet des affaires de l'Église. Il avait les larmes aux yeux et lui a dit : « Sire, *on vous trompe*, il est temps de le voir, le schisme détrône les rois avec moins de monde que les nombreuses armées n'en peuvent soutenir. »

D'un autre côté, le Roi est accablé des chefs de jésuites qui l'obsèdent et lui en disent bien davantage, trois personnages très-bornés et très-stupides : M. de Mirepoix, l'archevêque de Paris et le chancelier de France, mon frère, le grand appui des jésuites, et comptant réciproquement sur leur appui plus que sur tout autre. Dindons et renards composent cette volatile dangereuse qui visiblement séduit le Roi et le porte aux partis les plus dangereux.

L'affaire de Klinglin, préteur royal de Strasbourg, fait grand tort au gouvernement français dans toute l'Allemagne. Voilà le malheur, dit-on, d'une ville

impériale et libre qui tombe au pouvoir de la France : on y élève un podestat, on le soutient, on en fait un tyran. Klinglin se donnait pour représenter la personne du Roi; qui lui résistait était puni ou déshonoré; qui lui obéissait avait récompense; tous les protocoles ne sont remplis que des deux mots : « Je suis de l'avis de monsieur le préteur. » Il ne remplissait les magistratures que de ses gens; avec cela il s'est approprié les deniers de la ville et ses biens, il a tout vendu à vil prix, et cette ville est ruinée; son fils marchait sur ces errements. Un homme qui a épousé sa bâtarde a été son dénonciateur.

11 *avril.* — L'archevêque de Toulouse[1] a été mandé ici et est arrivé : c'est pour lui proposer l'archevêché de Narbonne, troc qui ne serait pas avantageux sans la présidence des États de Languedoc, dont on dit le rétablissement prochain. Ainsi l'on revient peu à peu de tous les petits projets les plus endurcis de M. le garde des sceaux Machault.

L'évêque de Mirepoix se dépite et veut remettre absolument la feuille des bénéfices, ou du moins le dit, mais ses secrétaires, Éliot et Donnadieu, l'y retiennent.

M. de la Chétardie est arrivé de Turin, et était hier à Versailles. Il se pique de grande pauvreté, et s'est réduit à un seul valet; il se tient pour fort heureux d'avoir esquivé l'exil. Comme il n'a laissé à Turin pour le doubler qu'un secrétaire poëte et de peu de juge-

1. Charles-Antoine de la Roche-Aymon. Il passa en effet, en octobre 1752, à l'archevêché de Narbonne.

ment, l'on vient de presser le marquis des Issarts de s'y rendre; il y sera au mois de juin.

Sur cela, Boyer, son secrétaire ou ami, qui était resté à Dresde chargé de nos affaires, a demandé vivement à aller joindre M. des Issarts; ainsi, la scène restant vide à Dresde, on y envoie prestement un homme que j'ai placé dans les affaires étrangères et qui est venu hier me le dire, Durand d'Aubigny, ci-devant employé à la même cour sous Mrs. de Vaulgrenant et des Issarts, et qui y a réussi. Il m'a dit qu'il ne tenait plus qu'à l'octroi de quelque gratification qu'il demande. Il est persuadé que le comte de Broglie, nommé ambassadeur, dont il va remplir l'intérim, ne réussira pas, et tant s'en faut.

J'ai le discours d'hier du premier président au Roi, quand il fut mandé pour la procédure faite contre le curé de Saint-Médard le 26 mars dernier[1]. Il a parlé avec candeur, avec le plus grand attachement à la personne du Roi; il a dit que le schisme était le plus grand des maux pour l'État et pour l'Église, que le parlement l'avait bien prévu et bien prédit dans ses premières remontrances au Roi sur les premiers refus de sacrements.

Hier le parlement fut assemblé depuis six heures du matin jusques à trois heures du soir. On lui rendit compte d'abord que le Roi avait dit qu'il avait cassé par arrêt de son conseil l'arrêt de son parlemeut du 28 mars, comme attentatoire à son autorité, qu'il défendait au parlement de continuer sa procédure contre le curé de Saint-Étienne-du-Mont qu'il aurait dû sus-

1. Ce discours est dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 192.

pendre en exécution de ses premiers ordres, et qu'il ordonnait au premier président d'instruire le parlement de ses nouvelles intentions.

Sur cela, il fut ordonné des remontrances au Roi, et que, jusque-là, les chambres resteraient assemblées.

Ensuite l'on a dénoncé au Roi divers autres refus de sacrements en diverses provinces du royaume, refus à une meunière, à des bourgeois ; sermons scandaleux à Orléans et prêchant le schisme, etc. Sur quoi les gens du Roi appelés n'ont pas hésité à prendre des conclusions, car ceci n'est pas encore évoqué, mais le Roi suffira-t-il à évoquer toutes ces affaires? Il y aurait trop grand scandale que l'on dépouillât le parlement de toutes ses causes avec tant d'affectation ; en conséquence de quoi Sa Majesté ne punirait personne, laisserait faire, et les schismatiques iraient leur train en augmentant leur persécution, tout cela le parlement restant assemblé, c'est-à-dire que, pendant ce temps-là, l'on n'expédie aucune affaire des particuliers, ce qui durera jusqu'aux remontrances faites et répondues.

Aujourd'hui, même régime, les chambres sont restées assemblées la meilleure partie de la journée, on a lu le projet de remontrances et l'on continuera de même demain.

12 *avril.* — On ne paye rien dans la Maison du Roi pour ce qui est du plus pressé; il est certain que les palefreniers du Roi ne le sont pas, que leurs femmes vont la nuit demander l'aumône dans les rues de Versailles, et que l'on a envoyé ordre aux auberges de leur faire crédit.

Les Noailles se sont raccommodés avec la marquise, surtout le duc d'Ayen et le comte de Noailles qui y va comme un bas valet; mais l'âme de ce parti est la comtesse de Toulouse : vieille dévote, ancienne coquette et robine, elle a su prendre de bonne heure et depuis longtemps de l'ascendant sur l'esprit du Roi qui a conçu amitié pour elle. Elle est toujours prête à sortir de la dévotion pour courir à l'intrigue ; elle appuie sa famille et fait trembler la marquise de Pompadour qui n'oserait l'attaquer de front.

L'on remarque que le Roi ne parle plus à M. de Puisieux, quoiqu'il aille souvent à la chasse pour avoir occasion de parler à Sa Majesté, ce qui est bien différent du temps où il était chargé d'un détail de ministère.

J'apprends avec grande douleur que le mérite de M. le Dauphin paraît diminuer chaque jour, rien de suite, nulle dévotion, nulle application suivie, du papillotage, des questions sans attendre la réponse, air d'étude sans étude, mauvaise et plate compagnie qui l'entoure, rien, rien. Oh! que le royaume est malheureux!

Le maréchal de Richelieu tient la conduite la plus prudente : il se montre peu à la cour, il ne parle au Roi qu'à propos, le connaissant mieux que personne, il déteste et méprise les ministres qui gouvernent l'État et le Roi, il agit sans paraître agir.

L'on va rétablir les États de Languedoc, et, peu après, les assemblées du clergé : ainsi toute besogne du Machault échoue, et il devient nécessaire d'y reculer, ainsi que sur plusieurs articles de celle de mon frère, comme l'École militaire, l'autorité des inspecteurs au

préjudice des colonels, le nouvel exercice, et surtout la poursuite de la Constitution, à l'instigation de ces méchants loyolistes. Tout ceci peut annoncer la chute prochaine de ces deux premiers ministres.

L'on assure que le curé de Saint-Étienne-du-Mont va être réintégré dans sa cure par ordre du Roi, et qu'à l'instant dix curés de Paris sont prêts à faire éclater le schisme contre tous ceux qui ne reçoivent pas la Constitution *Unigenitus* avec encore plus d'effronterie que le curé de Saint-Étienne.

13 avril. — M. de Maillebois a fait une grande sottise de faire lire au Roi des lettres de lui par lesquelles il offre de rendre la somme de 30 000 livres qu'il avait reçue des États d'Artois, et de la consigner chez un notaire. Le Roi lui a fait répondre qu'il n'avait qu'à la déposer chez un notaire dénommé pour qu'elle fût donnée aux pauvres; le tout s'est passé sans que son retour fut décidé pour cela, démarche fausse et qui est regardée comme une platitude.

Les affaires de mon frère paraissent mal aller en cour, et il se montre triste et embarrassé, avec beaucoup d'altération dans la santé.

Les chambres du parlement continuent à rester assemblées, sans qu'elles travaillent plus à aucune affaire des particuliers. Les remontrances sont rédigées et longues, chaque jour il pleut de nouvelles preuves de refus de sacrements et des articles du schisme. Les plus forts sont les prédications violentes des jésuites, tant à Orléans qu'à Paris, par le père Chapelain, ce qui sent un commencement de Ligue : par là, les affaires du jansénisme passent au bas peuple et le remuent vio-

lemment. Le parlement est évidemment à la tête de ce qu'on appelle jansénisme.

Le discours de M. le premier président au Roi[1] est des plus touchants. Il remontre qu'ôter au parlement son pouvoir sur la police ecclésiastique, c'est agir contre l'esprit des rois ses prédécesseurs et vouloir faire tomber l'Église et l'État dans les plus grands désordres.

15 *avril.* — Il n'y a pas, dans le royaume, quinze trains d'artillerie en état, si malheureusement nous avions la guerre. Un entrepreneur qui nous faisait venir du cuivre de Suède a été obligé de renoncer à son marché, ne pouvant plus y fournir : il lui est dû trois à quatre cent mille livres, et M. de Machault ne lui voulait plus donner que dix mille livres à compte, et encore avec bien de la peine. L'on s'en prend à mauvaise volonté de messieurs de la finance, mais malheureusement c'est impuissance.

On a été obligé de suspendre le bâtiment d'un nouveau théâtre à Versailles, tous les fonds s'altèrent et s'épuisent partout.

Une personne du Languedoc m'a dit que quantité de paysans désertent cette province et se réfugient en Piémont, Savoie ou Espagne, effrayés et tourmentés de la poursuite du vingtième par régie. L'on m'apprend que le poids tombe davantage sur les roturiers que sur les nobles, que la rigueur des recouvrements pèse sur eux et paraît excessive, au prix de la clémence dont les États les exigeaient ci-devant

1. Il est dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 192.

et de tous temps, joint à ce que l'abonnement était fort doux, et les États avançaient par emprunt, au lieu des maltôtiers qui vendent tout, qui emprisonnent tout, comme des houzards en guerre, et même avec plus d'avidité et de malice, pour gagner eux-mêmes.

Il est singulier que l'on ait suivi mon plan, mon choix et mon dessin pour la place publique où l'on doit mettre la statue de Louis XV[1]. Je le choisis, j'en dessinai même le projet (à ma façon peu artiste) dès que je sus que l'on mettait au concours ce projet, et je remis mon dessin à M. le prévôt des marchands; mon cousin. La cour a promené ses vues sur diverses idées; les artistes ont proposé des plans extrêmement dispendieux, où il fallait des quinze et vingt millions pour faire la place nette, avant que d'y poser la première pierre, puis des bâtiments fort coûteux. J'ai toujours dit que cela n'aurait pas lieu par impuissance; peu à peu l'on en est revenu à la place au Pont tournant entre le cours et les Tuileries, puis divers grands architectes ont donné des projets d'édifices qui rétrécissaient la place et qui l'affublaient de colonnades et de palais. Pour moi, j'ai dit, contre leur sentiment, qu'en fait d'ouvrages publics, le beau était le grand, et j'ai eu raison. L'on choisit mon dessin, qui laisse la place dans tout son entier; l'on met seulement dans le fond, vis-à-vis la rivière, deux hôtels, l'un pour les mousquetaires gris, l'autre pour l'hôtel des Monnaies.

M. Chicoyneau, premier médecin du Roi, est mort[2];

1. Voyez t. VI, p. 146, 191, 410, 422.

2. Voyez l'éloge qu'en fait le duc de Luynes. *Mémoires*, t. XI, p. 488.

on ne doute pas que cette place ne soit donnée à M. Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, et qui était ci-devant chirurgien.[1]

M. l'archevêque de Paris a voulu pour syndic de Sorbonne (à la place de celui qui s'est démis pour la thèse de l'abbé de Prades) un moliniste dont il s'est déjà servi. On ne voulait pas l'élire ; il l'a fait nommer par lettre de cachet, ce qui mécontente toute la Sorbonne, quelqu'humiliée, quelque déshonorée qu'elle soit déjà dans le monde. Ainsi rien ne se fait plus que par lettres de cachet, et l'on blâme ce règne de plus en plus, comme le règne des jésuites, de ces moines ultramontains qui gouvernent la cour par les ministres dévoués à leur intrigue.

Un procureur a dénoncé au parlement, mais sans preuves, qu'ayant été à confesse, le confesseur, avant de lui donner l'absolution, lui a présenté à signer un papier où il y avait vingt signatures : c'était un formulaire de la Constitution. Il voulait bien garder ce papier ; il fallut le rendre, et il s'en alla du confessionnal sans achever ce sacrement.

Deux jeunes bénédictins ont été à l'archevêque de Tours pour recevoir l'ordre de prêtrise ; l'archevêque a voulu exiger d'eux la promesse par écrit qu'ils exigeraient de chaque laïque, lorsqu'on recourrait à leur ministère, l'acceptation pleine de la Constitution. Ils ont fui cette contrainte de leur conscience et se sont retirés.

Les avocats et même les procureurs ont déclaré qu'ils ne travailleraient pas tant que les chambres resteraient

1. L'économiste. Il n'eut pas la place dont il s'agit.

assemblées pour la cause où ils demandent réponse favorable, sans oser cependant la prévoir telle.

16 *avril.* — L'on ne voit que les effets du crédit des jésuites dans le gouvernement, et malheureusement c'est mon frère qui les soutient et qui les pousse. M. de Machault, son compétiteur et son ennemi, n'ose le traverser. Le Roi, imbu de quelques maximes d'histoire que lui a soufflées le cardinal de Fleury, croit que les progrès du calvinisme en France viennent de la négligence de François Ier et de Henri II à le réprimer dans les commencements. Il veut se corriger sur cet exemple, il prétend être ferme; mais ceux qui le poussent en abusent, et le portent aux excès les plus dangereux.

Ainsi le Roi, après avoir donné la paix au-dehors par la modération, ne peut que faire une guerre fâcheuse au-dedans par l'ambition et la coupable intrigue de ce qui l'entoure, de ses favoris qu'il n'aime point, et de ses ministres qu'il estime peu. On lui a suscité un goût de dépenses et de bâtiments, une négligence à réprimer les abus, une facilité à les laisser étendre, qui le ruine sans passions, sans plaisirs et sans gloire. M. de Machault, par son ignorance insipide, a entrepris de réduire le clergé et les pays d'États aux impôts arbitraires de la finance; l'intrigue des dévots, les ministres qui s'en étayent, poussent le triomphe de la bulle *Unigenitus* jusqu'à un enthousiasme affecté. De là une guerre affreuse dans le royaume, discorde dans la capitale, misère dans les provinces, murmures et révoltes d'opinions, soulèvements dans la religion prêts à passer à des soulèvements réels et politiques.

Ne pourrait-il pas arriver qu'un beau matin le Roi, bien averti par les rivaux mutuels de leurs mauvais desseins et de leur méchante conduite, terminerait ces discours en les chassant tous, comme seul moyen de finir la guerre et de commencer la paix du dedans; car il est visible que, si l'on n'avait pas été commencer cet impôt du vingtième en nature, ce despotisme de l'Hôpital à l'archevêque de Paris, cette poursuite contre les laïques pour la bulle; si l'on s'était contenté d'abonnements, de vingtième bien perçu, de laisser l'exercice et la forme militaire comme elles étaient, de laisser accomplir l'affaire de la bulle et du jansénisme; si l'on n'avait point entrepris d'édifices publics sans en avoir des fonds au préalable, tout serait en paix dans le royaume, et l'économie ramènerait aujourd'hui un règne semblable à celui de Henri le Grand.

Avant-hier vendredi, le Roi fut à la chasse du daim au bois de Boulogne. Hier matin, le parlement fut mandé par députés à Versailles; ils remirent leurs remontrances qui ont vingt-deux pages, puis le Roi fut à la chasse; ensuite il y eut conseil de dépêches, puis Sa Majesté dut faire la réponse au parlement. L'on ne doute pas que cette réponse ne soit très-menaçante et très-fâcheuse, défense de plus connaître de l'affaire de Bouettin, ordre de reprendre leurs fonctions à peine de désobéissance, à quoi ils ne souscriront pas. Ils ne s'assembleront que demain lundi.

L'on dit ces remontrances très-belles[1], qu'elles commencent par une profession de foi du parlement, que les meilleures plumes de Paris y ont servi, qu'on les

1. Elles sont dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 196.

fortifiées de toutes les nouvelles dénonciations de hisme et de sermons fanatiques. On a ramassé des moignages de celui du père Chapelain, jésuite dont ›us avons parlé, et qui a prêché contre le parle- ent.

Les avocats ne travaillent plus, même dans les ca- nets, ni dans aucuns tribunaux. Plusieurs parlements ı royaume ont écrit à celui de Paris pour l'assurer ı'ils prendraient tous le même parti que lui sur ce ıi se passait, pour empêcher le schisme, car ils sont ıus très-fatigués de ce que font les méchants pas- urs.

Toutes choses s'ameutant ainsi, le parlement de aris n'a plus rien à craindre, c'est la nation entière ui s'oppose à la volonté déraisonnable et arbitraire, rec les parlements à leur tête.

On s'étonne de voir le gouvernement favoriser ainsi évêques sur le fanatisme, après l'avoir voulu acca- sur leurs immunités au temporel.

L'archevêque de Paris est détesté à Paris et partout royaume; il a voulu engager le curé de Charenton e défaire de sa cure; le curé a refusé; l'archevêque ı dit enfin : « Monsieur, sachez que vous êtes très- dans votre paroisse. » Le curé lui a répondu : tous les bénéfices se démettaient par cette cause, ne garderiez pas votre prélature, car sachez aussi vous êtes très-haï à Paris. » Le curé a été exilé de cachet pour cette réponse.

n parle de plusieurs tyrannies de ce prélat, forcer au mariage des filles enfermées dans ›uvents par ordre exprès du Roi. Il voulait re séduire par leurs prétendants; le prétexte

était la religion calviniste, la cause en était leurs richesses; les supérieurs et les tuteurs ont traversé quelques-uns de ces coups.

Cependant le Roi voudrait écarter les cabales : à chaque chose que lui propose quelque courtisan, Sa Majesté répond : « Quelle cabale vous a poussé à me demander ceci? »

L'on vient d'accorder une place surnuméraire de dame du palais de Madame la Dauphine à Mme de Maugiron. Dépenses nouvelles partout, excès de femelles à la cour.

Il est décidé que l'on va agrandir la salle de l'Opéra, et, pendant qu'on la rebâtira, le Roi prête la salle des machines aux Tuileries.

La province de Bretagne ne paye plus rien depuis qu'on croit les rôles avancés; ils sont poussés avec excès, et l'on n'ose contraindre les contribuables.

L'on a changé le directeur du vingtième en Languedoc, parce qu'il était trop modéré et trop équitable.

17 *avril*. — La grande nouvelle d'hier est que l'évêque de Luçon vient d'appeler au futur concile de la bulle *Unigenitus*. Considérant les maux qu'elle faisait au royaume de plus en plus jusqu'à ces derniers temps, il expose que ce parti est nécessaire. Son nom de famille est Verthamont; il avait été père de l'Oratoire. L'évêque de Mirepoix l'a extrêmement maltraité, car ce vieux moine traite présentement comme des laquais les prélats qui le contredisent. Il a essuyé bien des injures de la part des jésuites qui tiennent son séminaire. On l'avait exilé dans la ville; arrivant à Luçon,

il y avait trouvé grands désordres, il a voulu y remédier, et la cour, ne voyant rien que par l'organe des jésuites, le traversait, au lieu de le favoriser.

C'est ce matin que le Roi doit envoyer ses ordres au parlement sur les remontrances. On ne doute pas que ce ne soient de nouvelles défenses de procéder contre Bouettin, et ordre de continuer ses fonctions, à quoi le parlement n'obéira pas.

J'ai lu le sermon du sieur Rousselet, curé de Saint-Laurent et de Notre-Dame-de-Recouvrance à Orléans, sermon prêché le jour de Pâques dernier. C'est un sot radotage où l'on dit de grandes injures aux quesnellistes; on les regarde comme des réprouvés, l'on défend de communiquer avec eux.

Le père Chapelain, jésuite, accusé d'avoir prêché le schisme avec violence dans l'église du noviciat, est venu avec ses supérieurs présenter à M. le premier président son sermon où ils prétendent qu'il n'y a rien de répréhensible.

18 *avril.* — Le premier président fut mandé hier à Versailles pour recevoir la réponse aux remontrances. On le fit attendre, le Roi attendait lui-même un courrier de M. l'archevêque, qui arriva enfin. Sur cela, fut remis au premier président un paquet cacheté, contenant cette réponse, pour être ouvert ce matin à neuf heures, à l'assemblée des chambres indiquée à cette heure.

J'ai lu les remontrances du parlement datées du 15 de ce mois[1]. Elles sont longues, belles et de la plus

1. Ces remontrances ont été imprimées, soit séparément, in-4

grande force. Bientôt imprimées, je ne doute pas qu'elles ne fassent un grand effet dans le public. L'on peut les comparer aux harangues à la tribune que faisaient les Romains, pour appeler de la puissance publique au peuple. Le parlement commence par y définir la bulle *Unigenitus;* il démontre qu'elle ne peut être *regle de foi*, puisqu'elle a été susceptible de modifications par les ordres même du feu Roi, et que son acceptation est inséparable de l'explication des quarante évêques; il cite au roi plusieurs arrêts de son règne qui lui portent atteinte; enfin le parlement y parle tout à fait en janséniste, comme on l'appelle, tache qui restera longtemps à cette bulle. La voilà énervée pour longtemps; au lieu de l'avancer, on l'a reculée par ceci, car le suffrage général du parlement est quelque chose de très-considérable dans les affaires publiques.

Le parlement démontre qu'il n'y a que lui seul qui puisse juger du schisme que cela occasionne. Il cite le refus de sacrement fait à M. le duc d'Orléans, pour n'avoir pas voulu signer un acte par lequel il reconnaissait ses petits enfants. L'on menace des horreurs de la ligue que le schisme attire. Enfin le parlement y déclare, dans les termes les plus respectueux, qu'il désobeira sur ceci.

L'on dit que, dans les conseils, M. de Machault se montre parlementaire, M. de Saint-Séverin furieux à son ordinaire, et, plus que jamais, la marquise douce et pitoyable, fort touchée des malheurs publics et des

de 8 pages, soit dans la *Gazette de Hollande*, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, le *Journal de Barbier*, etc.

chagrins que le Roi a de tout ceci, ce qui commence à la faire aimer dans le public. Pour mon frère, j'avoue que l'on parle de lui comme plaçant toutes ses espérances dans l'odieux jésuitisme.

Les jésuites commencent à avoir honte des excès où ceci a été porté, et ils calent plus doux pour quelque temps. Ils en parlent ainsi dans le monde. Ils viennent d'envoyer à la Flèche leur prédicateur, le père Chapelain, qui a prêché le fameux sermon au noviciat contre les jansénistes, le parlement ne le traitant, ainsi que le curé de la Recouvrance, que de *prédicants* et non de *prédicateurs*. Le curé d'Orléans vient d'être exilé. L'on assure aussi que le frère Bouettin est ôté de sa cure et qu'on l'exile, mais en lui donnant un autre meilleur bénéfice. Ainsi voilà que la cour va reculer, et qu'on lui donnera quelque raison. Il est difficile de prévoir si la réponse du Roi aux remontrances est grâce ou colère. Les apparences ne sont point la colère, puisqu'elle aurait été donnée en autre forme. Mais le parlement un peu apaisé poussera-t-il les choses aux précautions solides pour prévenir l'avenir?

L'on m'assure qu'on a besoin du parlement pour enregistrer un nouvel emprunt; car, de quelque côté que se retourne le contrôleur-général, il voit toutes les portes fermées, et qu'on ne peut emprunter de personne, si le parlement n'y met son sceau, les particuliers étant surtout plus défiants que jamais.

Sénac vient d'être déclaré premier médecin du Roi. Depuis ce temps, on le démasque et l'on donne ce choix comme des plus mauvais. L'on dit que c'est un scélérat, et digne de la recommandation des Noailles qui l'y ont porté. Il se trouve qu'il a été jésuite, puis

en fuite en Hollande où il a été ministre calviniste, puis en Angleterre où il s'est fait ministre anglican, puis enfin médecin. Il a de l'esprit, mais peu d'idées; il ne fait que se servir habilement de celles des autres. Sa réputation tombait à Paris : il était temps, dit-on, qu'il passât à la cour.

19 *avril.* — L'exil de mon gendre, M. de Maillebois, paraît se prolonger, au lieu de se raccourcir. Mon frère a écrit aux colonels de ne plus s'adresser à lui pour les affaires de son inspection, ce qui prouve d'avance qu'il ne fera pas sa tournée avec mon fils, et qu'il ira faire l'inspection ailleurs. Mon frère veut marquer par là qu'il lui doit punition aussi bien que le Roi, pour avoir négocié des affaires d'argent dans son département. Que d'affectation, de forfanterie et de cruauté !

La réponse du Roi au parlement[1] est d'une grande sagesse, et aussi bien qu'elle pouvait être pour se tirer du mauvais pas où l'on était.

Le Roi déclare qu'il a déjà puni le curé d'Or[illegible] qui a prêché le fanatisme, et en effet je sais qu'on a dû le faire enlever aujourd'hui avec éclat par la maréchaussée et le conduire à un séminaire. Sa Majesté va aussi s'informer du curé de Mussy-l'Évêque. Elle déclare qu'elle fera en sorte que le curé de Saint-Étienne-du-Mont ne reste plus dans sa cure, puisqu'il ne s'y prend que d'une façon propre à échauffer les esprits.

1. Imprimée séparément, et reproduite dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 21 mai 1752, et dans le *Journal de Barbier*, t. [illegible], p. 206.

Le Roi invite le parlement à continuer de lui signaler les actes de schisme qu'on lui dénoncera, déclarant qu'il ne lui ôte pas la connaissance de ces sortes de matières, mais qu'il se réserve le droit d'y veiller, pour les arrêter par l'autorité mieux que par des procédures d'éclat.

Sa Majesté veut prévenir tout schisme et l'empêcher; elle ordonne et va ordonner de nouveau le silence sur des affaires qui devraient déjà être assoupies, et qu'elle souhaite qui s'assoupissent.

Elle déclare qu'elle a conduit heureusement ces affaires pendant plusieurs années où l'on n'en entendait guère parler.

L'on m'a mandé ce matin que d'abord cette réponse avait été mal prise à l'assemblée des chambres, que l'on craignait quelque parti vif, et que le moins serait de nouvelles remontrances.

Cependant il a passé à midi que le parlement procéderait sur-le-champ à un projet de nouveau règlement sur l'affaire de la Constitution, et que, selon les apparences, ce serait l'arrêt de 1732 que l'on prendrait pour base. Cet arrêt fut donné après le lit de justice de 1730 et pour le corriger; il ne donnait point la Constitution pour règle de foi, et il défendait que l'on poursuivît les sujets du Roi pour cette affaire.

[illegible] *avril*. — L'évêque de Mirepoix est tombé malade de chagrin; il a une grosse fièvre.

Les évêques se préparent à écrire vivement contre l'arrêt du parlement qui flétrit la Constitution.

Il y a eu avant-hier au soir un conseil de dépêches tenu touchant les décisions dont il s'agit; l'on prétend

qu'il est question d'altérer cette décision, mais il n'en transpire encore rien.

D'un autre côté, l'on sait que tout ce qui entoure le Roi ne lui parle que de l'amour de ses sujets qu'il a regagné par la tolérance sur les matières de religion, et de l'État déchiré par ces vilains prêtres vindicatifs et ambitieux ; on lui promet avec raison un règne long et heureux, et la fin de cet ennui mortel et de la triste turbulence que lui cause la bulle *Unigenitus*, depuis que l'évêque de Mirepoix est écouté.

*** devient beaucoup plus poli et plus doux.

M. le chancelier, allant avant-hier à Versailles pour le conseil, eut son carrosse et lui versés en route par le carrosse de Messieurs Boulogne, second accident de mauvais augure.

L'on m'assure que le grand conseil a député au chancelier pour lui représenter qu'il ne pouvait se charger des affaires contentieuses des hôpitaux de Paris, les avocats n'y voulant plus travailler à leur tribunal, et, comme tout le but de ce changement aux hôpitaux provient de la persécution constitutionnaire, l'on prévoit que cela va changer, et que cela reprendra sa forme ordinaire.

22 *avril.* — On a eu hier matin la nouvelle, par un courrier, que tout le bas peuple de la ville de Rouen était horriblement révolté, et qu'il s'en fallait bien que la sédition fût apaisée au départ du courrier ; que cela a commencé par une femme qui achetait quelques livres de coton et qui le trouvait trop cher à cause des nouveaux droits ; que, les commis de ce droit étant survenus, elle avait donné un soufflet à l'un d'eux, et que

ces commis l'avaient frappée à leur tour, ce qui avait amassé du peuple; puis la populace s'était attroupée jusqu'à huit mille hommes ensemble, et qu'il y avait eu beaucoup de tuerie, car ce peuple normand est fort méchant; qu'il avait pillé trois gros magasins de blé que le Roi avait en réserve dans des couvents pour la provision de Paris[1]. Ce sont des blés venus d'Angleterre et qui ont coûté fort cher; ce pillage peut faire enchérir le blé à Paris aux premiers marchés.

Or, il n'y avait personne à la tête de la ville de Rouen pour y commander, quand cette bagarre est arrivée. L'intendant La Bourdonnaye, le premier président Pontcarré étaient à Paris; ils sont partis sur-le-champ, ainsi que M. le duc de Luxembourg, gouverneur de la province et de la ville de Rouen. Les magistrats ont eu bien de la peine, on a donné ordre sur-le-champ à trois régiments qui sont dans les provinces de marcher à Rouen pour réprimer et pour punir.

La marquise vient de faire passer une affaire qui rapportera beaucoup d'argent à ses créatures : l'on donne les charges de receveurs des saisies réelles à ceux qu'elle protége, au moyen de quoi les longs abus cessent dans cette partie. L'ancien procureur-général en profitait, et ce désordre, qui est depuis longtemps en souffrance, lui valait 80 000 livres de rentes, à quoi il a amassé de grandes richesses.

Mon gendre, M. de Maillebois, est toujours mal en cour, et il n'y a pas d'apparence qu'il y revienne de

1. Voyez sur cette émeute Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 410 et suiv.

si tôt. Le Roi était mécontent de sa dissipation à la cour, même son libertinage le ruinait et lui faisait manquer son assiduité près du Roi ; il est abîmé de dettes et manque de toutes ressources. Il ne pourra avoir le commandement de Provence, parce qu'il y a fait entreprendre de grandes affaires, comme un canal qui lui aurait valu beaucoup d'argent, et une justice sur les fourrages, ce que mon frère a senti et n'a pas voulu autoriser à cause de cela. Il est mécontent de mon frère et de mon fils qui l'abandonne, il dit qu'il a fait pour mon frère des sacrifices inouïs qu'il n'indique pas, et qui pourraient bien être mon affaire du traité de Turin manquée.

[illegible] *avril* — L'on a mis dans la *Gazette de France* d'hier l'arrêt du parlement contre la Constitution *Unigenitus*[1] et qui marque que la cour l'adopte. Il est vrai que, comme c'est l'ouvrage de M. de Machault, M. de Saint-Contest, sa créature, l'a adopté avec joie pour le faire mettre dans notre gazette.

Il y a eu hier au soir un conseil de dépêches à Versailles touchant cette affaire, mais je ne crois pas qu'on y change rien de ce qui a été indiqué précédemment, et les mauvais conseillers n'y auront fait qu'acte de complaisance.

24 *avril*. — La sédition est apaisée à Rouen. Le duc de Luxembourg, y étant arrivé trop tard, n'aura plus qu'à briller dans son gouvernement par sa dépense, et à y jouir quelque temps des appointements

1. Il est aussi dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 208.

ment que le Roi va lui payer inutilement.
dix personnes de tuées dans la sédition.
vient d'augmenter à Paris, quoique les ap-
de la récolte soient admirables.
uits, s'assemble dans la rue Saint-André-
tout ce qu'il y a d'évêques à Paris, pour ca-
ontre l'arrêt du parlement. Il y a trop d'évê-
la capitale; le procureur général travaille à
er pour aller chacun dans leurs diocèses:
droit et la charge de ce magistrat de les ren-
insi, en leur disant que, s'ils ont des affaires
miales à Paris, il s'en charge.
lement de Bretagne vient de flétrir un curé
ui conduit comme celui de Saint-Étienne-du-

évêque de Paris refuse au Roi de concourir
placer le curé de Saint-Étienne. Ainsi il faudra
ou l'emprisonner par l'autorité royale. La
est de savoir si la cour se conduira en ceci
principes et une conduite suivie. Certes le
est partagé. Le garde des sceaux, secondé
vorite et d'un gros parti, favorise les conseils
émence et de la raison, de ce qu'on appelle
l'hui jansénistes; le reste des ministres, avec
ites et les constitutionnaires, pousse le Roi
ation contre le parlement. Il est à craindre
décisions du trône ne participent de ce se-
rti. Une direction mi-partie serait bien fatale
affaire si délicate; elle donnerait au sceptre
ressemblance du règne de Henri III devant
e.
ce parti du molinisme est doucereux et se mé-

nage ; il observe les yeux du Roi, il le tâte et ne le poussera point sans sûreté.

Car il y a des fanatiques des deux côtés ; ceux du jansénisme ont eu la religion et la conscience pour principe, ceux du molinisme n'ont eu que l'ambition et la tyrannie. Il est vrai que, parmi ceux-ci, les stupides sont devenus fanatiques par conscience ; et sont les plus sots et les plus grands boute-feux, enragés pour Rome contre leur patrie. Ils ont leur danger, mais ils seront menés et ramenés par les fourbes qui leur commandent.

25 *avril.* — La sédition de Rouen est [illegible] à fait finie, mais on y laisse des troupes pour [illegible] à veiller aux monuments. Vingt cavaliers ont repoussé dix mille mutins ; on en pendra quelques-uns.

Le fond de cette révolte est la misère et une loi fort stupide (comme on en fait souvent ici), où l'on préfère le riche au pauvre : on a défendu le débit du coton sans passer par le marché public ; de [illegible] arrive que les pauvres n'en peuvent avoir, et qu'ils doivent passer par les mains des riches. Or, à Rouen, quantité de pauvres viennent de la filerie du coton. Ils voyaient aussi des magasins de blés dans leurs murs, qui ne leur étaient pas destinés, mais pour Paris ; le désir d'avoir du pain à bon compte les a tentés, ils ont pillé.

26 *avril.* — Mme de Pompadour a un gros rhume, ce qui a empêché l'opéra de Bellevue.

Il paraît certain aujourd'hui qu'il n'y aura point d'arrêt du conseil pour casser celui du parlement. Au dernier conseil, il y a encore eu partage et division entre

les ministres. Ainsi voilà plusieurs fois qu'on se divise, et l'on ne conclut jamais.

Le mandement de l'archevêque de Paris était déjà tout prêt, et l'on en avait tiré quantité d'exemplaires; il est venu des ordres à l'imprimeur de le brûler. Le Roi a mandé cet archevêque, qui, ayant été une demi-heure avec Sa Majesté, en est sorti[1] fort triste, à ce qu'on a observé.

27 *avril.* — Le Noir de Cindré, intendant des Menus Plaisirs du Roi, vient d'être exilé à Moulins, avec ordre de se défaire de sa charge, que l'on a donnée à Blondel de Gagny. Le sieur de Cury a le même ordre secrètement. C'est la querelle du duc d'Aumont que l'on venge, parce que ces deux intendants voulaient voler tout seuls, sans en faire part à MM. les premiers gentilshommes de la chambre.

La révolte est finie à Rouen au dedans de la ville, mais la campagne est révoltée de toutes parts. Il y court des Normands armés au nombre d'environ seize mille hommes, qui mettent à contribution à grosses sommes d'argent les couvents et les châteaux. Ainsi l'on va être obligé d'y faire marcher des troupes, comme on a fait à Arles en Provence. La misère, le manque de pain et d'argent en sont la cause, et l'on commence à mal augurer du bien de la terre à cause du grand sec qu'il fait.

28 *avril.* — De ces malheureuses circonstances et des affaires entre l'église et le parlement, le Roi tombe

1. Il paraît qu'il resta en place.

dans une tristesse profonde, quoiqu'il affecte quelque gaieté au dehors. Il a même plaisanté sur la révolte de Rouen, mais, dans l'intérieur de sa société, il en a été pénétré de chagrin, et rien ne l'en peut tirer. Sa Majesté n'en imagine aucun remède en changeant de ministère.

La marquise s'arroge l'honneur d'avoir fait revenir le Roi de l'animosité qu'on lui avait inspirée contre les prétendus jansénistes. Ainsi tout conspire heureusement pour persister dans cet excellent parti de paix et de tolérance; mais je vois d'autres membres du ministère qui poussent à des résolutions bien opposées.

Les gazettes étrangères disent que l'intendant de Languedoc poursuit avec plus de diligence que ci-devant les religionnaires, et que, par là, il sort des familles entières qui vont habiter la Suisse, de sorte que cette province se dépeuple par cette cause, aussi bien que par celle de la persécution financière du vingtième en nature.

29 *avril*. — L'on a eu ce matin à Versailles un courrier de Rouen par où l'on apprend que la révolte continue et augmente dans toute la généralité, et que cette sédition a pour objet le manque de pain. L'on a pillé plusieurs marchés, comme ceux d'Yvetot, de Caudebec, etc., et l'on craignait pour les marchés suivants.

Le parlement de Rouen a rendu deux arrêts qui méritent critique tous les deux : l'un pour pendre sur-le-champ les séditieux, sans figure de procès; l'autre, qui déplaît beaucoup à la cour, pour faire visite de

[bouchon]tés dans les magasins du Roi, afin de savoir quels ils sont et le publier, car le peuple se révolte, dit-on, sachant qu'il y a des magasins dans la province destinés à Paris, et croyant qu'ils sont composés de grains de la province. Cependant ces magasins sont des œuvres secrètes du gouvernement, qui les manœuvre sous main pour soutenir le prix des denrées, et, mettant au jour ces dépôts secrets, les marchands en seront décrédités, et le Roi y perdra ses avances. Le premier président mande que cette délibération s'est passée contre son avis.

Le parlement de Rouen imite là celui de Paris en voulant s'ingérer dans le gouvernement politique, et cela embarrasse.

Là-dessus, l'on demande des troupes. J'ai vu donner l'ordre pour trois régiments, mais il y a un troisième, placé vers Beauvais, que l'on garde pour le faire avancer vers Crécy, pendant le séjour que le Roi y fera incessamment, pour la propre sûreté de la personne de Sa Majesté, précaution qui fait trembler.

Voilà donc toute la province de Normandie qui s'emporte à une révolte générale pour sa misère; cela approche de Paris; le manque d'argent en est cause, et le manque d'argent va se faire ressentir dans la capitale, car les recouvrements des grosses tailles de Normandie vont devenir fort difficiles. Tous les receveurs généraux commencent à se plaindre de leurs embarras; ils avancent au Roi, ils signent leurs billets, mais, les taillables payant mal, l'argent ne leur rentre plus comme ci-devant. C'est par là que l'autorité et la cour manqueront subitement, après beaucoup de vains efforts pour éloigner la banqueroute.

J'ai appris à Versailles que le Roi retombe à tous moments dans de grands accès de tristesse, et que la marquise fait de son mieux pour le dissiper, en raccourcissant les séjours et multipliant les voyages à diverses maisons. Le second voyage de Marly paraît rompu, et l'on y substitue un voyage de Crécy.

J'ai eu une longue conversation avec M. de Saint-Contest, secrétaire d'État des affaires étrangères. Je lui ai trouvé plusieurs principes de raison, détestant les entraves que le conseil met aux affaires, mais succombant sous bien des sophismes qui ont prévalu à la cour, comme le danger dont seraient pour nous les progrès d'autorité dans l'empire de la Maison d'Autriche; en quoi j'ai reconnu les préoccupations autrichiennes que lui inspire le maréchal de Noailles.

Il paraît une épigramme flatteuse pour la marquise de Pompadour[1]; on la compare à Agnès Sorel qui a chassé les Anglais de France, et on félicite notre belle Agnès d'être destinée à chasser une autre peste publique, qui est les jésuites.

M. Berryer, lieutenant de police, a rendu compte au Roi de la joie universelle du peuple de Paris sur l'arrêt du parlement et sur la réponse de Sa Majesté, afin qu'elle ne retouchât plus à une si bonne besogne.

L'archevêque de Sens est retourné à Sens, disant qu'il ne pouvait plus rester dans un pays hérétique

1. Au livre du Destin, chapitre des grands rois,
On lit ces paroles écrites :
De France Agnès chassera les Anglois,
Et Pompadour les jésuites.

comme celui-ci, mais, en arrivant dans son diocèse, il a ordonné à ses curés les plus fanatiques de ne plus interroger leurs pénitents sur la Constitution.

Le Roi a demandé au maréchal de Noailles pourquoi il était resté si longtemps dans sa haine et dans sa passion de poursuivre les prétendus jansénistes; ce vieux ministre lui a conté l'histoire de la Constitution où son oncle a joué un rôle, et lui a demandé très-humblement pardon *de l'avoir trompé*, comme le ministère avait fait.

L'archevêque de Tours a aussi rétracté ses ordres, car, à sa dernière ordination, il avait exigé des nouveaux prêtres une promesse d'interroger tous les fidèles sur la soumission à la bulle.

Le mandement de l'archevêque de Paris, dont on a empêché la publication, ordonnait des prières de quarante heures *sur le danger pour la foi* où le parlement de Paris exposait son diocèse.

Cet archevêque de Paris vient de faire un acte d'ultramontain, en refusant de renouveler le mariage de Mme de Fréminville, qui ne s'est pas célébré dans le temps suivant les lois civiles, tandis que la discipline ordonnée par le concile de Trente, mais non reçue en France, rend ce mariage suffisamment solide.

1er *mai*. — J'ai vu des relations du soulèvement de Rouen, puis de la Normandie qui font trembler : il y avait environ quinze à seize mille révoltés dans la ville, et cela passe de beaucoup ce nombre dans la campagne.

Par les lettres du 28 avril que j'ai lues, cela continuait encore, et le pays de Caux était pillé, surtout

aux jours de marché, de sorte que personne n'osait plus apporter auxdits marchés.

L'on craignait que cela ne gagnât la ville et généralité de Caen, où sont les peuples les plus mutins et les plus séditieux de France.

Par ces révoltes le mal augmenté détruit tout remède, tel qu'on en avait pu apporter jusques à cette heure; car les séditieux pillent les magasins que le gouvernement avait établis pour manœuvrer secrètement le prix et la diminution du blé, et le parlement les fait connaître.

Sans les troupes envoyées à Rouen, les séditieux pillaient les caisses du Roi, puis allaient chez tous ceux qui ont de l'argent.

On a dû exécuter hier et aujourd'hui plusieurs de ceux qui ont été pris dans la mêlée, mais on a fait jeter des billets portant que, si on les suppliciait, le feu serait mis aux quatre coins et au milieu de la ville.

Mais une circonstance, la pire de toutes, que l'on m'a confiée hier, est que, parmi des révoltés, l'on avait remarqué des étrangers qui animaient et qui discouraient, même qui répandaient de l'argent et qui payaient ce qu'ils prenaient de force. Ce ne sont point, comme on a dit, des assommeurs de Paris, ni des chasseurs et des braconniers de la campagne; il y a toute vraisemblance que ce sont des étrangers, des Anglais, des Autrichiens, des Piémontais, de nos réformés qui excitent partout le feu de la révolte, pour embarrasser la France et l'empêcher d'agir contre les desseins des ennemis, et aujourd'hui surtout contre l'élection du roi des Romains.

Ainsi voilà notre état militaire occupé à garder nos propres provinces. C'est à quoi l'on va prendre garde de plus près dans la distribution prochaine des troupes, après la revue des inspecteurs. L'on craint que le mal ne gagne de proche en proche, et n'arrive jusqu'à Paris, dont toutes les provinces sont jalouses. Les apparences ne sont pas belles pour les biens de la terre; la sécheresse menace tout de stérilité, et l'on dit toujours qu'il y a bien loin d'ici au mois de septembre.

L'on vient d'arrêter le lieutenant de roi de la citadelle de Strasbourg, parce qu'il faisait tenir à M. Klinglin des lettres et des avis particuliers. Mais par quelle connivence cela était-il autorisé? Klinglin ne demande autre chose qu'à être jugé par un parlement quel qu'il soit; il exclut seulement ceux de frontière, ce qui marque, dit-on, qu'il a bien des choses à alléguer contre des gens en place. Tout ceci paraît soufflé par M. de Machault qui a pour lui l'intendant Sérilly. Il voudrait que cette affaire fût finie pour le bien de ma famille.

2 mai. — L'arrêt du conseil tant annoncé paraît et est du 29 avril[1]. Le Roi n'y gronde point le parlement, comme on avait dit. Sa Majesté rappelle la déclaration du silence, un article du lit de justice de 1730 et l'arrêt de 1731; le tout tendant au silence sur la Constitution. Elle se propose de nommer incessamment une commission d'évêques et de magistrats pour y examiner les faits de contravention au silence prescrit; elle ordonne aux cours de lui rendre compte de ces faits

1. Il est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 267.

de contravention pour les retenir, les examiner ou les renvoyer soit aux évêques, soit aux tribunaux. On y répète plusieurs dispositions des fameux arrêts du parlement de Paris du 19 avril. On observe de ne prononcer cette loi-ci que par arrêt du conseil, et non par déclaration, ce qui emporte le non enregistrement aux cours.

3 *mai.* — La nouvelle de Paris est que, depuis quelques jours, le trésor royal est fermé, et n'ouvre qu'une ou deux fois par semaine; on l'ouvre jusqu'à huit heures du matin seulement; et, pendant ce peu d'heures, il y a une affluence de monde et de carrosses qui fait sentir les difficultés de toucher: cela sent, dit-on, la faillite royale.

Il ne faut pas moins de soixante millions au Roi pour remettre le courant de ses finances à une situation supportable, et comment les emprunter? il n'y a plus de crédit.

Les révoltes augmentent pour le manque de pain et d'argent; celles de Normandie ne diminuent point. L'on y fait marcher trois régiments, et l'on n'a pas osé faire pendre les prisonniers révoltés jusques à ce que ces troupes fussent arrivées à Rouen, les séditieux ayant jeté des billets d'avis qu'ils mettraient le feu dans la ville, si l'on osait supplicier.

Il vient d'y avoir une nouvelle émeute au Mans, et l'on y fera aussi marcher des troupes. Ainsi les troupes du Roi ne vont être occupées qu'à garder nos provinces du dedans.

4 *mai.* — C'est avant-hier qu'on a dû pendre huit

séditieux à Rouen[1], les troupes suffisantes étant entrées dans cette ville.

Le duc de Duras, grand ami de M. de Machault, venant d'être nommé à l'ambassade d'Espagne, on lui donne deux cent mille livres d'avance et quatre-vingt mille d'ameublement, malgré l'épuisement des finances.

Le trésor royal a payé mardi cinq cent mille livres, ce que l'on fait regarder à grande grâce, quoiqu'il soit dû des sommes immenses dans le public. On ne peut trop le répéter : voilà un triste ministère que celui de M. de Machault, depuis quatre ans de paix.

L'évêque de Luçon a pris à partie deux jésuites qui ont fait des vers contre lui, où ils apprennent qu'il couche avec sa nièce. Les vilaines gens que les gens d'église ! Il a ôté les pouvoirs auxdits jésuites. Plusieurs évêques se sont joints à lui pour se plaindre de l'interdiction que la cour lui avait faite de nommer aux bénéfices de sa collation.

L'ancien évêque de Mirepoix est guéri de son rhume, mais il éclate de rage et de fureur contre la tolérance de la cour et la prétendue insolence du parlement; l'on dit qu'il bave de rage. Il se plaint de ma famille et surtout de mon fils, qu'il a cru attaché au molinisme, et qu'il dit n'être conduit que par la souplesse et le désir de fortune.

L'archevêque de Paris joue le rôle d'un brouillon et d'un entêté opiniâtre. La nouvelle affaire avec le parlement est des plus embarrassantes.

1. Cinq seulement, dont deux femmes, furent pendus le 2 mai sur la place du Vieux-Marché.

Les chambres, assemblées hier matin, ont décrété d'ajournement personnel le curé de Saint-Jean-en-Grève[1], lequel se trouve être le quidam qui allait de porte en porte faire signer une requête à l'archevêque de Paris, pour maintenir son clergé dans l'usage d'exiger des billets de confession. Sur ce décret, ce curé aura à répondre des motifs de cette requête, et, s'il s'y dit excité lui-même par M. l'archevêque, on ne manquera pas au parlement de lui faire son procès, en invitant les pairs de s'y trouver. L'on mettra en cause plusieurs autres curés impliqués dans cette affaire. Elle excite la colère du parlement, d'autant plus que c'est une contravention à son cher arrêt du 18 avril, qui défendait positivement ces billets de confession. L'on y verra la requête, qui doit être injurieuse au parlement, et porte que cette cour a mis la main à l'exécution, puisqu'il s'agit en ceci de discipline ecclésiastique.

Le Roi a mandé hier, par un courrier arrivé à quatre heures du matin, le premier président, deux présidents à mortier, M. Thomé, nommé commissaire de cette affaire, et les gens du Roi. Ils n'ont pas laissé de venir à l'assemblée des chambres. Les ministres qui étaient à Paris ont aussi été mandés du grand matin.

Les révoltes continuent en Normandie; on a appris qu'il y en a une nouvelle à Caen, ville mutine. On a pillé divers châteaux; on a arrêté de nouveaux séditieux; il y en a présentement jusqu'à dix-huit dans la prison de Rouen, et l'on va les supplicier.

1. Jean-Baptiste de la Hogue. L'ouvrage cité plus haut, *l'École de l'homme*, le peint, sous le nom de *Théocrite*, comme très-processif, t. II, p. 97.

mai. — Voilà les affaires du Roi avec son parle-
nt de Paris dans une plus forte crise que jamais.
es procédures contre l'archevêque de Paris et les
s ont été menées jeudi et vendredi avec grand
rès. Plusieurs curés avaient refusé de signer la re-
te ; d'autres avaient ajouté quelques renvois, puis,
nacés et attirés par l'évêque, ils avaient obéi. L'ar-
vêque avait rayé quelques additions, il avait fait
ber les radiations ; il avait pris le soin de laisser
blanc pour d'autres signatures, enfin l'on avait déjà
es preuves contre lui, et c'est à lui qu'en voulait
ir le parlement, puisque sa procédure honteuse et
ndestine avait conduit à punition. On aurait invité
pairs à venir assister à son jugement au parlement.
effet, rien de plus honteux à un juge que de se
e exciter lui-même par les parties, de soigner une
uête pour lui être présentée. Il est certain que tout
e laïque qui en aurait fait autant pourrait être puni
destitution, à plus forte raison un prélat qui avait
voie simple d'un synode ; mais, en se conduisant
i, on a montré qu'on craignait le parlement tout
le bravant, et l'archevêque n'a osé agir que dans
nuit.

e Roi, informé de cela, a mandé la députation
nous avons dite du parlement, et a été conseillé
gir avec trop peu de circonspection ; il leur a or-
nné de ne plus se mêler de cette procédure, et leur
éclaré qu'il l'annulait. Nos ministres n'ont pas vu
tout ceci allait. L'on fait conduire le Roi avec har-
se devant les députés, puis, le lendemain, il faut
ller devant le parlement, comme on a déjà fait
sieurs fois. On ne veut plus signifier les ordres du

Roi au parlement dans l'ancienne forme, par des lettres-patentes, des lettres de cachet adressées à toute la compagnie, en parlant à toute la compagnie, soit mandée, soit honorée de la présence du Roi en un lit de justice, l'on s'imagine qu'elle reconnaîtra le droit d'annuler en deux paroles les procédures les plus graves intéressant l'ordre public, l'honneur, les biens et la vie des particuliers dans des affaires criminelles; enfin l'on copie ce qui vient de se passer sur le curé Bouettin, où le parlement a continué la procédure, malgré l'évocation et les ordres du Roi donnés aux députés du parlement. Ce qu'il fallait faire, c'était d'envoyer des lettres patentes à l'instant de la procédure commencée, avant l'information et les preuves acquises et les décrets lancés; par là, la forme eût été remplie, et le Roi se fût fait obéir, mais le plus souverain remède eût dû être d'accomplir la justice, en punissant sur-le-champ l'archevêque de Paris et le curé de Saint-Jean par des exils d'autorité. Autrement l'autorité ne présente ici que manque de formes et impunité.

Ce que je prévis hier matin n'a pas manqué d'arriver. Le parlement a été assemblé hier depuis huit heures jusqu'à une heure après-midi; il y a eu les avis les plus funestes à l'autorité, et celui qui s'est formé est d'un noir qui doit faire trembler tout bon citoyen, comme tout royaliste. Il règne dans ces remontrances que l'on va faire un ton de sombre, de funeste, de triste définition de l'autorité, de dispute de la législation, que l'on attribue au Roi en France, et que le parlement lui dispute, surtout dans les lits de justice, où les conseillers manquent, disent-ils, de

l[illegible] d'où l'on ne peut jamais citer au parlement les lois registrées en ces séances, sous prétexte de lois fondamentales dont le Roi se dit dépositaire, et qu'il prétend être au-dessus des Rois. On y réclame donc les lois fondamentales, on y allègue au Roi qu'il ne peut les enfreindre. Le parlement se vante de s'être attiré souvent l'indignation des Rois, et toujours utilement pour eux et pour l'État. On y dit ne pouvoir obéir; on y emploie les moyens que j'avais devinés de moi-même, comme je l'écris ci-dessus; enfin, les magistrats menacent le Roi d'abandonner les fonctions de leurs charges, si Sa Majesté ne leur laisse pas suivre la procédure indiquée plus haut, qui est, disent-ils, d'une extrême importance pour empêcher le schisme et pour conserver l'ordre public. Il y a eu plusieurs avis à continuer la procédure, comme si le Roi n'en avait rien dit. Celui qui passe est du président Gilbert : les chambres restent assemblées, c'est-à-dire que l'on ne travaillera à aucun procès, ce qui est très-fâcheux pour quantité de pauvres plaideurs arrivés des provinces, avec le peu qu'ils ont d'argent, pour faire terminer leurs affaires litigieuses.

M. de Saint-Priest, nouvel intendant de Languedoc, imite M. de Bâville, et fait le diable contre les protestants. Il a fait pendre des ministres, il empêche ou rompt tous les baptêmes et mariages à la mode des religionnaires : de là fuite, émigration; beaucoup d'habitants sortent de la province. On commence à faire grand bruit de cela, et nous sommes dans un temps malheureux.

7 *mai*. — Mme de Pompadour et quelques minis-

tres font solliciter d'Alembert et Diderot de se redonner au travail de l'*Encyclopédie* en observant la résistance nécessaire à toute tentation de toucher à la religion ou à l'autorité. J'en ai conféré avec l'un d'eux, et il m'a démontré l'impossibilité, pour les savants, d'écrire sans écrire librement. On est de plus en plus avancé en France par la philosophie en métaphysique ou religion, et en législation ou gouvernement. Les Anglais et ceux qui écrivent aujourd'hui dans les états du roi de Prusse ont écrit, écrivent et impriment tout ce qu'ils veulent; leurs découvertes en tous genres éclairent le monde, et, venant jusqu'aux Français, qui sont vifs et pénétrants, nous avançons aujourd'hui en philosophie, et peut-être allons-nous plus loin que les autres, quoiqu'avec quelque communication de moins. Il résulte de ceci que, pour nos savants philosophes du premier ordre qui veulent écrire sur ces matières, il faut indépendance et dignité, ou rien, sous peine de tomber dans les lieux communs ou les capucinades. C'est par là que l'on m'a démontré impossible aujourd'hui ce qui se pouvait ci-devant, et, de plus, il est arrivé que le gouvernement, effrayé par les dévots, est devenu plus censeur, plus inquisiteur, plus misérable sur les matières philosophiques, de sorte qu'on ne tolérerait pas seulement aujourd'hui les livres métaphysiques de l'abbé de Condillac, permis il y a quelques années. Ainsi je me suis rendu à ces raisons.

L'on vient d'ôter le privilége de ses feuilles périodiques à M. Fréron à cause de sa dernière feuille, où il avait maltraité Voltaire avec excès : critique bon, satire non.

L'on parle de deux nouvelles révoltes pour la cherté du pain : l'une en Auvergne, l'autre en Dauphiné, et, dans ces deux-ci, la noblesse s'en est mêlée et s'est malheureusement montrée à la tête des séditieux. Ils vont chicaner présentement dans toutes les provinces le prix que la police met au pain, et, comme l'on sait partout que le gouvernement donne ordre à cette police, quoique ces soins aient des vues pour le bien, on les accuse de prévarications, de tyrannie et de monopole dans les ministres, dans les intendants et dans leurs commis, tant les sujets sont aujourd'hui montés sur ce malheureux ton d'anarchie et de mépris du gouvernement !

L'on voit les parlements à la tête de la désobéissance, et le gouvernement compromis reculer de toutes parts. Que voulez-vous qu'on fasse? Tout menace, rien ne rassure avec raison.

Ceux qui revenaient hier de Marly me disaient qu'on n'y parlait pas plus du parlement ni des mauvaises dispositions qui nous occupent que de ce qui se passe aux terres Australes, que le Roi était fort gai, que le salon était fort brillant, belles parures et un jeu épouvantable : on y remuait l'argent à la pile.

Le Roi a paru très-irrité contre le parlement en prononçant la réponse que l'on va dire, et M. d'Ormesson, avocat général, en rendant compte au parlement, a dit ne pouvoir lui dissimuler que le Roi y avait marqué beaucoup d'altération sur son visage et ne se plus souvenir de la bonté qu'il avait témoignée la dernière fois par sa réponse favorable aux remontrances.

Monsieur le Dauphin est, dit-on, encore plus furieux

contre le parlement et favorable aux affaires de l'Église, induit à cela par son lecteur l'abbé de Saint-Cyr, qui est un faux dévot, ambitieux et hypocrite. L'on dit que cet abbé aura la feuille des bénéfices, après l'ancien évêque de Mirepoix.

Avant-hier, 5 mai, Sa Majesté répondit aux gens du Roi qu'elle recevrait la députation du parlement après qu'il aurait repris ses fonctions.

Hier, 6 mai, le parlement assemblé s'expliqua au Roi sur le reproche d'avoir quitté ses fonctions, et il dépêcha le soir les gens du Roi pour lui dire qu'il ne les avait pas quittées, mais que, dans des conjonctures aussi grandes que celles-ci, il ne pouvait s'occuper que d'autre chose. Il est apparent que le Roi aura encore plus mal reçu cette réplique, car l'audace du parlement augmente à chaque pas.

Le parlement se plaint encore de ce que l'archevêque de Paris est entré dans le conseil du Roi deux fois, pendant qu'on le tenait pour lui faire la dernière réponse fâcheuse dont il se plaint.

Les avocats ont résolu de ne plus travailler, même dans leurs cabinets, à cette interruption-ci. Il y a eu trois cessations de fonctions au parlement depuis six mois : à la première, le parlement désira que les avocats l'imitassent, à la seconde il s'est moqué de l'imitation de l'ordre des avocats, ce qui les avait irrités, mais, à cette fois-ci, M. le Boindre, conseiller de grand'chambre, les en a requis fort sérieusement.

Les poissardes ont insulté avant-hier, sur le Pont-Neuf, l'archevêque de Paris qui passait, et ont dit : « Il n'y a qu'à noyer ce b.....-là, qui veut nous empê-

cher de recevoir les sacrements de l'Église. » Son cocher a eu grand'peur.

Je sais que, dans ma paroisse, on avait peur que le curé de Saint-Eustache, l'abbé Secousse, ne fût enlevé une nuit, parce qu'il passe pour janséniste. Pendant plus d'un mois, cent femmes de la halle veillaient et étaient de garde : elles se seraient battues comme des soldats.

Le conseil a cassé l'arrêt du parlement de Rouen, qui ordonnait la visite des magasins, et dont j'ai parlé ci-dessus. Ce parlement veut imiter celui de Paris; il a délibéré des remontrances; actuellement les députés arrivent dans la capitale[1], et, pendant ce temps-là, leurs fonctions de justice cessent, les chambres restant assemblées tout comme à Paris. Voilà donc la résistance qui se communique partout, ainsi que la misère et la pénurie, tandis que quelques sujets riches scandalisent par leur dépense.

8 *mai.* — L'on recherche l'ancienne conduite de l'archevêque et l'on trouve qu'en 1722 il soutint une thèse en Sorbonne contre les libertés de l'église gallicane, dont il fut repris de censure; mais il n'en a pas moins fait son chemin; cela lui a valu, au contraire, l'estime que cherchait à avoir M. de Mirepoix, pour

1. On lit dans la *Gazette de Hollande*, à la date du 6 mai : « Il arriva ici la semaine dernière des députés du parlement de Rouen chargés de rendre compte à Sa Majesté des mesures prises par le magistrat de cette ville pour apaiser la sédition. On dit que le Roi n'a pas tout à fait approuvé la conduite tenue en cette occasion, et que l'appareil terrible et menaçant avec lequel le magistrat avait paru dans les rues, *suivi d'un bourreau*, avait révolté la clémence naturelle de Sa Majesté. »

placer à Paris un archevêque ultramontain, comme il voulait.

Le Roi est très-fatigué de l'évêque de Mirepoix. Revenant dimanche de travailler avec ce ministre, il dit à Mme de Pompadour qu'il avait un poids de cent livres de moins sur le corps quand il avait fini son travail avec ce ministre de l'Église. Quelqu'un lui dit : « C'est cependant le plus mince de vos sujets. »

9 *mai.* — Hier la désobéissance du parlement se consomma d'une façon qui fait trembler pour les suites. Le Roi avait fait signifier aux gens du Roi l'arrêt du conseil qui casse la procédure commencée contre les curés.

Les gens du Roi rendirent hier matin la seconde réponse du Roi, semblable à la première : « Tant que la justice ne sera pas rendue à mes sujets, je n'écouterai rien de mon parlement. »

Sur cela, le registre de la délibération d'hier porte : « La cour, en délibérant sur le récit des gens du Roi, a ordonné de.... » C'est-à-dire que, sur la défense du Roi, le parlement reprend la procédure défendue et la continue.

Il la continue, en effet, avec succès, et l'on y a joint deux nouvelles dénonciations de refus de sacrements. L'on a mandé au parlement les curés coupables ou refusant de signer la requête : il résulte de tous leurs interrogatoires que l'archevêque est entièrement coupable de les avoir poussés à lui présenter cette requête, qu'il les a mandés par ses gens, etc.

Les députés du parlement de Rouen sont arrivés ici pour leurs remontrances sur la cassation de deux de

leurs arrêts; ils y verront comme le parlement de Paris sera traité.

Le soulèvement en Auvergne est plus fâcheux qu'on n'a dit d'abord. Les nobles de cette province, chacun à la tête de leurs paysans, ont marché chez ceux qui ont des greniers, en ont pris les blés et les ont payés ce qu'ils ont voulu. Ce n'est pas seulement aux monopoleurs qu'ils ont fait cette violence, c'est aux prévoyants, se faisant justice chacun à soi-même, et exerçant ainsi une police arbitraire et anarchique.

10 *mai.* — L'on croyait hier matin le Roi poussé à bout par le parlement, et que quelque coup de sa plus grande autorité allait paraître la nuit prochaine. Déjà les mousquetaires avaient ordre de ne pas s'écarter; les parlementaires s'y attendaient eux-mêmes et avaient leurs paquets tout faits.

Cependant ils ont mis de l'eau dans leur vin et se sont radoucis dans l'assemblée d'hier, qui a fini à deux heures de relevée.

D'abord les gens du Roi n'ont pas trouvé grand'-chose à conclure des preuves tirées des curés dénommés. L'archevêque prétend que ce n'est point une requête, mais de simples certificats qu'il a prétendu faire signer. Le parlement s'est toujours conduit finement en acquérant la preuve qu'il voulait avoir, puis déférant cette procédure au Roi. Les gens du Roi n'ont pas voulu dire l'arrêt du conseil qui casse et qui évoque, mais, en y faisant des difficultés, ils ont assez fait sentir qu'ils ne pouvaient passer outre.

Le parlement s'est donc mis à l'improviste à faire au Roi deux sacrifices auxquels on ne s'attendait pas :

l'un de lui porter la procédure contre les curés, avec les nouvelles dénonciations de refus de sacrements; l'autre d'obéir à Sa Majesté en reprenant les fonctions de leurs charges envers les particuliers, et, sur cela, ils députent à Sa Majesté pour demander à faire leurs remontrances.

11 *mai.* — Sa Majesté a répondu avant-hier aux gens du Roi qu'il recevrait dimanche à Marly à midi la députation de son parlement.

Les capucins d'Orléans ont refusé de faire un service ni de le laisser faire, avec oraison funèbre, chez les religieuses de Sainte-Claire qu'ils dirigent (ce service pour M. le duc d'Orléans), disant que l'on ne pouvait le célébrer ainsi pour un prince à qui l'église avait refusé les sacrements. Certes, voilà un grand trait de schisme et de fanatisme, suivant ce que nous avons dit des causes qui l'ont amené.

L'on dit que le parlement de Rouen exige que le Roi chasse les troupes réglées de la ville, et que, suivant ses priviléges, elle ne soit plus gardée que par les bourgeois, qui ont déjà pris un uniforme.

Ainsi peu à peu l'on dispute tout à l'autorité royale, si sacrée ci-devant.

12 *mai.* — Le retour de mon gendre, M. de Maillebois, est encore retardé par la bêtise ou la malice du petit secrétaire d'État, Saint-Florentin. Pour moi, je n'y crois que sa malice. Mme de Pompadour avait parlé fortement et obtenu du Roi le retour de son exil; elle avait dit à M. de Saint-Florentin d'en faire signer l'ordre au Roi. Justement il prit, il y a quelques

jours, le moment où le Roi sortait d'un conseil où les affaires du parlement l'avaient le plus embarrassé et chagriné pour lui demander cet ordre. Le Roi répondit : « Vraiment, il s'agit bien de cela; laissez-moi en repos. » Depuis cela, on n'ose en parler; cet exil continue.

Les embarras augmentent. La famille royale, assiégée de dévots molinistes, se jette aux pieds du Roi pour lui recommander l'église. Le vieux Mirepoix lui dit qu'il n'est plus Roi par la réponse qu'il a faite au parlement. M. le Dauphin jette des regards terribles sur les conseillers qui opinent au conseil pour la paix. Voilà de quoi embarrasser plus d'un Louis XV.

J'ai écrit à mon frère un mémoire où j'établis les principes de l'autorité royale attaquée en lui par le parlement[1] : il l'a lu au Roi, et croit en faire usage dans la réponse que Sa Majesté fera au parlement dimanche prochain.

L'évêque de Luçon (Verthamont) étant fort brouillé avec les Jésuites, on le fait passer à la cour pour fou, et devenu fou par l'amour qu'il avait pour sa nièce, vieille, laide et dévote, pour l'avoir privé, dit-on, de cette nièce, que M. de Mirepoix a fait rester dans un couvent à Paris. Le ministère dit qu'il a appelé au futur concile de la bulle *Unigenitus* par folie : rien n'est plus faux; il est très-raisonnable, mais opprimé déraisonnablement. Comment dissuadera-t-il le public?

13 *mai*. — Je n'entends dire que des choses déplo-

1. Nous n'avons pas trouvé ce mémoire dans les papiers de d'Argenson.

rables du gouvernement, et propres à en désespérer. Le Roi sent son malheur et ne prend aucun parti. Il dit à quelques confidents : « Je les laisserai faire; qu'ils me laissent seulement quelques chevaux pour me promener. » Il ne saurait comprendre le seul expédient, qui est de prendre un premier ministre, moyen qui l'avait rendu si heureux dans sa jeunesse pendant vingt-huit ans. Les favoris l'en détournent; mais que peuvent-ils lui dire pour répondre aux moyens qu'il y a pour se saisir de ce seul expédient?

Ne sachant plus que faire sur la Constitution et sur les querelles, il a expédié un courrier à Rome pour demander son avis au Pape.

Chacun des ministres critique et fronde tant qu'on veut les autres ministres avec les amis les plus indifférents; chacun avoue que tout va mal dans les autres départements, égalité de pouvoir et de malice, d'indifférence et d'inaction, qui fait de ceci la plus complète anarchie.

15 *mai*. — La réponse du Roi au parlement, donnée hier à Marly à quarante députés, consiste à lui reprocher la procédure que le parlement a faite contre l'écrit en forme de requête des curés de Paris à leur archevêque, disant que cet écrit n'a rien au fond de répréhensible.

Cependant Sa Majesté ajoute qu'elle empêchera que pareilles formes ne soient désormais pratiquées; elle y reconnaît l'importance des formes usitées d'ancienneté. Elle annonce une commission composée de prélats et de magistrats pour discuter une matière aussi

intéressante, et prendre des mesures pour faire cesser tout trouble et toute division.

Enfin menace, recommandation au parlement d'une conduite sage et mesurée, qui engage le Roi à ne pas retenir l'autorité que Sa Majesté lui confie, conduite qui n'apporte aucun obstacle à l'exécution des volontés du Roi.

16 *mai*. — L'assemblée des chambres du parlement fut hier très-longue; il y eut différents avis, mais enfin elle conclut sagement à registrer le récit que leur avait fait M. le premier président de la réception royale, sans se départir de ses précédents arrêts.

Par là, le parlement reste dans les principes dont il a fait des remontrances, principes qui énervent si fort le despotisme, et dont la nation peut espérer de recueillir des fruits dans la suite.

17 *mai*. — Samedi dernier, après le service de M. le duc d'Orléans à Notre-Dame, tout ce qu'il y avait d'évêques à Paris s'y étant trouvé, ils allèrent changer d'habits à l'archevêché, puis s'enfermèrent avec l'archevêque. Là, ils lui offrirent leur adhésion unanime pour faire redresser les griefs contre le parlement; ils lui proposèrent d'aller tous se jeter aux pieds du Roi, ce qui aurait fort chagriné le monarque.

Le bruit est dans Paris que les jésuites courent partout chaque nuit, et qu'on les rencontre dans des fiacres, qu'ils vont encourageant et séduisant leurs dévots, et principalement leurs dévotes.

L'on croit aussi le cardinal de Tencin arrivé à Paris

pour présider à la commission d'évêques et de magistrats que le Roi annonce comme prochaine.

L'on regarde cette commission comme un tribunal, et même comme un reste d'inquisition; l'on se trompe, ce ne sera qu'une piscine où l'on fera tomber par renvoi illusoire tout ce qui embarrassera, et qui s'assemblera à peine deux fois.

Les molinistes louent mon frère de ses derniers avis au conseil, disant qu'il a été pour eux; M. le Dauphin lui en a marqué son gré : ainsi mettons-nous alternativement de l'huile sur le vinaigre, ou le vinaigre sur l'huile pour assaisonner le ragoût de cour.

20 *mai.* — L'on s'avise d'un expédient pour supprimer huit charges de maîtres des requêtes, où le remède est pire que le mal. Quel est d'abord le but de diminuer ces charges et de hausser leur prix? Nulle sagesse philosophique, nul esprit de justice ne président à ces desseins du gouvernement, et chaque jour l'on voit des opérations plus stupides.

On a envoyé un édit aux requêtes de l'hôtel, portant en même temps suppression, fixation de charges et règlement pour y pourvoir à leur vacance. On en supprime huit, on ordonne que leur prix sera désormais à cent mille livres, et que, quand on les voudra voir, on en trouvera le prix au trésor royal, où le Roi fera inscrire les noms de ceux qui se présentent pour en être pourvus.

L'expédient de finance pour rembourser est de taxer chacun de ceux qui possèdent de ces charges, et qui les ont acquises à un prix au-dessous de cent mille livres, à supporter le surplus de leur prix jusques aux

cent mille livres, de sorte que celui qui n'a acheté que soixante-quinze mille livres financera vingt-cinq mille livres.

C'est à quoi chacun s'est opposé, à l'assemblée tenue pour registrer cet édit; l'on dit à cela : « Quoi! pour me confirmer dans la possession et propriété de mon bien, je donnerai cette somme, ayant acquis de bonne foi à un meilleur compte! Sans ce bon marché, je n'eusse pas acheté; ma fortune ne le comporte pas, je ne sais où trouver cette somme à emprunter; je le trouverais bien par augmentation de gages, comme on en donnait tant du temps du feu Roi, car, sur ce nouveau revenu, l'on trouvera chez les notaires à emprunter comme emploi valable, mais ici je manque absolument, et j'éprouve en cela grande injustice. »

Il court dans le monde quantité de chansons contre la Constitution, ainsi que des estampes funestes où l'on dépeint les jésuites et les constitutionnaires comme ennemis des rois et comme capables de les immoler à leur zèle. Le public a repris son amour pour Louis XV, et l'on va même jusqu'à croire trouver de bons conseils dans Mme de Pompadour, depuis qu'on a su que M. le Dauphin était entêté pour la cause moliniste, bruit qui a couru de tous côtés scandaleusement.

24 mai. — L'on fait grand bruit de quelques écrits nouveaux que donnent des évêques sur les affaires entre eux et le parlement, mais quelques-uns sont anonymes, et, dès que la cour cessera de les soutenir, comme il arrive, leur courage les abandonnera, parce qu'il est vénal.

Ainsi l'archevêque de Sens vient de donner un libelle anonyme sous le nom de : *Lettre d'un abbé à un conseiller au parlement*, où il blâme le parlement d'avoir touché à la police des sacrements.

L'évêque de Grenoble[1] en a donné autant. Ils croient soutenir l'épiscopat; mais ceux qui blâment aujourd'hui le parlement ont contre eux le Roi et le public. Sa Majesté, affectant de critiquer l'excès de zèle du parlement, lui donne cependant toujours raison au fond depuis quelque temps.

C'est au parlement de Paris et aux autres parlements que le Roi a obligation de la primatie sur l'église qu'on lui a acquise et qu'on lui acquiert chaque jour davantage; sans ce corps, les rois eussent été soumis en esclaves à la dureté des prêtres. Ainsi, dans un clergé courtisan comme celui-ci, le zèle opposé à la cour n'ira jamais bien loin.

L'on dit qu'un prêtre habitué d'une paroisse de Paris venait de se pendre dans sa chambre, de chagrin de ce qui était arrivé à son curé, toujours écarté par le parlement hors de son troupeau.

L'évêque de Carcassonne[2] a écrit un mandement contre les jésuites, pour condamner leur proposition « que la messe pascale est aussi bonne dans une église monacale qu'à la paroisse. » L'on prétend que ce mandement soutient des propositions contraires à la Constitution, et on l'a déféré à Rome.

26 *mai*. — M. Thomé, fameux conseiller de grand'-

1. Jean de Caulet.

2. Armand Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, sacré le 14 janvier 1731.

chambre, vient de mourir en peu de jours d'un sang gangrené, pour avoir trop travaillé et s'être trop sollicité des affaires de l'église et du parlement. C'est une grande perte pour ce corps, car il avait des lumières et surtout de la sagesse.

Mon pauvre fils, passionné pour s'élever, s'est collé entièrement à mon frère, et a calqué son caractère et ses discours sur les siens : l'oncle est un grand jésuite, le neveu n'est plus qu'un petit jésuite fin et souple, lui rapportant tout et se montrant sien en toutes choses.

L'assemblée de tous les évêques qui sont à Paris s'est tenue, il y a deux jours (mercredi), à l'archevêché, et cela avec permission du Roi. On y a conclu une requête commune à présenter au Roi pour demander que le parlement fît réparation à tout l'épiscopat dans la personne de M. l'archevêque de Paris sur deux choses : 1° sur ce qu'il a dit qu'il était à la tête du schisme; 2° sur ces mots, *qu'il a repondu impérieusement.*

Cependant il y a, dit-on, trente nouvelles dénonciations de schisme ou refus de sacrements portées au parlement.

Le Roi a fait défendre aux juges d'Abbeville d'informer sur le refus fait des sacrements à une vieille janséniste, par ordre de l'évêque d'Amiens.

27 *mai.* — Voilà, dit-on, la commission nommée pour régler les lois mixtes de l'Église; le cardinal de La Rochefoucauld est à la tête avec le cardinal de Soubise, l'archevêque de Paris, de Sens, l'évêque de Montpellier, etc., et, pour magistrats, le chancelier

de France, le garde des sceaux, M. de Fleury, ancien procureur général, et M. de La Grandville, conseiller d'État.

29 *mai*. — Le comité secret travaille toujours, quoique l'assemblée générale de la diète se réunisse peu et n'ait pas tenu depuis longtemps. Jamais États n'ont été plus longs que ceux-ci. On y mine l'autorité royale, et avec sagesse et sans colère, autant qu'on ait encore fait en aucune nation.

L'on remarque que M. Thomé, conseiller de grand'-chambre, qui vient de mourir, n'a point été interrogé sur la Constitution *in articulo mortis*. Il est vrai que, d'un autre côté, les jansénistes disent qu'il était déshonoré et qu'il s'était livré depuis peu à la cour, ou du moins qu'il se taisait sur les affaires, à cause de ses enfants. L'un d'eux venait d'avoir une charge dans les gardes françaises, l'autre était avocat, et l'on lui avait refusé l'agrément d'une charge de conseiller au parlement jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Pour avancer ce terme, le pauvre père était tourmenté par ses enfants, et cédait à force majeure. C'était le ministère qui l'avait dernièrement pour député à Marly. Les jansénistes disent (à leur ordinaire en pareil cas) que le diable lui a tordu le col.

J'ai vu une lettre de M. Pâris Duverney, au sujet de l'École militaire, où il dit qu'il ne s'en mêle plus, qu'il ne tient plus qu'à la retraite, etc. Ainsi voilà ce projet presque abandonné. Le ministre de la guerre y attribuera toujours l'impôt des cartes, allant de quatre à cinq cent mille livres, dont il gratifiera quelques amis, sous des titres d'inspecteurs, d'intendants, etc.

la rentrée du parlement, vendredi prochain
n, il y aura renouvellement d'affaires très-ma-
s : il y a une vingtaine de nouvelles dénonciations
hisme. Mais ce qui doit y faire le plus de bruit
lettre imprimée de l'archevêque de Sens contre
·lement[1], sous un nom déguisé, mais qu'il a avoué
t le monde être de lui. Elle est remplie de traits
es aux yeux du parlement; ce corps y est injurié
ne véritable auteur du schisme; on lui reproche
iégligences importantes, tandis qu'il s'est élevé
e des bagatelles; on le menace des excommuni-
is des évêques et d'anathèmes qu'on ne retient,
, que par égard. Or, le parlement, poussant
affaire avec soin et chaleur, y impliquera cet
vêque nommément, et parviendra à prouver le
de l'auteur par information et témoignages, et le
ra à peine capitale.

st impossible que le parlement, à la rentrée, ne
e pas contre cet écrit, et croyons qu'il poussera
ngeance avec force et au plus loin. Il est conduit
la sagesse du monde que sait pratiquer M. le pre-
président Maupeou, et ces bourgeois aiment à
er à des gens du grand monde.

s archevêques et évêques refusent, dit-on, la
nission commune avec les magistrats, disant qu'ils
nt être seuls et non en commun avec des laïques
pareille matière : preuve qu'ils se croient aujour-
bien appuyés au trône.

1. *Lettre à un conseiller au parlement de Paris du 25 avril* in-4. Languet de Gergy publia deux autres lettres en ré- à celle du conseiller à qui la sienne était écrite.

Un bruit fort triste dit aujourd'hui que M
a été empoisonné. Il était le principal cons
gesse de M. de Maupeou.

31 *mai.* — Me voici à ma campagne p
temps.

Hier, je laissai le palais en grande fermenta
agir, vendredi prochain 2 juin, contre le m
forme de lettre de l'archevêque de Sens.
outré de colère de l'accusation et des inj
qu'il ne s'en est pas encore proposé contre
pagnie si respectable. Cela ira loin, dit-on :
contentera pas d'ordonner la suppression e
lure du libelle, et d'informer contre l'aute
primeur même; on mènera cette informa
soin, et, comme la notoriété publique est g
l'archevêque de Sens en est l'auteur, et co
dit assez haut dans le monde, on parviend
à en acquérir la preuve, et l'on pourrait alle
pour lui infliger une punition proportionn
qu'il y a déjà beaucoup d'assemblées des en
cabinet, et que l'on se prépare à une asse
chambres des plus tumultueuses.

Enfin M. de Maillebois, mon gendre, a e
mission de revenir de son exil; mais il ne vi
qu'à Paris, et cette licence ne va pas jusqu'
voir le Roi. La privation de la vision intuiti
est une peine quasi capitale pour le courtis
que la famille sollicite tout de nouveau.

Avant-hier, mon frère donna, à sa maiso
pagne de Neuilly, un grand dîner à la ma
Pompadour, à la comtesse d'Estrades et a

Biron, tous ennemis et qui s'observent pour se déchirer, s'ils peuvent.

Le gouvernement d'une petite province nommée la Marche, qui váquait par la mort du marquis de Saint-Germain, vient d'être donné au marquis de la Salle. Des maréchaux de France et quantité des plus anciens lieutenants généraux le demandaient; mais la Salle est très-agréable dans les cabinets et chante supérieurement dans les petits opéras qu'on y a donnés[1].

Le retour de Marly à Versailles n'est que pour ce soir. Samedi 3, le Roi va à Crécy jusqu'au 7, puis à Versailles le jeudi de l'octave 8 et 9, et, le samedi 10 juin, nouveau voyage de Crécy jusqu'au mercredi 14. A tous ces voyages, gare aux embarras de conseils par les tourments que causeront à Sa Majesté la pétulance et l'orgueil des prêtres et la fierté attentive du parlement!

2 *juin*. — L'on a presentement trois nouveaux tomes des *Mémoires de l'abbé de Montgon*, qui seront encore suivis de quelques autres. Dans cette lecture, l'on se dégoûte de plus en plus du gouvernement monarchique par l'exemple de celui d'Espagne. Nous allons droit à cette espèce de gouvernement, si bientôt les opinions philosophiques ne viennent à nous relever de l'ignorance. Enfants opprimés sous des précepteurs injustes et stupides, voilà les peuples d'une monarchie absolue. Par là, l'Espagne est devenue à rien, et nous allons par delà le rien par la

1. Il joua le rôle du Devin dans le *Devin de village*, lorsque ce opéra fut représenté à Bellevue, en mars 1753.

négligence et les actions absurdes de nos rois. Oui, l'Espagne doit nous paraître ce que les valets ivres étaient à l'éducation des jeunes Lacédémoniens ; ils doivent nous montrer cet excès d'absurdité dont je parle.

En Espagne, l'ignorance contient encore les peuples et les empêche de raisonner. En France, on nous a traités longtemps ainsi, mais voici que, sous ce règne, nos opinions s'évertuent beaucoup par le voisinage de l'Angleterre : or, l'opinion gouverne le monde. Ainsi, que prononcera-t-on sur cette question dans l'avenir : Le despotisme augmentera-t-il, ou diminuera-t-il en France ? Quant à moi, je tiens pour l'avénement du second article, et même du républicanisme. J'ai vu de mes jours diminuer le respect et l'amour du peuple pour la royauté. Louis XV n'a su gouverner ni en tyran, ni en bon chef de république ; or, ici, quand on ne prend ni l'un ni l'autre rôle, malheur à l'autorité royale ! L'on demande où sont les chefs de parti : je réponds qu'ils sont dans le parlement de Paris.

3 *juin*. — La gazette manuscrite de Cologne parle des affaires du parlement de Paris d'une façon fort choquante pour la monarchie absolue en France. Elle ne parle que des cris de joie qu'en a poussés le peuple ; elle dit que le parlement dispute au Roi son autorité ; qu'il offre de s'exiler lui-même, mais qu'on le refuse, et que l'on sait du reste qu'il faut ici un parlement, que, depuis longtemps, on n'avait pas entendu ce langage en France.

Tels sont donc aujourd'hui les discours et l'opinion

des étrangers sur nos affaires, et véritablement qu'en est-il? Je vois certes de grandes forces au parlement; il commence à les sentir et les sentira de plus en plus en se conduisant avec sagesse, et pourvu qu'il ne donne point prise sur lui par des offenses marquées. Ici, il a le public pour lui, et l'aura encore davantage, quand il procurera plus de bien au peuple. Déjà il arrête les vexations des molinistes ou en diminue une grande partie, déjà il empêche le ministère d'infliger de nouveaux impôts à la nation, et il ne présente aucune ressource à la prodigalité royale; en un mot, c'est le seul organe du peuple qui puisse se faire entendre aujourd'hui.

D'un autre côté, Louis XV n'est hasardeux que pour le commencement d'une entreprise; mais bientôt, étourdi et importuné des embarras et surtout des obstacles sérieux, écoutant les deux partis de la cour et les rivaux du ministère, il s'arrête au fort du chemin. Or, le parlement de Paris, reconnaissant ceci, peut joindre à lui d'autres parlements du royaume, comme ces trois meilleurs : Rouen, Bretagne et Toulouse. Dans des objets importants, cette union fait toujours reculer le pouvoir.

Le parlement peut s'adjoindre encore quelques pairs de grand nom et rebutés de la cour, comme j'ai vu le feu duc de Valentinois, et comme quelques autres qui ne demandent rien parce qu'ils n'obtiennent rien, et qui voudraient obtenir par cette menace, ou se désister de toute injuste ambition en bons patriotes. Quelques princes du sang pourraient se jeter aussi dans le même parti.

Il s'agirait que le parlement se constituât toujours

en refus, et non en demande, de façon que les incidents obligeassent de venir à lui, qu'il se les attirât avec finesse, et qu'il passât de là à une attaque insensible du despotisme de la cour. Par là, la nation s'animerait peu à peu pour lui, et s'habituerait à le regarder comme son chef.

4 juin. — Je suis voisin de la grande route d'Orléans, que l'on embellit par inquiétude et aux dépens de l'humanité. M. Trudaine, homme dur et qui a perdu sa vertu par l'orgueil, ordonne partout les grands chemins en tyran. A Étampes, l'on vient de couper une montagne pour entrer dans la ville avec quelques toises de moins de chemin. Cela se fait à corvée, et ce qu'il y a de dépense ne se paye point.

A Arpajon, l'on creuse un chemin à grands frais pour conserver un cimetière. Le comte de Noailles, qui protége ce bourg, en étant le seigneur, a mis tout son crédit à la conservation de ce cimetière, et cause par là la démolition de quarante maisons, par où l'on va passer. On ne dédommage personne de ces destructions.

L'ouvrage avance peu, quoiqu'on n'y épargne pas les corvées. L'on mange d'avance les fonds de l'année prochaine.

Quelques hommes riches, comme mon voisin, M. Descarrières, et M. Haudry, fermier général, ont obtenu des constructions de nouveaux chemins de traverse allant à leurs maisons. On les engage à en faire l'avance. Qu'en arrive-t-il pour eux? on les escroque sous les plus belles promesses possibles de leur rendre exactement ces avances.

Aucuns héritages pris pour ces redressements de routes n'ont jamais de dédommagement pour leurs malheureux propriétaires. La magnificence de ces travaux ne va qu'au vain honneur des ordonnateurs, mais cet honneur ne leur est pas propre, et ne se sépare pas de tyrannie dans les opinions.

5 *juin*. — Le Roi avait condamné, par arrêt du conseil du 30 mai, les trois lettres que nous avons dites et une estampe touchant les affaires présentes[1]. Le lendemain 31 mai, le Roi a condamné par arrêt trois pareils écrits, et n'a point ordonné d'informer contre leurs auteurs, quoique la compagnie voulût grand mal à l'archevêque de Sens; mais elle se comporte aujourd'hui avec grande et parfaite sagesse : elle se contente d'aller au but et à la chose; elle ne s'arrête point à ses ressentiments particuliers.

Le vendredi 2 juin, les chambres assemblées, on a décrété de prise de corps le curé de Joigny, et son vicaire d'ajournement personnel; l'affaire du cure d'Abbeville remise au lendemain samedi 3 juin. Nouvelle dénonciation de refus de sacrements dans l'archevêché de Sens. L'assemblée a duré six heures.

6 *juin*. — Le médecin Sénac, aujourd'hui premier médecin du Roi, a juré de faire tous les torts qu'il pourra à la Faculté de Paris, dont il a été maltraité dans son temps. Il commence par donner à M. le duc d'Orléans pour son premier médecin, en sa place, le

1. Probablement celle dont il est question dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 237, en l'honneur du parlement et à l'occasion de l'arrêt du 18 avril.

docteur Fizet de Montpellier, lequel a plus de capacité que toute la médecine ensemble, même que celui qui le présente.

7 *juin*. — L'on me mande un bruit qui court, auquel je ne m'attendais pas assurément, que l'on m'allait nommer gouverneur de M. le duc de Bourgogne, et que ce choix était d'avance approuvé des honnêtes gens. Ce second témoignage a ses agréments à opposer à l'absurdité de ce qui le fonde. Je sais que la brigue d'abord, et l'étiquette ensuite, contredisent infiniment cette idée; mais notre monarque aime sa famille, pourquoi ne voudrait-il pas faire mieux élever son petit-fils qu'il n'a été élevé lui-même et que le cardinal de Fleury n'a fait élever le Dauphin? Il est des sentiments à inspirer à ces héritiers de la couronne, dont peu de gens savent le secret à la cour. Il faut leur faire aimer Dieu, leur faire mépriser les prêtres, leur faire chasser les évêques de cour, leur montrer que la couronne ne les constitue qu'agents de la nation pour solliciter continuellement son bien et son plus grand bien, inspirer à leur cœur de la tendresse pour les malheureux et peu d'égards pour les gens riches; qu'il n'ôte rien à ceux-ci, mais qu'il s'en tienne à la simple justice; qu'il n'aime pas plus la noblesse que le peuple, et autant qu'elle a de la vertu seulement; qu'il préfère la pauvre noblesse à la riche, qu'il respecte son Roi, qu'il ne lui donne que de la consolation et des plaisirs; lui proposer comme modèle Titus; lui faire lire l'histoire des bons rois pour l'exciter à les imiter, et celle des mauvais pour lui faire horreur. Enfin l'on peut, à la cour, s'attacher plutôt

aux succès intérieurs qu'à la représentation théâtrale de pédanterie et de gravité, comme j'ai vu faire au maréchal de Villeroy et au duc de Châtillon.

La campagne devient admirable et l'on ne peut en séparer les agréments de l'idée que l'on se fait des richesses que le pauvre va en retirer : tout promet une bonne et abondante récolte en toutes choses, ce qui influe sur le gouvernement. Qu'avec cela le ministère diminue quelque chose de ses injustices, nous verrons ici le retour de quelques prospérités, après tant de plaintes trop justes.

9 *juin*. — Les évêques ont résolu d'étonner le Roi par leur vivacité injurieuse contre le parlement.

Quinze d'eux ont signé une requête pour demander justice contre les attentats de ce corps[1].

L'évêque d'Amiens[2], le jour de la Fête-Dieu, a prêché contre la même compagnie; le parlement cherche à en avoir des preuves et veut décréter ce prélat. C'est une grande question, dit-on, et l'épiscopat prétend que le parlement ne peut les juger.

Nouveaux refus de sacrements, nouvelles dénonciations qu'on en a faites au parlement, nouveaux décrets prononcés le 6 de ce mois, décrets de prise de corps contre plusieurs curés et vicaires, toujours pour même fait; la séance suivante remise à aujourd'hui 9 de ce mois pour continuer ces procédures.

Le parlement montre aujourd'hui autant de sagesse et de modération que l'épiscopat montre de passion

1. *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 334 et 378, *Représentations des Évêques au Roi*, du 11 juin 1752.

2. Dorléans de La Motte.

et de vues mondaines. Accoutumés à trop de faveur près du Roi, depuis qu'a commencé la bigoterie de Louis XIV, les évêques s'en voient déchus avec le dépit que donne l'orgueil blessé. Ils voudraient rattraper par menaces ce qui vient de leur échapper par l'excès de leur zèle pour la Constitution.

Le curé de Saint-Jean-en-Grève vient d'être exilé par lettre de cachet, pour éviter qu'il ne fût poursuivi sur son décret, s'il allait se présenter encore dans sa paroisse. Ainsi la cour aussi bien que le parlement concourent à fatiguer ces furieux molinistes. N'y voyant plus le chemin de la fortune, ils se tairont, croyez-moi.

10 *juin*. — Hier matin, il y eut assemblée des chambres, où M. d'Ormesson, premier avocat général, rendit compte de l'audience qu'il avait eue du Roi. Sa Majesté avait répondu qu'elle ferait examiner dans son conseil les procédures qu'apportaient les gens du Roi et que, le jeudi suivant, il les manderait. Sa Majesté avait aussi montré un procès-verbal de l'évêque d'Amiens, qui montrait les choses passées autrement que ne l'établissaient les procédures, sur quoi M. d'Ormesson avait remarqué la fausseté et l'invalidité de ce procès-verbal.

12 *juin*. — Le pape a chargé le P. Concina[1], jaco-

1. Daniel Concina, célèbre docteur dominicain dont le pape Benoît XIV avait coutume de prendre les avis, a publié en 1752, à Rome, 1 vol. in-4, *De spectaculis theatralibus;* mais le théologien était moins tolérant que le souverain pontife : c'est ce qu'atteste une lettre curieuse, et, à ce que nous croyons, inédite de celui-ci, lettre dont l'original italien est sous nos yeux. Le Saint Père y remercie

bin, de travailler à une dissertation sur les spectacles, pour prouver que tout chrétien peut y assister, quand les pièces seront décentes. Sa Sainteté a cela à cœur, pour justifier l'usage qu'ont les prélats et autres ecclésiastiques à Rome d'y assister.

15 *juin*. — L'évêque de Quimper a prêché dans son église contre le parlement de Paris et les a tous traités de gens *de la vache à Colas* : ainsi le peuple

le célèbre Scipion Maffei de lui avoir envoyé son livre *De' teatri antichi e moderni*, et d'y avoir pris la défense des théâtres. « Nous n'avons jamais songé, ajoute-t-il, et nous ne songerons jamais à les jeter par terre, non plus qu'à proscrire en bloc les comédies et les tragédies ; mais nous avons fait en sorte d'obtenir qu'on ne représente que des pièces honnêtes et morales, et que, dans les villes de nos États où l'usage interdit aux femmes de déclamer et de danser, cet usage fût maintenu. Oh ! combien est belle et vraie cette pensée exprimée par vous, que les comédies de notre temps sont plus châtiées que celles des temps anciens, et qu'avec quelque attention elles peuvent devenir telles que le désirent les hommes de bien et qui ont la pratique du monde ! Non, ainsi que vous le dites avec raison, il n'est ni désirable ni possible que les théâtres soient abattus, que les comédies et tragédies soient proscrites en masse, et que l'on mette dans le même tas (*in un fascio*) le *Pastor fido* et la *Mérope*. Nous nous sommes plusieurs fois adressé à des théologiens pleins de zèle et de science, mais qui font plus de mal au monde que les théâtres, les conversations et les bals : nous voulions leur suggérer quelques arguments où pouvait paraître leur érudition que nous ne séparons pas de la piété. Nous n'avons pas eu le bonheur d'être entendu, par suite d'un respect humain dont les cœurs du siècle ne sont pas dépouillés. Veuillez compatir à cet épanchement (*sfogo*) justifié par notre amitié presque sexagénaire pour votre personne, à laquelle nous donnons en tout état de cause notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Ste-Marie-Majeure, le 6e jour d'octobre 1753, de notre Pontificat l'an XIVe. »

appelait-il autrefois les huguenots. On l'a écrit de tous côtés comme une chose très-scandaleuse, car cette ville, à force d'être infectée de tous les jansénistes exilés, est devenue elle-même fort janséniste.

17 *juin.* — Les voyages du Roi sont plus que jamais incertains et très-fréquents, sans être annoncés, ce qui coûte énormément. Du 14 de ce mois au 30, où Sa Majesté sera à Compiègne, il y a dix changements de domiciles pour la personne de Sa Majesté, qui ne couchera que cinq nuits à Versailles.

Il est certain que la marquise de Pompadour est entièrement raccommodée avec sa cousine d'Estrades, et il s'est fait pour cela plusieurs sacrifices et confidences.

M. de Maillebois a été mal reçu du Roi, mais nous espérons que cette mauvaise réception n'est que de commande, et que bientôt des sentiments plus agréables reparaîtront à Sa Majesté pour ce courtisan, qui l'a si bien servi dans ses armées.

Avant-hier jeudi, il se tint comité pour les affaires du parlement. Mon frère n'aura pas pu s'y trouver, étant revenu de Crécy avec une goutte terrible qui le tient d'un côté du corps, des pieds à la tête, avec fièvre, et des évanouissements quand on a voulu lui donner des lavements. Je crois que, de cette affaire-ci, mon fils ne fera point le voyage qu'il méditait dans nos provinces méridionales, et qu'il sera obligé de rester assidu auprès de son oncle, surtout pendant le voyage de Compiègne.

18 *juin.* — Les gazettes ne parlent que d'émigra-

tions pour fuir le *papisme* et la persécution : quantité d'habitants de la haute Allemagne, qui passent pour aller dans l'Amérique anglaise, surtout du pays d'Isembourg; beaucoup d'autres qui vont d'Allemagne en Hongrie, où l'on commence à tolérer le luthéranisme, mais surtout beaucoup de nos provinces méridionales de France, et des artisans du Languedoc, qui vont dans l'Allemagne luthérienne y porter leurs travaux, leur industrie et ce qu'ils ont de biens.

19 *juin*. — Conseil de dépêches le 15 de ce mois touchant les procédures du parlement contre les curés que nous avons dit et contre l'évêque d'Amiens. Le parlement aura été mandé le vendredi 16 juin.

Le 15, le clergé a présenté au Roi une requête contre les entreprises du parlement. On la croit mal concertée, et plus capable d'embarrasser le Roi que de le porter à rien d'heureux et de raisonnable. L'on en verra bientôt l'effet. Certes, Sa Majesté est entourée de peu de lumières dans son conseil. L'on m'assure que la confusion ne va qu'augmenter.

Le parlement continue à être mené avec beaucoup d'habileté par le premier président Maupeou. C'est une position unique que de voir à la tête de cette compagnie un chef si piqué, si vindicatif, si sournois, si ferme, et, avec cela, homme du monde, comme est celui-ci, nullement savant, car la science se tourne en pédanterie dans les magistrats, et embarrasse toujours la conduite.

C'est par là que le parlement va droit au but et attaque l'épiscopat avec avantage. Il vient de faire imprimer un ancien arrêt de 1675, qui prouve « que

le Roi et le parlement peuvent faire des lois sur les matières de sacrement, » ayant fait expliquer la Sorbonne, qui avait laissé soutenir le contraire dans une thèse. On y cite les lois sur le mariage, on y prouve que les lois sur les alliances entre cousin et cousine sont purement séculières, et qu'ainsi ce serait au Roi à en disposer et non à l'église. L'on parle beaucoup de cet arrêt, et cela va porter un grand coup dans les opinions.

M. de Montgeron, conseiller au parlement, exilé depuis dix ans au château de Valence en Dauphiné[1], travaille, avec la permission de la cour, à un gros livre pour prouver la religion révélée contre l'irruption des doutes et des opinions nouvelles.

Le 16 juin, le Roi répondit au parlement que les affaires dont on lui remettait les informations étaient de si grande conséquence pour le repos de l'État qu'il s'y donnait tout entier et qu'il ordonnait au parlement de surseoir à ces procédures.

Et, sur-le-champ (ce qui est remarquable), cet ordre de surséance rapporté au parlement, l'assemblée a mandé les gens du Roi pour leur demander où en étaient les mêmes procédures d'Abbeville et d'autres diocèses, avec ordre de les poursuivre avec soin. Les gens du Roi ont dit que cela avançait, et ont promis de le bien suivre.

Le premier président a dénoncé un formulaire que quelques confesseurs exigeaient de leurs pénitents sur la Constitution. On a ordonné de le suivre.

1. Pour avoir présenté au Roi, le 29 juillet 1737, son livre intitulé : *La vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris.*

On a dénoncé un refus de l'eucharistie à la sainte table, commis à Tonnerre. L'évêque de Langres avait déjà fourni éclaircissement sur cela, et l'on a prouvé que son promoteur avait eu ordre de poursuivre ce prêtre et l'avait déjà décrété, de quoi l'on s'est contenté.

Les nouvellistes étrangers parlent de la fermeté du parlement comme d'une révolte consommée; ils disent que ce sont des sujets qui intiment à leur souverain des ordres, et qui lui prescrivent les bornes de sa puissance.

22 *juin.* — Le comte de Noailles est nommé pour aller au-devant de Mme la duchesse de Parme, qui arrivera pour le voyage de Fontainebleau. On me mande de la cour qu'on s'y embarrasse peu des affaires du parlement, quoique les évêques y harcèlent le monarque continuellement.

23 *juin.* — L'on craint que mon frère ne puisse pas aller à Compiègne, et l'on dit que les absents ont tort à la cour, d'autant plus qu'il a affaire à forte partie. La fièvre avec la goutte continue et augmente.

La commission nommée pour les affaires ecclésiastiques contentieuses a fait un grand dîner chez le cardinal de La Rochefoucauld à Paris. Et voilà tout ce qu'il y a eu de travail fait jusques à cette heure.

L'on m'assure que la requête présentée au Roi par le haut clergé conclut à un concile national pour y délibérer sur l'immunité ecclésiastique opprimée, disent-ils, par le parlement. Ils demandent la cassation dudit arrêt du parlement du 19 avril dernier. Ce serait une grande imprudence de permettre ce concile; il n'y a point de point de dogme à régler; tout est

décidé; l'on sait donc que cette assemblée n'aurait d'objet que de diminuer le recours au trône, et si les catholiques ne l'avaient plus, l'inquisition s'ensuivrait en France.

24 *juin*. — Un M. Gauthier, protégé par M. de Bellisle, a découvert et perfectionné le secret de dessaler l'eau de la mer dans les voyages de long cours; il porte dans les vaisseaux, pour l'effectuer, des matières n'ayant que le volume et la pesanteur d'un cinquième de la provision d'eau douce ordinaire. Un homme s'était déjà arrangé avec le ministère de la marine pour les récompenses qu'il lui fallait, et il travaille avec les fermiers généraux pour les sels qui en proviendraient. Il alla le soir chez M. Dupin, fermier général; il renvoya son fils et un ami avec son carrosse au jardin du Palais-Royal, où il leur donna rendez-vous; mais il n'y a point paru, et il est perdu depuis. M. de Bellisle a reçu une lettre anonyme où on lui marque de n'en être point en peine, « qu'il a la vie sauve, pourvu qu'il tienne ses engagements. » Sur cela, l'on soupçonne qu'il a été enlevé par les Anglais, jaloux de toutes nos découvertes dans le commerce[1].

Duverney est de nouveau chargé du bâtiment de l'École militaire. M. de Vandières a douze mille livres de pension pour la complaisance qu'il a eue de la lui céder, ainsi que pour les prétendues dépenses qu'il a faites à son voyage d'Italie, quoique le Roi lui entretînt toujours une grosse table.

1. Il y a d'assez longs détails sur cette aventure mystérieuse dans les *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 41, 151, 170.

M. de Pontcarré, premier président de Rouen, a quarante mille écus de rentes; on lui donne quatre mille livres de pension, outre six mille livres qu'il en avait déjà, ce qui fait dix mille, à l'occasion du mariage de sa fille avec le fils de M. de Viarmes, son frère, intendant de Bretagne. De plus en plus la facilité de donner augmente avec la raréfaction des fonds.

Tous les ministres, autres que mon frère et mon fils, s'attachent de plus en plus à M. de Machault, et se réfugient sous son aile. Il jouit d'une grande faveur. Le Roi, allant à Compiègne, le 30 de ce mois, doit dîner à Arnouville chez ce ministre.

M. de Maurepas vient d'obtenir la permission d'aller au Plessis-Pontchartrain, près Dammartin, sur le prétexte que sa femme, malade, avait besoin des médecins de Paris; il a même permission d'aller à Paris quand le Roi sera à Compiègne ou à Fontainebleau. Le séjour de Pontchartrain lui est seul interdit, parce qu'il est trop voisin de Versailles et de la famille royale, avec qui M. de Maurepas avait trop de liaisons. M. de Nivernais, son beau-frère, a obtenu cette grâce de la marquise de Pompadour. Depuis son retour de Rome, il s'y est fort attaché, et, comme elle se pique d'aimer les jeunes gens qui prétendent au bel esprit, elle avait déjà de la disposition à le compter parmi ses amis; on y a joint les mérites du cardinal de La Rochefoucauld, cousin de M. de Maurepas, dont on a besoin aujourd'hui pour la commission ecclésiastique, dont il est tant question aujourd'hui.

Un juif nommé Lévy Baruch a voulu être baptisé; l'archevêque de Paris prétend qu'il n'est qu'un fripon, et lui a refusé le baptême, ainsi que le curé de Saint-

Sulpice, sur la paroisse de qui il demeure. Ce juif s'est adressé au parlement. On débite dans Paris une consultation de deux avocats, qui prétendent que le parlement doit ordonner sans difficulté que le baptême lui sera administré. Ce qu'il y a de très-fort dans ce factum, c'est que toutes les preuves tendent à trois choses principalement :

1° Au presbytéranisme, plaçant les curés à côté des évêques, et même rendant le ministère des évêques inutile ;

2° A la primatie du Roi comme en Angleterre ;

3° A dire que, cette affaire-ci ne pouvant aller que par la voie de dénonciation, il n'y a de compétent que l'assemblée des chambres du parlement, comme dépositaire de la puissance souveraine, ou du trône, à qui l'on recourt en toute matière, même de sacrements, quand cela blesse la société. Cependant le parlement prend sur lui le parti d'une haute sagesse ; il n'en voudra pas connaître, dit-on, et l'ordre des avocats désavoue la témérité de Pothouin le jeune et de Travers, qui ont signé cette consultation. Le parlement, bien conduit et connaissant aujourd'hui ses forces, se contente d'aller à son but et de repousser l'épiscopat dans ses entreprises, de faire cesser le schisme et de plaire par là au public persécuté.

25 *juin*. — Le maréchal de Richelieu se tient à l'écart plus que jamais et attend des moments plus favorables pour jouer un rôle. Le maréchal de Bellisle affecte l'attachement à mon frère, et lui rend compte de tout ce qu'il apprend.

La marquise de Pompadour se pique d'honneur

pour reprendre avec M. de Maurepas et ses créatures, qui sont en grand nombre à la cour, et parmi les grands seigneurs. Quantité de ceux-ci lui sont obligés, amis ou parents. La marquise prétend, dit-on, grossir son parti de ces partisans, pour les opposer à mon frère; M. de Machault le lui conseille. Il est question de faire rentrer M. de Maurepas comme ministre dans le conseil (ce qui sera une grande injustice à mon égard).

J'ai vu à l'Opéra le fils du roi d'Anamabon, en Guinée, que nous avons ici en otage pour le traité que nous avons signé avec son père. Le Roi le fait élever au collége des Jésuites, et il nous coûte cent livres par jour.

1er *juillet*. — L'évêque de Chartres[1] fait signer trois formulaires ou promesses à tous les prêtres à qui il accorde des pouvoirs : 1° pour les cinq propositions, mais sans distinction du fait et du droit; 2° pour la réception de la bulle *Unigenitus;* 3° pour promettre *in verbo sacerdotis* qu'ils refuseront, autant qu'il sera en eux, les sacrements à tous ceux qui ne recevront pas la bulle et qu'ils ne les enterreront pas en terre sainte.

Je sais d'un membre du parlement que l'on est après à avoir copie de ce triple formulaire, pour le déférer au parlement, et que l'on a même pensé, ces jours-ci, en avoir une moyennant un louis, mais le vilain prêtre s'en est dédit.

L'évêque de Rennes[2] a été mandé en cour par un

1. De Rosset de Rocozel de Fleury.
2. De Vauréal.

courrier. L'on croit que c'est pour l'empêcher d'agir de son côté contre le curé qui a laissé mourir sans sacrements un major de cavalerie, et pour savoir ce qui en est de fait, pour empêcher le parlement en Bretagne d'agir de son côté comme le parlement de Paris, et par une espèce de réunion avec lui qui aurait bientôt des suites, comme avec le reste des parlements du royaume.

Le curé de Saint-Sulpice[1] est fort sot et outré moliniste; c'est l'évêque de Mirepoix qui l'a choisi ainsi; il souffle le feu dans sa paroisse. Les filles de l'Enfant-Jésus apprennent à chanter des cantiques contre le parlement.

2 *juillet*. — Le vendredi 30 juin, il y a eu une assemblée des chambres du parlement où l'on a continué quantité de procédures contre des curés et vicaires de différents diocèses (surtout de ceux d'Amiens et de Sens) pour des refus de sacrements. Quelques-uns de ces prêtres ont été décrétés, et leurs décrets d'ajournements personnels tournés en prises de corps. Ainsi le parlement poursuit son objet avec constance et courage. Voilà une nouvelle voie de droit introduite dans l'ordre judiciaire, qui est la dénonciation de trouble dans la haute police faite à l'assemblée des chambres, comme tribunal ordinaire et comme dépositaire de l'autorité souveraine du Roi.

3 *juillet*. — Mon frère, encore incommodé de sa goutte, n'a rien eu de si pressé que de partir pour

1. Jean du Lau Dallemans.

Compiègne, et de faire partir mon fils pour sa tournée de Provence. On lui a donné une bonne gratification pour ce voyage, et à M. de Maillebois le commandement de Provence, qui lui vaudra trente mille livres cette année.

Il y a eu assemblée des chambres le samedi 1er juillet; on a instruit sur un refus de sacrements à la sainte table à Saint-Hilaire de Sens.

Autres procédures continuées sur ces mêmes sujets; le parlement ne passe pas la moindre démarche à ces auteurs de schisme.

On en veut principalement à l'archevêque de Sens. Le conseil vient de supprimer par arrêt deux gros volumes in-folio que l'archevêque de Sens avait fait imprimer de toutes ses œuvres chez son imprimeur de Sens[1] comme imprimés sans autre permission que la sienne; mais le privilége général qu'ont les évêques dans leurs diocèses ne va pas jusques à imprimer ainsi leur corps-d'œuvre, et le conseil a cru devoir prévenir sur cela le parlement, qui allait supprimer ce livre.

Il y aura continuation d'assemblées des chambres après-demain jeudi, 6 de ce mois, pour continuer ces procédures contre les curés et vicaires schismatiques.

5 *juillet*. — Le château de Saint-Fargeau et une partie de cette ville viennent d'être brûlés de fond en

1. Ce recueil des ouvrages polémiques de Languet de Gergy parut à Sens, chez André Janot, 2 vol. in-f°, sous ce titre : *Opera omnia pro defensione constitutionis Unigenitus et adversus ab ea Appellantes successive edita*, etc.

comble[1]. L'on dit que c'est par le feu du ciel : ce château était meublé magnifiquement et la perte en est estimée à plus de cent mille livres. Feu M. Pelletier des Forts avait été ministre des finances, et s'était montré homme très-dur, fier et impitoyable; il en avait été puni par la perte de son fils qui avait du mérite, par la mort la plus cruelle et les douleurs horribles où il décéda lui-même, et voici que sa postérité en souffre encore par la perte de ce château où il avait étalé tant d'orgueil. Oh! que la providence et la justice de Dieu se manifestent chaque jour!

6 *juillet*. — Mon frère a fait effort; il est allé à Compiègne et s'est fait porter au conseil dans un fauteuil le 2 de ce mois : il sentait trop la nécessité de ne pas désemparer.

Le Roi se permet de chasser cinq fois par semaine à Compiègne. Le Dauphin et la Dauphine ont eu permission de venir à Compiègne pour trois semaines seulement, mais sans leur Maison. Mme la Dauphine est grosse, mais ces trois semaines peuvent nuire à son fruit par le mouvement du voyage autant que le séjour entier; c'est toujours une petite épargne économique, et l'on peut espérer que des petites épargnes l'on arrivera aux grandes.

7 *juillet*. — On n'a jamais tant vu de monde à Compiègne que cette année, et qui en peut dire la raison? qui peut éclaircir l'imagination des Français

1. Voyez *Les Châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau*, etc., par le baron Chaillou des Barres. Paris, 1845, in-4, p. 83.

dans les matières de prévoyance et d'ambition? Surtout les officiers du Roi et de la Reine ont montré un grand zèle pour y aller servir, ce qui rend les logements quasi introuvables.

L'archevêque de Sens est dans la plus grande fureur de la suppression de ses deux tomes d'œuvres. Il les avait fait traduire en latin avec grand soin et imprimer à gros frais; il est obligé d'indemniser son libraire de la suppression de ce livre et de l'amende à laquelle il est condamné. Les plaisants disent qu'on ne jouera donc pas son *opéra*, faisant allusion à *Opera omnia*. Il s'en prend à une haine et ancienne rancune de M. le chancelier, qui le maltraita dans une ses lettres imprimées, lorsqu'il était l'avocat de Blancmesnil.

8 *juillet*. — Hier, 7 juillet, il y eut assemblée du parlement. L'on condamna à être brûlée par la main du bourreau une lettre imprimée de l'évêque de Marseille[1] à M. le chancelier, où il était dit grand mal du parlement.

L'on condamna aussi à la simple suppression un extrait de sermon de l'évêque d'Amiens qui disait du mal pareillement de ce corps.

Autre condamnation du bréviaire d'Amiens, qui a à sa tête une censure contre ceux qui n'obéissent pas à la bulle *Unigenitus*.

On a cassé la procédure de l'officier de Langres contre un curé qui avait refusé la communion à la sainte table à un prétendu janséniste. Le motif de cette cassation, c'est que c'était un délit commun, et où il

1. De Belsunce.

fallait appeler le juge laïque, ce que je ne crois pas, puisque c'est une procédure roulant toute sur la discipline ecclésiastique, et où il n'y a abus que quand on néglige de poursuivre.

14 *juillet*. — M. le duc d'Orléans emprunte deux millions à rentes viagères pour les bâtiments; il rebâtit presqu'en entier le Palais-Royal, et, plus il avance, plus il augmente les dessins et en précipite l'exécution. Avec cela son chancelier Silhouette devient fort riche, et achète de belles terres dans l'apanage.

Le Roi raccourcit son retour de Compiègne pour la grande affaire de tirer des perdreaux dans les plaines voisines de Versailles.

Ce n'est plus seulement la querelle de l'épiscopat avec le parlement de Paris, c'est avec tous les parlements du royaume que cette querelle s'agite et augmente. L'archevêque d'Aix[1] est accouru à Compiègne pour demander justice du parlement de Provence qui va lui saisir son temporel, à cause de quelques prêtres qu'il n'a ordonnés qu'à condition d'un formulaire pour la bulle *Unigenitus*. Le parlement d'Aix les recherche pour les interroger, l'archevêque les cache, et, sur cela, le parlement va saisir son temporel. Le parlement de Paris va aussi saisir le temporel de l'archevêque de Sens à cause des curés et vicaires qu'il fait cacher, l'on veut le réduire à vivre dans son séminaire.

Le parlement de Toulouse prend feu pour le même objet; le parlement de Bretagne de même, et a com-

1. Jean-Baptiste-Antoine de Brancas.

mencé par le vicaire de Vitré, à l'occasion du major de cavalerie dont j'ai parlé; mais il a mieux fait que le parlement de Paris, car il a saisi et emprisonné sur-le-champ le prêtre coupable.

M. le Dauphin a insisté pour passer à Compiègne quinze jours, et pour y assister à quelques conseils de dépêches. Ce prince est fort poussé et gouverné par le parti des dévots, qui n'est jamais autre à la cour que le molinisme. On a voulu s'en fortifier, on l'entête, et on le rend odieux parmi les peuples qu'il doit gouverner un jour, animadversion générale qui ne m'afflige pas médiocrement.

M. le Dauphin a pris en aversion quantité de gens et en aime peu. Il a pris surtout dans ce sentiment le maréchal de Bellisle, qu'il regarde comme un homme très-dangereux et comme ayant été funeste au royaume depuis 1740. Il a entendu dire que ce général voulait établir une synagogue de juifs à Marseille dans les bâtiments occupés par le corps des galères que l'on détruit aujourd'hui, ce qui vaudrait beaucoup de revenu à M. de Bellisle. M. le Dauphin prend ceci du côté de la religion, et en a parlé avec hauteur et ironie au maréchal de Bellisle, ce qui l'a fort déconcerté.

Le 11 juillet, il y a eu assemblée des chambres. Les vicaires et sous-vicaires de Saint-Étienne-du-Mont, en l'absence de leur curé, ont refusé les derniers sacrements à un abbé Cottin, soupçonné de jansénisme. Ils ont exigé un billet de confession, et cet ecclésiastique est mort sans sacrements. On a décrété ces prêtres; ils ont disparu, moyennant quoi la paroisse de Saint-Étienne est aujourd'hui sans pasteurs.

Le parlement examine aussi la lettre imprimée de

l'évêque d'Amiens au Roi touchant la veuve Barbe du Fossé; on y prétend une grande fausseté dans les faits exposés au Roi.

Tout ceci s'échauffe de plus en plus.

Il y a eu assemblée des chambres aujourd'hui vendredi 14 juillet.

18 *juillet.* — On assure que le Roi va de nouveau bâtir à Compiègne, qu'on y abattra les maisons des ministres et tout ce qui y a été fait jusques ici. Il y a déjà trois à quatre mille quartiers de pierres arrivées au rivage. Sa Majesté dit à ses courtisans qu'elle veut y finir ses jours.

Mme Infante n'arrivera à la cour qu'à la fin de septembre.

M. des Issarts, avant de partir pour Turin, a tant importuné pour obtenir une récompense éclatante que l'on s'est rabattu à lui donner l'expectative d'une place de conseiller d'État d'épée.

19 *juillet.* — Il est vrai que le projet est de bâtir à Compiègne pour vingt-quatre millions, à raison de trois millions par année, et l'on commence dès celle-ci. L'on abat en conséquence; on a bâti une aile, on a fait une belle place, etc. Et comment payera-t-on cela?

Les ministres n'ont jamais eu si peu de considération. M. de Machault seul est regardé comme un homme heureux et stable dans sa place; l'on croit qu'il sera déclaré premier ministre avant qu'il soit six mois; il a l'air radieux et ne dit pas une seule parole, ne profère pas un seul mot à personne, excepté à la marquise et au Roi. Il passe ses journées entières

chez la marquise pour y régler l'état comme il est réglé.

Il poursuit mon frère avec rage et grande constance; il a découvert que toutes les affaires des Pays-Bas conquis ont été faites sans formes ni arrêts, et qu'on n'en conserve aucunes minutes (soit négligence, soit affectation), en sorte qu'il y a bien des choses à reprendre dans cette administration, comme suspecte de dilapidation; sur cela, mon frère traite tous ses commis comme des fripons, voulant mettre sur leur compte ce qu'il y aura eu de malversation reconnue, et les premiers commis surtout se plaignent des reproches et des traitements injustes qu'ils reçoivent. Enfin, un courtisan dit qu'il n'y a point aujourd'hui d'homme plus malheureux que mon frère; il n'a jamais paru plus changé qu'il est : il maigrit chaque jour, et sa goutte ne quitte pas prise.

M. de Saint-Florentin s'est attiré l'ordre d'aller chez M. de Maurepas, au Plessis, lui demander de la part du Roi son avis sur les affaires du parlement et de l'Église. Quelle affectation de cour que de demander avis à un homme de si peu de sens! Ce coup-là a été encore fort dur à mon frère : c'est lui dire que son prédécesseur dans le département de Paris empêchait le trouble, et qu'il le procure.

M. des Issarts est en grande faveur et soupe chaque jour dans les cabinets : il a cet art de plaire et ce futile agréable des Provençaux. L'on prétend qu'il n'en demeurera pas à la place de conseiller d'État à laquelle il vient d'être nommé, et qu'il pourra être incessamment secrétaire des affaires étrangères, où M. de Saint-Contest se montre insuffisant de plus en plus.

L'archevêque de Cambrai[1] a une grande affaire contre le parlement de Douai. Il avait intenté procès à ce parlement contre les fermiers qui ruinaient les biens de cet archevêché, coupaient les bois, etc., et il le prouvait assez bien, lorsque lesdits fermiers sont venus à Paris et ont donné cent mille écus à une dame de ses amies. Depuis cela, il les reconnaît pour de bons fermiers et s'est désisté du procès; mais le procureur général du parlement dit que ce n'est pas le tout que son intérêt personnel qui est apaisé ou sa volonté qui est calmée, que l'intérêt public se trouve dans les malversations prouvées, que les biens de l'archevêché sont sous la tutelle du ministère public, et qu'il faut les mettre en sûreté malgré le titulaire.

Enfin l'archevêque de Paris a consenti à la réhabilitation du mariage de M. et de Mme de Fréminville, qui n'avait été fait que suivant les règles des ultramontains et de la discipline du concile de Trente, mais non selon nos lois civiles, auxquelles il ne voulait pas entendre; mais enfin, M. de Fréminville étant venu très-mal et à l'agonie, on lui a remontré que sa femme serait sans douaire et ses enfants sans état, et que c'était lui, archevêque, qui en répondrait. Enfin l'avocat Du Vaudier l'a persuadé par son éloquence.

20 *juillet*. — Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, ayant voulu reparaître dans sa cure pour animer ses prêtres en faveur de la constitution *Unigenitus*, a été mis à Vincennes par lettre de cachet.

La cour songe sérieusement à gagner le premier

1. Charles de Saint-Albin, fils naturel du Régent.

président Maupeou, pour diminuer la force du parlement qui s'est emparé avec trop de hauteur des affaires de l'épiscopat. Cependant M. de Machault porte à se fier au parlement et à lui laisser aller ce qu'il exige, mais c'est pour détruire le système de mon frère en toutes choses.

L'on dit de lui qu'il ne se fait une si grande considération qu'en ne parlant point du tout, excepté au Roi et à Mme de Pompadour, à qui il parle encore le moins qu'il peut; que, depuis qu'il est à Compiègne, il n'a encore dit que : « Donnez-moi à boire. » Il passe des journées entières chez Mme de Pompadour, y allant à plusieurs reprises : ainsi l'on peut dire que le siége de l'autorité est aujourd'hui entre la marquise et le garde des sceaux. *Oh! poveretta Francia!*

21 *juillet.* — MM. de Noailles et de Saint-Séverin ont eu permission de ne pas aller à Compiègne; le maréchal de Noailles a toujours son mal au menton, ce qui gagne la masse du sang.

23 *juillet.* — Je viens de recevoir plusieurs nouveaux imprimés sur les affaires :

Une consultation sur le refus de sacrements par rapport aux discussions de la Constitution *Unigenitus*. On y montre que le pape ni les évêques ne peuvent pas se faire de nouveaux cas réservés de prétendues hérésies, comme la résistance à la bulle *Unigenitus*;

Arrêt du parlement qui défend la lecture d'un ouvrage en deux parties, qui a ce titre : *Apologie des jugements rendus par les tribunaux séculiers en France contre le schisme.* J'ai ce livre à Paris; l'on doit me

l'envoyer ces jours-ci : il est pour le parlement même; celui-ci le défend cependant, mais c'est comme réveillant les disputes par un nouveau tocsin et comme imprimé sans autorisation.

Arrêt du parlement de Toulouse, qui supprime une thèse de théologie soutenue par les cordeliers de Pézenas; on y disait que Jésus-Christ, *ut homo*, pouvait donner des lois aux princes de la terre, d'où l'on pouvait inférer que le Pape, qui est vicaire de Jésus-Christ, a le même droit sur les princes.

J'avoue que cette condamnation me paraît impie, non que la conséquence ne soit très-condamnable, et je me serais contenté de la répéter ici comme conséquence; mais, ne distinguant Jésus-Christ *ut homo* d'avec *ut Deus*, je ne puis fixer et diminuer ainsi son pouvoir. Il a dit que son royaume n'était pas de ce monde, dans une certaine occasion où il s'agissait de payer le tribut; mais il dit ailleurs qu'il pouvait tout, et il est impie de fixer le pouvoir d'un Dieu.

25 *juillet*. — Le parlement a condamné au feu par la main du bourreau une requête du 11 juin signée de dix-neuf évêques ou archevêques, présentée au Roi et imprimée pour demander justice contre le parlement de Paris, qui a déclaré l'archevêque de Paris auteur du schisme.

Certes, cette flétrissure de la requête est un peu forte, et le Roi le souffre, ne cassant point l'arrêt, ce qui vient du partage qui est dans le conseil, où le garde des sceaux Machault veut grand mal aux évêques sur les affaires temporelles du clergé.

30 *juillet*. — Le cardinal de la Rochefoucauld ar-

rivé à Compiègne, le Roi l'a entretenu tête à tête un quart d'heure dans la chambre des perruques[1], peu avant le conseil d'État, ce qui a fait grand bruit. L'on dit que la cour est fort lasse des importunités du parlement, et qu'il est question d'y mettre ordre.

Mme la comtesse de Saint-Florentin est fort mal d'une attaque d'apoplexie.

Mon frère a toujours la goutte qui le mine et qui ne finit point. Il a été question, il y a quelques jours, de dépêcher un courrier à mon fils dans sa tournée pour le faire revenir promptement à Compiègne, dans la mauvaise situation où mon frère paraissait; cependant il redouble de courage à paraître suffire à ses fonctions et à se montrer. Il est venu à Paris tenir son audience avec mauvaises jambes et mauvais visage; pendant ce temps-là sa femme et sa belle-fille ont donné un grand bal à Compiègne à toute la jeunesse de la cour, ce qui a paru extraordinaire dans la mauvaise santé où était le maître de la maison.

1er *août*. — On a placardé dans plusieurs sacristies de paroisses de Paris une affiche manuscrite en latin que j'ai. Elle annonce grande fureur des molinistes contre le parlement et ses arrêts. Le 28, il a dû y avoir assemblée des chambres sur cette pièce séditieuse.

Il paraît deux nouvelles lettres, imprimées in-12, qui mettent en pièces les raisons des constitutionnaires et surtout de l'archevêque de Sens.

1. Il y avait à Versailles un *Cabinet des perruques*, nommé aussi *des Termes*. Ce passage nous apprend qu'un cabinet semblable se trouvait à Compiègne, et probablement dans chacune des résidences royales.

Le parlement de Toulouse a fait des remontrances du 17 juillet, que l'on vient de publier imprimées : c'est au sujet d'une affaire de refus de sacrements que le Roi a évoquée ; le parlement a obéi, mais remontre avec la plus grande force que c'est une injustice, et traite à fond le désordre des évocations. Tous les parlements se montrent ainsi grands jansénistes ; le jansénisme devient la religion universelle et dominante du royaume. La raison en est que ce n'est point une hérésie positive, et qu'il ne s'y agit que de l'intrigue des jésuites, contre laquelle tout le royaume se soulève.

J'ai l'arrêt du parlement de Paris, du 22 juillet, qui condamne au feu par le bourreau la prétendue requête des sous-fermiers du domaine, pour tirer le droit du contrôle des billets de confession[1].

Le 22 juillet, Sa Majesté répondit aux gens du Roi que la grand'chambre avait bien fait de connaître d'une certaine affaire de schisme, et que son intention était que la grand'chambre connût désormais de ces matières ; mais, comme on est monté sur un ton de grande désobéissance, l'assemblée des chambres ayant délibéré le 27 juillet sur cette affaire, il y passa tout d'une voix que de pareilles matières appartenaient à l'assemblée des chambres. On a enregistré la réponse du Roi, cette décision (contraire), et le discours du président Molé, qui a fondé la même décision. Reste à savoir si l'on obéira dans le fait ou non.

1. *Requête des sous-fermiers du domaine au Roi, pour demander que les billets de confession soient assujettis au contrôle.* 1752, in-12. Cette plaisanterie est attribuée par Barbier à l'avocat Marchand, avec coopération de l'abbé Mey.

2 *août.* — Les gens de cour disent partout et soufflent dans Paris qu'il est temps que le Roi venge son autorité blessée par le parlement qui le contredit sur tout, qui élève autel contre autel, que l'on voit supprimer des livres en même temps que le conseil supprime les mêmes.

Voici la grande pomme de discorde que l'adresse du ministère croit avoir jetée dans le parlement : c'est d'avoir fait déclarer par le Roi que ces affaires se devaient aller à la grand'chambre, et non aux chambres assemblées. L'on croit que cela va mettre scission entre la tête et les membres; cependant, nous voyons tout le contraire par le parti qu'a pris le parlement sur cela.

Il y a cependant beaucoup à dire sur cette compétence et ce tribunal des chambres assemblées. Une compagnie assemble les chambres pour sa discipline, mais le parlement est fondé en exemples de les convoquer ainsi pour les lois générales et pour la grande police. Il prétend que le schisme est de grande police, et voilà qu'elle en a fait un tribunal ordinaire pour toute affaire particulière tendante à schisme.

Assemblé ainsi, le parlement devient plus fort, et donnera les lois qu'il voudra : il devient un *corps national*, il approche des états généraux et du parlement d'Angleterre. *Divide et impera* est le grand principe de l'autorité monarchique; par conséquent, *collecti simul fortiores sunt* est le grand principe qui détruit l'autorité monarchique.

3 *août.* — M. Silvestre[1], maître à dessiner de M. le

1. C'était le père du baron Silvestre (Augustin-François), agronome, membre de l'Académie des sciences, mort en 1851.

Dauphin, frère d'une demoiselle Silvestre, maîtresse à dessiner de Mme la Dauphine, venue de Dresde peu après cette princesse, et qui passe pour la gouverner, Silvestre donc a demandé l'emploi de garde des dessins du cabinet du Roi, vacant par la mort de Coypel, mais M. de Vandières, qui en dispose, lui a préféré le fils de Cochin, fameux graveur. Silvestre a écrit à M. de Vandières une lettre très-injurieuse; il l'a montrée à sa sœur, la marquise de Pompadour, et celle-ci au Roi, qui a fait mettre Silvestre au For-l'Évêque, où il est depuis quatre jours. Grande brouillerie du Dauphin, ou plutôt bouderie, haine de la famille royale contre la favorite, orage à la cour. Nous y verrons la sagesse du Dauphin, ou les mauvais conseils qu'il en peut recevoir.

Le grand procès de M. de Klinglin est évoqué et renvoyé au parlement de Grenoble, qui a déjà délégué des commissaires à Strasbourg. La ville de Strasbourg perdra nombre de ses priviléges par l'issue de cette triste affaire.

5 *août*. — J'ai eu hier à midi la nouvelle d'une grande alarme sur la vie de M. le Dauphin, et, depuis vingt-quatre heures, on ne sait dans le pays que j'habite où en est ce sujet de terreur. L'on dit qu'il a eu une violente indigestion, et que, les médecins s'étant trompés, ce prince a été saigné du bras et du pied, et qu'il était très-mal au départ du dernier courrier. Le Roi est parti sur-le-champ de Compiègne et arriva à Versailles la nuit du mercredi au jeudi. S'il arrivait le malheur que je crains, il ne resterait plus que M. le duc de Bourgogne, âgé de onze mois, pour succéder

Roi. De quelle minorité le royaume serait menacé! il y a peu de personnages pour maintenir l'ordre, combien il y en a d'assez avides pour susciter des ubles! Les intrigues de cour sont grandement fones aujourd'hui sur la famille royale, et surtout sur le Dauphin, qui commençait à marquer son sufige. M. de Maurepas prétendait bien revenir incesmment par ce canal; quantité d'intrigues subalrnes tablent sur ceci, et surtout la clique des dévots. Ensuite, et par des réflexions plus sinistres, vient la ccession au royaume disputée entre la branche esgnole et celle d'Orléans; vient aussi la régence en s de mort du Roi. Appartiendrait-elle à la Reine ou Mme la Dauphine? Pour moi, je crois que ce serait la mère du successeur et non à la grand'mère, r la régence n'est qu'une tutelle où la mère est éférée à l'aïeule, comme s'intéressant le plus à son pille.

Notre commerce maritime commence à aller de ieux en mieux. J'ai vu des gens de nos colonies des s et du Canada qui m'en ont dit les succès; le port Nantes surtout est rempli de nos vaisseaux amériins. L'on sait les grands progrès de notre compagnie ientale; en Guinée, nous fournissons l'Espagne des gres qu'il lui faut dans son Amérique méridionale. i vu hier la liste de nos nouveaux vaisseaux de ierre construits au seul port de Rochefort : six faits six sur le chantier, avec quatre nouvelles frégates trois flûtes.

Le garde des sceaux du roi de Sardaigne (le comte avandi Spada), ayant eu quelque déboire à la cour, est jeté par sa fenêtre et s'est tué.

6 *août.* — Les nouvelles du Dauphin sont qu'il a la petite vérole, mais qu'elle est d'une bonne espèce; il a été saigné trois fois. Le Roi et la Reine se sont rendus sur-le-champ à Versailles; ils ont laissé Mesdames à Compiègne, où Mme Adélaïde dépérit chaque jour, ce qui a commencé à la mort de Mme Henriette, sa sœur. La sensibilité et le bon cœur se sont donc retirés dans la famille royale; mais pourquoi l'esprit n'étend-il pas ces sentiments sur le sort des peuples?

Nouvelle Académie des sciences établie par lettres patentes à Séville; mais que dira l'Inquisition à chaque ouvrage, si ces ouvrages valent quelque chose?

Le conseil vient de supprimer par arrêt les belles remontrances du parlement de Toulouse[1], comme étant imprimées sans permission et n'étant pas de nature à l'être.

7 *août.* — La nuit de samedi à hier, M. le Dauphin a été très-mal, avec transport au cerveau; mais, sur les quatre heures, il s'est trouvé mieux, et la petite vérole commence à sortir. Toutes Mesdames sont revenues à Versailles deux jours après le Roi.

Que d'intrigues dépendent de la vie de ce prince, sans compter l'importance dont est sa conservation au repos de l'État et à la sûreté de nos négociations : M. de Maurepas et son parti, quantité de gens de cour, toute la famille royale qui veut participer à l'exercice de l'autorité, des femmes et surtout des valets, toute cette intrigue tendante à l'argent et à ruiner ce pauvre royaume sous un roi tendre, sen-

1. Voyez *Nouvelles ecclésiastiques*, 1752, p. 153.

sible, doux et irrésolu, les dévots par-dessus tout dont la cabale devient terrible et menaçante !

9 août. — Nous attendons avec grande impatience des nouvelles de l'état du Dauphin de France. On me mande que les médecins caractérisent sa petite vérole de confluente, qui est la plus mauvaise de toutes, car il y a abondance d'humeur et d'éruption dans le sang qui veut sortir à la fois. Le Roi et la Reine sont enfermés avec ce prince; la Dauphine est confinée dans son appartement; les princesses et le reste de la cour sont à Trianon. L'on est fort triste à la cour, à ce que l'on me mande.

L'on compte qu'il est sorti, cette année, près de cinq mille personnes de la seule province de Languedoc.

L'on vient de publier une ordonnance qui défend aux voituriers de les sortir, à peine de grosse amende; mais quelle loi stupide!

11 août. — La nuit de M. le Dauphin, de mercredi 9 à jeudi 10, a été très-mauvaise, comme on l'avait prévu; mais il a été mieux le jeudi à 9 heures. Mme la Dauphine se distingue par des soins de surérogation pour son époux et un grand courage dans cette maladie; l'on prétend que, de cette affaire-là, elle augmentera beaucoup en crédit, et près du Roi, et dans le public. Les apparences sont que notre Dauphin se retirera de ceci.

12 août. — Alternativement mauvaises et bonnes nuits du Dauphin. L'on espère beaucoup, et les cabales

se taisent; mais il est dommage que ce prince se soit donné ces deux tâches depuis un an, de regretter M. de Maurepas, de souhaiter son retour au ministère, et d'aimer le fanatisme des molinistes, comme il fait. La bigoterie surtout et l'inquisition sont en aversion au public.

Le parlement de Paris augmente en autorité. Le président Chauvelin, nouveau premier président de la Tournelle, a écrit aux commissaires de quartier de Paris pour qu'ils lui rendissent compte chaque semaine des désordres de Paris, et, en conséquence, il donne ses ordres, ce qui prend d'autant sur la charge de lieutenant de police et sur les fonctions de secrétaire d'État.

13 *août*. — M. le Dauphin paraît hors d'affaire; il est entré dans son dixième jour.

Le peuple de Paris a paru s'inquiéter peu de ce grand danger, et tenait de mauvais discours.

Il a passé de faire de grandes dépenses en bâtiments à Compiègne, et qu'on y dépenserait quatorze millions. L'on va abattre les hôtels des ministres à ce château, et l'on va y faire grandes cours et avant-cours[1].

Ce qu'on avait dit de l'École militaire n'a pas lieu; Duverney a refusé de s'en charger de nouveau, et laisse ce soin à M. de Vandières, de sorte que ce bâtiment ne va pas plus vite que ci-devant, c'est-à-dire en est encore au puits.

1. Voyez l'*Histoire du Palais de Compiègne*, par J. Pellassy de l'Ousle. Paris, Imprimerie impériale. 1862, in-f°.

M. le Dauphin, avant sa maladie, avait eu grande
ortification, comme nous avons dit, de l'emprisonne-
ent du sieur Silvestre, maître à dessiner des enfants
France, qui est aujourd'hui au For-l'Évêque, pour
lettre insolente qu'il a écrite à M. de Vandières,
on dit même que le Roi avait assez mal reçu M. le
auphin sur ce qu'il lui en avait dit.

L'on parle beaucoup dans le public d'un terrible
onopole que M. de Machault exerce dans les blés
[redacted] le compte du Roi. Voulant retirer les avances
[redacted] fait [redacted] Majesté pour subvenir à la cherté du
cet hiv [redacted] ère fait vendre ces blés royaux
les marché [redacted] u'il veut; ces blés sont à
[redacted] gâtés, et l'on empêch [redacted] particuliers d'en por-
r [redacted] leur aux marchés, de [redacted] e que le peuple est
[redacted] rri, que cela pourra do [redacted] r des maladies, et
[redacted] grains se soutiennent tou [redacted] s très- [redacted] er, mal-
é l'a [redacted] ndance de la récolte. C [redacted] influe aussi sur
s [redacted] grains, comme sur l'av [redacted] e, ainsi que sur
s foins [redacted]

Le sie [redacted] ouret, fermier génér [redacted] eu appliqué, a
pendant [redacted] anutention des ferm [redacted] On s'en étonne,
ceci est le [redacted] d'énigme de sa f [redacted] ur : il avait pro-
is, dit-on, à [redacted] e Machault [redacted] i faire faire pour
Roi une affair [redacted] quaran [redacted] llions; les voilà, si
ême cela ne va [redacted] Bouret a brillé déjà par
monopole du blé : sous prétexte d'avoir secouru la
rovence, il a ensuite pillé la Guyenne et a pensé être
endu à Bordeaux. Il a un coup d'œil hardi pour ce
ommerce du blé, et véritablement ceci est un coup
es plus téméraires, s'il est vrai. Se pourrait-il que
s financiers imagineraient d'attribuer au Roi la four-

niture exclusive du blé, comme on a fait du sel et du tabac? Sous le prétexte de secourir le peuple dans la disette, le Roi fait venir des blés; on ne prend aucunes précautions naturelles; les fermiers généraux et la finance administrent ce prétendu secours, et l'on voit où cela conduit.

L'on dit que tous les boulangers sont à moitié dans ce secret, le reste perce : cela va à des séditions; déjà les révoltes de Rouen du mois d'avril avaient pour cause les mêmes manœuvres découvertes par le parlement de Normandie. Enfin il n'y a plus qu'une voix à dire que le garde des sceaux, pour subvenir aux besoins de la cour, s'est fait marchand de blé.

18 *août*. — L'on parle d'une querelle sérieuse qu'il y a eu entre le Roi et M. le Dauphin. Comme le royaume est gouverné par Mme de Pompadour, on avait fait passer une affaire où M. Poisson, père de cette marquise, devait être à la tête : c'était, dit-on, une entreprise pour fournir des vivres à tout le royaume (je vois que c'est cette compagnie des vivres dont on m'a parlé il y a quelques jours). M. le Dauphin, poussé par ceux qui l'entourent, et ceux-ci poussés par l'avarice, y a demandé des intérêts; cela lui a donné occasion de parler contre M. Poisson et les parents de la marquise, sur quoi, il a dit des choses déplaisantes au Roi, comme, entre autres, que ledit sieur Poisson avait été condamné au gibet pour monopole de blés, il y a quatorze ans. La conversation s'est échauffée sur cela, ainsi que sur l'emprisonnement du sieur Silvestre, et M. le Dauphin s'est retiré

à Versailles avec un chagrin qui lui a échauffé le sang et causé, dit-on, sa maladie.

L'on m'assure encore que le Dauphin est revenu de sa prévention pour le molinisme, ayant compris que cela déplaisait trop au public, et voyant que les évêques étaient aujourd'hui dangereux à l'autorité royale.

En tout, la famille royale commence à donner au Roi de la tablature, à l'instigation de ceux qui l'entourent. Ce serait le cas d'un premier ministre qui se mettrait au-dessus de ses demandes en faisant parler le Roi; autrement le monarque cède avec faiblesse, et la marquise, craignant de se l'attirer pour ennemie, et prétendant à son amitié par des grâces, porte encore le Roi à la faiblesse. C'est ainsi que Mme Infante a obtenu son séjour en France, qui va coûter quelques millions.

Le Roi doit aller ces jours-ci à Notre-Dame avec la Reine pour un *Te Deum* à l'occasion de la convalescence du Dauphin. L'on craint que le peuple ne lui marque que peu de joie.

24 *août*. — On va tirer un feu d'artifice à l'Hôtel-de-ville pour la convalescence de M. le Dauphin; on le dit des plus mesquins.

Le Roi a donné cinq cents louis de récompense à chaque médecin qui a contribué à cette illustre guérison.

On assure que le prince Édouard réside dans une petite ville à trois cents lieues de Rome. Le cardinal d'York tient bon pour correspondre toujours avec l'abbé Lercari, exilé à Gênes, et à ne se point sou-

mettre à son père; le chevalier de Saint-George tient bon aussi. Voilà une famille de têtes de fer.

Grand combat dans la mer Adriatique entre les vaisseaux de Venise et treize chebecs algériens, dont six ont été coulés à fond.

On agrandit le port de la Rochelle; on y dépense jusqu'à quatre millions.

22 *août*. — Les 18 et 19, il y a eu assemblée des chambres sur le schisme, et il y en aura une aujourd'hui.

Ordonné aux gens du Roi de veiller à ce que les églises paroissiales soient desservies là où elles manquent de curés et de vicaires pour leur contumace sur le schisme, suivant la Déclaration du Roi de 1686. On a blâmé, admonesté et banni quelques-uns de ces curés ou vicaires, l'instruction par contumace étant finie.

On assure que les États de Languedoc vont être rétablis; il est arrivé à Paris un évêque dans ce but, pour se joindre à l'archevêque de Toulouse.

Il résulte cependant une grande crise de l'ordre, intimé à l'archevêque de Paris par le parlement, de se conformer à l'édit de 1686, car l'archevêque, de concert avec les autres prélats ayant tous signé la lettre au Roi que nous avons vue, garderont le respect humain et voudront soutenir leur rôle de réguliers constitutionnaires et d'indignés contre le parlement. Ledit archevêque de Paris ne manquera pas de dire qu'il a pourvu ses paroissiens de curés et de vicaires, que le parlement les fait déserter de leurs paroisses pour avoir obéi à leurs ordres et à ceux de

l'église et que ces ordres sont réguliers, que, s'ils en commettent d'autres, ce ne peut être qu'en leur renouvelant les mêmes ordres pour les billets de confession et pour l'obéissance à la bulle. Que peut faire alors le parlement de Paris, sinon deux choses, ou commettre d'autres desservants, mais qui donnera l'institution canonique? aucun évêque ne voudra s'y prêter; ou de s'en prendre à l'archevêque et de saisir son temporel? Vous verrez alors le parlement d'Aix (concerté avec celui de Paris) user de la même saisie contre l'archevêque d'Aix. Oui, je crois que c'est là le parti qu'on prendra; mais le Roi, par des arrêts du conseil, évoquera et donnera mainlevée des jouissances temporelles. Cependant il y aura d'autres procédures à redouter dont s'aviseront les parlements.

24 *août*. — J'ai passé hier la journée à Versailles, et voici ce que j'y ai ramassé.

L'on croit que le marquis de Mirepoix sera bientôt déclaré gouverneur du duc de Bourgogne, choix fort approuvé d'avance. Le duc de Chaulnes échoue à cette vue par sa bigoterie, son peu d'esprit, quelque pédanterie au lieu de savoir. Il s'est trop prostitué à la marquise de Pompadour, ainsi que M. de Duras. Les courtisans qui voient bien, comme le maréchal de Richelieu, se retirent de cette dame, dont la chute approche, dit-on, et ils auraient honte d'avoir cette prostitution pour reproche, quand la faveur cessera.

Le Roi est rongé de chagrin et y tombe quelquefois d'une façon à désespérer ceux qui l'approchent. Il y a quatre jours qu'étant à la chasse à Chatou, il était d'une humeur extrême; rêveur, distrait et noir, il

semble méditer quelque coup, comme l'expulsion de la marquise, et de prendre un premier ministre, se voyant dans de grands embarras pour son gouvernement : finances, épargnes, parlement, église.

En attendant, la marquise dispose de tout. Mon frère dit tout haut devant moi qu'il ne peut rien accorder au mérite, et que Mme de Pompadour lui arrache toutes les places à donner. Elle se croit reine et semble l'avoir rêvé une nuit. Elle disait dernièrement aux ministres étrangers : « Voilà bien des mardis où le Roi ne pourra vous voir, messieurs, car je ne crois pas que vous veniez *nous* chercher à Crécy. » Ce *nous* assimile à la Reine : on se moque fort de ces discours. Son frère, M. de Vandières, se fait beaucoup d'affaires avec les gens de la cour pour les bâtiments.

La cour est fort troublée, brouillée, et rien n'y est respecté. Le mariage du fils de M. de Chaulnes est accordé avec Mlle Alexandrine, fille de Mme de Pompadour. Il était question il y a deux jours si le Roi irait ou n'irait pas lui-même à Paris au *Te Deum* à Notre-Dame, crainte de mauvaise réception par les Parisiens; mais enfin quelques honnêtes gens l'ont déterminé à ce coup de courage, et Leurs Majestés y vont dimanche.

La marquise de Pompadour a plus de crédit que jamais, et s'en vante; elle est, dit-on, le cardinal de Fleury et demi. Mon frère dit à qui veut l'entendre qu'elle lui enlève toutes les places qu'il destinerait aux gens de mérite.

M. le Dauphin va passer quelques jours à Meudon avec Mesdames, et l'on croit que cette maison de campagne pourra bientôt lui être donnée.

Le garde des sceaux a montré à Mme de Pompadour un devis pour bâtir à neuf la maison d'Arnouville, qui va à deux millions deux cent mille livres. On le commence : quelle honte, dans un temps où il y a une si grande rareté d'argent!

Le maréchal de Richelieu fait bâtir sa maison de chasse de Gennevilliers[1] : il y construit une rotonde qu'il nomme le *Temple de l'amour*; elle est située sur une glacière, de sorte qu'on dit que c'est l'amour à la glace : cela coûtera cinquante mille écus.

M. le Dauphin n'abandonne point, comme on avait dit, ses idées bigotes; il est plus soufflé que jamais par les dévots qui l'environnent. L'on dit sa tête et ses idées embrouillées et dans une confusion terrible de critiques, de menues dévotions et de propos de femmelettes qu'il prend chez ses sœurs et chez la Reine.

Le garde des sceaux prend consistance et devient poli. M. de Saint-Contest, se fiant en l'appui de ce ministre, dont il est la créature, se montre peu, ne voit pas les courtisans et se conduit avec plus de sagesse que d'habileté. Il apprend assez bien sa charge, mais travaille peu; il défère au maréchal de Noailles en toutes choses. Il vient de chasser l'abbé Marquet, qui était le seul habile homme qui restât dans ses bureaux, mais qui excitait la jalousie du sieur de la Chapelle. Il ne peut parvenir à faire partir nos ambassadeurs nommés pour les pays étrangers, chacun ayant ses patrons qui favorisent leur lenteur à partir pour économiser leurs appointements.

1. Département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis. Cette maison de campagne existe encore avec les dépendances indiquées ici.

Le chancelier est méprisé plus que jamais, et se montre d'une épaisseur extraordinaire. C'est à lui que l'on doit le déchet où est tombée l'autorité royale.

J'ai vu le Roi obsédé d'évêques à Versailles : leurs menaces contre les parlements effrayent un si puissant monarque.

L'archevêque de Tours a fait un nouveau refus de sacrements, faute de billets de confession, ce qui a été déféré au parlement.

L'ancien évêque de Mirepoix travaille avec le Roi plus que jamais, et y demeure très-longtemps à chaque séance.

Cependant le parlement avance en arrogance, et conduit son autorité avec une suite de principes et de conduite que l'autorité du trône est fort éloignée d'avoir[1].

27 *août*. — Le bruit augmente trop que le Roi se

1. Les prétentions du parlement en matière de discipline religieuse ont été spirituellement chansonnées dans une de ces nombreuses satires du temps auxquelles d'Argenson a fait précédemment allusion. Nous citerons les premiers couplets de cette pièce, que nous croyons inédite.

Chanson sur l'air : *Servantes, quittez vos paniers.*

De la bulle *Unigenitus*,
Point de notre croyance,
A l'avenir, c'est un abus
De prendre la défense.
Ne recevons plus cette loi,
Suivons en matière de foi
Le parlement, le parlement,
Le parlement de France.

Qu'à cette Constitution,
A dit toujours l'église,

mêle aujourd'hui du commerce des blés, et, comme son prix augmente chaque jour, malgré l'abondante récolte, cela fait un effet très-dangereux pour le gouvernement, car rien ne diminue, et l'on assure que le blé se tiendra cher encore toute cette année. L'on prétend qu'il se fait de grands enlèvements de blés; je le croirais bien, car cette compagnie des vivres du royaume, dont m'a parlé dernièrement M. H..., songe sans doute à acheter ou arrher des blés au plus tôt, pressée par des ordres supérieurs et par son intérêt, comptant de clerc à maître; le prix d'achat ou d'arrhe ne lui importe en rien. Ajoutez à cela ce mauvais principe dont j'ai tant ouï parler, qu'il faut que le blé soit toujours à un certain prix pour que le fermier paye son maître et le Roi. Oh! quel faux point de vue et qu'il est dangereux! car la plus grande abondance et le meilleur marché des vivres nécessaires est le meilleur des principes, mais, jusques ici, on avait laissé ce principe en théorie, et voici qu'on va le mettre en pratique. L'on voit bien que le gouvernement va se rendre maître du prix des vivres. S'il le gouverne mal, tout est perdu.

Après notre décision,
Toute âme soit soumise.
Mais aujourd'hui l'autorité
Est dans l'infaillibilité
Du parlement, etc.

Jadis, pour affermir la foi,
Nos pères en concile
Du Saint-Esprit prenoient la loi,
Consultoient l'Evangile;
Ce n'est plus la bonne façon :
L'Esprit-Saint doit prendre leçon
Du parlement, etc.

Par ceci, je commence à croire ce que j'ai cru le plus tard que j'ai pu, que M. de Machault prétend faire ressource pour le Roi par grand gain sur les grains, poussé à cela par les financiers qui l'entourent, par Bouret et par les amis de la marquise; on lui déguise le monopole en bien public. Qu'il soit ou non de bonne foi, ces gens-là voudront gagner beaucoup; on les laissera faire et l'on y participera. Cependant les effets de cela sont fort dangereux, car déjà l'opinion l'est beaucoup. L'on a vu les révoltes de Rouen et même celle du parlement de Paris sur cela. Le parlement de Paris peut entrer en pareille révolte à la première sédition de Paris. Que l'on se persuade qu'il serait pour le peuple, et qu'il ferait des exemples de ceux qui se seraient mêlés d'un monopole si terrible.

A la dernière foire de Beaucaire, les Anglais avaient envoyé des commissionnaires pour nous enlever toutes nos soies; on y a mis ordre le mieux qu'on a pu, on a rétracté les marchés, et l'on ne leur a permis d'en enlever que pour vingt mille écus. Depuis la paix, l'on voit que les Anglais s'attachent à nous enlever les soies et à nous empêcher d'en avoir dans tous les pays où on en achète, et, par là, nos manufactures tombent de tous côtés. Joignez à cela la quantité d'habitants sortis du Languedoc depuis peu, et que l'on fait monter à cinq mille cinq cents personnes, ceux sortis d'Alsace et de Flandre pour le tabac, voilà de quoi faire tomber beaucoup de nos manufactures. L'on prétend que cela refluera sur l'agriculture, mais c'est un grand inconvénient d'aller au bien par le mal. Cette chute du commerce vient de pauvreté, et non de philosophie. D'ailleurs, la tyrannie de la finance a

rendu les campagnes un séjour si affreux, qu'on ne saurait y vaquer à l'agriculture avec prospérité.

L'on prétend que le Pape va nous envoyer ici le général des Dominicains, qui est Français[1], qu'il le créera cardinal *ad hoc*, et que ce sera pour mieux arranger les affaires bruyantes de la bulle *Unigenitus*.

28 *août*. — Le nouvel archevêque de Tours (Fleury) brûle de se distinguer dans la carrière ultramontaine. Il a fait refuser les sacrements à un ecclésiastique de Tours suspecté de jansénisme, ayant exigé un billet de confession, et, de peur que le curé ne fût intimidé, l'archevêque a couché deux nuits chez le moribond, lequel est mort sans confession. L'on s'est pourvu au bailliage de Tours, qui s'est comporté suivant les intentions du parlement de Paris. Cependant M. le chancelier a écrit à ce bailliage et siége présidial, lui défendant de passer outre, et cette lettre porte que le Roi désapprouve la conduite du bailliage, lequel a préféré de suivre l'arrêt du parlement plutôt que celui du conseil. Et, malgré cela, le bailliage a été son chemin.

29 *août*. — L'article de Londres, dans la *Gazette de Hollande*, dit qu'on y a eu avis que les Français faisaient un nouvel établissement à la côte de Malabar. Voilà le travail de M. Dupleix, qui, piqué au jeu, veut consacrer sa vie à l'extension prodigieuse de notre compagnie des Indes, pour démolir les partisans de M. de la Bourdonnais. Pour moi, après avoir chéri

1. Antoine Brémond, né à Marseille, général des Dominicains depuis le 1er juin 1748, mort le 11 juin 1755.

celui-ci par ses factums, comme a fait tout le public, je suis mon amour pour lui, en appréhendant qu'il n'ait eu grand tort, et son adversaire grande raison.

Beaucoup de nos protestants français se réfugient en Irlande où on les a naturalisés. Combien de malheurs a notre population, pour qu'on nous dépeuple par toutes les causes imaginables, et aujourd'hui par la religion, autant que par la politique et par la finance !

30 *août*. — Voici de nouveaux troubles. J'ai parlé du refus de sacrements à Tours; le curé de Saint-Pierre-le-Puellier[1] les a refusés à l'abbé Maignée, janséniste, et ce, par ordre de l'archevêque de Tours, qui a couché deux nuits dans cette maison pour garder à vue l'exécution de son ordre. Mais le bailliage a été son chemin, et a ordonné à ce curé de les administrer. Arrêt du conseil du 23 de ce mois qui casse et annule tout ce qu'a fait ledit bailliage, et les motifs en sont la surprise que fait au Roi la conduite de ce bailliage qui devait renvoyer cette affaire aux supérieurs ecclésiastiques, puisqu'il s'agit de matières de sacrements, que le curé avait les ordres de l'archevêque et que ce bailliage n'a pas suivi l'arrêt du conseil du 29 avril, qui devait se conformer à l'édit de 1695, touchant les sacrements et les matières spirituelles.

31 *août*. — Dimanche dernier, le Roi, la Reine et la Dauphine furent à Paris remercier Dieu à Notre-

1. Ce curé s'appelait Pétard. Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1752, p. 174, 182, etc.

Dame de la convalescence du Dauphin. On avait fait baisser le pain au marché de samedi, pour faire mieux recevoir Leurs Majestés. Cependant un pauvre homme s'attacha au carrosse de la Reine, dès l'endroit du chemin qu'on nomme le Point du jour, pour crier en montrant du pain noir : « Voilà, Madame, ce qu'on nous fait payer 3 sous la livre ! » La Reine le renvoyait au Roi, et enfin ordonna à ses gardes de prendre son nom pour qu'il vînt la trouver et pour qu'elle l'assistât. Le Roi changea de chevaux au Petit Cours. Il y avait quelques badauds qui criaient-là *Vive le Roi !* mais, dans Paris, personne ne cria.

Le maréchal de la Fare, âgé de soixante-dix ans, a la petite vérole qu'il a prise chez la Dauphine, et en est très-mal.

M. Klinglin, préteur de Strasbourg, à qui l'on fait son procès pour concussion et infidélités, est à l'extrémité. Ce qu'il a de mieux à faire est de mourir ; mais son fils, accusé comme lui, n'échappera pas à la justice.

Le Roi marie le comte de Revel, troisième cadet des Broglie. C'est, dit-on, un joli garçon, et, à cause de cela, le roi augmente sa pension jusqu'à 8000 l., et la garantit pour douaire à sa femme qui est la fille de Savalette, fermier général. Voilà cette mode qui s'étend, de donner des pensions énormes aux courtisans, et d'y attribuer des douaires. Par là le Roi, n'ayant pas assez de revenus, demande davantage à ses peuples et les rend malheureux. Mme de Pompadour arrange ces sortes de grâces, quand les courtisans s'attachent à elle ; elle croit s'attirer louange, et, au contraire, déplaît souverainement au public.

2 *septembre*. — Avant-hier, Mme de Pompadour donna au Roi son bouquet ou fête pour la convalescence du Dauphin. C'était un feu d'artifice magnifique à Bellevue ; on avait eu soin d'en tourner la décoration du côté opposé à la ville de Paris que l'on a prise en grande aversion.

A l'entrée du Roi, dimanche dernier, pour le *Te Deum* à Notre-Dame, il y eut un grand silence sur les bénédictions que le peuple donne ordinairement au Roi. Il n'y avait que quelques voix solitaires ; d'autres les faisaient taire, et criaient : « Vive M. le Dauphin ! Donnez-nous du pain. »

3 *septembre*. — Il y a eu assemblée des chambres mardi dernier, 29 août. La compagnie chargea les gens du Roi d'aller à Sa Majesté pour lui demander que le parlement fût prorogé et n'eût point de vacance, attendu les affaires importantes qu'on y traite depuis le commencement de l'année ; mais il sera certainement refusé sur cette proposition généreuse et laborieuse, car le Roi, inspiré par les jésuites, compte les jours où le parlement finira ses séances. Et déjà la cour commence à se déclarer contre les principes que le parlement semblait avoir gagnés, et la politique de cour n'a pas été assez parfaite pour dissimuler jusqu'au 8 septembre.

On n'a pas été content au parlement du compte qu'ont rendu les gens du Roi de ce qu'ils avaient fait pour pourvoir de desservants les églises que le fanatisme épiscopal et la rigueur des arrêts ont privées de pasteurs. On les a chargés de nouveau de suivre ces ordres, conformément à l'édit de 1686.

4 septembre. — Enfin je reçois nouvelles et pièces concernant ce qui s'est passé au parlement le premier de ce mois.

La veille, arrêt qui condamne au feu, et par la main du bourreau, la Requête des évêques et archevêques du 11 juin, imprimée sans permission. Il est à remarquer que le Roi avait supprimé cette pièce, quelques jours auparavant, sans s'exprimer autrement que : *collationnée ce* 11 *juin*; et ci-devant, quand le conseil avait prévenu ces condamnations ordinairement à titre de contravention aux règlements de la librairie, le parlement s'en contentait; mais ici le parlement condamne à des peines plus grandes, et l'a ajouté : « comme attentatoires à l'autorité royale, aux maximes et constitutions du royaume, » etc.

Il est vrai que cette requête imprimée a été signée par presque tous les archevêques et évêques du royaume, leur ayant été envoyée par les agents du clergé. Certes, voilà un terrible événement dans ces matières qu'un acte de tout le haut clergé français it qualifié comme si criminel par l'autorité nationale s parlements. Cet acte ou requête n'est qu'un long absurde sophisme, où l'on part d'une fausse supposition, qui est que la bulle *Unigenitus* soit doctrine. Elle est prohibitive d'un livre; mais elle n'enne aucune doctrine, puisqu'elle qualifie *in globo* propositions. L'on dit toujours à ces bullistes : nez-nous donc un formulaire, non de soumission le et implicite, mais de doctrine, où l'on marque dogme croire et quel dogme renier, et nous le rons; mais jamais les bullistes n'y acquiesceront. n publie en même temps des imprimés d'un

vieil arrêt du parlement au greffe criminel, qui enjoignit en 1548 aux évêques de se mieux comporter qu'ils ne faisaient à l'égard des luthériens, et ce, dans l'administration des sacrements.

Le 30 août dernier, arrêt du parlement qui condamne plusieurs curés ou vicaires par contumace, pour schisme ou refus de sacrements, faute de billets de confession.

Mais voici la grande affaire, c'est celle de Tours que [illegible] nous avons expliquée ci-dessus. Le 1er septembre, les chambres assemblées ont mandé les gens du Roi : on leur a demandé où en était cette affaire de Tours, ils ont répondu que cette procédure était cassée, en faisant entendre de leur mieux (sans le nommer) que c'était par un arrêt du conseil, et ils concluent à des remontrances au Roi.

Le parlement délibère et ne dit pas un mot de remontrance; il ordonne que la procédure sera recommencée par le parlement lui-même, les chambres assemblées, que les procédures lui seront apportées, que le curé de Saint-Pierre de Tours sera arrêté promptement et conduit prisonnier à la conciergerie du palais pour son procès lui être fait et parfait. J'entends dire par l'exempt de la maréchaussée de mon voisinage, qu'avant-hier matin deux archers de robe courte avaient amené vers Paris un abbé dans une chaise à deux, ce qui pourrait bien être ce curé, à quoi messieurs du parlement n'avaient pas perdu de temps, se servant de la poste pour cette capture, avant que la cour y eût pu donner ordre.

Le parlement fait plus : il donne ordre que de nouvelles instructions soient envoyées à tous les bailliages

et sénéchaussées pour suivre de plus près que jamais ces actes de schisme et refus scandaleux de sacrements, pour en donner avis d'office au parlement.

En même temps, paraît une brochure en 7 pages, intitulée *Réflexions sur l'arrêt du conseil du* 23 *août* 1752. C'est un chef-d'œuvre d'esprit et de principes sur ces matières, mais extrêmement altière, pour les parlements et contre l'autorité arbitraire du conseil et du ministère. On y montre que cet arrêt du conseil est une pure *démence*, une folie, une ineptie; on y accole une parallèle de Charles VI et des arrêts qu'il dicta pendant sa folie, on y montre la stabilité des tribunaux en règle, sans quoi l'ordre judiciaire, les fondements de la monarchie et toute la nation sont troublés et trahis.

[illegible] *septembre.* — Les Etats de Languedoc sont rétablis. Le roi a déjà reçu leur harangue, ils sont convoqués pour le 26 octobre. J'en ignore encore les conditions; les apparences sont que ce seront les mêmes que pour les États de Bretagne. Ainsi M. de Machault, par son obstination, vaincra peu à peu les obstacles qu'il trouve à ses plats desseins.

Le Roi a eu une conversation assez longue avec le cardinal de la Rochefoucauld, d'où l'on infère qu'il va y avoir même accommodement avec le clergé, et qu'il s'assemblera bientôt. Mais le clergé ne se soumettra jamais au titre de *tribut*, au lieu de don gratuit, et le ministre de la finance sera vaincu sur ceci.

Il paraît quelques imprimés anonymes : une fausse consultation de Sorbonne, qui est d'avis que les vicaires réhabilités par un arrêt du conseil, après avoir

été condamnés par arrêt du parlement, ne peuvent dire la messe, ni faire aucune fonction de citoyens comme de prêtres; — le discours de M. de Lamoignon chancelier de France, alors avocat général en 1719, quand il fit condamner un bref de Rome pour la bulle *Unigenitus*, avec de si grands sentiments patriotiques, accolé avec son arrêt du 23 août dernier, pour dénigrer ce gros magistrat[1]. Il paraît aussi une lettre bien affreuse et mauvaise contre les jésuites qui se cachent dans tout ceci, mais que l'on voit bien en être les ressorts uniques.

9 *septembre*. — La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France, et par toute l'Europe, que c'est la plus mauvaise de toutes les espèces de gouvernement. Je n'entends que philosophes dire, comme persuadés, que l'anarchie même lui est préférable, puisqu'elle laisse au moins les biens à chaque habitant, et que, quelques troubles, quelques violences qui y surviennent, ils ne préjudicient qu'à quelques particuliers, et non au corps de l'État, comme celui-ci. Nous voyons ceci dans un grand jour sous le règne actuel : un prince doux, mais de nulle activité, laissant aller

1. Se trouve, ainsi que beaucoup d'autres pièces imprimées ou manuscrites, citées vers cette période de nos Mémoires, dans un recueil de la Bibliothèque de l'Arsenal, 5 tom. en 2 vol. in-f°, J. F., 87 et 89, intitulé : *Portefeuille du marquis d'Argenson.* — *Refus de sacrements, Exil des Parlements.* Mayou, l'un des substituts du procureur général, l'informait, par des lettres anonymes, de tout ce qui se passait au sein du parlement, soit à Paris, soit dans les chambres exilées à Pontoise et ailleurs.

oses dont les abus, commencés par l'orgueil de [illegible]V, vont nécessairement à la perte du royaume; réformation quand elle est si nécessaire; nulle [illegible]; des choix sans lumières, des préjugés [illegible]ps sans examen; par là, tout va à la perte [illegible]e de plus en plus, tout tombe par morceaux, passions particulières font leur chemin sous terre nous miner et nous détruire.

[illegible]tés, il y a aujourd'hui la violence de moins, et [illegible]n grand point, mais les trames sourdes du vice ont qu'à un détriment plus assuré de la société, vertu et de la force nationale. Or, le même ca-[illegible] obscur, mol et prévenu, qui a dominé au mal ici, ne fait qu'en rendre le remède plus impos-[illegible] Cependant l'opinion chemine, monte, grandit, pourrait commencer une révolution nationale[1].

[1] [illegible] passage est curieux à rapprocher d'un article de la [illegible] *de France* (1752, p. 460) sur une fête donnée la veille [illegible] à son château de Segrez. « Le marquis d'Argenson, [illegible]nt ministre et secrétaire d'État, chargé du département des [illegible] étrangères, donna le 8, dans son château de Segrez, une [illegible]le fête en réjouissance du rétablissement de la santé de [illegible]neur le Dauphin. L'illumination du château et des jardins [illegible]it un coup d'œil frappant. On admira surtout celle du [illegible] de la cascade. Il y eut un magnifique feu d'artifice, dont [illegible]ion fut aussi parfaite que l'ordonnance en était ingénieuse. [illegible]ier avait tellement dirigé l'effet de l'artifice, que, par les [illegible] degrés ménagés dans la vivacité et dans les nuances du feu, [illegible] exprimer en quelque sorte les différents mouvements [illegible]tude et de joye, que la maladie et la convalescence de [illegible]neur le Dauphin ont fait éprouver à toute la nation. Cette [illegible] emprunta un nouvel éclat de l'affluence extraordinaire de [illegible]urs qui se rendirent à Segrez pour en être les témoins. » [illegible] prédictions sinistres, écrites au lendemain d'une manifesta-[illegible]te monarchique, ne sont-elles pas un signe des temps?

Le maréchal de la Fare[1] meurt endetté de cinq cent mille livres, après avoir payé des dettes par la vente de sa lieutenance générale au gouvernement de Bretagne. Il avait mangé plus de quatre millions, tant de son bien que de *paraguantes*[2] exercées avec des moyens légers et des qualités aimables, mais fausses; il avait dépouillé de tous ses biens son beau-père Paparel, et l'avait fait condamner[3] à perdre la tête; puis grâce de la vie, mais ses biens confisqués et donnés au gendre qui le laissait presque mourir de faim, ainsi que son beau-frère qui vit encore, mais très-malheureux. C'était un véritable courtisan, un homme du monde du siècle où nous sommes, grand mangeur, se connaissant en cuisine, festinant grandement dans ses places, n'en méritant aucune, ayant mal fait à la guerre, vrai maréchal de cour, conciliant ceux qui pouvaient lui être utiles, déchirant la vertu, ami du vice, gai et jovial, ami de tout le monde en apparence et n'aimant personne. Il laisse une sœur qui n'a pas de bien, et à qui l'on ne doute pas que le Roi ne donne une grosse pension.

Il paraît un écrit de seize pages in-8°, imprimé furtivement : *Avis d'un théologien sur la requête des dix-neuf évêques.* L'on montre que l'épiscopat, par sa conduite sur la Constitution, se comporte aujourd'hui en grand ennemi de l'Église et de l'État.

1. Philippe-Charles marquis de la Fare, maréchal de France le 26 octobre 1746, et non en 1741, comme on l'a répété souvent, et comme nous l'avons dit nous-même, t. I, p. 52, note.

2. Pots-de-vin.

3. Par la Chambre de justice, en mai 1716. Voyez notre t. I, p. 52, et le *Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 382, 397 et 407.

Il parait deux médaillons très-bien gravés en estampes; l'un est le Jugement de Salomon, par où l'on montre que la bonne mère aime mieux perdre son fils que de le voir diviser, et la fausse mère veut qu'on le sépare, ce qui signifie le *Schisme*. La bonne mère est la cour de Rome qui ne veut point le schisme sous ce pape-ci. Il est vrai que le silence de Rome sur cette affaire prouve bien que les jésuites retiennent le pape de parler, et que, si on le laissait parler, il donnerait raison aux parlements.

L'autre médaillon, intitulé *Antipathie*, représente le jeune conseiller des enquêtes qui a le premier opiné pour les partis de hauteur du parlement dans ceci, reçu favorablement du Sauveur du monde, et l'archevêque de Paris caressé par les démons de l'hérésie.

Le parlement a condamné au feu cette seconde estampe, ainsi qu'une *Lettre aux jésuites* qui est fort injurieuse.

L'on croit que ce nouveau radoucissement du Roi pour les prélats prouve que l'on va assembler le clergé pour en tirer grosse somme, les prélats vendant le clergé en cette occasion pour obtenir vengeance et satisfaction de leur orgueil.

Mercredi, veille du dernier jour du parlement, les chambres assemblées ont délibéré sur ces matières tout ce qu'elles pouvaient faire; je ne crois pas qu'il y ait eu d'assemblée le dernier jour, qui a été le jeudi 7.

Cette délibération porte « que l'on recommencera ces assemblées le 29 novembre, pour délibérer sur les mesures nécessaires pour obvier aux principes que l'on voudrait établir et aux conséquences des actes qui s'ensuivent contre l'indépendance de la couronne

et l'autorité du Roi sur ses sujets ecclésiastiques et laïques de toutes conditions, et pour conserver avec honneur, dans les siéges royaux inférieurs, l'administration de la justice, les maximes qui ont soutenu l'autorité royale par les lois, dans les temps où elle a été le plus violemment attaquée. »

La chambre des vacations est invitée à montrer son zèle pour l'exécution des ordres du parlement.

L'on n'est occupé qu'à défaire et refaire les bâtiments; il n'y a plus de théâtre à Versailles; celui du manége est détruit, de même que celui du grand escalier. L'on en construit un autre à l'aile neuve, que l'on a discontinué depuis. Le château de Choisy est détruit pour en construire un nouveau, on travaille à force à Compiègne, l'on y achète des maisons fort cher, pour exécuter le projet de quatorze millions dont nous avons parlé.

10 *septembre*. — On assure que la marquise de Pompadour et son garde des sceaux ne tendent qu'à anéantir les suffrages du haut clergé, et que ce qui est venu de favorable au clergé depuis un mois provient du parti contraire à celui-là, de la famille royale, des jésuites, des dévôts de la cour, de mon frère et des autres anti-parlementaires. Ainsi, ces deux partis sont bien à observer dans notre gouvernement; ils se dérobent des marches perpétuellement, et persuadent tour à tour le Roi, quand Sa Majesté est embarrassée d'incidents pressants (car ils ne viennent qu'au jour le jour). Ainsi, l'on cherche, de part et d'autre, à faire naître ces embarras pressants, ce qui met l'autorité à deux doigts de sa perte, avec de tels conseils.

La marquise et ses amis disent qu'on ne peut amuser le Roi absolument que de dessins d'architecture ; que Sa Majesté ne respire qu'avec des plans et des dessins sur sa table, ce qui ruine les finances.

Le président de Montesquieu a bien dit du courtisan : « l'espérance aux faiblesses du prince. »

13 *septembre*. — Si j'étais premier ministre, je commencerais par dire à Sa Majesté : « Quelle enfance que celle qui vous domine, Sire, et par quelle petitesse se fait-il que les grandes choses manquent sous votre règne, et que les grands malheurs augmentent? De petites commodités de logements, des recherches même incommodes, des ornements de mauvais goût, sans noblesse, font aujourd'hui la passion invincible qui approche l'État de sa perte. Sans plans généraux, les bâtiments obscurcissent au lieu d'illustrer, et ces plans veulent être en proportion avec le théâtre, les objets et les moyens de celui qui bâtit. Vous faites, vous défaites, votre goût s'irrite en variant ainsi, et vous ne suivez aucun de vos premiers projets : d'une maison de repos, vous en faites une de chasse, puis un palais de campagne, et enfin une capitale. Vous avez déjà ainsi quatre capitales dont vous poursuivez l'établissement. Vous êtes parti de la modération, vous vous rappelez toujours l'économie où les affaires vous rappellent souvent; cependant vos flatteurs et vos passions aplanissent les obstacles, et vous poussent à faire les dépenses qui devraient être interdites et prévenues. Vous ne laisserez avec cela aucuns monuments, mais des nids à rats, avec beaucoup de dettes. Ce ne sont que des châteaux de cartes qui étaient bons tout au

plus à amuser votre enfance. On vous loue d'intelligence et même de supériorité dans ce méchant goût moderne, mais cette flatterie est un grand crime, car elle perd l'État, le bonheur des peuples, votre gloire et même votre humanité. Vous avez déjà tant de palais! ordonnez qu'ils soient bien entretenus, mais laissez-là leur accomplissement et leur perfection, où vous atteindrez moins qu'un autre par la pratique que vous suivez. N'ayez qu'une seule capitale pour le trône et pour le ministère; il serait à souhaiter que ce fût Paris, mais vous êtes trop loin du sublime qui se passerait des commodités modernes qui manquent au Louvre et aux Tuileries. Restez donc à Versailles comme capitale, et ne regardez vos autres palais que comme des petites maisons où vous iriez quatre jours, seul avec quelques amis et le service le plus simple. Par là, vous épargneriez plus de quarante millions par an, et le reste suivrait dans le service de la cour, table, écurie, etc., ce qui irait à plus de soixante millions. »

14 *septembre*. — Les fermiers généraux, à l'occasion de la convalescence de M. le Dauphin, marient des filles dans leurs villages. M. de la Popelinière vient d'en donner l'exemple à Passy.

M. le prince de Conti a donné à Issy une grande fête à M. et Mme la Dauphine qui revenaient de rendre grâces à Dieu, à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève.

15 *septembre*. — L'intendant de Languedoc sévit contre les religionnaires, fait marcher des troupes à leurs assemblées, en prend quelques-unes, les jette dans des cachots, ce qui cause beaucoup d'émigra-

tions qui dépeuplent nos provinces de tous côtés, surtout dans nos régions méridionales.

J'apprends que l'arrêt du 23 août contre le bailliage de Tours a été donné par le chancelier seul, comme arrêt ordinaire et sans conséquence, et que le Roi, voyant quel mauvais effet il causait, lui a lavé la tête et a pensé l'exiler à Malesherbes. Le chancelier est entièrement livré aux jésuites et à l'archevêque de Paris, et leur donne victoire tant qu'il peut. Cette affaire n'a point passé au conseil. M. de Saint-Florentin s'en est plaint, comme d'une chose qu'on lui avait dû communiquer, étant rapporteur de cet arrêt dans la Touraine, qui est de son département.

17 *septembre*. — Un homme principal de finance m'a dit que le contrôleur général était fort pressé au trésor royal, et cependant fort exact; qu'il n'était plus dû aux fermiers généraux que trente millions, et qu'on les rembourserait exactement à raison de cinq millions par an, que cependant le gouvernement exigeait quelquefois un ou deux millions d'avance quand on était pressé, mais que quantité de choses restaient en arrière, ce qui augmentait les embarras.

Ledit sieur de Machault, garde des sceaux, commence son bâtiment d'Arnouville dans deux ans seulement, et a refusé d'emprunter pour le construire. Il bâtira sur les anciennes fondations. Le Roi, voyant cette maison en allant à Compiègne, l'a trouvée fort vilaine, tant pour la maison que pour la situation. Ce ministre a commencé sensément à s'y faire un revenu de quarante mille livres de rentes.

La compagnie des vivres, établie par M. de Ma-

chault, l'est aussi pour l'entreprise générale des étapes du royaume, comme il m'avait été dit cet hiver par un des croupiers de cette compagnie. A la tête, est le sieur de Boisemont, dont j'ai commencé la fortune par la ferme des aides de M. le duc d'Orléans. Elle n'a pas encore acheté un sac de blé, attendant que le froment soit à meilleur marché; et même elle en a eu défense expresse, sur le bruit qui courait dernièrement dans les marchés qu'il se faisait des enlèvements, ce qui empêchait l'amendement du prix de cette denrée. L'on croit que cela diminuera peu cette année, parce qu'il ne restait rien des provisions de l'année dernière.

Aujourd'hui sera à Paris l'entrée de M. de Kaunitz, ambassadeur impérial, que l'on dit devoir être magnifique, mais payée à bon compte avec entente et économie, ce seigneur allemand étant un maître économe, qui jette de la poussière aux yeux.

18 *septembre*. — Un président à mortier m'a dit que l'arrêt du 23 août dernier était copié sur celui rendu en 1747, contre les juges de Bayeux, ce que le parlement de Normandie avait souffert, faute de notification; mais celui de Paris s'échauffe davantage; trouvant la procédure de Tours interrompue.

Il m'a dit que c'était M. de Novion qui tiendrait la chambre des vacations, et que cette chambre était résolue à tenir ferme, tout autant que le parlement entier, les chambres assemblées.

20 *septembre*. — La comtesse d'Estrades a plus de crédit que jamais : Mme de Pompadour croit qu'elle

sera perdue par elle. La marquise de Duras l'aide avec habileté; mon frère est son conseil et la dirige; ainsi voilà un crédit relevé plus haut qu'il n'avait été abattu; ce crédit est celui de la famille royale. Mme la comtesse de Toulouse a repris aussi sa grande faveur auprès du Roi. Sa Majesté ne finit point de causer avec cette princesse, quand elle est avec lui. Cela augmente le crédit de ces vilains Noailles, qui n'était déjà que trop nuisible au bien des affaires du royaume. Tout ceci devient plus que jamais le gouvernement du sérail par des femmes et des eunuques, et leurs passions tracassières; voilà ce qu'a opéré la résidence de nos monarques à Versailles.

C'est la comtesse de Toulouse qui a procuré le voyage de Mme de Parme en France; elle l'a emporté sur tout le monde, qui objectait de quelle dépense cela serait pour les misérables finances.

L'on prétend que l'accroissement du crédit de la famille royale est très-mauvais pour la marquise de Pompadour. Elle s'est trompée en portant d'abord cet accroissement de crédit, pensant que cela ne tirerait point à conséquence. Mais elle a vu peu à peu le Roi prendre goût à causer avec ses enfants, et à se décider par eux sur bien des choses. Mme Adélaïde, l'aînée de toutes, augmente le plus en crédit; elle prononce en demandant l'ordre du Roi, elle dit : « *Nous ferons ceci ou cela*, et non : *Vous plaît-il que cela soit, Sire?* » Le Roi aime Mme Infante plus que ses autres enfants, tous disant hautement *Maman p...*, en parlant de la marquise. L'on prétend que c'est à Fontainebleau où va se frapper le grand coup de la renvoyer. On étonne le Roi des jugements de Dieu. Si

M. le Dauphin était mort de la petite vérole, c'était fait d'elle : elle allait être chassée, comme la cause de la colère de Dieu sur le royaume.

L'on croit que le duc de Parme va aller résider en Espagne, ne pouvant plus subsister en Italie dans son petit duché.

Feu le maréchal de la Fare était le principal conseil de Mme la Dauphine. La demoiselle Silvestre n'y a plus de crédit, et est maltraitée dans toutes les occasions.

Il est question de donner bientôt une survivancière à Mme de Tallard pour le gouvernement des enfants de France, car c'est la mode de donner ainsi des survivances pour aider les titulaires, ce qui double les appointements et charge l'État. Mme la princesse de Marsan l'a refusé; Mme de Montauban remue ciel et terre pour l'obtenir, afin de le faire tomber à sa fille, Mme de Brionne.

L'on prétend que l'affaire de l'assemblée du clergé va s'accommoder, et qu'elle donnera au Roi onze millions de *don gratuit* : ainsi ces prêtres donneront beaucoup d'argent, en gagnant leur procès.

M. le garde des sceaux a été dernièrement trois heures enfermé chez M. le chancelier : l'on dit que c'était pour travailler aux affaires de la Constitution *Unigenitus*. La commission assemblée pour régler comment l'on poursuivra la réception de la bulle s'est plainte de l'arrêt du 23 août, comme traversant ses vues. Elle avait déjà dressé un mémoire fort bon à suivre; c'était l'ancien procureur général qui l'avait écrit.

La chambre des vacations commence à montrer le

èle que lui a recommandé l'assemblée des chambres n se séparant; elle a repris la procédure contre le uré de Tours. On a placé dans cette chambre le coneiller qui en était rapporteur. L'archevêque de Tours . fait fuir ce curé par avis de M. le chancelier. L'on 'ient de supprimer plusieurs imprimés pour et contre a bulle et les billets de confession.

On assure que le prince Edouard Stuart vient de :hanger de religion, et qu'il a embrassé la religion an;licane; c'est, dit-on, le Roi qui l'a dit lui-même dans ;es cabinets. Cela étant, l'on peut compter qu'il sera)ientôt roi d'Angleterre, et qu'au moins il succédera ıu Roi Georges à sa mort.

M. le duc d'Orléans prépare pour la semaine pro:haine une fête magnifique à Saint-Cloud pour la convalescence de M. le Dauphin.

L'entrée de M. de Kaunitz, ambassadeur de l'empereur, dimanche dernier, a été magnifique[1]. Son principal carrosse a été plus élevé et plus grand qu'aucun qu'on ait encore vu.

On annonce que les États de Bretagne vont être fort orageux. Ils commencent à la fin de ce mois; on y relèvera ce qui s'est fait sur la levée du vingtième. Le duc de Chaulnes est parti pour les tenir.

21 *septembre*. — J'ai vu depuis peu des personnes de la cour les mieux informées. Elles m'ont dit ce qui suit :

On s'attend à une grande crise et de grands changements à Fontainebleau. D'avance le Roi en est fort

1. *Gazette de France*, 1652, p. 466.

triste; on est persuadé que la marquise sera renvoyée, et que tout son parti écroulera peu après elle, et l'autre parti n'en est pas mieux. Mon frère est jaune, et le Roi est de mauvaise humeur; il se détache de mon dit frère par tout le mal qu'on lui en dit. Bachelier reprend faveur, et est fort écouté du Roi sur l'embarras de ses affaires; c'est encore un discréditeur des ministres actuels, un vrai misanthrope qui aime le Roi et le bien de l'État, et à qui il ne manque que des moyens.

Mon frère est abandonné de ses amis; il passe pour les avoir tous attrapés. M. de Soubise, qui était son intime, vient de se brouiller avec lui et le décrie de toutes ses forces. Il l'a remplacé par M. de la Vauguyon, menin de M. le dauphin, grand dévot et hypocrite plein de vanité. Mon frère s'attache aux évêques, après s'être adouci pour le parlement. Mon fils se ressent de cette défaveur, et aura de la peine à se conserver. L'on démontre de tous côtés que, faute de travail assidu, de franchise et d'économie, cette guerre-ci et l'état militaire ont ruiné l'État.

Le duc de Gesvres est emporté par cette disgrâce, car il est fort lié avec mon frère. Il a demandé depuis peu les survivances de ses places pour son frère; l'on les lui a toutes refusées. L'on parle de faire M. de Duras premier gentilhomme de la chambre; il est en grande faveur dans les cabinets.

La Roche, l'un des premiers valets de chambre du Roi, et qui sert dans l'infanterie, a demandé une pension; mon frère la lui a refusée, et le Roi vient de lui en accorder une de 2000 l.

M. de Maurepas a eu enfin son ordonnance de 20 000 l. pour la pension de mon frère. Ce ministre

disgracié est bien servi ; on le prône de tous côtés, disant que les affaires du parlement n'étaient pas brouillées, comme aujourd'hui, du temps qu'il avait ce département. Étant bien servi, ces parallèles lui profitent. J'ai eu le même avantage sur mes successeurs, mais je n'ai jamais été bien servi à la cour, mal au contraire.

Il faut qu'on aperçoive au Roi de la proximité à la dévotion, ou plutôt à la superstition, car chaque favori s'y tourne. Mon frère a fait ses dévotions, et M. de Machault sert la messe dans sa chapelle.

M. de Saint-Florentin a eu une attaque d'apoplexie dont les restes sont de ne plus se souvenir d'aucun nom ni d'aucun terme.

M. de Machault change de principes, et, revenant par l'expérience de ceux que lui avaient inspirés l'ignorance et la dureté, il vise, dit-on, à mettre toutes les provinces en pays d'États ; il rétablit ceux de Languedoc dans tous leurs priviléges aux abonnements pour le vingtième ; c'est ce qui va causer des orages aux États de Bretagne qui commencent : ils voudront être traités comme le Languedoc, et se déchaîneront contre ceux de leur province qui les ont vendus à la cour. Le duc de Rohan et l'évêque de Rennes sont à la tête des objets de leur ressentiment.

Le pain est toujours à quatre s. la livre, et l'on crie au monopole royal. Il est dangereux de se mêler de ce prix, quand le succès en est aussi mauvais. J'ai vu des gens de finance soutenir qu'il devait continuer dans sa cherté, parce qu'ils sont intéressés dans la nouvelle compagnie des vivres du royaume, qui est la même que pour la fourniture générale des étapes, en-

treprise génerale où l'on gagne déjà beaucoup, car on a sous-traité avec plusieurs provinces à un tiers de province. Cette compagnie, composée des plus favorisés de la finance, se dispose à faire bien d'autres fortunes par les blés. Que le Roi se mêle des blés, qu'il en tire même des impôts, et que le pain soit à deux sols, cela sera louable; mais qu'il s'en mêle un peu, et qu'aux effets le pain soit cher, il y aura révolte et l'on déchirera ceux qui s'en mêlent.

M. de Machault dit tout haut que les revenus du Roi excèdent de quelques millions la dépense, mais il ne paye personne, dit-on, tandis que M. de Montmartel et tous ses amis disent qu'avant qu'il soit un an, il faut que la finance fasse faillite.

Il se présente quinze personnages pour être gouverneurs du duc de Bourgogne; on en nomme de très-ridicules.

L'on prétend que M. le Dauphin est amoureux de Mme de Choiseul, nièce de la marquise de Pompadour, et qu'elle fait la dévote pour mieux cacher son jeu.

Ce prince a été d'une maussaderie inouïe pendant son séjour à Meudon : il dînait tout seul, et la Dauphine seule aussi, et ne tenait point compagnie aux dames qui le venaient voir avec la Reine et Mesdames.

23 *septembre*. — M. de Meuse s'est retiré pour toujours dans ses terres de Lorraine ; c'est un ennemi de moins pour la marquise de Pompadour, et pour le duc d'Ayen : c'est un petit favori dans les cabinets, une caillette, une commère, qui avait de la bra-

voure, rongé de goutte et destiné à de continuelles indigestions.

24 *septembre*. — Aujourd'hui se donne à Saint-Cloud une fête magnifique[1] pour la convalescence du Dauphin, et qui doit coûter six cent mille livres. Il y a trois semaines que deux cents ouvriers y travaillaient chaque jour. Tous les habitants de Paris ont dû y être reçus et régalés gratis. Pour tout éloge de la magnificence qu'arbore M. le duc d'Orléans, l'on dit que c'est un héritier qui se ruine. Il fait démolir le château de la Gaîté au moulin de la Brosse, qu'il avait construit lors de ses grands amours pour sa femme.

25 *septembre*. — Le 14 septembre, les Anglais ont commencé à se servir de notre nouveau style pour le calendrier.

Le 6 de ce mois, orage épouvantable sur les côtes d'Angleterre et en plusieurs autres endroits de l'Europe; quantité de vaisseaux péris.

Le prix de l'Académie de Bordeaux avait pour sujet « que la vraie philosophie est incompatible avec l'irréligion, » pensée fausse et mal digérée.

26 *septembre*.—Un président à mortier m'a dit que la commission mi-partie continuait de travailler, et donnait ses avis au Roi sur la poursuite ou diminution de poursuite de la bulle *Unigenitus*. Depuis la tenue de la chambre des vacations, on n'entend parler de rien

1. *Gazette de France* 1752, p. 480 et 492; *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 156.

ni à Paris ni ailleurs; il paraît que les prélats auront donné des ordres secrets pour cesser la poursuite et les billets de confession. Les vicaires condamnés par le parlement, malgré leur arrêt du conseil, n'ont osé se montrer; le curé de Tours a fait de même et a disparu, l'archevêque l'ayant emmené lui-même hors du ressort du parlement. Ainsi l'on a raison de croire que la commission travaille avec succès et sagesse : elle est composée de prélats fort sages et fort peu animés pour la bulle, et l'on assure que le pape, qui est consulté par eux, y travaille avec la même sagesse. L'on sait les sentiments mitigés et même d'irrision à la bulle du pontife. Ainsi ce président croit qu'à l'assemblée du 29 novembre la paix de l'Eglise se trouvera accomplie.

On m'avait mandé que M. le Dauphin, revenant du *Te Deum* à Paris, devait recevoir à Issy une fête de M. le prince de Conti; non, c'est au séminaire de l'abbé Couturier où ce grand prince a été régalé par ces cuistres, grands constitutionnaires; voilà le mauvais goût où de plats entours font tomber nos plus grands princes pour arborer la cagoterie.

27 *septembre*. — L'on dit, pour le parti d'avoir ici Madame de Parme, que cette princesse manquait de tout dans ses états, que le Roi lui donnait chaque année une grosse somme d'argent pour l'assister, qu'il vaut autant qu'elle la mange en France, et qu'il en coûtera moins. On ne peut pas avoir moins de savoir-faire que n'en a l'Infant don Philippe : il ne sait ni gouverner, ni laisser gouverner son petit État; il est magnifique et misérable, n'entendant pas plus la guerre que

litique et l'économie, c'est pitié! Le Roi lui retire
nme comme une fille mal mariée; la petite In-
Isabelle va à Madrid : c'est autant de débarrassé
ce pauvre prince. On lui fait accroire que le des-
est de le laisser venir quelquefois à Paris pour le
coucher incognito avec sa femme. Il sera par là
dans son revenu.

septembre. — La fête de Saint-Cloud a été ma-
ue et populaire; tout le peuple de Paris y a ac-
ı, de façon qu'il était entièrement dehors diman-
t que, le lendemain, c'était encore une procession
ıt le peuple qui revenait. Toutes les vignes de la
vis-à-vis Saint-Cloud ont été ravagées, et le
remis à ces vignerons la taille pour trois ans.

septembre. — Madame Infante est arrivée à Fon-
leau en même temps que le Roi et la Reine, qui
ıllés au-devant d'elle à Buron.
maréchal de la Mothe-Houdancourt a obtenu le
rnement de Gravelines qu'avait le feu maréchal
Fare. On avait bien prévu que cela ne serait pas
é autrement que de maréchaux de cour à d'au-
naréchaux de même inutilité.

ctobre. — On est très-mécontent de M. de Cour-
, intendant des finances, qui a la conduite de
ıdance ou du commerce des blés, et qui, ne
illant point ou travaillant faux, rend la disette
grande que jamais dans une année de bonne
e.
ne trouve que monopoles à force de les recher-

cher, et les alarmes du peuple sont entretenues par une police de gêne et de contrainte. L'on dit que, dans les marchés, les subdélégués ne marchent qu'accompagnés de satellites; l'on défend aux gens du lieu d'acheter des blés, l'on veut faire foisonner ces marchés, et il n'en vient plus. Le bruit est à Paris que le Roi gagne sur le blé. Enfin, cela ne saurait aller plus mal que cela va.

Il est question de prendre, chez les payeurs des rentes sur la ville, l'argent saisi chez les particuliers, ce qui ne va qu'à onze ou douze cents mille livres, et ce qui fait craindre que le Roi ne rende difficilement ces sommes, quand les mainlevées arrivent.

Il est question d'une opération de banque qui procurera au Roi (sans le parlement) environ trente millions, et cela lui coûtera sept à sept et demi pour cent d'intérêt. M. de Machault ayant proposé ce projet au Roi, Sa Majesté lui a dit de le communiquer à Montmartel, et celui-ci en a conféré avec son frère Duverney. Montmartel en a rendu compte au Roi en particulier, et lui a dit que cela donnait un répit de quelques mois, mais que le royaume écroulait par les fondements. Ainsi la disgrâce de M. de Machault paraît résolue, étant devenue aussi nécessaire qu'elle est. Cet ordre de communiquer à Montmartel a surpris avec raison.

Duverney, que j'ai vu hier, dépeint M. de Machault comme un homme qui pousse le temps par l'épaule pour sortir de son poste en bon ordre, et rester avec les sceaux et séance au conseil. Il ne trouve que des palliatifs à la misère de l'Etat et des finances.

Il n'a, dit-on, été fait garde des sceaux que pour *lui*

donner plus de considération dans son entreprise contre le clergé, et, comme cette affaire est échouée en plein, l'effet doit cesser avec la cause. Les Pâris sont en quelque froid avec le sieur Boulogne, intendant des finances et ayant le département du trésor royal.

Mme de Pompadour est alarmée, car, soutenant toujours le garde des sceaux, elle peut être ébranlée par sa chute.

M. de Machault croit avoir trouvé aussi des dilapidations dans le ministère de la guerre, et voudrait entraîner mon frère avec lui.

Les affaires des États de Bretagne et de Languedoc ne vont guère mieux que celles du clergé. M. de Machault, ennemi de toute corporation par ignorance et stupidité, n'a cherché qu'ouvrage de montre; il l'a étalé en Bretagne il y a deux ans; lui et le duc de Chaulnes voulurent seulement rapporter au Roi un consentement de la province à l'impôt du vingtième, mais ce fut à des conditions qui le rendaient inexécutable, soit pour les intérêts du Roi, soit pour les priviléges de la province : ainsi ces deux pouvoirs se sont trompés en même temps, et le mécompte s'est trouvé pendant les deux ans qui ont suivi depuis jusques à présent. De là vient l'orage que l'on voit dans ces États-ci, et auquel le pauvre duc de Chaulnes ne saura pas remédier.

Cet exemple a produit celui des États de Languedoc dont on va voir incessamment des scènes fâcheuses. Les évêques viennent d'obtenir de les assembler en se modelant sur la Bretagne. M. de Machault leur a donné beaucoup d'entraves par son humeur taquine,

opiniâtre, stupide et ignorante. Qu'en arrive-t-il? que ces deux États paraîtront en même temps rebelles au Roi, et d'une rébellion qui alarmera le public et le trône en même temps. Ils se soutiendront par leur exemple, ils seront là comme les cinq parlements révoltés contre la Constitution *Unigenitus*.

Ainsi à la fois paraissent ces choses : en Languedoc, une agitation marquée dans les Cévennes, des curés massacrés, des gens armés, tout cela avec les mouvements du parlement.

4 octobre. — Ceux qui observent le Roi disent que souvent Sa Majesté se montre d'une extrême inquiétude et souci, et puis quelque dissipation lui fait absolument oublier tout ce qui l'inquiétait.

Mais les abîmes se creusent et appellent des résolutions. La première sera vraisemblablement la disgrâce du Machault, même pendant Fontainebleau.

Le Dauphin augmente en volonté. Élevé à la bigoterie par tout ce qui l'entoure, il est porté aujourd'hui pour l'épiscopat, mais il devient fort sensible à la dégradation d'autorité royale qui résulte de ces combats. Il vient d'arriver une aventure où il s'intéresse. M. de la Vauguyon, grand bigot, est le plus favori de ses menins; il paraît que M. le Dauphin le destine à être gouverneur de M. le duc de Bourgogne. Or, M. le duc de Chaulnes prétend à cette place par la faveur de Mme de Pompadour. Mme de Chaulnes conduit cela; on a imaginé de lui supposer le projet d'une affaire qui lui aurait valu quinze mille livres. Il est avéré que c'est M. de Chaulnes qui en a été le dénonciateur à M. de Saint-Florentin; celui-ci en a fait confidence à sa

, et elle à l'abbé de Saint-Cyr. Ce dernier, trop M. de la Vauguyon, a voulu l'en avertir; M. de ;uyon a écrit au Roi et demande justice. Le Roi rdonné à M. de Saint-Florentin de suivre cette là. Ainsi, voilà le duc de Chaulnes, par sa , taxé d'être le dénonciateur banal des délits x, et d'avoir supposé à la Vauguyon un crime ıire, par envie d'une place.

Adélaïde s'est trouvée mal à la comédie à Fon-eau, où il faisait grand chaud; on a craint que ıt la petite vérole.

ıme Infante n'influera en rien sur les change-. la cour, comme on avait tant dit.

ıancelier de Lamoignon tombe chaque jour de :ration et paraît comme hébêté; le Roi ne se fie à sa prud'hommie.

a une espèce de peste à Toulouse et aux ıs.

ıuguenots se remuent par suite du zèle de pa-u'affiche de Saint-Priest, nouvel intendant de doc. Mon fils, marchant de nuit dans les Cé-, a été arrêté par une troupe de huguenots sé-armés, à la tête desquels était un ministre con-à la mort et plusieurs autres proscrits; ils ne nt que lui remettre un placet au Roi. Ils avaient r temps au moment où la maréchaussée était lerrière, et où la poste avait trop avancé pour ı relai.

e Saint-Florentin et l'intendant ont concerté, à ıtion de quelques évêques du Languedoc, d'in-les huguenots sur leurs mariages, ce qui a pro-ısieurs émigrations dont il est tant parlé dans

les gazettes, et les armements sont renouvelés, comme nous avons dit.

Le Roi de Prusse déclare qu'il ne peut plus compter sur la France, puisqu'il s'en voit abandonné. Il vient de se plaindre amèrement de la réforme que nous avons faite de vingt-cinq hommes par compagnie dans les troupes allemandes et suédoises; il est vrai que cette réforme a été destinée à rendre les nouveaux frais pour lever un régiment zurichois, mais il se trouve que nous avons gagné sur cette réforme, déduction faite de la nouvelle dépense, car la réforme épargne au Roi environ sept cent mille livres, et le régiment de Zurich ne va qu'à quatre cent mille.

Le Roi de Prusse, irrité encore de l'envoi du jeune Broglie qui est à Dresde, fils du maréchal de Broglie, son ennemi personnel, sachant que les affaires se mènent ici par MM. de Machault et de Noailles ses ennemis, déclame contre la France et ne veut presque plus communiquer. Sur cela, il a déclaré qu'il n'y avait qu'à laisser faire l'élection d'un Roi des Romains, ce qui nous fait abandonner aujourd'hui du Palatin et de Cologne, et l'élection va se faire. Valori, mon voisin[1], qui a résidé dix ans auprès de ce prince, se ressent de ce dépit; on le recherche, on lui veut faire du bien personnel, et c'est mon frère qui aiguise volontiers toutes les armes qu'il peut contre le Machault.

Mon fils[2] m'a dit que les troupes avaient un peu meilleure mine que l'année dernière, mais que les recrues

1. La terre du marquis de Valori, à Etampes, n'était pas loin de Segrez, où d'Argenson résidait en ce moment.

2. Le marquis de Paulmy avait été chargé d'inspecter les places de guerre et les troupes dans les provinces méridionales.

n'étaient que des polissons tristes et maladifs, qu'au reste l'argent manquait à tout, que les états-majors n'étaient point payés depuis un an, qu'à peine le prêt du soldat était assuré pour cet hiver, et qu'à tous moments il était prêt à manquer. Il n'a pas vu les manufactures d'armes en Forez, parce qu'elles ne vont plus : rien dans les magasins ni arsenaux, point de poudre, etc.; les entrepreneurs des hôpitaux ne sont point payés.

5 *octobre*. — Il est certain qu'on se prépare, pour la rentrée du parlement au 29 novembre prochain, à des vivacités plus grandes que ci-devant.

La commission de prélats et de magistrats n'a voulu rien décider. M. de Fleury, ancien procureur général et M. Rouillé, secrétaire d'état de la marine (qui se pique de magistrature), se sont mis à projeter une déclaration sur les points contestés, et principalement sur les billets de confession. Un article porte que, quand les familles et les moribonds attesteront qu'un malade s'est confessé et demande les sacrements, l'église les lui accordera, et que les billets de confession ne seront que pour ceux qui en voudront bien. Il y a aussi des articles pour les qualifications de la bulle *Unigenitus*, qui sont traités avec délicatesse et ménagement. M. de Fleury est, dit-on, naturellement janséniste; l'on négocie pour que le parlement enregistre cette bulle, et on la portera à la rentrée.

La chambre des vacations du parlement vient de montrer son zèle en rendant un arrêt qui défend au curé de Tours de Saint-Pierre-le-Puellier, de faire à Tours ses fonctions sacerdotales, et ordonne au bailliage de Tours de le faire arrêter.

le renvoyer à Malesherbes. Il vient d'y passer onze jours, malgré la vivacité de cette affaire, et s'est contenté d'envoyer à la cour des projets d'arrêts.

M. de Saint-Contest a eu ordre du garde des sceaux de se conduire moins que ci-devant par l'avis de M. de Noailles, qui brouille tout et qui est grand autrichien et grand anti-prussien.

L'île de Corse se révolte absolument et, le nouveau parti mettant tout en armes, le fameux Gafforio[1] commandant ces partis en furieux, l'on voit ces affaires plus brouillées que jamais. Ceci nous fait déshonneur, autant que toutes les choses que notre ministère conduit si mal. Nous entreprenons une réduction, nous y travaillons depuis huit ans et, au lieu de la finir, elle se prolonge, et le mal y augmente. Tristes effets partout de notre malhabileté, que l'on prend encore pour tromperie; on ne quitte pour nous le mépris que pour la haine.

9 *octobre*. — Voici que l'on commence un canal en Provence, qui doit tirer des eaux de la Durance, et aller d'Aix à Marseille; mais il s'y trouvera beaucoup de difficultés, des monts et des roches à couper, et plusieurs doutent que cela réussisse à l'exécution, ou qu'exécuté, cela donne beaucoup de richesses au commerce, car il y a peu de marchandises précieuses à tirer du centre de cette aride province. En attendant, plusieurs seigneurs de la cour, tels que le maréchal de Richelieu (qui est à la tête), grapillent beaucoup d'ar-

1. Gian-Pietro Gaffori, de Corte, était un des trois chefs élus par la diète de Corte en 1748. Il fut nommé général des insurgés après le départ de M. de Cursay, et tué le 2 octobre 1753.

gent par cette invention et par de nombreuses actions que l'on propose dans le public, mais où personne ne donne encore. La compagnie d'assurance à la tête de laquelle est le sieur Papillon de Fontpertuis tombe dans le même abandon.

Qu'on ne s'étonne pas du peu de succès des opérations de M. de Machault : quels gens de finance lui servent de conseil ? il ne voit dans ce genre-là que la plus mauvaise compagnie, les sieurs Gagny, Bouret, Fontpertuis et autres croquants.

10 *octobre*. — Au combat des mousquetaires contre le guet, dont nous avons parlé[1], tout était armé dans le faubourg Saint-Antoine. Un mousquetaire étourdi alla le lendemain enfoncer les vitres d'un corps de garde du guet qui souffrit cela patiemment ; l'on fit courir le bruit qu'il y avait un second combat, et tous les bourgeois étaient en armes, tant les matières sont combustibles, et tout prêt à la révolte de tous côtés !

J'apprends qu'au dernier marché le pain est encore augmenté d'un liard, de sorte que le gros pain

1. Nous ne voyons pas que l'auteur ait parlé précédemment de cette affaire. Il s'agit d'une rixe survenue le 22 septembre, à l'occasion d'un cocher que trois mousquetaires voulaient forcer à marcher. A l'arrivée du guet, ceux-ci mirent l'épée à la main ; le sergent du guet donna l'ordre de tirer, et l'un des mousquetaires fut tué. Le sergent et sa brigade furent mis en prison ; on interna les mousquetaires dans leur hôtel, et, l'affaire ayant été jugée au criminel, le sergent du guet fut condamné à faire amende honorable devant l'hôtel des mousquetaires et à être détenu en prison le reste de ses jours. Le tout avait fait grand bruit, dit la *Gazette de Hollande* du 17 octobre 1742, à laquelle nous empruntons ces détails.

est présentement à 3 s. 6 d., ce qui est exorbitant, vu l'abondance de cette année qui est le triple de l'année dernière; mais les soins excessifs et déplacés qu'on s'y donne mettent l'alarme dans toutes les têtes; chacun veut faire sa provision pour deux années, et personne ne veut apporter au marché, comme ci-devant. Il a pensé y avoir révolte à Paris; les boulangers n'avaient point de farine, et ont été obligés d'en aller chercher à Versailles.

Aux fêtes et illuminations pour la convalescence de M. le Dauphin, il y avait quelques boutiques ouvertes: le commissaire a voulu y mettre la police, mais il a été obligé d'user de prudence; le peuple criait qu'il ne pouvait pas se réjouir quand il mourait de faim.

13 *octobre*. — On me mande que le Roi a mandé à Fontainebleau le grand conseil touchant le décret de M. de Sourches, grand prévôt de France : je n'en sais pas davantage. Ce magistrat de robe courte est assez étourdi : je lui ai vu des affaires de cette espèce, pendant que j'étais à la cour. Il se peut faire qu'il se soit trouvé dans le cas d'essuyer un décret de la part du grand conseil qui est son juge d'attribution. Ainsi voilà de la révolte de toutes parts, et la liberté ôtée à tous les tribunaux.

14 *octobre*. — La résistance continue aux États de Bretagne, et l'on n'y prévoit pas le retour de l'obéissance, les États se plaignant d'avoir été trompés, et de ce qu'on ne leur a point tenu parole sur tout ce qu'on avait promis touchant le vingtième. On en est très-embarrassé à la cour.

L'archevêque de Toulouse (la Roche-Aymon) vient d'être nommé à l'archevêché de Narbonne[1]. Il recueille déjà les premiers fruits de son prétendu accommodement des États de Languedoc, mais il n'en sera pas le maître, et l'on ne doute pas que les États n'imitent ceux de Bretagne.

Le parlement vient de condamner à être brûlé par le bourreau l'imprimé d'un prétendu bref du Pape touchant les affaires présentes, bref que l'on qualifie d'injurieux, scandaleux, attentatoire aux libertés de l'Église française[2]. J'ignore si ce bref est réel ou factice.

J'apprends que l'affaire de M. de Sourches et du grand conseil consiste dans une prétention qu'ont les notaires de Paris de pouvoir instrumenter partout où est la cour, tandis que M. de Sourches, grand prévôt de l'hôtel, prétend que les seuls notaires dont il vend les provisions ont ce droit : sur cela, il a fait décréter un notaire de Paris par la prévôté de l'hôtel, ce qui a occasionné un *veniat* au grand conseil qui a confirmé ce décret.

Madame, fille du Dauphin, a la petite vérole volante à Versailles : l'on prend de grandes précautions pour l'éviter à M. le duc de Bourgogne.

Les conseils privés n'ont pas encore commencé à se tenir de Fontainebleau, n'y ayant encore que trois ministres des requêtes d'arrivés à la cour, ce qui fait dire que c'est la faute du chancelier de France, qui ne s'attire aucune considération.

1. Voyez ci-dessus, p. 189.

2. L'arrêt, en date du 7 octobre, est dans la *Gazette de Hollande*, n° du 28 octobre 1752. Voy. aussi les *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 323.

Tout le militaire crie haut de ce que le gouvernement de Salins a été donné au baron de Montmorency, favori (ou espion) de la marquise de Pompadour : ainsi, dit-on, toutes les récompenses vont aux gens de cour, et rien aux véritables militaires.

Le Roi et la Reine partent le 8 et 9 novembre de Fontainebleau pour Choisy, et de là à Versailles. Il y a beaucoup de monde à Fontainebleau, surtout de princes et princesses.

17 *octobre*. — La marquise de Pompadour étant malade avec fièvre et rhume, le Roi, pour la consoler, vient de lui accorder un brevet d'honneur de la cour, comme avait Mme de Montespan du temps de Louis XIV, sans prendre pour cela le titre de duchesse. On avait dit qu'elle serait duchesse quand elle serait grosse, mais elle n'est ni l'un ni l'autre, car elle a été saignée du pied, ce qui l'a guérie.

Le grand conseil a été mandé à Fontainebleau, comme nous avons dit, pour avoir empêché un notaire de mettre un scellé dans une maison royale, ce qui allait contre les intérêts de M. de Sourches, grand prévôt de l'hôtel (celui-ci est fort recommandé par la marquise), et de M. de Gontaud, beau-frère de M. de Sourches. Le Roi a réprimandé le tribunal, et, M. le chancelier ayant voulu prendre son parti et le défendre, le Roi l'a fait taire. Voilà comme on traite ceux qui sont obéissants jusqu'à l'esclavage, car aujourd'hui les présidences de ce tribunal ne sont occupées le plus souvent que par des conseillers d'État et de pauvres magistrats qui n'ont qu'une fortune commencée et à faire.

Un vaisseau considérable de la compagnie des Indes a été brûlé près de Fernambouc, au Brésil.

18 *octobre*. — L'on dit les affaires de la prélature avec le parlement prêtes à s'accommoder, moyennant la déclaration dont nous avons parlé, et qu'a minutée l'ancien procureur général Fleury, par laquelle les billets de confession ne seront plus de nécessité pour les sacrements. Les évêques s'assemblent chez M. de Mirepoix pour accepter ce projet, et l'on négocie aussi avec le parlement.

L'abbé Chauvelin se distingue dans le parlement, ainsi que M. Rolland de Challerange. On y a été très-mécontent du substitut Pierond, qui fait les fonctions de procureur général pendant la vacation. Il a gardé quatre jours l'arrêt de Tours, et a reçu de la chambre les plus grands reproches.

Le parlement est résolu, pour la rentrée à la Saint-Martin, de s'informer sérieusement de ce qui regarde la cherté des grains et de pousser les choses jusqu'à leur source, ce qui regarde M. de Machault. Le peuple est d'avance très-reconnaissant et très-enthousiasmé pour le parlement de tant de démarches patriotiques et surtout efficaces.

Les États de Bretagne sont animés d'une grande hauteur et du dessein de résister à l'autorité royale, prenant leur assurance du déchet de cette autorité, déchet visible dans la conduite avec les parlements; il semble que ces États-ci soient « le jour des vengeances. » Personne ne va plus chez le duc de Chaulnes; le duc de Rohan, livré à la cour, n'a pas osé y venir, l'évêque de Rennes y est honni et même sifflé de tout

le monde. Ayant fait une belle harangue pour le vingtième, un gentilhomme loua son éloquence, mais lui dit que les États prendraient exemple sur lui-même de la résistance au vingtième qui avait si bien réussi au clergé.

Le courrier étant arrivé pour dissoudre les États, ils ont cependant délibéré de travailler aux affaires, le Roi promettant d'écouter leurs remontrances sur la perception du vingtième.

Les États disent qu'on les a trompés dans ce qu'on leur promit, il y deux ans, sur ces articles.

Ainsi l'autorité se radoucit chaque jour; après que l'instruction donnée au duc de Chaulnes défendait toute remontrance, voici qu'on est prêt à les écouter.

Les États de Languedoc, qui vont s'assembler le 26 de ce mois, ont promis de se modeler sur ceux de Bretagne, ce qui promet deux États résistant au ministère en même temps.

L'on remarque aussi que l'autorité laisse faire au parlement de Paris tout ce qu'il veut, comme sur l'affaire de Tours, où la défense de rendre de pareils arrêts, sous peine etc., n'est qu'illusoire.

On a à Paris une pièce fort parlementaire et janséniste ayant pour titre: *Oraison funèbre de la Constitution Unigenitus*.

19 *octobre*. — Le pain vient encore d'enchérir à Paris et y vaut 3 s. 6 d., ce qu'on n'a jamais vu dans la saison où nous sommes et dans une année abondante. Le peuple le mange avec cela très-noir et d'une mauvaise qualité. C'est de quoi, dit-on, le parlement veut connaître à sa rentrée, et remonter jusques à la source;

on accuse plusieurs gros financiers que je sais d'en être complices.

M. le Dauphin se montre de plus en plus bigot et moliniste, ce qui arrive par les hypocrites qui l'obsèdent comme la Vauguyon, l'abbé de Saint-Cyr, l'évêque de Mirepoix, Sassenage[1], etc. L'on remarqua, à son retour de Paris à Meudon, comme il était gai et à son aise au séminaire de Saint-Sulpice, chez l'abbé Couturier. Il avait proposé aussi au Roi de dîner chez l'archevêque de Paris : le Roi ne le voulut jamais permettre, sachant quel mauvais effet cela ferait dans le peuple de Paris, et, comme il y insistait, le Roi lui fit cette réponse (qui est belle si elle est vraie) : « Mon fils, vous devez souhaiter que je vive longtemps, car vous n'êtes pas encore en état de vous conduire. »

On mande de Bretagne que les États n'y sont pas plus avancés que le troisième jour de leur tenue.

20 *octobre*. — Mme de Pompadour a pris son tabouret, présentée par Mme la princesse de Conti, comme elle l'a été la première fois.

Le Roi partira de Fontainebleau le 8 novembre.

Le conseil privé et le chancelier partent le 29 de ce mois, et y ont peu travaillé.

Les représentations sur le vingtième sont permises aux États de Bretagne, mais, suivant ce qu'on me mande, les têtes ont beaucoup fermenté : l'on sent la faiblesse de l'autorité, et les Etats dureront longtemps.

21 *octobre*. — Chaque jour de marché, les grains

1. Menin du Dauphin et chevalier d'honneur de la Dauphine.

augmentent de prix dans les provinces. Hier, au marché voisin de ma campagne, le blé était à 26 et l'avoine à 16 l. le setier, ce qu'on n'a jamais vu dans une année belle et abondante.

On parle de fixer le prix du pain à 3 s. la livre, ce qui fait crier le pauvre peuple et pourrait causer des séditions. Les gens de finance se mêlent trop de cette besogne-ci pour qu'ils ne soient pas la vraie cause du mal.

24 *octobre*. — Le bruit est à Fontainebleau que le chancelier de Lamoignon va se retirer, de force ou de gré, le Roi étant lassé de son insuffisance et du mauvais succès de ses entreprises pour la Constitution. Par là, M. de Machault garde des sceaux, très-pressé de quitter les finances, deviendra chancelier de France, et l'on donnera ce difficile ministère à quelque autre plus propre au crédit public. Mme de Pompadour pousse vivement à cette opération-là, et a de bonnes raisons du reste pour culbuter le chancelier.

C'est ce qui attire une si grande affluence de monde à Fontainebleau, comme j'ai observé, lorsqu'il est question de quelque grande opération. A la cour ou dans le ministère, elles se préparent par les intrigues de Fontainebleau, et se déclarent dans le mois de décembre. Nos courtisans bas et rampants accourent au-devant des nouvelles chaînes.

25 *octobre*. — A force de reculer les payements et d'impuissance de satisfaire à ce qu'il y a de plus pressé, l'on tombe à ce qu'il y a de plus indigent. Je sais qu'au voyage de Fontainebleau qui dure encore, on a manqué d'argent pour plusieurs choses, comme

pour faire marcher la Maison de la Reine. On avait promis de l'argent, mais on n'en a pas eu; le trésorier emprunte sur son crédit autant qu'il peut, mais à la fin ne trouve plus; les charretiers refusent de voiturer, les palefreniers demandent l'aumône.

Quarante mille ouvriers, dans les manufactures de fusils à Saint-Etienne-en-Forez, ont cessé leur travail. On les garde à vue pour qu'ils ne passent pas à l'étranger. Les ouvriers en soie sont toujours gardés de même à Lyon, et on ne les aide que de charités. Ces choses doivent avoir leur terme.

Le brevet d'honneur de la cour accordé à Mme de Pompadour vient des bruits qui avaient couru que Mme Infante allait la faire sauter. Il a fallu rétablir cette dame dans son crédit par quelque marque extérieure de nouvelle faveur; (la nécessité de cela n'était pas bien établie). C'est Mme la princesse de Conti qui l'a présentée pour lui faire prendre son tabouret, ç'a été un raccommodement; elles étaient très-mal ensemble.

L'on pousse le chancelier de Lamoignon à la retraite en lui faisant un pont d'or. On n'y épargnera pas les récompenses, ce qui sera fort cher. Mme de Pompadour et M. de Machault n'y trouvent pas d'autre débouché pour sortir du labyrinthe de dissipation de finances et cette opération sera pour Versailles. D'un autre côté, les jésuites et molinistes font ce qu'ils peuvent pour exclure le Machault, le voyant contraire à leurs desseins de persécution.

M. le Dauphin devient chaque jour d'une humeur plus bourrue, et la Dauphine a beaucoup à souffrir avec lui. Ce prince, ne respire que bigoterie: enfermé avec les menins qui sont ou se sont rendus plus bigots

que lui, il a de l'humeur contre tout le monde et crie beaucoup des nouvelles faveurs accordées à la favorite. La Reine ne cesse pas de se récrier sur cet amour du Roi son époux, et anime la famille royale. Elle a eu un gros rhume qui n'a point cessé, et auquel s'est joint de la fièvre, pendant le séjour de Fontainebleau.

Il y a eu des fêtes continuelles et de nouveaux ballets à Fontainebleau, ce qui y a attiré tant de monde, et voilà encore de quoi faire crier beaucoup le peuple qui meurt de faim durant ces bombances de la cour.

27 *octobre*. — La chambre des vacations, prenant vacance, a imité ce qu'a fait l'assemblée des chambres le 6 septembre dernier : elle a recommandé au Châtelet et aux autres juges du ressort de veiller aux désordres du schisme et d'y apporter prompt remède. Cet arrêt a été registré sans réclamation, et la cour n'y a apporté aucun obstacle.

Le chancelier, ni les prélats et jésuites n'ont plus aucun crédit pour ces choses-là, et l'on parle plus que jamais de la prochaine retraite dudit chancelier.

Un conseiller au parlement, nommé M. de la Blinière, petit-fils d'un fameux avocat, avait souhaité d'être maître des requêtes. M. le chancelier lui a écrit que, les charges étant présentement fixées pour le prix, le Roi lui accordait l'agrément de celle qu'il achèterait; mais ce conseiller a répondu que, dans la position où était présentement le parlement de Paris, pour soutenir la tranquillité de l'État et pour s'exposer même aux dangers de la fermeté, il n'avait garde de quitter sa compagnie dans ce temps-ci, ce qui lui fait grand honneur.

La duchesse de Chaulnes revient de Bretagne à Paris, et son mari reste seul aux États, exposé à tous les reproches de la province. Aucun membre des États ne comparaissant plus à sa table, autant vaudrait-il retrancher la Maison. Les États montrent cette fermeté qui vient du ressentiment et du mépris, avec l'exemple de résistance que les parlements ont donné : ainsi les États continuent leurs travaux ordinaires et sont résolus à ne plus passer le vingtième d'aucune façon, à moins qu'ils ne le lèvent eux-mêmes, et leurs remontrances seront exaucées, ou rien ne se concluera.

Les États de Languedoc commencent aujourd'hui et prendront le même exemple.

M. de Maurepas vient d'obtenir permission de se retirer à Pontchartrain, belle terre qu'il a auprès de Versailles. Il avait acheté à vie Lislebelle à M. Bignon, comptant de n'avoir pas de sitôt cette permission.

Ainsi la cour tergiverse continuellement sur tout, pour les petits objets comme pour les grands.

28 *octobre*. — La résistance continue dans le Languedoc, et les assemblées touchant le calvinisme deviennent plus fréquentes. Aujourd'hui le gouvernement n'ose plus toucher à rien, qu'il ne trouve d'abord cette fatale résistance qui va fonder bientôt une anarchie universelle.

On est embarrassé de quantité de mariages non légitimes qui se trouvent parmi les protestants, dès que l'on veut faire valoir les lois anciennes. Ces enfants, déclarés bâtards par les tribunaux, se plaignent, et ces plaintes en multitude étonnent dans un temps où

tout se démanche. Pour moi, je continuerais à suivre sur cela la loi du feu Roi pour révoquer l'Édit de Nantes. On ne doit aux hommes que la liberté et l'éducation, mais non les biens ni les priviléges d'une naissance honorable; qu'ils s'en passent donc, si d'anciennes lois auxquelles on est tout accoutumé depuis soixante ans le refusent. D'ailleurs il y en aura peu dans ce-cas là : les collatéraux s'en font déshonneur dans les familles. Qu'on observe les lois, qu'on punisse les curés qui se sont prêtés à les enfreindre, qu'on punisse aussi ceux qui ne prouveront pas bien une accusation atroce comme celle-ci. Cette manière de suivre la loi est au nombre des moyens innocents pour ramener peu à peu à la religion dominante. Avec cela, qu'on exclue des grâces les huguenots, qu'ils vivent dans notre royaume comme les Juifs, ayant peu de biens-fonds, mais leur fortune en argent comptant[1].

29 *octobre*. — Enfin cet expédient de finance dont il a été tant parlé depuis un mois vient de paraître par arrêt du conseil du 17, et l'on peut dire qu'il est misérable. Il s'agit de procurer au Roi un prêt de vingt-deux millions cinq cent mille livres. L'on fonde sur cette ressource un plus exact payement des dépenses. Non-seulement cela ne suffira pas à tout ce qui y manque, mais l'on doit prévoir que rien ne réussira moins que cette opération. Le Roi y prend pour prétexte de bien public d'accélérer le remboursement des dettes, et que

1. Par ces singulières théories du philosophe d'Argenson, on voit combien les idées de tolérance étaient encore peu avancées.

l'on commence par les rentes sur la ville ou sur les aides et gabelles. Le vingtième qui y est destiné compose la caisse d'amortissement et doit fournir quelques sommes. L'on propose à des rentiers, jusqu'à la concurrence de cette grosse somme, de recevoir leur remboursement en plein, quoique ces rentes ne soient qu'au denier quarante, et, en y ajoutant par eux une somme comptant pareille à leur contrat, ils seront remboursés du total en neuf années, mais les intérêts cesseront pendant ces neuf ans.

Ce que la finance trouve de bien ici, c'est qu'on n'y a pas besoin d'enregistrement au parlement; ce sont de simples opérations banquières, c'est Verzure, banquier, qui en a donné l'avis. Mais l'on observe que, par là, l'État est sans ressource, car, si cette opération manque, on ne sait plus où donner de la tête. Or, cela manquera, comme l'opération d'une compagnie d'assurance où personne n'a porté.

30 *octobre*. — Il vient d'y avoir ces jours-ci une meute dans les marchés à Fontainebleau pour la herté du pain.

La fermentation et les murmures augmentent à ıris pour la même cause.

L'intendant d'Orléans ayant écrit au ministre de la ance qu'il y avait des monopoleurs ou emmagasineurs conséquence dans l'Orléanais qui rendaient chère e denrée, le ministre lui a répondu qu'il n'y avait ı les punir suivant la rigueur des lois.

octobre. — Madame, fille de M. le Dauphin, ıeurt des suites de sa petite vérole, elle est en

charte[1], avec un dévoiement perpétuel. Le ciel veuille-t-il bien préserver M. le duc de Bourgogne de pareil danger!

On ne cesse de parler à la cour du désordre extrême des finances; j'ai vu hier deux principaux officiers de la Maison du roi qui m'ont dit que rien n'était payé, même ce qu'il y avait de plus pressant, et que, quand on disait que c'étaient des dépenses privilégiées et favorites qui l'emportaient sur les dépenses nécessaires et du courant, il se trouve contre ce sentiment que ces dépenses mignonnes n'étaient même pas payées. Champcenetz[2], qui a le détail de Choisy, jette les hauts cris; les bâtiments qu'on a tant à cœur n'ont pas de quoi poursuivre, on en a mis des ouvriers en prison, puis on a répondu pour eux aux cabarets de la part du roi; on leur a donné, ainsi qu'aux vivriers, des contrats sur le Roi, et ces contrats escomptés sur-le-champ à un tiers de perte, marchés qui se font même dans l'antichambre du ministre; les valets de pied et palefreniers, ce qu'on appelle la livrée du roi, n'étaient pas payés de leurs 20 fr. par jour. On y a enfin acquiescé, on leur donne quelque chose, mais les officiers ne sont pas payés, tout est arriéré, l'état-major des mousquetaires ne peut plus avancer, les tables vont être renversées à Versailles, faute de payement aux pourvoyeurs.

Enfin il ne s'est jamais vu de si triste ministère que celui de M. Machault; on assure qu'il va être chance-

1. *Chartre* (ou *charte*), dépérissement du corps, maigreur. Tomber en chartre. Cet enfant est en chartre. *Dictionnaire de l'Académie.*

2. Premier valet de chambre du Roi.

lier de France et que la retraite de M. de Lamoignon est poussée de façon qu'il va prendre ce parti; ainsi M. de Machault pousse le temps par l'épaule comme il peut. On observe que son travail avec le Roi, qui est le dimanche au soir, ne dure pas plus d'une demi-heure, et qu'il en sort fort gai. Quelques gens pensent que tout ceci vise à une opération générale de finance, que, gardant beaucoup d'argent, il retirera un de ces jours pour quantité de billets du Roi avec les réservoirs d'argent. Mais je n'en crois rien; un tel projet n'entre pas dans une tête si bornée et si sèche; c'est plutôt cette malheureuse mollesse qu'on appelle *au jour le jour*. Mme de Pompadour craint les inquiétudes du Roi, elle ordonne aux ministres de lui parler peu d'affaires sérieuses. M. de Machault, dépendant d'elle, lui obéit, se souciant peu de l'État. Mais le désordre qui augmente et la cherté des blés vont réveiller le parlement qui, à sa rentrée, se mêlera de tout, et l'anarchie sera à découvert.

M. le prince de Condé épousera Mlle de Soubise, suivant toutes les apparences: élévation pour la Maison de Condé, mais qui eût été bien plus grande en concentrant ces richesses dans elle-même, et mariant cette héritière à un Rohan d'une autre branche.

1er *novembre*. — On a chassé des États le sieur Duclos, historiographe de France, bel esprit de deux académies, Breton et député de Dinan[1]. Ci-devant, il avait

1. D'Argenson se montre ici peu bienveillant pour un homme généralement jugé avec plus de faveur, surtout comme patriote, et qu'il devait voir familièrement dans la petite société de Mlle Quinault, dite *du bout du banc*. Duclos était, depuis 1746,

réussi dans le monde par sa philosophie et en se piquant de liberté, mais, peu à peu, il a pris goût aux connaissances utiles, et s'est fait ami de Mme de Pompadour. Il a eu des pensions et des logements au Louvre, il est devenu la chatte du duc de Chaulnes; comme celui-ci réussit très-mal aux États, son gilles y a déplu; on l'a fait taire plusieurs fois, disant: *Paix, Duclos!* puis on l'a renvoyé à Dinan. La duchesse de Chaulnes est revenue à Paris, y déplaisant et s'y déplaisant. On a affiché sur la porte du duc de Chaulnes: *Anne de Bretagne*. Enfin tout ceci se passe mal, et va de tous côtés à une résistance plus forte encore que l'entêtement de M. de Machault. Les apparences sont que cela finira par la rupture des États, comme il y a eu en Languedoc, et alors les États de Languedoc ne pourront tenir.

L'archevêque de Toulouse a été fait archevêque de Narbonne malgré l'ancien évêque de Mirepoix. Par un tour d'esprit, l'archevêque est venu remercier l'ancien évêque; celui-ci lui a dit qu'il n'y avait eu aucune part: « C'est de cela que je vous remercie, a-t-il dit, car, si vous vous en étiez mêlé, je ne l'aurais pas eu. » Il est vrai que c'est M. de Machault et le maréchal de Richelieu qui lui ont procuré ce bon archevêché, comptant sur son affection et son adresse à soumettre la province à ce qu'on veut d'elle pour le vingtième.

député du tiers aux États de Bretagne. Le rôle qu'on lui prête ici paraît difficile à concilier avec ces deux faits : 1° que Duclos obtint en 1755 des lettres de noblesse sur la désignation unanime des États de Bretagne; 2° que, quelques années plus tard, il épousa, jusqu'à se compromettre, la cause du procureur général au parlement de Bretagne la Chalotais.

L'Espagne paye à merveille, grâce à une grande économie : M. le duc d'Orléans va en toucher sept à huit millions dus à la succession de la feue reine d'Espagne, succession que j'ai procurée assurément à la Maison d'Orléans.

2 *novembre*. — L'on me mande de Fontainebleau que la commission travaille assidûment pour donner une déclaration sur la Constitution avant la rentrée du parlement.

On n'a jamais vu tant de monde à Fontainebleau, et surtout de gens de finance, ce qui marque qu'on y attend toujours de grands changements dans ce département ; mais la situation pressante n'aboutit qu'à l'endurcissement et l'entêtement.

3 *novembre*. — Par ces opérations de finance que l'on fait souvent de ce règne-ci, on mobilise les fonds des particuliers, et il n'y a point de mal à cela : ainsi s'éclipseront ces grandes collections de richesses et de grandeurs que l'injustice a soutenues, même par les lois, et que la raison même, la loi et la direction doivent fondre, dissiper et rendre à l'égalité. Ainsi les immeubles sur le Roi se tournent en rentes à vie, en annuités et en papier commerçable, loterie, rentes tournantes, etc. L'opération que l'on vient de faire, si elle réussit, tend à mettre sur la place pour quarante-cinq millions de papier remboursable en neuf années, éteignant pour vingt-deux millions de contrats sur la ville, et pour la valeur des immeubles où l'on aurait pu placer les autres vingt-deux millions que l'on y joint. Ainsi les familles riches se trouveront n'avoir plus que des

portefeuilles, à quoi il n'y a que bien : le père de famille en fera ce qu'il voudra, les héritiers ne dépendront point de leur naissance, mais un peu davantage de leur mérite, *male parta male dilabuntur*. Oui, c'est la Providence qui nous envoie ces biens qui nous rapprochent de l'égalité sur la voie de la prodigalité de nos rois.

Cependant cette ambition avaricieuse, qui voudrait fonder des familles riches recherche les terres, et le sage père de famille, qui n'est pas riche comme les financiers, accommode son champ, ne trouvant la solidité qu'à ces possessions de fonds : c'est encore un grand bien.

Les emplois avec priviléges deviennent plus rares ainsi que les terres plus chères. J'ai vu un homme qui se félicitait hier d'avoir trouvé un emploi avec privilége au denier vingt-deux : bon effet encore du malheur général dont le public se plaint.

Cette immobilité fictive de l'usure et de l'argent prêté disparaîtra, malgré les théologiens.

La vénalité des offices disparaîtra par la cherté de la Paulette, par la pauvreté des officiers et par le mode des emplois révocables que le despotisme goûte de plus en plus. Ainsi plus de fonds de bien en offices.

Restera le prix des maisons et des terres, et tout le reste sera mobilier, ce qui est bon à la république, comme je le dis.

Que l'on tourmente encore les testaments et surtout les substitutions : tout cela nous rapprochera de l'égalité et de la richesse et grandeur par les œuvres et par le mérite, mais non par la naissance.

4 *novembre*. — On me mande de Paris que qua-

tre gros banquiers ont pris à eux les vingt-deux millions que le Roi emprunte et dont nous avons parlé ces jours-ci : MM. de Montmartel, Verzure, Colabau et Gily. C'est à eux que le Roi donne des récépissés pour quarante-cinq millions, payables en neuf payements égaux dont ils ne donnent de valeur que pour trente-trois millions; mais leur engagement n'est certainement pas sérieux, et ils en seront dégagés en s'engageant, cédant ensuite aux particuliers les portions de ce papier qu'ils demanderont. Bientôt l'on en verra dans les payements et surtout dans les prêts, le Roi ne pouvant plus payer autrement.

Les Bretons avancent peu leurs travaux des États; les gentilshommes qui servent le Roi dans les armées s'en sont retirés; il n'y reste plus que ceux qui ne servent pas et qui par conséquent sont plus libres et moins indépendants, ce qu'il est d'une mauvaise politique d'avoir permis. L'on se répand beaucoup aux États en chansons contre la duchesse de Chaulnes, et son honneur n'y est pas ménagé. L'évêque de Rennes est aussi l'objet de chansons et de haine de la province : il a grande impatience d'être de retour à la cour. De sinistres Bretons disent que le changement de religion en Angleterre leur est fâcheux, parce qu'ils ne peuvent plus se donner aux Anglais, eux qui sont tous bons catholiques, mais s'il y a à craindre quelque révolution par le mécontentement du peuple, ce n'est point qu'ils se donnent à quelque autre puissance, c'est qu'ils se rendent à eux-mêmes en établissant un gouvernement mixte.

D'un autre côté, l'on attend avec impatience le courrier de Languedoc de l'ouverture des États; ceux-

ci se flattent de réussir à un abonnement avantageux pour le Roi, et, si cela est, la Bretagne en prétendra autant : cette émulation sera-t-elle pour obéir ou pour désobéir davantage ? c'est une grande question.

7 *novembre*. — Mme de Pompadour a pris à ses armes le manteau ducal et la calotte de velours à son carrosse, en vertu du brevet d'honneur de la cour qui lui a été accordé. Ce brevet lui a été donné à l'occasion d'un tour de malice que lui a joué M. le Dauphin en la faisant tenir longtemps debout.

L'on m'envoie de Paris deux nouveaux arrêts de la chambre des vacations des 25 et 28 du mois dernier. Ils condamnent à être lacérés et brûlés par le bourreau divers écrits pour et contre les affaires présentes.

Les PP. de l'Oratoire viennent de tenir un chapitre tumultueux, où il y a douze lettres de cachet pour exclure ceux qui n'acceptent pas la Constitution. Le P. général avait dissimulé la défense d'y recevoir ces opposants, et l'ancien évêque de Mirepoix y a tenu sa rigueur ordinaire.

8 *novembre*. — On m'assure une anecdote de ce printemps. Lorsque le parlement fut mandé à Marly, le Roi lui parla assez sèchement, mais, peu après, s'étant retiré, S. M. demanda le premier président, et lui parla en particulier pendant trois minutes. Le secret a été assez bien gardé, hors qu'il en transpire que ce fut pour lui dire : « Allez votre chemin, je paraîtrai fâché, et je serai bien aise. » En effet, depuis cela, le parlement a été son train, et la cour l'a laissé faire. Le maréchal de Noailles a dit à un ami confident

qu'il avait conté au Roi toute l'histoire de la Constitution, et comment lui, tout le premier, l'avait trompé pour cette affaire, de sorte que le Roi a entièrement changé de principes sur cela.

10 *novembre*. — Nouvelle affaire de sacrements. Le Châtelet étant chargé par la chambre des vacations de faire son devoir sur ces affaires, vient d'en avoir une occasion personnelle à l'un de ses membres. La dame Benoît, femme d'un conseiller au Châtelet, a eu la petite vérole et a été très-mal. On a été chercher les sacrements à Saint-Jean-en-Grève, sa paroisse. Comme elle passe pour fort janséniste, le porte-Dieu y a fait difficulté, et a demandé le nom du confesseur qui l'avait absous. Le mari n'a pas voulu le dire; le porte-Dieu l'a refusé, le mari a été au Châtelet qui a décrété le porte-Dieu. Le mari a été au vicaire, le curé étant absent: le vicaire est entré en raison, et, de peur de nouvelles difficultés du porte-Dieu (la malade étant plus mal), il lui a porté les sacrements lui-même. L'archevêque de Paris a mandé le vicaire, il lui a demandé d'où venait cette désobéissance à ses ordres, et l'a interdit de ses fonctions.

On ne paye plus aucuns gages dans la Maison du Roi. Il est déclaré que les gages du conseil ne seront désormais payés qu'au bout de trois ans, et les bureaux au bout de cinq ans. Cependant les ballets de la cour coûtent prodigieusement : on donne des habits neufs aux acteurs; le *Devin de village* a coûté au Roi plus de cinquante mille écus. L'affaire des vingt-deux millions paraît absolument manquée, et personne n'y porte.

On est persuadé que M. Trudaine va être chargé des finances. Il a eu une grosse cour cet automne à son château de Montigny. Les gens principaux de la cour se sont piqués d'y aller. M. de Machault presse pour avoir l'administration de la justice, vu le peu de mérite du chancelier de Lamoignon.

Ces deux États doivent se suivre l'un et l'autre; cependant ceux de Languedoc paraissent les plus avancés. On y élève le maréchal de Richelieu jusqu'aux nues. Les États se seront donné des déclarations de biens à eux-mêmes; mais, en les communiquant à l'intendant, ils s'imposeront, ils lèveront eux-mêmes. On ne peut refuser la même chose à la Bretagne; mais ce qui y retarde la conclusion est le mécontentement de la noblesse contre les deux autres ordres qui firent la loi à la noblesse; cet ordre-ci veut prendre la revanche à ces États-ci.

Voilà donc M. de Machault qui recule dans le cours de ses idées financières et despotiques, puisque, voulant tout régir dans les corporations, comme clergé et pays d'États, il est contraint à les laisser régir à leur tour et à ne plus proposer qu'une stérile inspection de la part des officiers royaux.

18 *novembre*. — Je viens de passer un jour à Versailles : j'y ai trouvé tout occupé du conseil prochain de mardi 21, et tous les autres événements sont concentrés dans celui-ci. A ce conseil, on doit décider le sort de la bulle *Unigenitus* et le procédé à tenir avec le parlement de Paris. J'ai eu conversation avec quelques ministres, et j'avoue que leur embarras m'en donne à moi-même beaucoup sur l'événement que

mon patriotisme me fait considérer comme si cela m'était personnel. Je vois qu'on inspire au Roi une grande crainte des évêques et des mandements dont ils menacent. Nos officieux molinistes prétendent que c'est par leur habileté qu'ils suspendent ces foudres ecclésiastiques, et ensuite c'est le contre-coup de ces mandements qu'ils affectent d'appréhender : car, disent-ils, les parlements ne manqueront pas de sévir ; ils décréteront les évêques, ils saisiront leur temporel, et le Roi ne pourra plus les retenir. Ainsi, double crainte, ou plutôt double affectation de crainte dont on accable le Roi. J'ai connu aussi que le ministère intéresse la conscience du Roi à ce qu'on appelle mettre la main à l'encensoir : on lui fait accroire que tout extérieur des sacrements ne lui appartient pas, quoiqu'un grand empereur ait dit avec raison qu'il était l'évêque extérieur, et que, d'un autre côté, Jésus-Christ ait dit que son royaume n'était pas de ce monde. J'ai fait valoir sur cela ce que je sais avec grand fondement. Enfin l'on représente toujours à S. M. que son honneur, sa religion et son autorité veulent que l'on poursuive la réception de la bulle *Unigenitus*, entreprise commencée depuis trente-huit ans.

Dans ce que j'ai entendu dire de moins déraisonnable sur cela, y a-t-il crainte ou affectation? Véritablement, je pense qu'il y a de l'un et de l'autre ; certes, c'est grande ignorance, car j'en ai vu des traits incompréhensibles chez ceux qui ont tant de part au gouvernement. On ne voit que des précipices à droite et à gauche, et on en effraye le Roi (que j'ai trouvé changé et triste) ; il est secoué par ces différents partis, car il y a grande scission dans le conseil. Le tout augmente

à la vue du parlement, qui rentre mercredi 29 de ce mois.

Il est certain que la déclaration projetée n'aura pas lieu. On y trouve des difficultés des deux côtés. Un ministre m'a dit que la question était changée, qu'il ne s'agissait plus aujourd'hui de la réception de la bulle, mais de savoir si des magistrats peuvent donner des ordres sur la réception des sacrements; en quoi j'ai remontré la grande ignorance qui fait réduire ainsi la question, puisque tout extérieur, tout ce qui intéresse le bien de la société appartient au Roi.

L'on m'a dit encore que ce serait un déni de justice de ne pas faire droit sur la requête de presque tous les évêques qui demandaient la cassation de l'arrêt du parlement du 18 avril dernier; que, sur cela, il y a eu des commissaires nommés; que le procureur général du parlement en a donné les motifs qui composent un gros volume, et qu'on allait y faire droit incessamment, avec un maître des requêtes rapporteur.

J'ai soutenu que ceci n'était pas une affaire du conseil, mais d'une direction particulière où le Roi donnerait des ordres secrets.

A ce conseil, les prélats sont soutenus par quelques ministres, par M. le chancelier et par la famille royale, surtout par M. le Dauphin, dont le suffrage trop écouté est ici une maladie d'État.

19 *novembre*. — Les ministres m'ont dit que le Roi ne voulait presque plus travailler avec eux, et qu'à Fontainebleau, à peine l'un des plus chargés d'affaires avait pu obtenir deux fois le travail, au moyen de quoi rien ne finit. Je leur en ai dit la raison, c'est que le

manque d'argent et la scission entr'eux dégoûtaient le Roi de ces travaux; notre monarque est un oiseau doux, mais effarouché, et c'est justement cette crainte qu'ils ont de lui qui lui inspire crainte d'eux; en effet, craignant de rien prendre sur eux, ils donnent tout à décider au Roi, et le Roi craint autant de se tromper que d'être trompé dans les affaires qui vont si mal.

Les États de Languedoc se sont passés à merveille; on y a passé l'affaire du vingtième par delà les facilités accordées jusqu'ici. Le règlement est que les États demanderont, recevront et critiqueront les déclarations sur ledit impôt et qu'ils le lèveront en suivant les rôles, mais qu'il y aura pour cet effet une commission dont sera l'intendant. En Languedoc, ayant gagné les évêques, on est maître des États, pourvu qu'il n'y ait rien d'absolument contraire aux priviléges de la province.

Mais en Bretagne, c'est autre chose. L'année dernière, ce furent le clergé et la noblesse qui emportèrent les choses à la volonté du ministère; cette année, ils disent qu'ils ont été trompés par M. de Chaulnes, et qu'ils ne veulent pas l'être deux fois. Ainsi ils n'y ont plus aucune créance, et traitent M. de Chaulnes comme un fou et comme un trompeur. La noblesse est entièrement révoltée, et tient ferme contre les commissaires, révolte certes fort dangereuse. M. de Machault a eu beau reculer en Bretagne comme en Languedoc, les États ont dit leur dernier mot et tiennent bon; ce dernier mot est qu'ils veulent absolument un abonnement[1]. Au deuxième, ils ont donné six cent mille li-

1. Se faisant ainsi fermiers généraux, les États opéraient par

vres; ils offrent aujourd'hui moitié en sus pour le vingtième, ce qui ferait neuf cent mille livres; ils ajoutent : « Vous nous voulez donc écraser et tromper, puisque vous n'acceptez pas une offre si raisonnable, qui excède pour le vingtième ce que nous donnions pour le dixième[1]. » Mais M. de Machault sent les conséquences de cette reculade; il est trop amoureux de ses régies et ne veut point entendre parler d'abonnements, quoique ce fût le plus raisonnable. Si le Roi était bien conseillé, il lui ordonnerait d'y passer.

20 *novembre*. — Nouvel arrêt du 17 octobre dernier, qui admet les rentes sur les postes, augmentations de gages et autres effets royaux à concourir avec les rentes sur la ville pour le remboursement, avec emprunt de vingt-deux millions.

Arrêt du conseil du 12 de ce mois, qui casse une sentence du Châtelet, laquelle avait ordonné de brûler par la main du bourreau une prétendue lettre de l'archevêque de Sens, imprimée. Le Châtelet ayant un testament du parlement et de la chambre des vacations pour veiller au schisme, avait assemblé ses colonnes en quartiers, convoquées par le lieutenant particulier, croyant devoir en agir ainsi *plenis consiliis;* mais le conseil y a trouvé deux vices : l'un que ce tribunal ne doit assembler ses colonnes que pour affaires

eux-mêmes une répartition plus équitable, et aussi plus douce, de la somme à fournir. Mais les ministres s'y refusaient le plus qu'ils pouvaient, comprenant qu'il est de la nature des impôts d'aller toujours en augmentant de produit.

1. En effet, dès 1752, le vingtième, dans l'évêché de Rennes, dépassait le dixième de 1749.

de discipline de la compagnie, l'autre par l'ordre et sous la présidence du lieutenant de police en l'absence du lieutenant civil, et non sous celle du lieutenant particulier; mais à ceci l'on voit le souffle de la prélature qui se fait sentir dans le conseil jusqu'à nouvel ordre.

27 *novembre*. — Le Châtelet travaille à de pathétiques remontrances qu'il fera à M. le chancelier sur les arrêts du conseil qui flétrissent ses deux sentences.

Par ce que l'on m'écrit de nouvelles de Paris, on contredit ce que l'on avait dit du lit de justice; ce n'est plus cela : on a rendu simplement, mardi dernier, un arrêt au conseil des dépêches pour casser l'arrêt du parlement du 18 avril dernier quant au fond, et comme attentatoire à l'autorité royale, laissant au surplus au parlement le droit de réprimer le schisme et les abus que font les prêtres de leur autorité spirituelle. En même temps paraîtra une déclaration dans cet esprit-là, qui sera portée au parlement, et expliquera la déclaration de 1695. Le tout est sous presse.

Ceci finira-t-il l'affaire? Je crois le contraire. Le parlement trouvera toujours le pouvoir de l'empire trop restreint, et le clergé celui du sacerdoce irréligieusement réprimé. Ah que les lois sont dangereuses dans cette conjoncture! Que ne laisse-t-on les lois faites? Ceci serait de pure administration.

On attend en Bretagne un traitement pareil à celui des États de Languedoc, dont j'ai parlé, et, si l'on ne l'accorde pas, les États se sépareront. Mais je ne vois pas pourquoi l'on en dériverait; on s'y plaint beaucoup des commis du vingtième qui ont copié servilement les déclarations du dixième. L'on y est plus mé-

content que jamais de messieurs de finance, et l'on jette les hauts cris, à ce que portent les lettres.

29 *novembre.* — L'on me mande de la cour que, dans le conseil de mardi 21 novembre, l'avis de mon frère a été tondu, et que c'est le parti opposé qui a prévalu, le Roi étant porté à la modération sur ces affaires de l'Église et craignant le schisme. Ainsi voyais-je avec peine mon frère et mon fils se jeter dans des délibérations qui ne vont qu'à troubler le public et à inquiéter le Roi. Les inimitiés aveuglent et précipitent dans des intrigues compromettantes. Ainsi M. de Maurepas, se voyant menacé de disgrâce, s'étaya-t-il de soutiens qui ont fini par le compromettre; ainsi vois-je aujourd'hui à mon frère, pour soutiens, M. le Dauphin et la famille royale, les jésuites et les évêques, ce qui peut le conduire à disgrâce, offensant par là le sentiment du Roi.

30 *novembre.* — L'assemblée des chambres d'hier s'est passée avec simplicité, ou du moins il n'en transpire pas davantage. On a nommé des commissaires pour examiner l'affaire du Châtelet, c'est-à-dire touchant le livre condamné et touchant le refus de sacrements fait à la dame Benoît, et les chambres se sont assemblées à demain vendredi 1er décembre.

Les évêques sont, dit-on, très-mécontents de l'arrêt du conseil du mardi 21 novembre, comme il a été tourné, car il laisse aux tribunaux les mêmes soins qu'ils prétendaient pour empêcher leur schisme pour la bulle *Unigenitus*. La prélature compte même s'opposer à la publication dudit arrêt du conseil; de sorte qu'il en court diverses éditions dans Paris.

Ainsi le Roi, dans son conseil, a adopté les partis de douceur. Mais M. le Dauphin redouble de ferveur indiscrète pour ces affaires de prêtres et élève jusques aux nues ceux du conseil qui donnent dans cette superstition.

1er *décembre.* — L'arrêt du parlement du 18 est cassé, comme entreprenant sur l'autorité du Roi, en ce qu'il donne des lois aux sujets du Roi, et comme établissant « qu'il n'y a aucun cas où les sacrements puissent être refusés faute de soumission à la bulle *Unigenitus.* » Il ordonne ensuite l'exécution de l'édit de 1695, réduisant le pouvoir des tribunaux laïques aux cas privilégiés, délits communs et appels comme d'abus. Le clergé est mis hors de cour quant au surplus, ordonnant qu'il se pourvoira devant qui il appartient sur les procédures criminelles intentées contre quelques curés, et pour refus de sacrements.

Le clergé en est mécontent, et l'on croit qu'il ne fera point imprimer cet arrêt; de son côté, le parlement ne connaît point ces arrêts, faute de lettres patentes.

4 *décembre.* — Je viens de voir des lettres des États de Bretagne. A l'assemblée du 24 novembre, il y a eu beaucoup de bruit après la lecture de quelques lettres de ministres qui les réprimandaient; le dernier ordre du Roi est pour leur accorder les mêmes conditions qu'aux États du Languedoc, de quoi il allait être dressé arrêt du conseil : ainsi, le modèle pris était encore incertain. Le dernier ordre portait que, si les États ne se soumettaient pas, il n'y avait qu'à les casser. Le duc de Chaulnes s'étant retiré, il y a eu grand tumulte où l'évêque de Rennes a été fort honni, et l'on a pro-

posé de casser les États, les députés le voulant ainsi. On ne voulait seulement pas aller aux chambres des trois ordres, disant qu'il n'y avait rien à délibérer, et qu'il n'y avait qu'à demander la cassation des États. Quelques gens sages ont représenté qu'il fallait remettre au lendemain et laisser passer ce premier feu. On attend avec impatience l'événement, car les États, au fond, voient leurs priviléges éteints par la régie du vingtième dès qu'il n'y a pas d'abonnement; le Roi, de son côté, déclare qu'il ne veut plus rien écouter là-dessus, et qu'il regarde depuis longtemps la régie du vingtième comme acceptée et enregistrée dans la province.

La *Gazette de Hollande* dit que notre état militaire est ainsi aujourd'hui : Infanterie, cavalerie, dragons et hussards, 165 000 hommes; milices, 55 000 hommes; total, 220 000 hommes en tout.

Je crois que la Maison du Roi met à plus que cela les troupes réglées, et qu'il n'y a que 35 000 hommes de milices.

5 *décembre*. — Par les lettres que j'ai vues de Bretagne, on ne voit point que les États aient encore pris le parti de la soumission et de se conformer à ce qui sera fait pour le Languedoc. Je sais au contraire, par les ministres que j'ai vus à mon dernier voyage de Versailles, qu'ils veulent absolument l'abonnement; ils disent que tout autre arrangement est la destruction visible de leurs priviléges; ils se défient des promesses des officiers royaux, puisqu'ils y ont été tant trompés depuis trois ans. Ce sont des gens durs de tête et fermes de cœur, et, avec cela, de peu d'esprit,

comme sont tous ces Bas-Bretons. On leur donne le Languedoc pour modèle, tandis qu'on ne sait pas au vrai ce qui a été accordé au Languedoc, puisque les arrêts du conseil pour cette province ne sont pas encore minutés. *Res inter alios acta*, disent-ils, n'est pas pour nous. Ils voient que l'autorité royale a déjà reculé par leur mutinerie, et l'on sait assez où va cet exemple en fait de pouvoir et d'obéissance. Sur cela, il y a apparence qu'ils ne se rendront pas, et qu'ils tiendront bon pour l'abonnement, comme j'ai dit, donnant moitié en sus du même abonnement pour le vingtième que pour le dixième, ce qui est très-honnête[1]. Cependant ils travaillent aujourd'hui aux affaires de la province, qui sont des comptes et des adjudications; mais, quand cela sera fini, la levée du vingtième reviendra, et, la fermeté bretonne subsistant, l'on sera bien embarrassé du côté de l'autorité, car la rupture des États est une terrible extrémité, et qui traîne à sa suite bien des conséquences. Nous voyons même cette autorité déjà pâlir et faiblir sur ceci, puisque le duc de Chaulnes, après n'avoir donné que vingt-quatre heures, donne ensuite jusqu'au samedi suivant, puis au lundi, etc. Finalement, nous prévoyons que les États tiendront bon pour l'abonnement.

J'apprends, par une lettre de Paris, que le parlement a nommé trente-six commissaires pour examiner les affaires de Tours et du Châtelet de Paris pendant les vacances, à l'occasion du refus de sacrements à la dame Benoît. Ce grand nombre de commissaires marque que l'on veut partager le ressentiment de la cour,

1. Voyez ci-après, p. 365, note.

de façon qu'il ne tombe pas sur quelques officiers seulement. Jugeons donc par ce nombre des choses hardies que l'on prépare.

A l'assemblée du 29 novembre, le président de Novion rendit un très-bon compte de ce que la chambre des vacations avait fait touchant les affaires publiques. L'objet des commissaires est principalement d'examiner ce qui s'est passé sur l'affaire de Tours. Ordonné que le procès-verbal du Châtelet touchant l'affaire de la dame Benoît serait remis au greffe du parlement.

Le vendredi, 1er décembre, autre assemblée. Par ce procès-verbal, on a trouvé que le procureur du Roi du Châtelet avait apporté au Roi les minutes de ces procédures pour la dame Benoît. On a mandé ledit procureur du Roi pour le lendemain.

Le samedi, 2 décembre, le procureur du Roi ayant été mandé, il a fait son récit, et le premier président lui a fait une injonction de la part du parlement, lui disant qu'étant membre du parlement (car il est conseiller honoraire), il devait savoir les usages, et que d'ailleurs il n'est aucun officier qui puisse déplacer les minutes de sa juridiction.

L'assemblée a continué aujourd'hui mardi, 5 de ce mois, sur les autres affaires qui se sont passées pendant les vacances.

10 *décembre*. — Le 5 de ce mois, il y eut assemblée des chambres. On y décréta d'ajournement personnel le président et le soutenant d'une thèse soutenue à Lyon, ces vacances, touchant le pouvoir séculier dans les affaires ecclésiastiques.

On y publie un monitoire pour découvrir l'auteur de ces affiches séditieuses commençant par *Ira Dei*, mises dans toutes les sacristies de Paris[1].

Les chambres ont dénoncé aux gens du Roi un refus de faire le service mortuaire à un curé de Mussy-l'Évêque, diocèse de Langres, par son successeur, grand moliniste.

L'assemblée des chambres ajournée au mardi 12 de ce mois.

11 *décembre*. — Il me revient que les jésuites tiennent de moi des discours désobligeants; ils n'en parlent que comme peu propre aux affaires, ne m'y étant soutenu pendant quelque temps que par ses avis, et étant déchu par indocilité; ils parlent de lui comme du meilleur ami et du meilleur parent qu'il y aura jamais[2]. L'on m'assure qu'il a été question depuis peu de quelque radoucissement pour moi à la cour, et que, depuis un mois, ce déchaînement n'a pas été ordonné sans des objets.

12 *décembre*. — On assure que les Etats de Bretagne sont accommodés aux mêmes conditions que ceux de Languedoc, de quoi l'on est fort aise dans le parti de Mme de Pompadour et de M. de Machault.

On a trouvé un placard à la porte de la chambre des comptes, portant qu'il y avait huit cents personnes dans Paris bien déterminées, et qui ne craignaient ni

1. On trouvera quelques détails sur cette pièce et sur le Monitoire, dans la *Gazette de Hollande* du 19 décembre 1752.

2. *Ses avis*, *lui*, on comprend que l'auteur veut parler de son frère.

parlement, ni souverain; que si, dans un temps précis et déterminé, le parlement ne faisait pas diminuer le prix du pain, l'on assurait les chambres du parlement qu'elles seraient brûlées et Paris incendié.

13 *décembre*. — Voici toutes les passions du Roi et tout le ressort du Gouvernement : « Laissez-moi dormir, laissez-moi en repos, que j'aie la paix, que je n'aie point de déshonneur, qu'on me laisse aller à mes campagnes, à mes petits plaisirs, à mes habitudes; quelques bâtiments, de petites connaissances, quelque curiosité, quelques recherches que je ne crois pas bien chères. Que j'aie la paix à la cour, dans le royaume et avec mes voisins; je serais bien aise encore d'obtenir quelque gloire qui ne me donnât pas de peine, l'ordre ancien et accoutumé, sans examen, la religion du pays. » C'est Morphée qui règne, ou une belle paresseuse qui a les chairs fermes et l'âme molle, bonnes gens fabriqués ainsi par le ciel, sans vices et sans vertus.

14 *décembre*. — On me mande de Paris que l'archevêque de Sens va être cité et jugé au parlement à l'assemblée des chambres sur vingt-quatre chefs d'accusation. Le parlement aura choisi ce prélat entre les autres, comme le plus hardi, et qui a donné le plus de prise sur lui : c'est lui qui a le plus insulté au parlement par ses écrits, et l'on dit qu'il a contre lui une affaire particulière de dévote où il a marqué du sordide intérêt. Cela le fera craindre des autres prélats : par exemple, ils ne voudront pas tomber sous la coupe du parlement.

15 *décembre.* — Il y a eu assemblée des chambres du parlement mardi 12 de ce mois. On y a dénoncé un refus de sacrements à une sainte fille de Sainte-Agathe[1], morte le 5 de ce mois sur la paroisse de Saint-Médard. Comme elle passait pour janséniste, le curé a demandé le nom du confesseur ou billet de confession; on ne put le donner : de là le refus. Le curé et les vicaires mandés ont dit à l'assemblée des chambres que tel était l'usage du diocèse, et qu'ils avaient ordre de l'archevêque de Paris.

Deux écrits molinistes ont été supprimés ou brûlés par la main du bourreau.

16 *décembre.* — J'apprends de grands événements qui se sont passés au parlement, les chambres assemblées, mercredi 13 de ce mois, matin et soir.

Le parlement a enfin tranché les difficultés de s'en prendre à l'épiscopat : il n'a point craint le privilége des évêques, ni le bruit et les interdits qu'ils peuvent prononcer.

Le fond de tout cela sont les jésuites, qui soufflent le feu et qui économisent la discorde avec une grande adresse et une malice italienne; ils veulent mettre aux mains le sacerdoce et l'empire avec un grand soin, et ils parviennent à accroître la chaleur chaque jour davantage.

Je me suis trompé en disant que la sœur Perpétue, de la communauté de Sainte-Agathe, était décédée sans sacrements. Elle n'est pas morte, quoique frappée

1. Communauté de l'ordre de Cîteaux, dans le faubourg Saint-Marceau. On appelait aussi ces religieuses *Sœurs de la Trappe* ou *Filles du silence*.

d'apoplexie. Cette communauté passe pour fort janséniste, et c'est sur ce fondement que l'archevêque de Paris ne veut pas qu'on lui administre les sacrements sans savoir qui a confessé la sœur Perpétue, afin que ce confesseur soit responsable de l'avoir interrogée sur la bulle *Unigenitus*.

Le 13 décembre, il avait été ordonné au secrétaire de la cour (autrement greffier) d'aller à M. l'archevêque lui demander raison de cette conduite. L'archevêque de Paris a répondu que c'était matière de sacrements, qu'il n'en devait compte qu'à Dieu, et qu'il se faisait un devoir d'en rendre compte à la seule personne du Roi.

Le curé de Saint-Médard[1] a été décrété de prise de corps.

On a ordonné une nouvelle visite à l'archevêque pour l'inviter à faire cesser le scandale; même réponse que le matin, qu'il persévérait dans ce qu'il avait dit, et qu'il ne pouvait changer de sentiment ni de langage.

On avait envoyé un huissier savoir des nouvelles de la malade; on a appris qu'elle était dans le même état, et que M. l'archevêque y avait envoyé deux capucins pour ramener la malade, mais qu'on ne les avait pas laissé entrer, parce qu'ils n'avaient pas d'ordre de l'archevêque. Ces deux capucins étaient pour la tourmenter sur la Constitution. Ils ont dit en partant que M. l'archevêque s'intéressait fort au salut de cette sœur.

L'assemblée des chambres a ordonné que M. le premier président irait rendre compte au Roi de cette af-

1. Pierre Hardy-Levaré.

faire, pour représenter à Sa Majesté qu'il est indispensable au parlement de procéder suivant les formes et ordonnances du royaume sur ce refus réitéré et décidé de sacrements.

En même temps, on a ordonné que, dans ce jour, l'archevêque ferait cesser ce scandale en donnant les sacrements à la sœur Perpétue, et ce sous peine de la saisie de son temporel; la même chose ordonnée aux curé et vicaire de Saint-Médard, de quoi les gens du Roi ont dû rendre compte au parlement le lendemain 14 décembre. On a aussi ordonné que les pairs seront invités à se trouver lundi, 18 de ce mois, au parlement, pour faire le procès à l'archevêque de Paris.

Cependant les commissaires nommés pour l'examen de ce qui s'est passé sur cette matière pendant la vacation ont rendu leur compte au parlement; mais ce sont choses jusqu'ici inconnues hors de la Compagnie.

17 *décembre*. — On me mande de Paris qu'il y a eu une émotion populaire dans la paroisse de Saint-Médard dont le curé et les vicaires ont été décrétés et sont fugitifs. Ils sont très-haïs de leurs paroissiens, qui en ont marqué une joie violente et leur ont insulté.

On assure aussi que l'archevêque de Paris a tout à craindre de la populace, dont il est fort haï depuis le changement qu'il a fait à l'Hôpital général, et c'est tout ce qui se dit dans le peuple que l'on ne demande qu'à en être défait.

En même temps souffle dans le public un violent désir d'être délivré des abus du gouvernement, des impôts et des dépenses indiscrètes pour la cour et la

cherté des vivres dont on se prend au ministère, et, en bon français, à la tyrannie. Toutes ces circonstances sont d'un grand danger.

18 *décembre*. — J'ai les relations de ce qui s'est passé au parlement sur le refus de sacrements par ordre de l'archevêque de Paris, à Saint-Médard, à l'égard de la sœur *Perpétue*, le 14 et le 15 de ce mois, matin et soir.

Cette sœur moribonde est toujours en vie à la communauté de Sainte-Agathe, et toujours n'a pas reçu les sacrements. L'arrêt du 13 a été exécuté, suivant le compte qu'en ont rendu les gens du Roi. A l'égard de l'archevêque de Paris, ceux-ci ont proposé une nouvelle et dernière réquisition au prélat, et une nouvelle sommation aux deux vicaires pour administrer la malade. Le parlement n'y a point eu d'égard, et a prononcé que le temporel de l'archevêque serait et demeurerait saisi à la requête du procureur général du Roi; ordonné en outre que le curé et les deux vicaires de Saint-Médard seront sommés dans l'heure même de satisfaire à l'arrêt du 13 de ce mois.

Les chambres assemblées le jour même, à cinq heures de relevée, on a rendu compte touchant Saint-Médard : on n'a pas trouvé les deux vicaires, on a affiché l'arrêt à la porte; mais on a appris que la malade n'avait point été administrée. Le parlement a décrété de prise de corps les deux vicaires, et il a été ordonné aux prêtres habitués de Saint-Médard d'administrer la sœur Perpétue, du plus ancien au plus nouveau, jusqu'à ce que quelqu'un d'eux fît cesser ce

ndale. Le samedi 15, on a dû en rendre compte au lement.

L'on mande encore de Paris que l'archevêque se tirait à son séminaire de Saint-Magloire, où il pro- ait de vivre avec cent écus de rente. L'on remarque e ce choix de Saint-Magloire, régi par les Pères de Oratoire, était pour se rapprocher de la façon de par- populaire : il est vrai que les PP. de l'Oratoire de tte maison sont aujourd'hui convertis à la Constitu- on ; mais les murs y sont, dit-on, encore jansénistes. Cependant la cour ne souffle mot de tout ceci, et se faire le parlement. L'on croit que ç'aura été hier manche que le premier président aura été rendre mpte à Sa Majesté de cette nouvelle entreprise, l'on saura ce que le Monarque aura répondu.

Il paraît depuis quelques jours un factum de la mar- ise de Montboissier[1] qui fait grand bruit. Après

1. Louise-Élisabeth de Colins de Mortaigne, comtesse (et non rquise) de Montboissier, dont nous avons inexactement donné noms à la note de la page 72, avait épousé, le 8 mai 1733, ilippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, lieutenant néral. Elle plaidait contre son mari qu'elle accusait de l'avoir t enfermer par lettre de cachet du 31 décembre 1751, sans npter plusieurs autres griefs. Il lui reprochait, de son côté, de voir pas la tête bien saine. Une sentence du Châtelet, du 31 dé- nbre 1755, admit la plaignante à la preuve des faits articulés r elle. Voilà ce que nous apprennent sur cette affaire deux *Mé- ires* de 1756, l'un signé de Genne, avocat, *pour la comtesse de ntboissier*, l'autre signé du fameux Gerbier, *pour le comte de ntboissier*. Nous trouvons encore des *Observations sur le Mé- ire du comte de Montboissier*, et une requête de la comtesse *Nosseigneurs du parlement en la grand'chambre*, en date du vril 1756. Puis la *Gazette de France* nous apprend que cette me mourut le 31 octobre de la même année.

bien des vexations, elle est enfermée par des lettres de cachet à cause qu'elle a 35 000 livres de rentes; on a répandu partout de ces factums; cela peut se traduire au parlement, et occasionner la demande de faire un moindre usage de ces coups d'autorité.

19 *décembre*. — J'apprends par lettres, à ma campagne, ce qui s'est passé à l'assemblée des chambres du parlement, samedi 16 de ce mois. Il y a eu séance le matin et le soir.

Le matin, M. le premier président de Maupeou avait été mandé par le Roi, et M. Molé a tenu la séance. Pendant cela, on a voulu savoir si les sacrements avaient été administrés à la sœur Perpétue de Sainte-Agathe, et on n'a pu y parvenir. Les prêtres de la communauté de Saint-Médard se sont cachés; l'huissier du parlement n'a pu parler à aucun, et on était encore à en trouver un.

Le soir, M. le premier président a rendu compte de son voyage à la cour. Le Roi lui a remis un arrêt du conseil par lequel Sa Majesté casse celui du parlement touchant le refus de sacrement par l'archevêque de Paris. Sa Mejesté défend au parlement d'en connaître, évoque l'affaire à elle, donne main-levée de la saisie du temporel de l'archevêque, et défend aux pairs d'aller au parlement pour cela. Le premier président, en ayant ordre, a voulu lire au parlement l'arrêt dont il était porteur; mais, à l'instant, tout le parlement s'est levé et s'est retiré au cabinet, ou chambre de Saint-Louis, en la manière accoutumée, et ils ont délibéré jusqu'à onze heures du soir. L'on dit qu'il n'y a rien eu de décidé, mais qu'ils se sont

ajournés à s'assembler dimanche 17, à sept heures du matin, malgré la fête.

Avant que cette séance du soir commençât, l'on avait demandé aux gens du Roi si l'arrêt du parlement avait été exécuté quant à la saisie du temporel de l'archevêque ; ils ont répondu que non encore, parce que les greffiers ne faisaient que de le leur apporter.

20 *decembre*. — Je reçois une nouvelle du parlement d'avant-hier, 18 de ce mois. La chose change de face.

Les chambres du parlement s'étant comme séparées de leur chef (le premier président), le samedi 16, après qu'il eut parlé des ordres verbaux du Roi pour défendre de convoquer les pairs, et de l'arrêt du conseil pour casser, évoquer et donner main-levée du temporel de l'archevêque, les chambres se bouchèrent les oreilles et s'allèrent cacher dans leur cabinet particulier, où elles restèrent à délibérer jusqu'à onze heures du soir.

Assemblées le lundi 18, le doyen des conseillers déclara au premier président que leur obéissance était sans bornes, mais que les ordonnances leur défendaient d'entendre les ordres du Roi autrement que « scellés du sceau et avec les marques anciennes et respectables de son autorité. » On a résolu ensuite de députer au Roi, pour lui représenter « que les défenses qu'il a faites au parlement de convoquer les pairs intéresse tellement l'essence de la cour des pairs, les droits et priviléges des princes et des pairs, qu'il n'est pas possible à son parlement de délibérer sans eux. » Et les gens du Roi ont été prendre jour pour cette députation.

L'on m'écrit de bon endroit que, dans les maisons des ducs et pairs, l'on parle beaucoup de leurs droits, que l'on y dit que, quand le parlement propose au Roi de convoquer les pairs, ce n'est point une permission qu'on lui demande, mais que c'est seulement pour l'inviter lui-même comme le premier des pairs.

Je sais qu'il y a déjà de grands mouvements parmi les pairs pour leur jonction au parlement. Le duc de la Rochefoucauld, disgracié de la cour, a la fureur de la vengeance. Il est fort lié avec M. le premier président de Maupeou, et M. de Maurepas avec eux; il leur prodigue des conseils de cour en secret. Mme d'Aiguillon, liée avec eux, dicte ses volontés à son fils et à d'autres. Le maréchal de Noailles est un traître. Le maréchal de Richelieu, hardi et délié, flattera le Roi d'attachement pour Sa Majesté, en allant droit à son but d'obtenir plus de crédit dans le gouvernement. La maison d'Aumont et celle de Duras tiennent entièrement à M. de Maurepas. Tous auront pour but ici de se mêler de quelque chose, d'imiter la cour sous la régence de Marie de Médicis, comme les d'Épernon et les Bellegarde, et d'obtenir de l'argent, d'avoir des places de fermiers généraux, etc.

21 *décembre*. — Les nouvelles de cette grande affaire d'hier matin sont qu'il y a eu dimanche un tumulte populaire à Saint-Médard, pour demander des messes, parce que tous les prêtres étaient fugitifs. Enfin l'archevêque de Paris y en envoya cinq à six étrangers, mais la fermentation était grande dans les corps, comme elle l'est dans les esprits.

Mon fils a été envoyé à l'archevêque, et est resté deux heures à l'exorciser, ou exhorter à la patience.

Plusieurs prélats ont été à l'archevêché, complimenter celui de Paris sur sa fermeté et sur sa victoire; mais on ne veut pas voir que ceci aura des suites.

Le dimanche, où le parlement réputait son temporel pour saisi, il donna un grand festin à l'archevêché. Le soir, vinrent MM. de Montmartel, la Chabrerie et Labaye, fermier général, comme députés des grosses bourses de Paris, pour lui offrir la leur, en cas que la saisie subsistât.

Dans ces lettres, on ajoute quelques détails de la séance et délibération de samedi et de lundi, comme ceci : Le Roi ayant dit au premier président qu'il était mécontent de son parlement, lui remit un gros paquet cacheté pour ne l'ouvrir qu'à l'assemblée des chambres : il contenait trois pièces, savoir : 1° une lettre de cachet portant défense d'inviter les pairs; 2° deux arrêts du conseil, l'un de défense contre la saisie du temporel de l'archevêque; l'autre de cassation et évocation de ce qui s'était passé au parlement sur le refus de sacrements. Les conseillers ne voulurent entendre que la première pièce et se levèrent à la seconde, ne voulant écouter ni la deuxième ni la troisième, intitulées arrêts du conseil, et ils s'enfuirent à leur cabinet de Saint-Louis. Les présidents à mortier, avec les conseillers honoraires, restèrent à en entendre la lecture.

J'ai dit quelle remontrance ils avaient faite de la défense de convoquer les pairs. On ajoute que, dans le discours du doyen, il y avait ces mots, que l'on devait convoquer les pairs dans les occasions urgentes, et

que celle-ci était telle, et qu'ils ne pouvaient travailler à aucune affaire sans cette convocation.

Voilà où en est cette grande affaire, qui intéresse l'autorité royale plus qu'aucune que j'aie encore vue de mon temps. L'on prévoit que la cour va saisir le délai des fêtes autant qu'elle pourra. C'est aujourd'hui Saint-Thomas, puis deux jours ouvrables où le palais n'entre pas, ensuite toute la semaine prochaine est en fêtes; puis le Jour de l'an, Sainte-Geneviève et les Rois, ce qui mène au 8 janvier. Ce sera alors que l'on recommencera de plus belle; mais la moribonde sœur Perpétue ne sera pas administrée pendant ce temps-là, et le parlement n'y pourra travailler que par menaces au clergé subalterne. Elle enverra des huissiers pour arrêter des prêtres de Saint-Médard; elle invitera les curés voisins, et il est apparent que tout cela sera désobéi, ce qui aggrave le procès à intenter à l'archevêque de Paris, ainsi que les griefs contre la cour. Car le Roi, évoquant cette affaire, n'y donne aucun ordre, et l'âme de la sœur court encore risque de sortir du monde sans secours spirituels. Le peuple en sera ému et les opinions plus agitées que jamais; ceci est le germe de la sédition.

Le maréchal de Richelieu, revenant des États de Languedoc à la cour, est tombé malade et a pensé mourir en chemin; ce sera un renfort à la vivacité du parlement.

Nouvel accroc à la clôture des États de Bretagne, nouvelles difficultés de la noblesse et du tiers-état[1], nouvel arrêt du conseil qui les a scandalisés.

1. Le 15 décembre, les trois ordres avaient émis un avis dont

M. le prince de Condé a renvoyé en Espagne la Toison d'or qu'on lui envoyait, pour une difficulté de protocole du rang qu'on voulait lui donner, de quoi j'ignore le détail.

22 *décembre*. — Les gens du Roi ont rendu compte aux chambres, le 19, que Sa Majesté donnait jour et heure au premier président et à deux présidents à mortier pour le mercredi 20 de ce mois, au sujet des remontrances. Les chambres ont ordonné que la harangue de M. Fermé sera registrée, et que le sujet en sera inséré dans la harangue qu'il ferait au Roi mercredi, c'est-à-dire sur la nécessité de convoquer les pairs, et l'irrégularité qu'il y a de leur défendre de les inviter à l'assemblée des chambres.

Elles se réunissent aujourd'hui, mardi 19; un con-

on trouve la teneur dans le Ms. de la Bibliothèque impériale, *Suppl. fr.* nº 8305, 4°, *Précis des délibérations des États de Bretagne*, t. XI, au mot *Vingtièmes*:

« 1° L'Église accepte le plan de régie du vingtième, tel qu'il est proposé par l'arrêt du conseil du 8 décembre.

« 2° Puisque Sa Majesté ne juge pas à propos d'accorder à la province de Bretagne une forme de régie qui puisse la sauver d'une ruine totale, la Noblesse de ladite province, assemblée en États, déclare ne pouvoir accepter la régie, telle qu'on la lui a offerte, et même ne point consentir à l'imposition du vingtième.

« 3° Le Tiers, avant d'accepter le plan de régie, demande qu'il soit permis aux États de choisir deux commissaires de chaque ordre qui puissent, concurremment avec l'intendant, le procureur général et son substitut, faire le travail concernant le vingtième jusqu'aux États de 1744. »

Enfin, dans des remontrances du 22 décembre, les États résumaient leurs vœux en demandant, ou la suppression du vingtième, ou un abonnement réglé sur la moitié en sus de celui du dixième.

seiller lit un acte par-devant notaire, par lequel la sœur Perpétue marquait qu'elle se portait mieux et qu'il était inutile que messieurs sollicitassent davantage pour lui faire recevoir les sacrements, attendu qu'elle pourrait ces fêtes descendre dans l'église y recevoir la communion. Les chambres n'ont pas voulu enregistrer cet acte, *una voce*.

L'on prétend que cette réquisition n'est qu'une irrision contre le procédé de l'archevêque de Paris, qui excommunie les malades dans leur chambre et les laisse communier à l'église.

Cependant l'épiscopat triomphe aujourd'hui de sa fermeté, et chacun en fait son compliment à l'archevêque; la cour semble avoir humilié le parlement par deux mots sur du papier et sur du parchemin. Les esprits se refroidissant sur le zèle et la hauteur parlementaire, tout dépend de l'opinion; et, si présentement les évêques ne font plus de refus de sacrements, ce zèle du parlement ennuiera, et l'on ne le trouvera plus qu'un rebelle importun, tant nos esprits sont légers en France!

24 *décembre*. — La désertion augmente dans nos troupes de plus en plus, et, en même temps, les recrues deviennent plus difficiles; l'espèce manque, dit-on, et le prix pour engager devient plus cher. L'on compte plus de 30 000 hommes suppliciés pour désertion depuis la paix de 1748.

L'on attribue cette grande désertion au nouvel exercice, qui désespère et fatigue le soldat, surtout les vieux soldats. Ils se croyaient bien habiles et brillaient à l'ancien exercice, et voici qu'ils ne se trouvent plus

qu'écoliers, grondés et battus, pour apprendre ces nouvelles leçons; de sorte qu'ils s'ennuient de leur métier et veulent le quitter au risque de leur vie, et ils détournent les jeunes gens de le commencer. Avec cela, les denrées étant fort chères, et, l'ancienne paye produisant peu à la vie, ces guerriers deviennent très-misérables.

Le sieur Caze, l'un des quarante fermiers généraux, vient de faire faillite, pour avoir trop dépensé et emprunté à toutes mains.

L'on me mande la réponse du Roi aux trois députés du parlement, faite à Trianon mercredi 20 de ce mois; elle porte à peu près ainsi :

« Que l'évocation de l'affaire de l'archevêque à Sa Majesté ôte tout prétexte à la convocation des pairs dont il s'agissait dans cette affaire; que le Roi considère la dignité de l'empire et en conservera toujours l'intégrité; que, quant *aux formes* (c'est-à-dire les arrêts du conseil ou lettres patentes), ils n'ont qu'à s'en expliquer avec M. le chancelier, qui leur en rendra compte. »

Cette réponse rapportée à l'assemblée des chambres de vendredi 23, tout ce que j'en sais, c'est que l'on a remis la délibération au vendredi 5 janvier, lendemain des fêtes : c'est sans doute et pour avoir le temps de délibérer, et pour avoir plus de séances de suite pour pousser quelque pointe vive contre l'autorité monarchique.

Un homme qui a vu avant-hier l'archevêque de Paris m'a dit que la tête n'y était plus, et qu'il avait l'air tout effrayé.

Quand mon fils a été à l'archevêché, il y a aujour-

d'hui huit jours, c'était pour dresser procès-verbal des dires des parties, le curé, les vicaires et prêtres de Saint-Médard s'y étant trouvés. C'est un commencement d'instruction de cette affaire au fond que le Roi avait évoquée à lui, et qu'il prétend vider et terminer.

25 *décembre*. — Mort subite de M. d'Esclimont, prévôt de Paris. L'on croit que le duc de la Vallière aura cette charge, ce qui serait fort ridicule.

L'évêque de Chartres s'est plaint à un de ses confidents du partage du conseil touchant les affaires de l'Église, disant que le conseil et les ministres étaient partagés entre la religion et l'irréligion.

Plusieurs prélats fort riches ont été trouver M. l'archevêque de Paris pour lui offrir leur bourse, en cas de renouvellement de la saisie de son temporel. Il y a des assemblées continuelles d'évêques à l'archevêché, touchant la fermeté nécessaire sur ces entêtements.

L'on m'écrit de province que M. le Dauphin est cause de la fermentation dans l'État, ayant montré grand attachement à l'épiscopat et à Rome, et que voilà les fruits d'une éducation tout ultramontaine; on n'y appelle plus les évêques que les perturbateurs du repos public, et tout cela tourne l'amour si nécessaire du peuple aux princes en haine pour le trône et pour l'héritier présomptif, ce qui est un grand malheur pour le royaume.

Mais voici bien d'autres choses :

Le vendredi, 22 de ce mois, la réponse que nous avons dite ayant été portée à l'assemblée des cham-

bres par le premier président, on y a arrêté « que les pairs seraient invités en la manière accoutumée à venir prendre leur place à l'assemblée des chambres vendredi prochain, 29 de ce mois, à dix heures, touchant la réponse du Roi, contenant des choses *essentielles à la cour des pairs*, à la pairie et aux priviléges des pairs, et que néanmoins il sera fait députation au Roi pour expliquer à S. M. les causes de cet arrêté; que, pour fixer les autres objets de cette représentation, des commissaires nommés s'assembleront ce soir-là, à trois heures, chez M. le premier président, pour en rendre compte à l'assemblée des chambres, le samedi 23, à dix heures; que les gens du Roi, rendant compte de cet arrêté à S. M., lui demanderont s'il veut bien faire l'honneur à son parlement d'y assister. »

On ne peut être plus surpris que tout Paris l'a été de cette délibération. Pour commencer par la fin, cette invitation faite au Roi, d'assister à la séance dont il s'agira le vendredi 29, a paru à tout le monde une chose fort insolite : c'est une familiarité avec son souverain qu'on connaît à peine en Angleterre. Dans notre royaume, le souverain ne paraît à toute assemblée que comme Jupiter tonnant; il convoque et n'est jamais convoqué. Ce sont, dit-on, d'anciens usages du temps de Hugues Capet qui n'était que le premier des pairs; mais en ce royaume, on est bien loin de ces idées.

Si j'étais Roi, je trouverais que c'est ici l'occasion de tenir un lit de justice. J'y dirais deux mots avec dignité, et ces deux mots seraient un tonnerre; mon chancelier dirait le reste, il déclarerait que c'est pousser trop loin

les soins, il reprendrait les choses dès les assemblées pour l'hôpital général et sur ce mot du parlement, « que les modifications du parlement font partie de la législation. » Parcourant ainsi les autres délibérations, il leur en ferait reproche, et les réfuterait par les principes de la plénitude de l'autorité.

De là finissant par ces invitations de pairs, par sa désobéissance et par l'inconvenance de l'invitation faite à lui-même, il pourvoirait et punirait, il fixerait par un règlement les cas des assemblées de chambres, il leur défendrait les autres cas, comme en celui-ci; il les dissiperait et les enverrait chacun dans leurs chambres.

En même temps, il prononcerait des exils, savoir: le premier président et le chef de chaque chambre, sans paraître avoir assigné ces exils suivant le rapport des espions de la cour; il les ferait partir sur-le-champ, leur ordonnant de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures.

Cela devrait être accompagné de dispositions militaires dans Paris, Maison du Roi, infanterie et cavalerie, mousquetaires pour accompagner les exilés, etc., et bonne police pendant plusieurs jours.

Mais en même temps, punition des évêques et diminution des impôts et du prix du pain et des denrées, changement du ministre de la finance, réformes aux dépenses de la cour, coups serrés et qui étonneraient le public.

Voilà comme un Roi rattraperait son autorité dans cette conjoncture.

27 *décembre*. — Je reçois l'arrêt du parlement du

samedi 23 de ce mois. C'est la matière ou canevas de la remontrance à faire au Roi, dès que S. M. donnera audience aux députés. Il est ferme et d'une hauteur peu accoutumée, quand des sujets remontrent à leur souverain. Il y a trois articles, et ces trois articles contiennent trois démentis des plus durs et des plus insultants à la personne du Roi.

1° Que l'évocation est irrégulière au fond et dans la forme, qu'ainsi, loin d'empêcher la convocation des pairs, cette évocation la rend nécessaire.

2° Que ces formes, dont le Roi leur avait parlé trop cavalièrement, sont des lois de l'État très-nécessaires au maintien du Roi même et de la tranquillité publique.

3° Que, le parlement ne connaissant personne entre lui et le souverain, il ne pourrait s'adresser qu'à son souverain seul (Nota : ceci s'applique à ce que le Roi leur dit, dans sa réponse, de s'adresser sur cela à son chancelier qui lui en rendrait compte).

Ceci est d'une fierté inconnue même au parlement d'Angleterre quand il traite avec le Roi, car, dans ce gouvernement mixte, l'on se pique d'un grand respect pour la personne du Roi; et ce n'est jamais qu'aux ministres que l'on s'en prend des griefs qu'a la nation.

28 *décembre*. — On me mande que tout Paris est persuadé que les pairs s'assembleront demain, vendredi 29, au parlement, selon l'invitation qui leur en a été faite, pour faire et parfaire le procès à l'archevêque de Paris. En le supposant, nous convenons que voilà de terribles reculades que l'on fait faire à l'au-

torité royale. Toujours reculer, toujours s'avancer, toujours défendre, puis revenir sur ses pas, les ministres lui sont aussi mauvais qu'ils le sont au peuple.

Plus le Roi a de chagrin de tout ceci, plus sa favorite a soin de promener son inquiétude. Ce prince est allé hier à Bellevue jusqu'à demain; puis, le deuxième de l'année, il ira à Choisy jusqu'aux Rois.

M. de Cursay, qui commandait nos troupes en Corse, vient d'y être arrêté par deux compagnies de grenadiers, et l'on dit que c'est pour concussion; mais ce pourrait bien être par politique et pour nous raccommoder avec les Génois. On l'a mis à la citadelle d'Antibes.

29 *décembre*. — Les affaires du parlement vont mal depuis deux jours. Les gens du Roi ont été demander jour pour les remontrances, et Sa Majesté leur a répondu :

« Je persiste dans ma dernière réponse. Je défends sous peine de désobéissance de mettre à exécution les deux derniers arrêtés de mon parlement. Je ferai avertir quand je voudrai écouter les deux dernières remontrances. »

Dans le même temps, la sœur Perpétue a été enlevée et transférée à l'abbaye de Port-Royal.

L'on me mande que le clergé est fort content, et que, selon les apparences, le parlement fermera boutique ce matin.

J'ai dit que M. de Cursay, ci-devant commandant en Corse, vient d'être arrêté et transporté au fort d'Antibes. On a muré les fenêtres, de peur que personne ne communiquât avec lui. C'est M. de Saint-

Contest qui l'a dénoncé comme coupable, ce qui me ferait craindre que ce ne fût encore un nouveau trait contre mon frère, car M. de Cursay est sa créature, et, M. de Saint-Contest l'étant du garde des sceaux, tout prouve la vengeance et la colère. Mon frère dit qu'il l'a cru un bon sujet, mais que, s'il a trahi l'État, il est fort aise qu'on en fasse justice. MM. de Cursay et de Montconseil se démènent beaucoup à la cour pour le tirer d'intrigue. Les Génois l'accusent principalement; l'on dit de lui qu'il a augmenté le mécontentement, au lieu de le vaincre; qu'il a trop favorisé les peuples révoltés. On l'accuse même de leur avoir vendu de la poudre et des balles, et d'avoir voulu se faire roi de Corse, à l'exemple de Théodore; les amis de M. de Cursay disent qu'il n'a fait qu'excéder les instructions de quelque chose pour le bien de la cause.

Le duc de Chaulnes est de retour, et les États sont regardés comme finis. Il est certain que c'est par ordre du Roi que les demandes des commissaires auront leur payement; rien de libre ni de volontaire, conformément aux priviléges. Les deux ordres de la noblesse et du tiers-état ont protesté en parlant contre la levée du vingtième, voulant absolument un abonnement comme ils l'offraient, et ne voulant pas suivre ce qui est accordé au Languedoc. Ainsi cette levée sera très-embarrassante à l'effet, car il faudra faire payer les particuliers comme contraints et vendre leurs effets, ce qui pourra causer des révoltes et obliger à faire marcher des troupes.

31 *décembre.* — Mes nouvelles de vendredi, 28 de

ce mois, sont que, la réponse du Roi ayant été rapportée à l'assemblée des chambres, il avait été sursis à délibérer sur ce rapport, et ordonné aux gens du Roi de se retirer par devers Sa Majesté pour savoir le jour, l'heure et le lieu où il plairait à Sa Majesté d'écouter les remontrances que le parlement avait à lui faire, et arrêté aussi qu'il y aurait assemblée des chambres le lendemain dix heures du matin, pour rendre compte de cette commission et pour y délibérer.

Un de ces messieurs ayant rendu compte que la sœur Perpétue avait été enlevée de son couvent, il a été encore arrêté que, dans les remontrances à faire au Roi, il serait fait de vives observations sur cet événement.

1753.

1er *janvier*. — Je viens de lire les remontrances du premier président le 20 du mois passé; l'on ne peut rien voir de plus éloquent et d'enveloppé avec plus de force et d'adresse. Depuis deux ans, nos parlements se piquent d'avancer au Roi de ces maximes de hauteur qui sentent le sénat et soutiennent la liberté, le tout assaisonné d'un respect d'écorce plus que de fond, et tout cela arrive aux princes qui ne savent pas gouverner. Ce qu'on y remarque est un endroit où le parlement expose qu'il a quelquefois le malheur de ne pouvoir obéir promptement et même *de ne pouvoir déférer* aux ordres de Sa Majesté. Voilà bien des maximes de cette espèce avancées au Roi depuis que M. de Maupeou a pris le parti de la fermeté.

L'on en est toujours à savoir quand le Roi accordera audience aux députés des chambres et se rendra à un empressement de semonce et de nécessité démontrée. Surtout l'on veut savoir ce qui sera répondu sur la sœur Perpétue de Sainte-Agathe, qui vient d'être envoyée à l'abbaye de Mouchy.

L'on me mande que Paris est toujours plus troublé de tout cela que jamais.

2 *janvier*. — L'on m'écrit de Tours que le peuple y regarde la feue duchesse de Rochechouart[1] comme une sainte et va à son tombeau pour y prier Dieu, ce qui confirme ce peuple de plus en plus dans la foi anticonstitutionnaire. Nous allons voir bientôt l'archevêque de Tours intenter de nouvelles persécutions contre cette opinion sainte et générale.

Le jour et l'heure sont donnés au parlement pour demain mercredi à midi, avec la députation ordinaire, pour faire de nouvelles remontrances. Ces remontrances consisteront à insister de nouveau sur le privilége des pairs et sur l'irrégularité de l'évocation. Peut-être la réponse consistera-t-elle à dire : « Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai répondu précédemment. »

J'apprends que les ducs et pairs commencent à raisonner beaucoup entre eux de tout ceci, mais que M. le duc d'Orléans assure le Roi qu'il les contiendra dans l'obéissance, leur parlant au nom de Sa Majesté.

1. Née de Beauvau, morte à la fin du mois de décembre, à sa terre de Touraine. Elle était grande janséniste et amie de l'auteur qui en parle dans ses *Remarques en lisant*, n° 2144, à propos d'une *Relation* de ce qui s'était passé pendant sa maladie et à sa mort.

Le 20 décembre, le Roi étant à Trianon, le premier président eut une prise fort vive avec mon frère : il lui reprocha le paquet dont il l'avait chargé, qui contenait un arrêt d'évocation, quoiqu'il lui eût dit qu'il ne le contenait pas, et sachant que le procureur général avait refusé de s'en charger. Mon frère lui répondit qu'il eût donc à s'en prendre à tout le conseil qui l'avait ainsi réglé, et le premier président parla avec menace contre tout le conseil. Ainsi ce chef du parlement commence à parler avec beaucoup de hauteur, comme s'il se ressentait de sa place de chef d'un sénat national, ne tenant point son pouvoir du Roi, mais de la nation même. Voilà une hauteur à laquelle l'on n'est pas accoutumé en France, et qui se ressent de l'autorité indéplaçable d'un tel chef, car il croit qu'on n'oserait le punir ni même l'exiler. La politesse de la nation et ses mœurs écartent aujourd'hui toute violence. A force de douceur, les forces viendront à ceux qui se donnent comme indépendants : ceci est grave.

En même temps que l'on a exilé la sœur Perpétue, le Roi a détruit la communauté de Sainte-Agathe. Ainsi voilà qui apprendra à craindre pour ceux qui ne veulent pas nommer leurs confesseurs. On accuse cette sœur d'imposture, l'on prétend qu'elle était très-peu malade, d'autres disent qu'elle était fort mal, et qu'elle a pensé mourir en communiant à Saint-Charles, car elle n'a osé aller à sa paroisse; on l'a menée à l'abbaye de Mouchy, où l'on lui refusera les sacrements. Le parlement doit encore crier beaucoup contre ce coup d'autorité, qui ne semble destiné qu'à le chagriner, qu'à le mépriser, et qu'à faire triompher l'archevêque.

4 janvier. — Il y a eu, le premier de ce mois, six nouveaux chevaliers de l'ordre auxquels on ne s'attendait guère : le duc de Fleury, M. de Brancas ; le reste, M. de l'Hôpital, la Vauguyon, d'Armentières et Crussol, envoyé à Parme, qu'a demandé Mme Infante. Ainsi toutes les grâces vont à la famille royale, qui demande et qui obtient de papa ce qu'elle veut, et la marquise s'en fait un mérite, ce que ne ferait pas un premier ministre. M. de Saint-Séverin, ministre d'État, est retombé dans un abcès d'estomac, et l'on croit qu'il ne reviendra pas de cette chute-ci.

L'on parle beaucoup des fautes de M. de Cursay, et cela donne lieu à dire que mon frère ne présente au Roi que de mauvais sujets, à qui il faut ensuite faire le procès.

Le couvent de Sainte-Agathe a été dispersé en différents monastères à la demande de M. l'archevêque ; les sœurs que les archers enlevaient jetaient de grands cris.

M. de Cursay est conduit à la Bastille pour y subir des interrogatoires politiques.

5 janvier. — La réponse du Roi à la célèbre et nombreuse députation du parlement, avant-hier 3 de ce mois, a été ainsi :

« La connaissance que j'ai voulu prendre par moi-même de l'affaire pour laquelle mon parlement avait voulu convoquer les pairs est une preuve de mon attention pour la pairie. Mon parlement n'a pas besoin de nouveaux ordres sur cette évocation. Quant aux ordres particuliers que je juge à propos de donner, je ne croyais pas, Monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. »

Ceci concerne l'article des remontrances touchant les lettres de cachet pour enlever la sœur Perpétue, et détruire la communauté de Sainte-Agathe.

La cause de la détention de M. de Cursay est qu'il contrariait M. de Saint-Contest, et lui désobéissait en tout, si bien qu'au dernier conseil il déclara qu'il ne lui écrirait plus.

L'évêque de Rennes vient d'être exilé par lettre de cachet; on ne sait encore pourquoi, mais l'on croit que c'est pour avoir contredit M. de Chaulnes à ces malheureux États de Bretagne, et pour avoir voulu regagner le suffrage de la province, après en avoir été le fléau.

7 *janvier*. — Le maréchal de Richelieu a donné de meilleurs ordres en Languedoc, et les a inspirés pour le Dauphiné; on laisse nos huguenots plus tranquilles, on les engage seulement à ne point s'assembler dans les campagnes, et on les souffre se livrer chez eux à leurs dévotions particulières.

Jeudi 4 janvier, la réponse du Roi ayant été reportée aux chambres, il fut arrêté : nouvelles remontrances, commissaires nommés pour en fixer les objets, et ils commenceront demain lundi, 8 janvier, à s'assembler chez le premier président.

Voilà pour la quatrième fois des remontrances sur le même objet.

8 *janvier*. — On vient d'exiler seize personnes de Bretagne. Il y a une dame principale de Rennes ainsi proscrite sous prétexte que chez elle s'assemblaient les conjurés contre la finance et le vingtième. On a

cru à la cour que ce coup d'autorité devenait nécessaire pour effrayer les esprits et même le parlement de Paris, parce que le gouvernement était, dit-on, trop doux et se laissait avilir par l'impunité; mais l'on se trompe quand les proscriptions paraissent injustes et trop tard. Cela va semer dans cette province le mécontentement et la fureur; toute la noblesse et le tiers-état ont protesté et ont dit en finissant les États que l'on n'aurait d'eux le vingtième qu'à la pointe de l'épée.

Le fâcheux de ceci est que cela ne se fait que par des vengeances du duc de Chaulnes, ou plutôt de la duchesse, ayant tout crédit sur la marquise de Pompadour, dont la fille doit épouser leur fils. L'évêque de Rennes, exilé à Rennes, a pour crime d'avoir irrité cette dame et de lui avoir donné des dégoûts, après que ce prélat s'est attiré de tous les États les plus grands sifflements, hontes et reproches de vouloir les rendre à la cour. M. de Chaulnes, étant si ami de la marquise, l'est aussi du garde des sceaux, dont il sert de son mieux les desseins déraisonnables.

J'entends dire que le parlement de Paris n'en est que plus redouté à la cour, et qu'on en est inquiet de plus en plus. Il va faire filer ses remontrances comme je l'ai dit, et ce doit être un chef-d'œuvre, tous les sujets de plaintes et griefs de l'État y seront, et elles seront publiées et imprimées partout : ce sera un véritable tocsin contre le gouvernement et un appel aux États généraux; voilà ce que j'ai prédit, et cela donnera bien de la force au parlement et de la faiblesse au gouvernement. Pendant ce temps-là, l'ar-

chevêque de Paris reste dans une demi-*reatu*[1], selon les lois et les formes, et les autres ecclésiastiques criards n'osent pousser leur poursuite de la Constitution comme auparavant.

9 *janvier*. — J'ai la liste des exilés de Bretagne, il y a seize des principaux de la noblesse[2], dont la plupart des lieux d'exil sont éloignés et dans des résidences désagréables; quelques-uns dans des citadelles et même dans des prisons, comme au mont Saint-Michel. Le tout a été, dit-on, pour venger les querelles particulières de la duchesse de Chaulnes.

Voilà ce qui va donner lieu à entrer dans les remontrances du parlement contre les lettres de cachet, et l'on voit bien que le parlement de Bretagne se joindra volontiers à celui de Paris pour déclamer sur le même objet. On anime le public par ces mauvaises démarches.

10 *janvier*. — Tandis que les commissaires du parlement préparent leurs remontrances, les pairs se réunissent et sont tentés d'aller au parlement. L'on dit que, si l'un d'eux y va, il faudra que tous les autres suivent et y aillent, même les princes du sang. Il y a

1. *Esse in reatu*, signifiait, en droit romain, être sous le coup d'une accusation.

2. MM. de Piré, de Kersauson, de la Besneraye, de Kerguezec, de Kératry, de Bégasson, oncle et neveu, de Saint-Pern du Lattay, Baron du Taya, de Varincourt, Beschard, de la Bédoyère, Troussier, de Langourla, de Sceaux et le Mintier. Ces six derniers furent enfermés à leurs frais dans des forteresses. Le descendant d'un de ces exilés, M. Baron du Taya a donné dans l'*Impartial* de Saint-Brieuc, du 12 mai 1843, une *Notice sur les États de* 1752.

de ces pairs qui n'ont rien à craindre, ni à espérer, et qui iront pour donner le branle aux autres. Au reste, ils ne demandent pas mieux, et grillent du désir de se mêler d'affaires d'État; ils demandent si, leur étant interdit d'y aller pour privilége dans le procès de l'archevêque de Paris, ils sont donc interdits d'y aller jamais. L'on craint à la cour M. le prince de Conti plus que les autres; on ne fait aucune attention à M. le duc d'Orléans, qui a peu d'esprit et ne sait point parler. M. de Charolais flatte le parlement autant qu'il peut, et pourra bien y aller sans permission, puisque cette défense ne peut être éternelle, ni universelle.

C'est le chancelier qui mène le conseil et qui a empêché le Roi d'ordonner un sursis à l'affaire contre l'archevêque, ce qui aurait calmé la pairie.

Mon frère, qui aurait pu et dû jouer le rôle de pacificateur dans tout ceci, s'est rangé du plus mauvais parti, et ne pourra jamais entreprendre que celui de bas courtisan. En effet, ses réflexions se sont très-peu portées du côté du droit public et de la constitution du royaume, il n'a vu, il n'a réfléchi qu'en courtisan, qu'en valet adroit et à son profit. Il ne remontre jamais rien au Roi, il le laisse aller, prend ses ordres comme il aurait fait de Louis XIV, et défère ainsi plutôt à ses faiblesses qu'il ne cherche à les redresser, même par la plus douce insinuation.

11 *janvier*. — L'ambassadeur de Pologne m'a dit que la cour s'en prenait entièrement à notre ambassadeur, le comte de Broglie, de la rupture de la dernière diète de Pologne, que l'on avait vu chez lui toutes les conférences avec les nonces qui l'avaient

rompue si méchamment, qu'ainsi le dit comte de Broglie était aussi mal à la cour de Dresde qu'à celle de Berlin; de quoi les Saxons haussent les épaules, car cela les oblige à se réfugier de plus en plus sous les ailes de Russie, d'Autriche et d'Angleterre. Et, sur cela, ces bonnes gens regrettent bien mon ministère et mes principes.

L'on disait la marquise de Pompadour sur le côté et sur le point de la disgrâce; cependant elle donne encore de bons coups de collier. Elle vient de chasser de chez elle la jeune Mme de Choiseul, comme une petite p..., qui lorgnait le Roi et qui avait d'autres amants. Elle a commencé par se plaindre d'elle à son mari, le comte de Choiseul, lui disant qu'elle avait une mauvaise conduite, qu'elle avait eu le chevalier de Bissy; on a fait signer à celui-ci une lettre, portant qu'il n'en était rien. Mme de Pompadour a dit que c'était un petit serpent qu'elle avait nourri dans son sein; elle lui a donc interdit désormais les soupers dans les cabinets, elle a défendu à Mme d'Estrades de plus lui donner à manger : ainsi elle est réduite à venir servir la semaine chez Mesdames, puis retourner à Paris. M. de Choiseul a pris son parti et a dit qu'il était fort content d'elle. Depuis cela, Mesdames et Monsieur le Dauphin ont fait plus d'accueil que jamais à M. et à Mme de Choiseul, à cause qu'elle est devenue l'ennemie de Mme de Pompadour.

Mais voici une autre aventure : M. de Choiseul et Mme de Romanet, sa belle-mère, s'étant aperçus que deux espions de la police les suivaient dans Paris, M. de Choiseul a crié au guet, et les a fait arrêter, il a porté plainte chez un commissaire, et les a fait in-

terroger : ils ont dit ce qu'ils ont pu, et M. de Choiseul s'en est plaint à mon frère. Il n'est pas douteux que ces deux espions ne fussent commis par M. Berryer, qui est tout entier à Mme de Pompadour et à M. de Machault. Ainsi, mon frère, comme secrétaire d'État de Paris, va se trouver en perplexité entre deux puissances.

On observe que, depuis la disgrâce de M. de Maurepas, les affaires du parlement et l'approximation de la disgrâce de Mme de Pompadour, mon frère est fort bien traité par M. le Dauphin, et que ce prince dit partout qu'il serait capable de gouverner l'Europe, après que le même prince en parlait fort mal du temps de M. de Maurepas, son favori.

Il y a eu aujourd'hui assemblée des chambres; on y a résolu que l'on parlerait, dans les remontrances, des lettres de cachet que le Roi donne trop fréquemment.

13 *janvier*. — Le maréchal de Richelieu s'occupe d'établir en Languedoc le plus honnête tolérantisme qui se puisse établir, en sorte que nos Français ne sortent plus du royaume. Il ne peut faire entendre raison ni au chancelier de France, ni aux évêques du Languedoc; chacun de ceux-ci a des pratiques particulières; ils ne veulent pas s'entendre ensemble, disant qu'ils tiennent tout de Dieu : ainsi ce n'est qu'une bigarrure universelle.

La marquise de Pompadour a repris vigueur, elle a fait des cordons bleus, elle a déterminé les seize lettres de cachet de Bretagne, elle a presque chassé de Versailles sa nièce de Choiseul, quoiqu'elle y soit

revenue aujourd'hui pour quelques jours seulement, mais fort changée. Enfin, elle se bat encore fort bien avec les restes de son crédit, mais l'on assure que le Roi évite le particulier avec elle et s'y ennuie sensiblement, cependant il ne sait comment s'y prendre pour la renvoyer. Mon frère s'est flatté de lui substituer la jeune Choiseul, dont il a été tant parlé, mais, ce coup manqué, il n'en reste que l'effet triste et préjudiciable à son crédit. Cela s'appelle se mêler de trop de choses pour un valet, et voilà comme on se fait renvoyer, quand on échoue dans ses entreprises.

15 *janvier.* — L'on chasse de Vincennes tout ce qui y était; la manufacture de porcelaine va s'établir à Sèvres, près de la verrerie de bouteilles[1]. Notre Roi achète, fournit des fonds pour tout, comme si Sa Majesté avait beaucoup d'argent dans ses coffres. L'on met à la tête douze financiers, de quoi sont principalement les amis de la marquise et du garde des sceaux. Ces gens-là feront semblant d'avancer des fonds et n'avanceront rien. On achète le fond des porcelaines de l'ancienne compagnie, ce sera une ruine nouvelle pour le Roi; l'on dissipera, l'on donnera beaucoup de ces curieuses bagatelles, et l'on présente à Sa Majesté l'appât du profit pour l'État qui n'existe pas; l'on dit que cela épargnera deux millions annuels de notre argent qui va à l'étranger, et deux autres millions de l'étranger que cela nous attirera. Je n'en crois rien.

Le parlement a fait faire une recherche de toutes

1. Voyez ci-dessus, p. 69.

›s lettres de cachet lâchées contre les anti-constitu-onnaires, et il se trouve qu'il y en a eu 45000. Cela ntrera dans les remontrances que l'on projette.

Le premier président ne veut pas se charger de ces entes au Roi, mais il y a apparence que c'est jeu joué.

17 *janvier.* — L'on prétend que l'on fait marcher ctuellement en Bretagne des troupes pour réduire ette province dont la noblesse cherche à se sou-ever.

Le Roi vient d'envoyer à Strasbourg un nouveau rè-lement pour les finances municipales : on y diminue e pouvoir du préteur royal, et l'on y rétablit la harge de préteur, qui est l'homme du peuple, comme taient les tribuns à Rome ; on a trouvé ces finances ort dérangées. Entre autres économies, l'on diminue le beaucoup les appointements des magistrats.

A Parme, mêmes querelles, en petit, chez le gen-lre que chez le beau-père, même dérangement dans es finances. Le duc de Parme vient de demander une grosse taxe au clergé de ses trois États, pour répa-er, dit-il, ses finances ; or, d'où vient ce besoin des inances, sinon du luxe de sa cour? car ce n'est point pour l'utilité de la patrie et pour le bien commun de cette petite nation. Le clergé a fait des remontrances, et menace de recourir à Rome. Don Philippe dit qu'il ne l'empêche pas, mais que la taxe ira toujours son rain par provision. On a mis à tout cela une dignité et une fermeté ridicule, qui nous contrefait en petit, et qui fait tort à notre Maison royale de Bourbon.

19 *janvier.* — La semaine de Mme de Choiseul a été

doublée cette fois-ci, et l'on dit que, pour qu'elle soit plus longtemps sans revenir à la cour, l'on tiendra le Roi souvent hors de Versailles. La marquise prend avec hauteur tout ce qui s'oppose à son pouvoir.

Les querelles augmentent entre les courtisans. Celle du duc de Luxembourg avec mon frère était à l'occasion d'une grâce demandée pour un capitaine de son ancien régiment, ce qui n'était pas suivant les règles. M. de Luxembourg a dit qu'il se plaindrait aussi, donc grande brouillerie, et voilà un ennemi de plus à mon dit frère.

On a formé deux projets de remontrances pour le parlement : l'une est de l'abbé Chauvelin, l'autre de M. de la Fautrière, toutes deux sont de gros livres. Celles de l'abbé Chauvelin sont les plus vives et les plus fortes ; on a voulu des deux n'en faire qu'une, mais les deux auteurs n'ont pu s'accorder.

Hier, 18 janvier, il y a eu deux nouvelles dénonciations de schisme : l'une, d'une sœur Henriette Collot, religieuse du couvent de Saint-Loup de la ville d'Orléans, à qui l'on a refusé les sacrements à la mort, l'évêque d'Orléans lui envoyant des prêtres pour savoir ses dispositions sur la Constitution *Unigenitus*. Le parlement a ordonné d en informer au criminel et de satisfaire à cette malade dans le jour. L'autre, des religieuses du calvaire de Saint-Charles de la même ville d'Orléans, lesquelles, depuis nombre d'années, sont privées de tous sacrements de l'Église pour la même cause. Même ordre pour y pourvoir devant le lieutenant criminel d'Orléans. Et ces ordres donnés préalablement à l'évêque d'Orléans, *sous telles peines qu'il appartiendra*. Ainsi ce sera désormais toujours

par la voie criminelle que le parlement va procéder contre les évêques.

L'archevêque de Paris vient d'ôter tout pouvoir de confesser aux PP. de Sainte-Geneviève de Paris.

21 *janvier.* — L'on remarque l'anarchie du gouvernement et quantité de désordres particuliers où les plaintes sont inutiles et l'abus progressif et multiplié. Dans les capitaineries de chasses, c'est à qui usurpera les uns sur les autres; on ne réprime, on ne punit personne; le sieur de Montmorin, capitaine de Fontainebleau, tire de sa place des sommes immenses, et se conduit en vrai brigand. Il étend les bornes de sa capitainerie et les postes sur des terres voisines par des ordres qu'il surprend. Il vend à qui il veut des charges, il multiplie ces charges et des permissions de chasse : ainsi les propriétaires ont le chagrin que leur servitude affreuse de la chasse ne serve de rien au Roi, mais à des particuliers qui acquièrent le droit de les vexer avec tyrannie. Le tout est fondé sur le profit de ces tyrans. Avec de l'argent on se rédime, et bientôt cela deviendra une taille à payer aux capitaines; quelques gens de la cour plus osés que les autres, se défendent même à main armée et ont exempté leurs terres. Les habitants de plus de cent villages voisins ne sèment plus leurs terres, les fruits et grains étant mangés par les biches, cerfs et autres gibiers; ils ont seulement quelques vignes qu'ils gardent six mois de l'année, en faisant des factions et gardes jour et nuit, avec tambours et charivari pour faire fuir ces bêtes destructives. Nos princes ont chez eux de pareilles capitaineries qu'ils ont fait revivre, et où les

vexations sont pour le moins aussi grandes. M. le duc d'Orléans vient d'acquérir la capitainerie de Vincennes, où l'on prévoit bien d'horribles servitudes de cette espèce; il y a encore celles de M. le prince de Conti à l'Ile-Adam et du comte de Charolais à Chantilly.

L'on prétend qu'il a été question, depuis peu, au conseil d'Angleterre, d'y proposer une guerre contre la France, attendu les prétentions anglaises contre nous dans les trois parties du monde, hors l'Europe, principalement en Guinée; mais qu'il a été répondu qu'il n'y avait qu'à laisser à notre mauvais gouvernement le soin de détruire la nation, ce qui allait grand train, puis que, quand nous serions bien bas, ils ne manqueraient pas de nous achever.

Un des exilés de Bretagne vient de se sauver en Angleterre. On a remarqué que, pour seize exilés, il n'y a pas eu d'autre travail ministériel, sinon une longue conversation de Mmes de Chaulnes et de Pompadour, d'où la liste des exilés est sortie, pour l'expédition seulement, à M. de Saint-Florentin.

L'on parle beaucoup d'une entreprise générale pour fournir des blés aux sujets du Roi sur les manœuvres des marchés. Je sais qu'il y a une compagnie chargée des étapes, qui en même temps doit avoir trois à quatre mille sacs de froment à la disposition du ministre de la finance pour fournir les blés en cas de disette. Ces gens-là ayant voulu commencer leurs achats sitôt après la récolte, on les a empêchés; mais, voyant aujourd'hui qu'on a assez battu en grange, ils commencent ces achats et achètent partout, ce qui soutient le haut prix du grain, de sorte

que ce pain des pauvres vaut toujours 3 s. la livre, et le pain mollet pour les riches vaut 4 s. L'on dit dans les campagnes qu'il se fait de grands enlèvements de blés. Le bruit est grand dans le public que cette manœuvre doit valoir un million par jour à Sa Majesté, et ceci peut avoir de grandes suites par le mécontentement général et par le bruit qu'en fait le parlement.

Le parlement de Bretagne copie celui de Paris et intente procès à l'évêque de Nantes pour des refus de sacrements.

Il est démontré que cette régie du vingtième, établie par M. de Machault dans les pays d'États, coûte beaucoup au Roi, et rapporte peu et lentement. Je le sais de plusieurs terriens de ces provinces; on leur demande tous leurs papiers pour le vingtième et pour prouver leurs déclarations, ce qui est pour eux une servitude nouvelle et fâcheuse. Il y a dans ces provinces quantité d'employés, et l'on donne un gros salaire au trésorier de la province, ce qui coûte plusieurs centaines de mille livres. Cela fournit à M. de Machault bien des emplois à donner à ses protégés, et, avec cela, la régie est longue et il faut bien du temps et des difficultés avant que l'argent clair rentre au Roi. Dans ces provinces, il y en a de mutines, peu accoutumées à ce joug, comme Bretagne et Languedoc, surtout la première, où il faut aller, comme on dit, bride en main, et, malgré cette prudence, l'on craint avec raison des soulèvements en Bretagne. Dans cette Bretagne, il faudra payer trois années en une seule, car jusques ici, on n'a payé que provisoirement sur le pied de l'ancien abonnement au

dixième, et les employés prétendront que le rôle, suivant les déclarations critiquées, ira beaucoup plus loin, et cet excédant devra, comme je dis, être payé trois années en une, car, la province, régissant ceci par son abonnement, ne ferait qu'une imposition ordinaire suivant les tarifs ordinaires. Or, arrivant qu'un de ces employés et appariteurs vendît des effets bretons pour son payement, il y en aura d'assommés, ce qui donnera le signal aux mutins de Basse-Bretagne.

22 *janvier*. — Un homme de la compagnie des étapiers m'a dit hier qu'il leur avait été défendu jusqu'à présent d'acheter des blés pour former des dépôts, comme j'ai dit, pour le cas de cherté du pain. Cependant, ce projet s'exécute et j'ai d'autres preuves que ces achats se conduisent par quelques fermiers généraux des plus favoris de M. de Machault. De cette entreprise sont Bouret, Haudry et un nommé Boisemont, qui est sur le point d'être fermier général. J'ai entendu cet automne ce M. Haudry disserter sur cela, disant que « le blé devait se soutenir toujours à un certain prix, que voilà le peuple accoutumé à payer le pain 3 s. la livre, que c'était là le moyen d'être payé de nos fermiers, que nous avions bien de l'obligation à ceux qui le soutenaient à ce prix-là, que, sans eux, le Roi ni nous ne serions pas payés, et que, ces bonnes gens (grands usuriers) y avançant leur argent, il était juste qu'ils en retirassent 6 à 7 pour 100. » Voilà les discours et les raisonnements philosophiques de la tyrannie, discours des gros brochets qui mangent les carpes de l'étang. Car, ne considérant ainsi que les intérêts des riches, on abandonne et on livre à la men-

dicité les petits, et l'égalité qui soutient le royaume. Ce publicain répondait à mon objection sur les petits que c'était nous autres riches qui faisions travailler les petits, et que, pour cela, il fallait que nous fussions bien riches. Mais je lui répliquai qu'il fallait bien mieux que les petits travaillassent pour leur compte. Sur quoi il haussa les épaules, et je vis qu'il me traitait d'inepte, à tort.

Le duc d'Orléans, si riche après la mort de son père, penche vers sa ruine et s'endette chaque jour. Il attend avec impatience la promesse d'Espagne de payer l'augment de dot de la feue reine d'Espagne, sa tante (dont je lui procurai la succession en 1743). Il est entouré de jeunes escrocs qui lui tirent des bons sans ses officiers, et sa prodigalité est ridicule. Bâtiments, chasses, jeux, débauche, tout est de complot pour le ruiner.

L'assemblée des chambres se divise et ne peut convenir des points que l'on traitera dans les remontrances; les plus fameux conseillers ont donné des sept à huit projets qui se subdivisent; enfin l'on espère que demain cet accord résultera.

23 *janvier*. — M. le prince de Conti manque de pain et de bois, quoiqu'il ait six cent mille livres de rentes; il achète et fait bâtir follement de tous côtés, tandis qu'il laisse tomber ses maisons. Il s'est fait une capitainerie de onze lieues autour de l'Ile-Adam, où tout le monde est vexé. Ce vent de folie, de prodigalité et de manque du nécessaire souffle de tous côtés en France, du grand au petit, et nos ennemis en profiteront bientôt.

24 *janvier*. — Voilà M. de Cursay déjà en liberté : il a été transporté à Montpellier, où il a la ville pour prison, et il s'y divertit à merveille. Effets de l'incertitude du gouvernement, qui veut et qui ne veut pas, qui a l'intention de punir, puis qui récompense[1].

Mme la duchesse du Maine[2] est morte la nuit d'avant-hier à hier.

L'on commence à se diviser dans le parlement; on est dans un grand mécontentement des gens du Roi, comme il y a eu sujet dans l'assemblée des chambres d'aujourd'hui. L'on est aussi mécontent du premier president, ainsi que de M. de la Fautrière, de M. Titon et de quelques autres qui sont, dit-on, trop amis du ministère. Le ministre à qui le parlement en veut principalement est mon frère : on l'accuse de débaucher les membres qu'il peut attraper et leurrer; on y dit que, sans lui, le reste du conseil porterait Sa Majesté aux véritables intérêts de la couronne et de la paix publique; or, il ne fait pas bon de s'attirer les corps à dos.

Il y a eu assemblée des chambres hier matin, 23 janvier. On a d'abord renvoyé à l'audience l'affaire des carmes de Lyon, où il y a une thèse soutenue contre l'indépendance de la couronne; de là interviendra un arrêt solennel en robes rouges qui montrera la vigueur du parlement pour les droits de la

1. Voyez, sur le marquis de Cursay et sur la disgrâce momentanée dont il fut l'objet, la note tirée des Archives du ministère de la guerre par M. de la Villegille, dans son édition du *Journal de Barbier*, t. III, p. 432 et 433.

2. Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, si connue par le rôle qu'elle joua sous la Régence.

souveraineté du Roi. Et tout cela contre les prêtres, ces vilains prêtres!

L'on a procédé ensuite à l'affaire d'Orléans, la signification ayant été faite de l'arrêt du parlement du 28 de ce mois à l'évêque d'Orléans, qui a toujours répondu qu'il allait visiter la malade, et pas autre chose, quelque sommation qui lui ait été faite d'administrer.

Ensuite les gens du Roi ont rendu compte au parlement de la signification qui leur a été faite d'un arrêt du conseil par lequel le Roi, à la requête de l'évêque d'Orléans, évoque à lui cette affaire, qui est celle du Calvaire, et les autres comprises dans le même arrêt du 18 janvier, défendant au parlement d'en connaître. Dans ces circonstances, les gens du Roi ont déclaré qu'ils ne pouvaient prendre d'autres conclusions ni d'autres avis que de joindre les remontrances sur ceci aux grandes remontrances qu'ils préparent.

Le parlement, délibérant sur ces procédures, ainsi que sur les conclusions des gens du Roi, a ordonné que l'arrêt du 18 de ce mois serait exécuté; en conséquence, faute par l'évêque d'Orléans d'y avoir satisfait, le condamne à 6000 livres d'amende, payables sans déport, et lui enjoint, sous plus grande peine, de faire cesser le scandale dans l'heure de la signification du présent arrêt par l'administration des sacrements à la malade.

Arrêté que les gens du Roi feront toutes les diligences nécessaires pour la signification du présent arrêt, et qu'ils en rendront compte aujourd'hui mercredi, 24 janvier, à dix heures, les chambres assemblées.

Ordonné de plus la continuation de la présente as-

semblée à aujourd'hui matin, sur la signification de l'arrêt du conseil faite au procès général, dont les agents du Roi ont rendu compte.

27 *janvier*. — J'ai la copie du canevas des remontrances arrêtées avant-hier, 25 janvier, à l'assemblée des chambres[1]; elle est en vingt-deux articles, et tous ceux qui les liront en admireront la beauté, la noblesse et l'utilité. Cela forme un système suivi. Commençant par la définition de l'autorité, de la liberté et de la législation, on y passe aux entreprises des ecclésiastiques sur l'autorité royale, l'on montre comment le parlement l'en a préservée; on descend aux procédés des archevêques de Paris et de Tours, et d'autres prélats, à la bulle *Unigenitus ;* on la définit, l'on montre les maux qu'elle a faits et qu'elle fait. On finit par dire que ne pas laisser agir le parlement, c'est l'anéantir, et ce serait porter le coup le plus funeste à la religion, à la souveraineté et à l'État.

Deux autres délibérations d'hier, 26 janvier : l'une touchant la thèse soutenue aux carmes de Lyon ; on les a obligés à une rétractation formelle, défense de soutenir de pareilles thèses, aveu et nouvelle publication de nos fameux articles de 1682. L'on avait grand besoin de les rafraîchir, car, depuis quarante ans, le ministère, conduit par les jésuites, avait grand soin d'empêcher qu'on en parle jamais.

Autre délibération touchant la signification faite au parlement, en la personne de son greffier en chef,

1. Ms. de l'Arsenal, cité p. 294 : *Articles arrêtés pour les remontrances, le 25 janvier*, f° 137; et *Gazette de Hollande*, 1753, n° XIV.

d'un arrêt du conseil. Le parlement envoie à Versailles les gens du Roi pour remontrer à Sa Majesté qu'on avilit la cour des pairs en la traitant avec cette indignité, et l'on veut insinuer à Sa Majesté qu'il faudrait une espèce d'excuse, de satisfaction et de promesse que cela n'arrivera plus. Et, sur le compte que les gens du Roi rendront de leur mission, l'on s'assemblera mardi 30, pour en délibérer plus amplement.

29 *janvier*. — Mme la Dauphine eut vendredi une forte indigestion que l'on craint qui ne fasse avorter nos espérances d'une grossesse de six semaines.

En Bretagne, le régiment royal s'est révolté, et deux compagnies ont écharpé un lieutenant de cavalerie dudit régiment qui voulait y mettre l'ordre; la grande garde a refusé d'obéir; on en a pris le plus grand nombre et l'on va les décimer.

Le palais épiscopal de Luçon vient d'être brûlé; le feu ayant commencé à la fois à deux endroits de la maison, l'incendie a été accompli en quatre heures de temps. On en accuse les jésuites: l'évêque avait donné un mandement sévère contre le livre du P. Pichon[1]; les pères se sont révoltés et l'ont calomnié. Il les a interdits, leur ayant ôté ses pouvoirs. De là, il est venu à Paris; l'évêque de Mirepoix lui a ôté la nomination de plusieurs prébendes et dignités de son chapitre; ensuite il l'a voulu faire passer pour fol; il l'a fait chasser de Paris, où il était pour affaire; il l'a séparé d'une nièce vieille et laide, ayant mal pensé de ses mœurs; mais ce prélat n'est rien moins que ce qu'on

1. Voy. t. V, p. 179, 453, 490.

a dit de lui : c'est un homme doux et un bon ecclésiastique. Quelques jours avant son incendie, il a reçu des lettres anonymes qui l'en menaçaient, et lui annonçaient qu'il serait incendié, lui étant dans sa maison. Il a envoyé ces lettres à la cour, et cela ne s'est que trop effectué.

Il en a été porté plainte au parlement de Bordeaux, dans le ressort duquel il est. L'on rappelle à cette occasion la mort de M. de Rastignac, archevêque de Tours, qui est certainement mort de poison, et l'on met tout cela sur le compte des jésuites. En le supposant, voilà donc les crimes et la violence qui recommencent à régner sur la face de la terre, et cela par les passions horribles des prêtres.

30 *janvier*. — On a roué aujourd'hui à Paris un abbé Abadie, maître des arts de Bordeaux et chanoine d'une petite collégiale de la même ville (qualité qu'on a tue dans l'arrêt pour ne point faire honte à cette église); il avait envoyé chercher un orfévre pour lui vendre du galon et a voulu l'assassiner; mais l'orfévre a été assez fort pour se défendre[1].

L'électeur a envoyé pour étrennes son portrait en bague, enrichi de diamants, à l'abbé Aunillon, mon ami, que j'avais placé envoyé de France à cette cour. Depuis ma disgrâce, il a été révoqué par une querelle d'allemand de notre cour; mais l'électeur l'a fort regretté, haïssant beaucoup son successeur, et a voulu montrer quelle différence il faisait de l'un à l'autre;

1. Il y a des détails sur cette affaire dans le *Journal de Barbier*, t. V, p. 343.

cependant le prétexte de sa disgrâce ici a été un mensonge pour tromper le Roi, disant qu'il n'avait plus la confiance dudit électeur.

Les Anglais défendent absolument l'entrée de nos galons, velours et autres étoffes. L'on vient d'en faire une grosse saisie qui sera brûlée publiquement. Leur compagnie des *Anti-gallicans* encourage la pêche pour détruire la nôtre. C'est une grande marque d'inimitié nationale que de souffrir publiquement le titre de cette compagnie[1].

1er *février*. — Grande opposition, comme nous avons dit, de la part de l'évêque de Mayence et de plusieurs autres de la hiérarchie d'Allemagne sur ce que le Pape a érigé l'abbaye de Fulde en évêché, et donné le Pallium à l'évêque de Wurtzbourg; cela est, dit-on, contraire au droit public ecclésiastique allemand; mais le Pape s'en moque, étant d'accord avec

1. La *Société* ou *Ordre des Anti-gallicans* (*The laudable order of the Anti-gallicans*, comme l'appelle un journal du temps) paraît s'être établie à la fin de l'année 1751, et maintenue au moins jusqu'en 1782. Elle eut ses grands présidents, lord Carpenter, sir Edward Vernon, etc.; — ses réunions annuelles et trimestrielles; — ses prix, distribués aux dames dont l'aiguille patriote faisait concurrence aux articles de Paris; — ses corsaires, portant le nom et les couleurs de la Société, chargés de courir sus à notre marine marchande et militaire; elle eut même sa littérature : ainsi nous trouvons, parmi les publications de l'époque, des listes de candidats, des correspondances relatives aux affaires de l'association, des sermons prêchés devant les réunions de l'Ordre, des chansons « destinées à être chantées par les bonnes gens, surtout par ceux qui sont des Anti-gallicans »; des romans tels que l'*Anti-gallican, ou Histoire et Aventures de sir Henry Cobham, esq.*, etc.

l'Autriche, ce qui forme un grand grief à l'empire contre l'empereur.

La réponse de Sa Majesté aux gens du Roi, rendue avant-hier 30 janvier, a été dure et méprisante; elle est ainsi : « Mon parlement ne doit attribuer qu'à sa conduite la voie que j'ai prise pour lui faire savoir mes volontés; mon intention est de n'y rien changer. »

On demande à cela quelle est donc cette conduite du parlement, en quoi elle est mauvaise; elle ne va qu'à rencontrer le bien et à éviter le mal. Comment cela mérite-t-il la punition de lui infliger par le greffier ce qui ci-devant lui avait été signifié plus honorablement et par des ordres adressés au parlement lui-même? Quelle misérable punition, quel chipotage, à quoi s'amuse un souverain? quels mauvais conseils!

Quant à l'affaire d'Orléans, les gens du Roi ont exposé qu'ayant envoyé les deux derniers arrêts pour les exécuter, il s'est trouvé un arrêt du conseil déjà signifié à ce bailliage d'Orléans, pour casser le dernier arrêt du parlement, évoquer et défendre de connaître de cette affaire. Sur cela, il y a eu quarante-cinq voix pour envoyer à Orléans un commissaire du parlement, afin d'y mettre à exécution les arrêts de la cour, mais il a passé à surseoir la déclaration du parlement sur ceci jusqu'après la rédaction des remontrances.

L'on assurait hier à Paris que le bailliage de Troyes avait été interdit pour six mois par arrêt du conseil, et qu'il y avait eu une émotion populaire contre cet arrêt, pour avoir contraint un curé à donner les sacrements à un malade opposant à la bulle *Unigenitus*, sinon on allait vendre ses meubles.

Les pères du couvent de la Merci, à Paris, viennent d'être interdits, c'est-à-dire leurs pouvoirs de confesser, de prêcher à eux ôtés, parce que le confesseur de M. de Blaru, fameux avocat et grand janséniste, lui a donné l'absolution à la mort sans l'interroger sur sa soumission à la bulle. M. l'archevêque de Paris a mandé chez lui le supérieur de ce couvent qui a répondu que ce n'était pas leur usage dans leur maison; et, sur cela, M. l'archevêque lui a ôté ses pouvoirs.

Ainsi voilà le parlement et le public punis de tous côtés, et la cause moliniste des évêques et des jésuites triomphante par la force ouverte.

Le parlement de Bretagne vient de donner, le 24 janvier, un arrêt de règlement que l'on peut comparer à celui du parlement de Paris du 18 avril dernier; il défend tout scandale par les refus de sacrements, à l'occasion de celui qui avait été fait à Nantes. L'avocat général la Chalotais, l'envoyant à un de ses amis à Paris, a dit que c'était tout ce qu'il avait pu obtenir de son parlement, tant tout y est entortillé, sans nommer la bulle *Unigenitus*, ni l'espèce présente dont il s'agit, tant il a été gêné par les courtisans craintifs, gagnés et intimidés dans le parlement ! Dans tous les autres parlements, même intrigue pour empêcher le progrès de la résistance; l'on tient les premiers présidents et les procureurs généraux, et l'on arrête, comme je dis, la résistance.

6 *février*. — L'on vient de donner une pension de deux mille écus à M. de Fontanieu, conseiller d'État, homme pour qui il y avait toutes sortes de raisons à n'en pas donner, et aucunes à en donner. Il est fils

d'un financier très-riche; il a augmenté son bien; il est grand menteur; il a été intendant d'armée en Italie, où il a eu réputation d'être grand pillard; il a la charge de garde des meubles de la couronne, où il vend tout. Il s'est chargé du détail des hôpitaux militaires pour y voler et s'y intéresser dans les entreprises. Il a voulu être prévôt des marchands, on a craint qu'il n'y fourrageât trop; il avait déjà 6000 l. de pension comme intendant; il a eu, depuis peu, de grosses successions. Enfin, sa femme est morte; il prétend avoir à vendre le bien de ses enfants, ce qu'il ne fera pas, et, pour toutes ces causes, on lui donne six autres mille livres de pension, dans des circonstances où l'État est plus ruiné qu'il n'a jamais été!

La tête tourne au sieur Boulogne, qui a le département du trésor royal, soit de vanité, soit d'embarras. L'on a encore retardé les payements plus qu'ils ne l'étaient. On n'a soin que des rentes sur la ville.

M. Rouillé est obligé de retarder toutes les opérations de marine et celles des colonies. J'en ai vu un projet pour l'Ile royale qui serait très-utile, mais les moindres choses tiennent à l'argent.

Il paraît une nouvelle satire contre Mme de Pompadour et nos ministres : elle est sous le titre d'une lettre supposée de l'abbé de Bernis, ambassadeur à Venise. Cela doit être fait par quelqu'un de la cour bien informé de l'intérieur du sérail, car il y a, dans cette pièce, de grands et obscènes détails de ce qui se passe entre le Roi et sa maîtresse. Mon frère n'y est point maltraité, ce qui marque, dit-on, que la pièce vient de ses amis ou de ses plus grands ennemis, car ceux-ci ont pu y affecter cette retenue pour faire croire qu'il

était dans la confidence de cette composition. C'est ainsi qu'on a perdu M. de Maurepas, il y a quatre ans, par une chanson; c'est ainsi que la cour n'est plus qu'un sérail de femmes et d'eunuques, qui gouverne tout par de maudites intrigues italiennes.

Les Anglais construisent quarante vaisseaux nouveaux; ils vont avoir une marine telle qu'on n'en a jamais vu dans le monde. Avec cela, ils ont payé pour près de deux cents millions (de notre monnaie) de dettes nationales depuis la paix; les particuliers sont très-riches, et, chaque mois, tout est payé dans leurs finances publiques.

Avec ces nombreuses flottes, les Anglais vont nous anéantir dans les trois parties du monde où nous avons des colonies.

7 février. — Des parlementaires m'apprennent avec douleur que l'irritation du parlement est montée au dernier degré contre mon frère; qu'on l'y accuse de tous les maux du royaume et des traitements injustes que le parlement essuie de la part du monarque, de l'état où le Roi est tombé par rapport au gouvernement, qu'on le considère, en un mot, comme un second cardinal Mazarin, et que l'on cherche le moyen de lui faire son procès au parlement, ce qui fait trembler pour les suites.

Il y eut hier assemblée des chambres. On y a dénoncé le refus de faire un service au curé de Mussy-l'Évêque, et d'entendre en confession le neveu de ce curé parce qu'il demandait un service pour son oncle. L'on doit continuer ce procès à la huitaine. C'est au diocèse de Langres.

Le curé de Rosainvilliers[1] a été jugé et condamné à un bannissement perpétuel hors du royaume (je crois que c'est celui qui refusait l'absolution pour la dîme des pommes).

Autre procédure faite à l'officialité de Langres, dont les gens du Roi ont appelé comme d'abus. Aucun procureur ne voulait signer la requête de l'évêque de Langres, qui soutient cette procédure; le parlement lui a nommé un procureur; en ce cas, ce procureur est forcé d'obéir. C'est une marque de l'union du parlement dans le chef et jusques aux moindres membres.

Des personnes de Normandie disent que l'on n'y parle qu'avec fureur du gouvernement, même de la personne du Roi, à cause de la cherté des vivres et des impôts qui les tourmentent; tout y est porté aux plus terribles dispositions pour la révolte, et l'on croit qu'ils s'entendent avec les Bretons.

Un homme qui arrive de la cour m'a dit que le garde des sceaux se trouvait dans le plus grand embarras, étant absolument au bout de ses pièces pour fournir de l'argent à ces trois objets : prêt du soldat, rentes sur la ville et voyages du Roi et autres dépenses de la cour. Ses ressources sont épuisées; lui et M. Boulogne ne savent plus où donner de la tête, et on est à la veille de voir manquer ces objets. Grands nombres de papiers royaux sont sur la place et sont tous également hasardés. Les financiers prétendent que le cré-

1. Boutord, curé du Plessier-Rosainvillers (Somme), accusé de prônes scandaleux et d'excitations violentes dont on peut voir le détail dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1753, p. 75. Voyez aussi, en sens contraire, les *Mémoires de Luynes*, t. XII, p. 353.

dit particulier des uns ne sera pas plus flétri par là que celui des autres, parce que le Roi répond de tous également. Le paresseux et indolent ministère des finances recule le moment de faillite tant qu'il peut. Le défaut de plans généraux est le grand mal de notre gouvernement.

9 *février*. — Nos actions de la compagnie des Indes perdent chaque jour, sans qu'on puisse y subvenir. Les gens d'affaires ne sont pas fâchés de cette chute : elle se répand sur les autres billets de finance, et, ne roulant que sur le crédit de l'État, mais non sur le leur, ils se voient toujours les plus accrédités et les plus en argent des sujets du Roi; ainsi, par cette supériorité, la préférence leur sera toujours donnée pour avoir l'argent des prêteurs. Dans cette baisse universelle, ils retireront leurs papiers à bon marché pour les revendre plus cher, et après en avoir reçu le montant au comptant. Par la tournure de ces papiers de recette générale et de ferme générale, ils sont tous royaux autant que ceux de banque royale, le crédit de ces riches particuliers n'y voyant leur crédit engagé que comme commissaires subsignataires, puisqu'ils signent tous en commun sous l'endossement de Montmartel. Chaque signataire est contraignable, il est vrai, mais jamais le cas ne peut arriver de le contraindre, car alors la compagnie payerait pour lui. Ainsi tout cela n'est qu'une *banque royale*. Les actions sont presque dans le même cas, puisque le Roi puise dans la caisse et y rend quand il le faut. Le danger de ce crédit pour l'État est qu'il ne dépend point du parlement ni d'aucun autre tribunal; une mauvaise

tête qui préside aux affaires peut y puiser telle grosse somme qu'elle veut, puis les particuliers seront ruinés; les misérables porteurs de ces papiers perdront leur patrimoine, et les coquins de financiers n'en seront que plus riches; ils achèteront les biens, les grandes terres et les hôtels plus que jamais, ce que nous voyons commencer aujourd'hui; leur exemple excite au luxe la noblesse, et la précipite dans la ruine.

J'ai ces nouvelles du commerce des blés, par un homme bien informé, que le monopole augmente, ce qui augmentera aussi la famine, dans une année d'abondance. Outre la compagnie autorisée par le ministère pour ce monopole, et qui rend, dit-on, considérablement au Roi, il y en a plusieurs autres composées des plus riches financiers qui travaillent sur le même plan en diverses provinces. L'on m'assure que ces gros richards enlèvent tout ce qu'il y a de blés le long de la Loire, et, les faisant sortir par la mer, on les rentre par la Seine et par la Garonne pour que les provinces abondantes participent à la cherté que répand également partout ce détestable monopole. Ces blés, voiturés ainsi, sont resserrés pour qu'on soit maître partout des prix.

Il y a système à cela, système illusoire et mensonger, et système d'avidité pour ces monopoleurs accrédités. Ils disent que le pain sera désormais tenu toujours à trois sous la livre, mais jamais plus haut. Je vois bien que, dans les années abondantes, ils le tiendront ainsi, mais je prévois que, dans les années stériles, ils le hausseront, voulant bien gagner, mais non jamais perdre.

Un fermier général me soutint, l'été dernier, que c'était rendre un grand service à l'État que de soutenir le blé cher, que, par là, le Roi et nous autres seigneurs de terres étions payés de nos terres, et que ceux qui s'y donnaient tant de peine et y faisaient des avances méritaient bien de retirer 7 à 8 pour 100 de leurs avances.

Voilà comme la bonne foi et la conscience avancent des systèmes pernicieux qu'ont dictés l'avidité et le sophisme, et comme l'ignorance qui est en place les adopte et les suit.

10 *février*. — M. le prince de Conti est mécontent de mon frère, on ne sait pourquoi. Il suit moins aussi les conseils et les inspirations de son ancien préfet, le jésuite de La Tour[1]. Au fond, ce prince est bon homme, mais, ayant l'esprit plus petit que les grandes choses qu'il a embrassées et où le porte sa naissance, il les traite avec la pédanterie des petits esprits et la promptitude imprudente de la jeunesse. Il aime l'éclat et la gloire sans avoir médité encore sur ces deux bons objets; il aime la politique et s'en est enfariné plus que pénétré. Aujourd'hui il travaille continuellement avec M. de Chavigny, et voit toujours qu'il ne voit rien. Les détails lui dérobent les principes; enfin il a reconnu que les autres confidents le trompaient, il déteste Saint-Séverin comme un méchant Italien, il a reconnu dans

1. Le P. Simon de La Tour, d'abord professeur de philosophie à Tours, puis instituteur du prince de Conti, à la mort du P. Du Cerceau, et plus tard principal du collége Louis le Grand, procureur général des missions étrangères, né à Bordeaux le 28 septembre 1697, mort à Besançon en 1766.

le P. de La Tour l'inquisition jésuitique qui subverse aujourd'hui le royaume, et dans mon frère un cardinal Mazarin méchant par nature. Aux effets il a reconnu les mauvaises manœuvres, il voit le royaume sur le penchant d'une prochaine ruine, il voudrait le secourir; le Roi l'écoute et lui donne des audiences de longueur, même des heures de travail et avec portefeuille, ce qui étonne tout le monde, puisqu'on n'en devine pas la cause : personne aujourd'hui ne peut soupçonner le bien public d'être cause de rien. Ce prince a l'ambition de monter au trône de Pologne, mais il reconnaît de reste combien tous moyens en manquent à la France; les affaires étrangères, les négociations politiques sont le champ principal où s'exerce son intelligence. Son grand ami est le marquis des Issarts, qu'il a poussé où il est avec mon concours, ce dont celui-ci est fort reconnaissant; il voudrait aussi le porter au secrétariat des affaires étrangères, et lui, prince de Conti, être du conseil d'État.

Dans ces circonstances, je sais qu'il y a une brigue de sa part pour décrier de plus en plus M. de Saint-Contest comme secrétaire d'État, et certes il y a matière, et par sa paresse excessive, et par son peu d'étendue d'esprit. Je ne doute pas que ceci n'aille à porter M. des Issarts à cette charge.

11 *février*. — Le premier président de Rouen, Pontcarré, exerce dans cette ville la police en détail, comme le lieutenant de police fait à Paris sous les ordres de la cour; cela déplaît à son parlement et à l'hôtel de ville, qui aimerait mieux que les choses fus-

sent dans l'état légitime, et cet état consiste à la faire exercer par les tribunaux ordinaires. Voici une grâce[1] que cet exercice tyrannique a causée. Le fils d'un des plus célèbres avocats du parlement de Rouen a fait une étourderie et a résisté aux ordres du premier président. Celui-ci a ordonné qu'on le lui amenât mort ou vif; véritablement, les archers ont tiré sur lui et l'ont blessé à mort. Sur cela, le parlement s'assemble, et pourra, dit-on, procéder contre M. de Pontcarré, et même le décréter.

La grande nouvelle est que M. Trudaine, accompagnant M. le garde des sceaux, a travaillé une demi-heure avec le Roi : l'on croit qu'il s'agissait de quelque nouvel emprunt, le dernier expédient de vingt-deux millions cinq cent mille livres ayant tout à fait manqué.

En effet, la misère commence à assiéger le trésor royal, de façon que la Maison du Roi manque absolument. On en dit des choses incroyables. Les pourvoyeurs ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus fournir la table de Sa Majesté et se sont cachés; il en a fallu prendre de nouveaux sur qui l'on n'est pas moins en crainte; les palefreniers du Roi demandent l'aumône, et tout est de même; cependant les dépenses augmentent dans la Maison, et il n'y a plus ni ordre, ni règle. Chaque voyage aux maisons de campagne du Roi, même celui de Trianon, coûte cent mille livres; M. le premier écuyer s'enrichit dans son district, et ainsi tous les autres; les dames d'atour des princesses gagnent quatre-vingts sur cent. L'on dit que leur café au lait avec un petit pain à chacune de ces dames coûte

1. *Sic*. Nous supposons qu'il faut lire : une *disgrâce*.

deux mille francs par an, et ainsi de reste; personne n'a autorité pour morigéner cette Maison royale qui est un abîme pour la nation.

13 *février*. — On assure que le Roi couche avec une nouvelle maîtresse, qui est la fille de Mme Truchon[1], et que Mme de Pompadour y a consenti et l'a donnée elle-même, voulant conserver son poste de bonne amie; mais on assure aussi que la marquise, malgré cette précaution de complaisance, ne tardera pas à être renvoyée, et que tout s'arrange pour cela, de façon que mon frère augmente en faveur, dit-on, étant bien sûr de ce qui va arriver. Ainsi, quand il s'est brouillé avec la marquise, il savait bien ce qu'il faisait.

Le Roi donne dans les passades; il jette le mouchoir à de jeunes filles ou femmes qu'il aperçoit à la messe ou au grand couvert. Bachelier, son vieux premier valet de chambre, les lui administre. Une jeune beauté de Montpellier, fille de la présidente Nicquet (que je connais), vient de sauter le pas, et est encore à Versailles; elle vise à être maîtresse déclarée. La marquise supporte le tout comme elle peut; le Roi la contraint à aller rendre quelques visites qu'elle ne voulait pas rendre. Le crédit diminuera toujours quand les attraits de l amour ne soutiennent plus cette faveur, mais l'art peut se substituer à la nature. Cependant il est à craindre que le Roi n'excède ses forces à ces nouveaux ragoûts, et les dépenses augmentent, comme on peut juger.

1. Nous croyons qu'il faut lire Trusson : c'était une des dames qui jouaient sur le théâtre des Petits Appartements.

J'ai lu hier les remontrances des États de Bretagne contre le vingtième et contre les vexations qu'ils ont essuyées à la dernière assemblée. Leur raison va jusqu'à la démonstration ; cela est beau par la raison, le gouvernement a tort par l'injustice[1]. . . . . .

19 *février*. — Toute la cour quête pour trouver cent mille livres, afin de faire rester à l'Opéra le chanteur Jéliotte, et ils sont presque trouvés, au moyen de quoi il se fait 10000 liv. de rentes, et promet d'y demeurer encore deux ans. On n'en donnerait pas tant pour retirer de la misère une quantité d'honnêtes gens qui meurent de faim. On ne voit que folies et sottises à chaque démarche de la cour.

Le grand banc des présidents du parlement de Paris est affligé de la goutte : le premier président l'a au genou ; le président de Novion et le président Turgot, ces seigneurs de la magistrature, se piquent trop de bonne chère.

21 *février*. — Un homme de la cour et de l'intrigue des cabinets m'a dit ceci ce matin :

Pour le sûr, le Roi n'a plus la marquise de Pompadour comme maîtresse ; elle n'a plus aucunes fonctions près de lui, elle supporte les passades que le prince prend souvent avec quelques beautés de Paris et surtout les plus jeunes filles. Son valet de chambre Lebel les lui amène dans sa chambre, et cette chambre s'appelle *le trébuchet*, parce qu'on y prend de jeunes oiseaux. Mme de Pompadour compte garder longtemps

1. Il y a ici un feuillet coupé dans le manuscrit.

le rôle de premier ministre et d'amie; elle se croit les qualités qu'il y faut, prétendant entendre les affaires avec bon sens, donnant, dit-elle, un grand essor et émulation aux beaux-arts, et étant la seule qui entretienne de la magnificence à la cour; mais elle ne voit pas combien sont frivoles ces arts qu'elle anime, et quelles profusions ridicules elle excite.

L'on va voir un choix bien extraordinaire pour l'intendance de Bretagne, et où le peu de crédit de mon frère paraîtra, puisqu'il ne peut faire tomber d'intendance à M. de Caumartin, son neveu. M. Le Bret[1], cousin de ma femme, pauvre avocat général, et dont la poitrine est affectée quand il parle, va être nommé intendant de Bretagne sans se faire maître des requêtes, ce qui fera bien crier tous les maîtres de requêtes, et il aura en même temps la survivance de la place de premier président du parlement de cette province, place que remplit et dont est fort las M. de la Briffe d'Amilly, son oncle. Ce choix est suggéré par M. de Fresnes, conseiller d'État, fils du chancelier d'Aguesseau, et reconnu pour aussi fripon que le reste de sa famille était vertueuse. Ce M. de Fresnes a une fille du premier lit qu'il sacrifie à la femme du garde des sceaux, la donnant au beau-frère de celui-ci, M. Rouillé du Coudray, capitaine de gendarmerie: c'est une héritière qui l'enrichira, et, en même temps, l'on va donner la charge de prévôt de Paris audit sieur Rouillé. Voilà comme toutes les places se donnent aujourd'hui à la faveur et à l'intrigue.

L'on parle aussi de la place de premier maître

1. Second fils de l'intendant de Provence Le Bret, mort en 1734.

d'hôtel du Roi pour M. de Vandières, frère de Mme de Pompadour, car M. de Livry est ruiné par le jeu, et sa terre de Livry va être vendue.

Enfin, l'on parle encore de la place de lieutenant civil, où M. d'Argouges ne peut plus travailler, s'affaissant beaucoup, et son fils se trouve trop faible pour s'en acquitter. L'on parle de faire le père conseiller d'État en expectative, et de donner au fils la survivance de la seconde charge de président à mortier qui vaquera, car la première est promise à M. d'Ormesson, avocat général, et la place de lieutenant civil serait donné à M. Fleury de la Valette, intendant de Bourgogne, aussi fripon que son père, le procureur général, qui est un vieux renard.

22 *février*. — Il y a eu assemblées des chambres pour les affaires de schisme et de sacrement le 20, et hier 21 février.

Les gens du Roi ont promis la procédure du lieutenant criminel d'Orléans, en vertu de l'arrêt du 14; mais, en même temps, ils ont fait part d'un arrêt du conseil qui évoque toute cette affaire, et défend au parlement d'en connaître.

Le 21, les chambres ont ordonné que les gens du Roi donneraient des conclusions sur cette procédure d'Orléans pour la sœur Pulchérie; ceux-ci ont répondu qu'ils ne le pouvaient pas, cela leur étant défendu positivement *par des ordres du Roi*. Ils ont seulement proposé d'en ajouter un nouvel article dans les remontrances qui doivent se faire incessamment.

Sur cela, le parlement a passé outre et rendu cet arrêt : « Ouïs les gens du Roi, l'évêque d'Orléans

est décrété d'assigné pour être ouï, et cependant lui en est enjoint de procurer dans le jour les sacrements à la sœur Pulchérie, sous telles peines qu'il appartiendra : » cet arrêt remis aux gens du Roi pour l'envoyer à Orléans, de quoi ils doivent rendre compte aujourd'hui à dix heures, et pour mardi de l'exécution de l'arrêt.

23 *fevrier.* — L'on dit qu'il y a eu une révolte et sédition populaire à Tours, à l'occasion d'un ecclésiastique homme de bien, mais opposé à la Constitution *Unigenitus*, que l'archevêque et les grands vicaires n'ont pas voulu administrer ni inhumer après sa mort.

Je ne sais qu'en gros ce qui s'est passé aujourd'hui au parlement. On y a porté des lettres patentes à enregistrer, pour casser tout ce qui s'est fait au parlement dans l'affaire d'Orléans dont l'évêque a été décrété, et évoquer au roi toute cette affaire.

Mais l'on n'en est pas plus avancé, car ces lettres patentes n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont registrées en parlement. Il y a eu soixante voix pour les renvoyer au Roi, mais la pluralité a passé à surseoir cette délibération d'enregistrement ou non enregistrement, à en faire un article dans les grandes remontrances que le parlement va faire au commencement du carême.

La question est de savoir si le parlement continuera ou non la procédure contre l'évêque d'Orléans, et quelques curés et vicaires touchant la sœur Pulchérie. J'oubliais de dire que ces lettres patentes

portaient l'ordre de les registrer sur-le-champ *sous peine de désobéissance*; ainsi, je doute que le parlement continue sa procédure.

Autre événement qui fait grand bruit aujourd'hui, et qui annonce encore les mêmes horreurs : le Père de La Tour, principal du collége des jésuites, vient de quitter ce poste, et c'est une désolation affectée parmi tous les pères et mères d'écoliers de dire que voilà l'éducation de leurs enfants abandonnée, ce jésuite étant grand intrigant, et les pères et mères espérant en son intrigue et sa faveur pour eux comme pour leurs enfants. Il a élevé M. le prince de Conti et le conduit dans ce qu'il fait, c'est sa Minerve et son apôtre, et mon frère a la plus grande part à toute cette intrigue. L'on assure que la place de confesseur du Roi est destinée à ce jésuite, le P. Pérusseau étant fort vieux, avec quelques attaques d'apoplexie, et, de plus, l'on assure que l'ancien évêque de Mirepoix n'attend que ce changement pour se démettre de la feuille des bénéfices qui sera confiée audit jésuite La Tour.

Si tout cela arrive, l'on verra le molinisme, la persécution, l'hypocrisie régner encore plus à la cour que pendant la bigoterie de Louis XIV. Le Roi continuera à avoir des maîtresses, tant qu'il conservera de cette faculté dont il reste beaucoup à l'imagination quand il y en a peu dans les reins. Ce jésuite lui fera faire des pâques indignes, et se vantera de l'avoir converti à Dieu; il préférera la débauche et l'amour volage à un attachement suivi; il lui fera chasser sa maîtresse et s'en attirera grandes louanges, et l'on persécutera beaucoup le parlement et les jansénistes.

24 *février*. — En l'assemblée des chambres d'hier, il y eut deux ordres du Roi qui agitèrent la compagnie :

1° Un arrêt du conseil signifié au greffier en chef; cet arrêt casse celui du parlement qui décrète l'évêque d'Orléans d'assigné pour être ouï, et d'ajournement personnel trois chanoines d'Orléans. Sur ce nouvel arrêt, l'on remit à délibérer jusqu'à la perfection des grandes remontrances.

2° Les lettres patentes que nous avons dites ; elles ordonnent au parlement de surseoir jusqu'à ce nouvel ordre à toutes poursuites et procédures en matière de refus de sacrements, cet ordre à peine de désobéissance.

Les chambres ont résolu sur cela des représentations qui seront ajoutées à celles que l'on prépare. Arrêté aussi de se faire rendre compte par les gens du Roi de toutes les procédures commencées ; ce qu'il leur est ordonné de faire mardi prochain 27 février.

Je sais qu'il y a eu des avis (surtout de l'abbé Chauvelin), pour renvoyer les lettres patentes, et cet avis a été de soixante personnes, mais le plus grand nombre a obéi. Le premier président est toujours malade de la goutte ; le président de Rosambo a présidé, et a été d'avis d'enregistrer les lettres patentes purement et simplement ; il a été hué, mais cela passe toujours à l'obéissance, puisque l'on surseoit de fait.

Je sais que, quand le Roi apprit que le parlement avait décrété l'évêque d'Orléans, il devint rouge de colère et ne se possédait pas. Il tint conseil et ordonna avec un grand air de fâcherie à M. de Machault de

sceller les lettres patentes, ce qui a mortifié ledit Machault.

25 *février*. — Au collége de la Flèche, vingt écoliers se sont enfermés dans leur classe pour se battre à coups de canifs; il y en a douze de morts. Au collége de Paris, un jeune écolier a mis du vert-de-gris dans le pot à l'eau de son préfet qui l'avait grondé; tous ceux qui mangeaient au même plat en ont été bien malades; on s'est contenté de le mettre dans son lit pour huit jours, on ne l'a pas chassé. Quelle éducation!

26 *février*. — Hier, fut déclaré confesseur du Roi le jésuite La Tour, par la retraite du P. Pérusseau, ce qui va rendre les jésuites fort puissants. Certes, voilà deux fameux intrigants : Sénac et le P. de La Tour, l'un premier médecin, l'autre confesseur du Roi. Sénac a été jésuite, ministre, etc., il est aussi léger de médecine qu'habile en intrigues, il a eu deux femmes à la fois, et cela fait deux étranges personnages pour leur confier la vie et la confiance du chef de l'État, d'autant plus que Sa Majesté, en vieillissant, aura besoin de vivre avec l'un et avec l'autre.

Le Roi a ordonné de nouveaux bâtiments à Choisy et à la Muette, M. de Machault a dit qu'il ne savait plus ou prendre de l'argent; Sa Majesté lui a répondu qu'il fallait lui en trouver, et a tourné le dos.

28 *février*. — Les choses sont changées depuis. C'était un faux bruit de ville que celui touchant le P. de La Tour, que l'on disait confesseur du roi; le

P. Pérusseau a toujours cet office sans fonction. On a donné au P. La Tour la place de procureur général des missions étrangères jésuitiques, et M. le prince de Conti lui donne 1900 livres de pension, moyennant quoi il restera à la maison professe des jésuites. L'on prétend que la principalité du collége lui a été ôtée malgré lui par le P. général.

1er *mars*. — Il y a eu comme une journée des dupes pour l'affaire du P. de La Tour. La semaine dernière, on ne doutait pas qu'il ne fût nommé confesseur du Roi et chargé de la feuille des bénéfices, mais il en fut autrement dimanche et lundi dernier. Avant ce contre-temps, ceux du parti jésuitique, le chancelier et mon frère se montraient d'une joie folle, et l'on prétend que c'est la joie qui a donné la goutte à mon frère. Cette goutte a achevé de mettre tout ce parti en désarroi. Le samedi qu'elle lui prit, ce ne furent qu'allées et venues dans Versailles, et jamais l'on n'a vu tant de deuil succéder à tant d'allégresse. Ce parti voit culbuter en même temps tout ce qu'il croyait de plus grand et de plus assuré. Mon frère a de grandes douleurs les nuits, la goutte est à son bon pied. Le voilà, au moins pour un mois, séparé d'avec le Roi, sans pouvoir lui persuader les grands principes de la persécution dont il est l'apôtre. Pendant ce temps-là, le parti contraire, Mme de Pompadour, le garde des sceaux et autres vont occuper la scène et remplir l'esprit du Roi de leurs idées plus vives et plus analogues à la paix : voilà des voyages pour huit jours où le Roi sera absent de Versailles.

J'ignore encore la délibération d'avant-hier mardi

où l'assemblée des chambres a du décider si elle suspendrait ou non toute connaissance des refus de sacrements. La délibération est tenue secrète, ils sont restés bien tard au palais; je sais que, dans les trois jours qui l'ont précédée, les officiers de cette compagnie se sont abstenus de toute société et de spectacles : ils ont mené ce deuil à raison de leur disgrâce, puisque le Roi les prive de la connaissance, disent-ils, la plus nécessaire et où ils méritent mieux envers la patrie, et leurs réflexions ont été à ce qu'il y a de plus efficace : il est question de démissions de leurs charges ou d'abstention de fonctions.

Le Roi a résolu un nouveau bâtiment à Choisy, et de faire abattre le château de la Muette pour en construire un nouveau et beaucoup plus grand, lequel doit regarder Bellevue, et symétriser absolument : quelle folie!

Le monopole des blés est prouvé de plus en plus : un seigneur de terres en Champagne m'a dit que, deux hommes riches ayant arrhé les blés dans des marchés pour en soutenir le prix très-haut, l'intendant de Champagne avait voulu faire arrêter ces deux monopoleurs, mais qu'il avait eu des ordres soudains de la cour pour ne se point mêler de cela.

2 *mars*. — Tout ce qu'il y a de plus remarquable à l'assemblée des chambres de mardi 27 février est qu'on n'y a délibéré aucunement sur les lettres patentes que le Roi ordonnait de registrer sur-le-champ, à peine de désobéissance. Comme il a été ordonné des remontrances (jointes aux grandes remontrances) on a gardé sur cela le *tacet*.

Il y a eu un conseiller qui a proposé de juger l'affaire d'un curé, laquelle était en état, mais cela n'a pas été mis seulement en délibération. L'on craint quelques lettres de cachet pour ce conseiller, car ç'aurait été une désobéissance formelle.

Les gens du Roi ont dit n'avoir pu exécuter l'arrêt du parlement sur les décrets, parce que leur substitut y avait trouvé des ordres contraires. Ils ont établi quelles procédures sur le fait des sacrements avaient été mises en état, et quelles n'y étaient pas.

On a fait brûler par la main du bourreau deux mémoires contraires aux principes du parlement.

On a continué au premier vendredi de carême qui sera le 9 mars, l'assemblée des chambres touchant les procédures qui regardent différents diocèses, et, ce vendredi 9 mars, l'on commencera la lecture des remontrances.

Comme le Roi devait passer huit jours à diverses campagnes avec la marquise et sans approcher de Versailles, le premier médecin Sénac en a disposé autrement; voyant l'attaque de goutte de mon frère, il a ordonné au Roi pour le bien de sa santé un séjour de quatre jours à Versailles pour prendre des eaux.

3 *mars*. — Le Roi prend des eaux à Versailles parce que la bile le tourmentait; son but, en prenant ces précautions, est de ne point rompre son carême, et on dit que saint Louis n'en eût pas fait davantage. Pendant ce temps-là, mon frère a pu avoir l'oreille royale pour les grandes affaires du molinisme, au lieu que, dans son premier projet, Sa Majesté eût été huit

jours entre les mains de la marquise, sans qu'il en eût pu approcher à cause de sa goutte.

On assure que le clergé va être poursuivi de nouveau pour le payement du vingtième, tous les délais étant plus que passés. Si c'est là la dernière ressource du contrôleur général, c'est bien peu de l'argent comptant, et l'on y verra de nouveaux obstacles.

Je sais que, tandis que mon frère assure que la finance lui doit dix millions, M. de Machault dit qu'il ne doit rien, car mon frère a fait signer au Roi un état de guerre montant à cinq millions de plus que celui que M. de Machault a fait signer au Roi pour la dépense générale du royaume, et Sa Majesté ne veut pas combiner ensemble ces deux ministres à un travail particulier, ce qui aplanirait toute cette affaire, qui sans cela tombe dans un désordre affreux, ce déficit restant sans payement.

Le Roi de Prusse ne veut pas absolument laisser sortir le poëte Voltaire hors de ses États. Voltaire lui a écrit qu'il lui demandait *la liberté ou la mort*[1]. Ceci décrédite beaucoup ce monarque parmi les gens habiles dans leurs arts qu'il voulait attirer dans ses États. Personne ne veut plus y aller, aimant mieux encore la liberté que le salaire.

4 mars. — Le Roi, ayant fini ses trois jours d'eaux de Vichy, est retourné hier à Bellevue où l'on doit

1. D'Argenson fait probablement allusion au billet sans date (décembre 1752) que Beuchot a publié, d'après l'original, dans son édition des *Œuvres* de Voltaire, t. LXVI. p. 263, et qui finit ainsi : « Quoi vous me jugeriez sans entendre! Je demande justice et la mort. »

représenter ce soir un opéra dont Mme de Pompadour est actrice[1]. Avant-hier cette dame allant voir mon frère, s'est donné une entorse au pied et ne peut marcher encore.

6 *mars*. — Un courtisan m'a dit hier qu'il était certain que la marquise de Pompadour serait congédiee avant Pâques, et qu'on n'en pouvait douter, le Roi en était dégoûté, et la voyait très-peu en particulier, que cela se remplacerait ainsi : quelque petite beauté de Paris de temps en temps que son valet de chambre le Bel lui procure dans son appartement; la famille royale, Mesdames de France et la Dauphine pour les voyages, fêtes et amusements, et la comtesse de Toulouse, sa vieille tante pour la confidence de ses soucis et le besoin qu'il a de débonder sa mémoire et son cœur, car il faut à notre maître des *roseaux* comme à Midas, pour aller dire ce qu'il ne peut taire, et cette confidence doit être faite à une femme et non à un homme; or, sa vieille tante a encore de ces charmes de société, de ce tour de conversation et d'agacerie que possèdent les Noailles avec beaucoup de perversité, et d'intrigue intéressée.

Les trois jours de ce carnaval où Sa Majesté a pris les eaux de Vichy, mesdames de France ont si bien fait, en se relayant l'une et l'autre, qu'il n'a pas été possible à Mme de Pompadour de le voir un moment en particulier.

1. Elle jouait *Zélindor* dans le divertissement de ce nom et *Colin* dans le *Devin du village*. Les autres rôles de ce dernier opéra étaient remplis par Mme Marchais et M. de la Salle.

8 *mars.* — Mon fils m'apprend que l'Hôtel des Invalides va manquer, étant mal payé, parce que les fonds manquent aux trésoriers à qui il est dû beaucoup. Cependant ce bel hôpital est fort chargé d'officiers et de soldats. Les huit années de guerres lui ont procuré augmentation de revenus; mon frère, qui n'aime que l'ouvrage de montre, a employé ces fonds à des places, à un grand bâtiment et à améliorer la condition des officiers invalides, croyant même y attirer des officiers principaux, comme commandants de bataillon, lieutenants-colonels et brigadiers. Il a formé de plus beaux logements d'officiers, mieux meublés, valets pour les servir, etc. Ce luxe militaire lui a attiré quelques louanges, mais, par honneur, les officiers des vieux corps n'en ont pas voulu tâter, et tous ces misérables officiers de bataillons de milice y ont fondu, ce qui a accablé ledit hôtel. Il est donc arrivé que la guerre, puis les réformes à la paix ont augmenté de beaucoup les officiers et soldats à qui l'on a donné les Invalides. Cela a absorbé, et par de là, tous les profits de la guerre, et aujourd'hui la situation de finance de cet hôtel est accablante. Voilà de quoi effrayer, et, quand mon frère en a remis le régime à mon fils, il voyait bien son mauvais état, ce qui en arrivera de mal roule sur le survivancier qui craint d'y perdre sa réputation.

Le Parlement, par son arrêt du 26 janvier dernier, ayant condamné une thèse des Carmes de Lyon, a ordonné d'enseigner les quatre propositions de 1682, et il a voulu que toutes les universités, facultés et écoles monacales enregistrassent cet arrêt. Cela forme aujourd'hui une grande difficulté et qui peut aller bien

loin, car les ultramontains lèvent le nez et se montrent chicaneurs contre ces propositions de 1682. Un écrit a paru et a été condamné au feu par le parlement, on s'y plaignait du mot d'*indépendance* de l'Église de France, disant que cela la constituait schismatique. Le Parlement est convenu, par l'arrêt qui condamne au feu ce mémoire, que ce terme d'*indépendance* avait été mal choisi par le substitut Pierron; mais voici pire : plusieurs communautés régulières, ayant écoles de théologie chez elles, hésitent à l'enregistrement de l'arrêt. A Lyon, les PP. de l'Oratoire, qui se sont retournés vers la Constitution *Unigenitus*, ne l'ont point enregistré, ayant pris sur cela des ordres de leur archevêque, le cardinal de Tencin, ce qui va faire des affaires à celui-ci avec le Parlement. A Paris, au contraire, il n'y a encore que les PP. de l'Oratoire qui aient registré l'arrêt. La faculté de Sorbonne y ayant fait des difficultés, on a remis l'affaire au *prima mensis*, et, ce jour arrivé, il s'est trouvé une lettre de cachet qui défend de délibérer : par là, le gouvernement n'ordonne ni ne défend de registrer cet arrêt du 26 janvier, qui renouvelle les quatre propositions de 1682. L'on dit ces jours-ci que la lettre de cachet est levée, mais je ne crois rien de moins sûr que ce bruit. Les autres couvents à écoles théologiques ne parlent point d'enregistrer.

10 *mars*. — Voici une nouvelle affaire qui fera grand bruit. L'on a levé la lettre de cachet portant défense de délibérer en Sorbonne sur l'arrêt du 26 janvier 1753. La délibération va à ne point enregistrer cet arrêt, mais à renouveler les propositions de 1682.

Si cela est, le Parlement ne dira mot, mais vous verrez que cette carcasse[1] de Sorbonne énervera encore ces quatre fameuses et salutaires propositions. Leur raison contre l'arrêt du 26 janvier dernier est qu'il s'agissait de doctrine dans cet arrêt, et que l'on devait consulter les théologiens avant de le rendre. Ainsi le sacerdoce va de nouveau disputer ses droits à l'empire, et vous verrez que la cour soutiendra encore ici les droits de l'autel contre ceux du trône.

L'assemblée des chambres du parlement d'hier, 9 mars, s'est passée en quelques procédures seulement: l'on a condamné au feu la consultation de quarante docteurs sur les refus de sacrements, et l'on a instruit l'affaire de Mussy-l'Évêque où Mgr de Langres n'a pas encore envoyé des lettres de vicariat pour juger. On a remis à la huitaine.

L'on parle d'une conversation que la Reine a eue avec le garde des sceaux Machault; ce ministre vient rarement à son dîner, mais, y étant venu il y a quelques jours, la Reine lui demanda devant cinquante personnes pourquoi le pain était si cher, pourquoi il y avait tant de mendiants, quoique la récolte eût été abondante? etc., de quoi ce méchant ministre ne se tira que par l'éloquence du silence et avec quelque honte intérieure.

11 *mars*. — L'on va voir paraître enfin une très-ridicule censure de la Sorbonne[2] contre le livre de

1. *Carcasse*, *Carcassiens*, sobriquets injurieux donnés à la Sorbonne et à ses membres.

2. Cette censure ne parut pas, Montesquieu écrivait vers cette époque : « La Sorbonne cherche toujours à m'attaquer : il y a

l'*Esprit des Lois* du président de Montesquieu, croyant y trouver bien des choses contre la religion révélée. Ce sera un scandale que cette flétrissure, car c'est un livre philosophique admiré de tout le monde, et qui fait honneur à la nation et à notre siècle. Cette Sorbonne, qui n'est plus qu'une carcasse, ressemblera à Gros-Jean qui remontre à son curé, et la religion révélée en souffrira détriment, au lieu d'élévation.

Le président de Malesherbes, qui conduit aujourd'hui la direction des priviléges du Roi et de la censure des livres sous son père, le chancelier Lamoignon, s'y prend fort joliment : il laisse passer tout ce qui se présente, disant qu'il faut mieux garder notre argent dans le royaume que de le laisser aller à l'étranger; puis, quand les ordres d'en haut surviennent pour prohiber, il les publie et revient à la tolérance, de façon qu'elle reste et règne plus dans la littérature que partout ailleurs.

13 *mars*. — L'un des fermiers généraux m'a dit hier que le travail des fermes générales ne pouvait se soutenir longtemps comme il est, par la mauvaise gestion de cette grande machine; que le produit du tabac commençait à diminuer chaque semaine. Cette compagnie de quarante associés n'a pas six personnes qui travaillent, et les autres n'y entendent précisément rien et ne sont bons qu'à recevoir leurs répartitions. Ce sont des survivanciers et des favoris de la cour qui donnent gros pour avoir leurs places. Les employés

deux ans qu'elle travaille sans savoir guère comment s'y prendre. »

sont des insolents et des fripons que l'on prend sur le fait volant la ferme ou la négligeant absolument : il y en a une quantité prodigieuse à qui l'on donne des appointements en pensions sèches pour s'en défaire. La compagnie, n'étant point maîtresse de ces emplois, ne peut ni renvoyer les mauvais employés, ni avancer les bons. Avec cela, la misère du temps diminue la consommation ; de sorte que, dit cet homme, l'on serait étonné si l'on savait combien gagne peu la compagnie ; l'on cache ces défauts pour ne point affaiblir son crédit. D'un autre côté, les sous-fermiers que la volonté du contrôleur général chasse et déplace à chaque bail, pressurent le peuple et font cent mille vexations pour tirer ce qu'ils peuvent pendant six ans ; ils ne font grâce à personne, ayant bien de la peine à vivre et à payer, ce qui ruine le royaume, mais il faut, dit-il, que tout cela tombe au premier bail, et alors le grand crédit des financiers tombera. Leurs grosses avances au Roi achèvent de les ruiner. Il y a vingt-sept millions d'avances extraordinaires, dont on ne sait comment il se fera jamais de remboursement. Plusieurs de ces richards ont demandé au ministre leur congé, mais il refuse, de peur de décréditer la ferme.

Cependant voici de nouveaux bâtiments ordonnés partout. J'ai parlé de ceux de La Muette et de Choisy. A Compiègne il y avait une aile qui avançait de quelques pieds plus que l'autre ; on la jette à bas pour la refaire, ce qui coûtera très-cher.

15 *mars*. — Un vicaire de la paroisse de Sainte-Marguerite assure qu'il a péri plus de huit cents personnes de misère dans le faubourg Saint-Antoine, de-

puis le 20 janvier jusqu'au 20 février, que ces pauvres gens expiraient de froid et de faim dans des greniers, que les prêtres venus trop tard arrivaient pour les voir mourir sans qu'il y eût de remède.

Ce faubourg Saint-Antoine est rempli de petits ouvriers qui travaillent sans maîtrise; quand Paris devient misérable par l'inégalité des richesses encore augmentée, alors ces petits ouvrages, moins parfaits que ceux des grands maîtres, sont peu vendus à Paris.

Que faire pour ces pauvres gens? Ils ne savent où aller, car de se réfugier dans les campagnes, ils ne le peuvent, la misère, le mal-être, l'inquisition financière y étant plus grands que dans les villes. Oui, la finance a fermé tous les asiles à la droiture et au travail sans richesses.

D'un autre côté, les financiers donnent le mauvais exemple de donner chez eux à jouer et faire de leur maison le théâtre de pertes ruineuses pour certaines gens; ajoutez-y de grands dîners en poisson de mer et autres luxes scandaleux dans ce temps-ci où tout s'écroule.

L'on se plaint de ce que les maisons dans Paris se vendent à très-bon prix aujourd'hui, tandis que les loyers augmentent encore, surtout dans le quartier de Richelieu où sont les financiers. Cela vient de la diminution des richesses à Paris, car, le luxe se soutenant toujours sans force, on aime mieux s'engager à payer cette rente qu'on nomme loyer, que d'avoir à payer une grosse somme comptant. Et de là l'on peut compter que bientôt les loyers diminueront comme un corps fantastique sans solidité.

16 *mars*. — L'on prétend que, dans les ordres pour l'assemblée et le recrutement des milices, il y en a de secrets pour les doubler; en effet, je viens de le voir par la paroisse où est ma maison de campagne : l'on ne devait y rien lever cette année, et l'ordre est d'y tirer un second milicien. Après avoir dit qu'il n'y aurait point de camp cette année, l'on reparle d'y en avoir, tant tout ceci est flottant et sans système !

L'abbé Moreau, fils du procureur du Roi du Châtelet, famille dévouée à la cour et aux malversations dans ces magistratures, vient d'obtenir du Roi une grosse abbaye ; c'est un homme perdu de réputation dans sa compagnie, qu'on ne veut plus entendre et à grand peine y admettre.

17 *mars*. — Avant-hier jeudi, le parlement, les chambres assemblées, fit un coup d'autorité sur la Sorbonne dans les mêmes proportions où le Roi en fait sur son parlement, quand il va tenir son lit de justice. Il s'agissait de faire registrer en Sorbonne les trois arrêts contre la thèse des Carmes de Lyon pour prescrire le rétablissement des quatre propositions de 1682, à quoi la Sorbonne faisait difficulté, disant que le parlement n'aurait pas dû décider sans le sacerdoce de matières spirituelles. Jeudi donc (ce dessein étant tenu bien secret), l'assemblée a nommé deux commissaires très-fermes[1] et un substitut qui ont été en Sorbonne ; on les a reçus avec le cérémonial ordinaire, il y a eu quelques demandes de délibérer ; mais

1. M. de Montholon et M. l'abbé d'Héricourt, conseillers de grand'chambre.

les commissaires ont répondu qu'il ne s'agissait que d'obéir (le Roi n'aurait pas mieux répondu), et, le greffier de Sorbonne étant malade, celui du parlement a registré lesdits trois arrêts sur le registre de Sorbonne. Puis on les a reconduits en la manière ordinaire. Les chambres étant restées assemblées jusques à la fin de cette opération, l'on est venu en rendre compte à quatre heures, et le parlement a grandement loué les commissaires de leur fermeté.

18 *mars.* — J'ai entendu disputer touchant un recoin de folie dont j'ai ouï accuser feu M. le duc d'Orléans. Comme je l'ai servi cinq ans, je peux dire ce que j'en sais et le témoignage que j'en ai rendu au Roi quand il m'en a parlé. Cette folie était de ne pas croire morts ceux qui l'étaient. J'avoue en avoir vu quelque chose à l'occasion de l'abbé d'Houteville, son bibliothécaire[1], il me demanda les harangues que l'on faisait à l'Académie française à l'occasion de la réception de son successeur, je les lui fournis et je sais qu'il dit à quelques gens que je les avais fait faire.

La source de ceci venait de ce qu'il croyait à la métempsycose. Un chevalier de Béthune, de l'Académie des sciences[2], avait eu part à son éducation et lui

1. Mort en 1741.

2. Marie-Henry de Béthune, né en 1666, mort le 3 mai 1744, capitaine des vaisseaux du Roi, chambellan du duc d'Orléans. Il a publié quelques ouvrages anonymes; mais rien n'indique qu'il fût membre de l'Académie des sciences, comme le dit d'Argenson, ni de l'Académie des belles-lettres, comme on le lui fait dire dans l'édition Jannet.

avait donné les premières leçons de métaphysique; il me conseilla de lire les mémoires de ce fol savant et spirituel, homme d'un esprit très-vif et qui passait le but. Son système établissait une espèce de métempsycose qui n'était pas celle de Pythagore, et qui s'accordait avec le christianisme du mieux qu'on pouvait. Les hommes qu'il estimait, s'absentaient, suivant lui, pendant quelque temps de dessus notre terre pour y reparaître ensuite. Il ne croyait pas qu'Henri IV ni que Louis XIV fussent morts.

Assemblée des chambres vendredi 16 qui était avant-hier. On y a condamné au feu un nouveau libelle intitulé : *Question curieuse : si les jansénistes et quesnellistes croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.*

Suite de la procédure contre le libelle intitulé *Consultation de quarante canonistes.* On y implique la fille de boutique de Coustellier, libraire ; on l'a décrétée d'ajournement personnel, et son maître Coustellier d'assigné pour être ouï.

Un de Messieurs a proposé de traiter de la procédure de Langres touchant un refus de sacrements à la sainte table; on a remis l'affaire à mardi, 20 de ce mois. Si l'on y procède, c'est une véritable désobéissance aux lettres patentes envoyées par le Roi, qui défendent positivement au parlement de plus procéder sur le refus de sacrements. On n'a encore ni registré, ni refusé l'enregistrement de ces lettres patentes au parlement, on en a remis la procédure après les remontrances : c'est ainsi que le Roi commande et et qu'on lui obéit aujourd'hui en pleine majorité.

19 *mars*. — Le Roi a déclaré qu'il allait résider de suite à Versailles présentement jusqu'à Quasimodo, tout au plus quelques voyages d'un jour à la Muette ou à Choisy où il fait bâtir. La politique de cour s'exerce sur cela et l'on prétend qu'il y aura de grands changements pendant ce séjour, que ce sera même maison nette. L'on croit que M. des Issarts arrivera pour ce temps-là afin de relever M. de Saint-Contest, La marquise est menacée de disgrâce pour que les pâques se fassent librement. Le ministre de la finance ne peut y rester dans l'état déplorable où est le crédit; mon frère est le plus menacé de tous, car toute la cour déclare qu'on ne peut faire la guerre avec lui, la guerre étant trop chère sous ses ordres. Il est temps, dit-on, qu'il se repose, avec la goutte qui le tourmente, et l'on est très-content de son survivancier (qui est mon fils). Il expédie et montre de la prudence. L'on prétend aussi que le Roi a dit quelques mots de premier ministre qu'il a dit que ceci était trop fort pour lui : brouilleries, tracasseries avec les provinces, le parlement, le clergé, les ministres, et ne gagner à ce jeu-là qu'affronts et dangers de tous côtés. L'on parle de M. Chauvelin pour garde des sceaux de France et premier ministre; toute la cour va chez lui et le prône véritablement : c'est le seul qui peut se présenter aujourd'hui à cette besogne. L'on dit que Mme la princesse de Conti aura eu beaucoup de part à ce changement, s'il a lieu, surtout à placer là M. Chauvelin qui est toujours resté de ses amis.

Voilà la dernière fois, ce carême, où prêchera à Paris le P. Renaud de l'Oratoire; l'archevêque de Paris lui a reproché son rigorisme et ses prétendus

dogmes jansénistes sur la Grâce; il a répondu avec hauteur. Ce prélat a voulu aussi l'engager à exhorter la sœur Perpétue de Sainte-Agathe pour recevoir la Constitution en recevant les sacrements; mais il a refusé cette commission, et a déclaré qu'il l'exhorterait plutôt contre la bulle *Unigenitus* que pour. Sur cela, ce grand prédicateur (le seul que nous ayons aujourd'hui) a offert de remettre ses pouvoirs, et l'archevêque de Paris lui a répondu qu'il pouvait seulement finir son carême à Notre-Dame.

21 *mars*. — L'assemblée des chambres avait été indiquée pour hier, touchant l'état de la procédure d'une affaire de Langres. Il s'agit d'un délit commun, et, sur cela, l'évêque devait envoyer de lettres de vicariat à un conseiller clerc du parlement, mais il se moque de la compagnie et n'y envoie rien. Une partie du parlement, choquée de ce procédé, avait donc indiqué et demandé l'assemblée pour en traiter. Mais le plus grand nombre, retenu par leur sagesse, et craignant les suites d'une désobéissance formelle a fait prononcer ainsi : « Remis au premier jour, » ce qui peut aller à très-loin.

Cependant voici une nouvelle affaire arrivée à Chartres. Une demoiselle âgée et passant pour janséniste avait reçu l'eucharistie à la sainte table; elle tombe malade; on lui refuse les sacrements, à moins qu'elle ne reçoive la Constitution; l'évêque est de concert avec le curé pour ce refus. L'on se plaint au bailliage; le bailli ordonne qu'on administrera la malade, l'on refuse, il décrète le curé. Sur cela, l'évêque de Chartres et le curé s'en viennent à Paris.

Nota que cet évêque est en son nom Fleury, neveu du feu cardinal, comme l'archevêque de Tours : ainsi l'on peut dire, comme dans la comédie[1] :

L'esprit de contumace est dans cette famille.

Cela doit naturellement être promptement porté au parlement, chambres assemblées ; mais sa sagesse y fera surseoir.

24 *mars*. — Le Roi voulait rester le reste du carême à Versailles ; mais, au premier baillement d'ennui, la marquise lui a persuadé un voyage à Choisy, qui doit être mardi ou jeudi prochain. Cela lui convient pour tenir le Roi deux jours avec qui elle veut et sans ceux qu'elle ne veut pas, comme mon frère, qui fait tant d'ombrage à elle et à son parti. C'est de ce renouvellement de faveur qu'on assure les affaires du parlement avoir repris depuis peu beaucoup d'avantages sur celles de la prélature, et de là vient aussi un chagrin interne à mon frère, et une mauvaise humeur qui le ronge plus que la goutte.

Il y a eu hier assemblée des chambres du parlement : pour employer la séance, les gens du Roi ont rendu un compte plus attentif des informations faites contre l'auteur anonyme de la brochure condamnée qui a pour titre *Question curieuse*, et les gens du Roi ont dit qu'ils ne parvenaient sur cela à aucune découverte.

L'on s'est informé de la procédure de Mussy-l'Évêque, il ne s'agit que d'inhumation, et non de refus de

1. *Les Plaideurs*.

sacrements : ainsi l'on ne désobéit point aux lettres patentes. On a autorisé le lieutenant criminel à s'y transporter.

Aujourd'hui l'on fera la dernière lecture des grandes remontrances, et mardi 27, à l'assemblée des chambres, ce qui conduit apparemment à les lire au Roi le jeudi de la mi-carême.

27 *mars*. — Le bâtiment de la Muette coûtera deux millions. Le Roi veut y pouvoir loger sa famille quand il y va. Cette paternité, cette bonté du Roi pour les siens cause des dépenses excessives, car la facilité le livre à toutes les dépenses qu'on lui suggère : voilà comme les vertus se tournent en effets sinistres dans les cœurs destitués de fermeté et de sens. L'on est doux à ses entours et dur aux sujets.

29 *mars*. — L'on dit la commission de prélats et de magistrats touchant le schisme rompue, et qu'il y a eu, à la dernière séance, une grosse révolte où le cardinal de Soubise a dit des injures au vieux procureur général. Cependant le Roi commence, dit-on, à prendre parti pour les droits des magistrats et de la couronne.

J'apprends que la commission dont il s'agit s'est séparée, étant divisée en quatre portions; ils ont donné au Roi quatre avis différents. L'un du cardinal de Soubise seul, et qui est le plus rigoureux, le plus sacerdotal; le second des trois autres évêques; le troisième de l'ancien procureur général seul, et le quatrième des trois autres magistrats. Tous quatre veulent que le Roi prenne l'avis du clergé, comme à l'édit de

1695. Rien de moins juste que cette proposition, car, s'agissant d'une ordonnance de l'empire, c'est à l'empire seul à les donner suivant les canons faits et les précédentes ordonnances. Non, le clergé ne devrait être consulté en rien ; l'on devrait écarter les évêques de tout ceci, et les renvoyer tous chez eux.

A Chartres, il y a eu un nouveau refus de sacrements fait à un bourgeois ; le présidial a ordonné qu'on les portât et a décrété les prêtres. Quand cette nouvelle est arrivée, le Roi voyant paraître à son lever l'évêque de Chartres, lui a dit plaisamment : « A vous le dé, monsieur ! » Quelle plaisanterie pour un Roi qui devrait être grave sur ces matières !

L'assemblée des chambres d'hier 29 a roulé sur deux objets.

1° L'évêque d'Amiens, ayant su que les jacobins avaient registré l'arrêt du parlement qui condamne la thèse des carmes de Lyon, leur a écrit reproches et menaces sur cet enregistrement, disant qu'ils ont registré *l'arrêt schismatique du parlement*, leur annonçant qu'il ne regardera pas comme gradués ceux qui auront pris des degrés chez eux, et leur défendant d'envoyer cet arrêt dans les autres maisons de leur ordre.

Il a été ordonné de faire apporter la lettre au greffe, d'informer et d'en instruire la cour dans les délais.

La seconde question qui a occupé l'assemblée des chambres a été sur l'affaire de Tours.

Par des arrêts du conseil, le Roi a renvoyé dans ses fonctions curiales le curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours, et il a fait un mariage malgré les décrets

de prise de corps prononcés par le parlement : il a bien fallu obéir. Le parlement a ordonné qu'on en informât.

A Chartres, arrêt du conseil qui casse pareillement les procédures et décrets du bailliage. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore parlé de cette affaire à l'assemblée des chambres.

Les remontrances en vingt-trois articles sont rédigées et ont été lues à cette assemblée, mais on ne les a pas approuvées à cause de leur mauvaise diction; elles sont de l'abbé d'Héricourt; il y en a de nouvelles de l'abbé de Chauvelin, que l'on dit meilleures, mais nous pensons que les gens sages du parlement veulent faire filer ces remontrances, et ne les produire de longtemps d'ici. Il est vrai que cette prudence n'est pas secondée par la cour qui lève de nouveaux lièvres chaque jour, et qui pousse à bout le parlement.

L'on me dépeint le conseil dans cette affaire comme très-partagé. M. le chancelier de Lamoignon n'est que jésuite, et voudrait conserver au parlement quelque existence, les autres sont esclaves serviles de l'autorité despotique, et écoutent trop le clergé, les autres enfin n'y entendent rien et sont très-ignorants.

30 *mars*. — M. le prince de Conti travaille avec le Roi plus fréquemment et plus longuement que ci-devant; le bruit est qu'il va entrer au conseil, et qu'il sera une espèce de premier ministre, les autres ministres devant s'assembler chez lui pour des comités. Il est enfariné politique, et même ecclésiastique : il va travailler des six heures de suite chez le jésuite la Tour qui lui rédige ces systèmes politiques.

Le Roi est très-fatigué de toutes ces tracasseries de son gouvernement, et va s'y plonger davantage, s'il en confie les rênes à un prince dont les idées sont si brouillées.

M. de Saint-Contest s'attend à tous moments à avoir son congé. Depuis le 15 octobre dernier, le Roi n'a pas voulu travailler avec lui; il déplaît souverainement par sa stérilité d'idées et par sa paresse. Le maréchal de Noailles tire sur lui à cartouche, et publie sa grande incapacité.

M. le duc d'Orléans avait eu ci-devant cinquante mille écus de pension comme pauvre, et en attendant la succession de son père; étant devenu par cet événement riche de plus de trois millions de rentes, il avait remis sa pension; mais, depuis, il a représenté qu'il dépenserait par delà son revenu, et le Roi vient de lui rendre ses cinquante mille écus, ce qui charge d'autant notre pauvre État.

Il est certain que le Roi a présentement pour concubine une petite fille de quatorze ans qui servait de modèle à Boucher peintre[1]; il l'a vue chez Lebel, son valet de chambre; il lui a demandé si elle le connaissait; elle a dit qu'elle avait vu son portrait sur des écus. Sa Majesté a donné 10 000 livres à sa mère qui est pauvre, et on lui porte à manger de la Bouche, par épargne. Ainsi voilà la marquise dégottée de ses principales fonctions.

31 *mars*. — J'apprends que les sieurs de Montmartel et Boulogne s'entendent parfaitement ensemble

1. Voy. ci-après, p. 440.

pour disposer absolument du ministère des finances. Eux seuls se sont rendus maîtres de tout l'argent de la place. Montmartel possède à lui seul plus de cent millions, et Boulogne de très-gros biens; il a part, lui et sa famille, à huit places de fermiers généraux; tout le crédit est renfermé dans eux seuls. Tantôt il fait trembler le ministère de la finance, tantôt il le tire de ses détresses. Avec cela, il file la corde et annonce la faillite générale du royaume ou la banqueroute royale. Quoi de plus dangereux que de tels gens avec d'autres personnages aussi ignorants que nos robins qui sont aujourd'hui à la tête des finances? Avec ces moyens, les deux amis que je dis comptent que, dans quelques mois, M. Boulogne deviendra contrôleur général, et que l'on fera un pont d'or à M. le chancelier pour se retirer à sa campagne. Alors le garde des sceaux restera à la cour comme chancelier et ministre. Montmartel connaît son frère Duverney comme un fol, et lui abandonne peu de choses pour satisfaire son travail chimérique.

Ces gens-là ont le projet de faire bien d'autres changements dans le ministère, comme un Rouillé dont on est mécontent dans la marine; mon frère surtout est menacé de disgrâce dans son département de la guerre; pour M. de Saint-Contest, le parti dont je parle s'en embarrasse peu, et laissera M. le prince de Conti s'en charger sous le nom de M. des Issarts, comme nous l'avons dit.

L'on m'informe de quelques secrets. En voici un : ce travail si fréquent et si long de M. le prince de Conti avec le Roi regarde uniquement le dessein de faire ce prince roi de Pologne, soit après la mort du

roi régnant, soit même plus tôt. L'on croit que son parti est considérable, et qu'on y a embarqué les puissances voisines, surtout le roi de Prusse. La ligue contraire à la nôtre a aussi conçu, dit-on, qu'un prince aussi isolé que serait ce prince français leur serait meilleur que l'électeur de Saxe, car celui-ci pourrait s'accommoder avec le roi de Prusse et se lier avec lui, son intérêt y étant net et clair; mais, en attendant, le roi de Prusse sacrifie à sa passion l'intérêt qu'il aurait de l'espérer : ainsi on l'y aura embarqué pour le satisfaire, et avec lui la Suède et le Danemark, de sorte que toutes les puissances du Nord et de l'Allemagne y concourraient, et l'Autriche diminuerait par là cette force qu'a un puissant électeur de l'Empire, et le réduirait à l'État de Saxe qui est accablé des dettes de ce prince.

De mon temps j'ai vu ce projet travaillé secrètement et connu du Roi seul; mais je ne pouvais croire que le Roi y songeât sérieusement. Voici cependant qu'on le lui a montré comme *très-facile*, car c'est ainsi que l'on fait toujours cheminer les grands et ruineux projets à des yeux superficiels et sans système. De là arrive ce travail assidu et souvent répété du prince de Conti avec le Roi; car ce prince reçoit quelquefois des dépêches à la chasse, et, sur-le-champ, griffonne quelques lignes qu'il envoie au Roi par des courriers. Il y a peu de jours qu'il arriva à Versailles pour travailler une heure avec le Roi, et il retourna sur-le-champ à l'Isle-Adam. L'on ne saurait attribuer aux autres affaires d'État cette correspondance secrète, car on ne lui voit aucun crédit dans les autres affaires. Loin de favoriser en France le parti jésuitique, on l'a

entendu dire depuis peu des traits fort anti-constitutionnaires, et Mme la princesse sa mère est amie des jansénistes. Ainsi l'on ne doit pas argumenter de là que le jésuite de la Tour doive être confesseur du Roi. Les gens qui m'ont parlé m'ont dit que ce P. de la Tour sera bientôt envoyé en Pologne, et qu'il n'a quitté la principalité du collége que dans cette vue.

Le crédit de la marquise de Pompadour se soutient encore par habitude de confiance, mais, pour le certain, elle n'est plus concubine. J'ai parlé de la petite fille de quatorze ans qui a servi de modèle à des peintres; il est certain que le Roi l'entretient dans une petite maison à Versailles[1], et que Sa Majesté disparaît chaque jour quelques heures, sans qu'on sache ce que devient le monarque. C'est ce qui donne aujourd'hui au Roi plus de goût pour résider à Versailles. Étant las de la marquise, il a voulu avoir une fille trèsneuve, craignant avec raison la v.... Il a eu le p.... de celle-ci; elle n'était pas même réglée quand il l'a eue et il l'a rendue grande fille.

Il y a grand bruit en Languedoc, et tout y tend à

1. Cette petite maison était probablement celle que, dès cette époque, Barbier et d'Argenson désignent sous le nom de *Parc-aux-Cerfs*, qui en réalité indiquait tout un quartier. Elle occupait les nos 2 et 4 de la rue Saint-Médéric, à Versailles, ne pouvait guère contenir à la fois plus d'une jeune fille et restait souvent vacante. Elle fut louée par l'huissier Vallet, pour le compte du Roi, le 25 novembre 1755; mais il est probable que cette maison, ou quelque autre du quartier, avait déjà servi aux plaisirs de Louis XV. Tels sont les détails authentiques que nous fournit sur *le Parc-aux-Cerfs sous Louis XV*, M. le Roi, auteur des *Curiosités historiques sous Louis XIII*, etc., 1864, in-8. On voit que la légende les a considérablement amplifiés.

une révolte de la part des calvinistes; l'on continue d'envoyer aux galères ceux d'entre eux qui sont pris fuyant le royaume, et, dans un des derniers conseils, le Roi a prononcé avec colère qu'il n'y avait qu'à pendre tous les ministres qu'on prendrait. Le maréchal de Richelieu, de concert avec le garde des sceaux, a voulu introduire le tolérantisme et a tout perdu par ses négociations sur cela, ayant scandalisé les évêques rigoristes et consciencieux.

Ceux-ci veulent des abjurations formelles avant que de baptiser les Languedociens soupçonnés d'hérésie. Cependant ils se rendent les plus forts en Languedoc. La maréchaussée n'ose plus paraître devant eux, ils tiennent des assemblées nombreuses, et M. de Richelieu a demandé des troupes, quoiqu'il y en ait déjà beaucoup dans son commandement.

1er *avril.* — L'on m'a conté ces amours secrets de notre monarque, où l'on verra qu'il tombe de plus en plus de la houlette à la chaumine. Mme d'Étioles, devenue marquise de Pompadour, était une grande dame au prix des deux dernières amourettes. Cet hiver, il a joui quinze jours d'une petite fille qui servait de modèle à des peintres[1]. A présent il a une maîtresse en règle d'un ordre encore inférieur à celle-là s'il se peut : elle est de l'ordre des p.... par famille et par état. La nommée Morfi[2] était revendeuse et te-

1. Par ce passage et celui qui suit, cette jeune fille servant de modèle à des peintres est représentée comme distincte de la petite Murphy, avec laquelle MM. de Goncourt l'ont confondue. *Maîtresses de Louis XV*, t. II, p. 268.

2. Ou plutôt Murphy, d'origine irlandaise. Horace Walpole ajoute que le père avait été garde du corps, puis cordonnier.

nait une petite boutique au Palais-Royal, il y a dix ans; mère de quatre filles, elle a vendu leurs p.... l'un après l'autre, quand ils sont venus en maturité. L'aînée de ces sœurs se nomme Mme de Saint-Gratien, et est aujourd'hui entretenue par un conseiller; les deux autres ont joué à l'Opéra-Comique, sans autre talent que leur figure.

La cadette, qui est aujourd'hui sultane favorite, a travaillé chez une couturière nommée Mme Fleuret qui procure des amants à ses ouvrières. Elle les élève en règle, et, celle-ci venant de faire sa première communion dans un couvent, cela a fait croire qu'elle était plus sûre qu'une autre. Or le Roi craint la v.... avec grande raison; lassé de la marquise, il a résolu de se servir ainsi de petites filles, les plus neuves qu'on pourra trouver, et il a envoyé son premier valet de chambre Lebel, à Paris, pour y marchander un nouveau p.... Celui-ci a été à la dame Fleuret, qui l'a abouché avec la dame Morfi; il a vu la petite Morfi qui a quatorze ans six mois, et qu'il a trouvée bien. Il a dit que c'était pour un seigneur de Versailles; il l'a envoyée par un pot-de-chambre[1]. Il a donné mille écus à la mère et cent louis à la couturière appareilleuse. La petite fille a de l'esprit et a plu beaucoup au monarque; elle a actuellement une jolie maison au Parc aux cerfs, une gouvernante, une femme de chambre, une cuisinière et deux laquais.

L'on prévoit qu'elle chassera bientôt la marquise: ce haut crédit est sapé par le pied et s'écroule dès

1. On sait que c'était le nom donné aux petites voitures telles que celles qui menaient de Paris à Versailles.

qu'une autre femme a la couche royale. En attendant, la marquise est bien riche ; elle achète l'hôtel d'Évreux six cent mille livres, et l'extérieur de faveur est toujours pour elle et pour les ministres favoris qu'elle appuie.

2 *avril.* — On a lu vendredi les grandes remontrances à l'assemblée des chambres, mais on y a critiqué plusieurs choses, on y corrigera, et la lecture est remise à huitaine qui est vendredi 6 avril.

L'affaire des propositions de 1682 fait un 23e article à ces remontrances, comme nous avons dit, et c'est là aujourd'hui le siége de la question. Le parlement combat contre le Roi qui se laisse aller aux prêtres. Peut-être la prudence voudrait-elle que l'on réduisît en maxime constante, mais non en principes déclarés, la conduite que l'empire tient avec le sacerdoce, mais cela est fait quant aux célèbres propositions de 1682.

Plus le parlement voit de résistance dans le conseil à renouveler ces propositions, plus il s'obstine à en ordonner la célébrité[1] et l'enseignement. Les bigarrures sur ceci sont incompréhensibles. Le chancelier a écrit à un couvent dont j'ai oublié le nom pour le remercier d'avoir enregistré l'arrêt du parlement du 26 et 27 février touchant la thèse des carmes de Lyon, et, d'un autre côté, on a rendu au conseil un arrêt le 18 mars, qui casse l'ordonnance des commissaires du parlement pour cet enregistrement en Sorbonne.

1. *Célébrité* est pris là dans le sens latin de publicité, divulgation.

Cet arrêt est singulier[1] : le Roi s'oppose au zèle qui conserve l'indépendance de la couronne, on y critique les termes dont le parlement se sert pour parler du Pape et de l'Église de Rome, et tout se réduit à n'avoir pas dénommé le Pape souverain pontife. Quel conseil, bon Dieu ! que le conseil du Roi !

Le lendemain, samedi 31 mars, l'assemblée des chambres a été très-longue. On y a d'abord donné de nouveaux ordres pour la procédure contre l'évêque d'Amiens et contre le rétablissement du curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours, deux articles également essentiels à l'honneur du parlement, et où cette compagnie a l'honneur de se conduire avec autant de sagesse que de fermeté.

Sur cela, le parlement vient de faire un règlement qui sera célèbre, et que j'ai vu déjà affiché dans tous les coins des rues. Il est relatif et exécutoire seulement de l'édit de mars 1682. Ainsi le parlement est en règle quand il ne fait qu'ordonner l'exécution des lois. Il prescrit aux universités et aux professeurs l'enseignement continuel des quatre propositions de 1682, veut que nul ne soit reçu bachelier, licencié, ni docteur en droit canon, ou en théologie, sans prouver qu'il a soutenu ces principes; il veut que la preuve en soit envoyée chaque année aux évêques et aux procureurs généraux, avec la liste des nouveaux gradués (de là l'on voit que le parlement peut refuser ces gradués dans les procès qu'ils auront pour bénéfices, quand ils n'auront pas satisfait à ce règlement); enfin l'on

1. On le trouve textuellement dans la *Gazette de Hollande*, 1753, n° XXX.

n'y oublie rien pour recommander plus que jamais lesdites quatre propositions de 1682. Par là le parlement s'oppose aux ennemis de nos libertés, et déconcerte avec profusion les ultramontains.

Que fera le conseil à ceci ? je doute qu'il ose proposer rien de fatal à nos libertés et renverser ce nouveau règlement, mais la ressource des courtisans est grande.

3 *avril.* — Il paraît un écrit imprimé touchant le titre de *Summus Pontifex* donné au Pape par l'arrêt du conseil qui blâme le parlement de l'avoir qualifié insuffisamment. Cet écrit tourne la chose en ridicule, et cite des auteurs certains sur le pouvoir du Pape en France. Si l'on n'y prend garde, voilà que l'on va tout de nouveau ballotter cette question du papisme en France, et il en arrivera que la nation, parlant par l'organe des parlements, réduira le papisme à presque rien, comme il est arrivé dans la religion réformée.

Il y a eu grande querelle entre le garde des sceaux et mon frère, touchant les camps que l'on va former dans le royaume, au mois de septembre prochain : le ministre de la finance a reproché à celui de la guerre qu'il avait ruiné le royaume, et que ce n'était pas par ignorance. A la fin, le Roi leur a tourné le dos, a haussé les épaules et les a quittés, disant à quelques courtisans : « J'ai laissé là-bas deux hommes qui vont se battre. » Il en est résulté un misérable arrangement dont j'ai vu les lettres circulaires aux colonels. L'on accorde pour les camps 100 livres par chaque compagnie, mais ce n'est qu'une avance, et on les leur retiendra l'année prochaine sur le non

complet dont ils sont relevés quand ils sont complets à la venue de l'inspecteur de 1754. Cette lésine nous expose aux étrangers comme étant dans un état misérable de pénurie.

5 *avril.* — L'Université de Paris vient d'enregistrer *cum elogio*, le règlement du parlement touchant les propositions de 1682, et a promis de le bien observer. L'on sait qu'il y a eu dans l'assemblée quelques opinions contraires, comme de la part de douze Sulpiciens (grands ultramontains), du curé et du vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, lesquels ont dit que l'on pouvait soutenir l'opinion contraire à la quatrième des propositions de 1682 sur la supériorité du concile au Pape. Si le parlement avait trace et preuve de cette contrariété ultramontaine, il en ferait bonne justice.

Enfin l'on observe de ceci que cette cause papale et ultramontaine, au lieu de gagner, recule chaque jour, et, de cette affaire-ci, perd tout ce qu'elle avait gagné en 1685, quand le feu Roi, pour avoir la paix, avait écrit avec quelques évêques au Pape que l'édit de 1682 serait en France *comme non avenu*. Le voilà triomphant et en exécution plus que jamais.

Les remontrances seront absolument prêtes demain vendredi. Le Roi a déjà demandé plusieurs fois quand donc il les verrait. L'on me dit que le parlement est si mécontent de mon frère dans ces matières-ci qu'il sera désigné dans les dites remontrances, qu'on y dira « qu'il n'y a que peu de mauvais sujets de Sa Majesté, dont les avis sont trop écoutés, qui puissent contredire les vraies maximes, etc. »

6 *avril.* — Depuis plus de cinquante ans, les anciens habitants de la campagne ne se souviennent pas d'avoir eu une année si abondante que celle-ci. Le prix des grains diminue partout, mais le pain se soutient toujours très-cher à Paris et comme à l'ordinaire, ce qui fait crier justement contre le parlement.

La Sorbonne a enregistré plus volontiers l'arrêt de règlement du 31 mars qu'elle n'avait fait celui des carmes de Lyon. Elle a déclaré que sa coutume était inviolablement d'enseigner les propositions de 1682; effectivement cette doctrine fait partie du serment que l'on fait prêter aux licenciés et aux docteurs.

Assemblée des chambres du 3 de ce mois où les gens du Roi ont rendu ce compte :

Ils ont dit qu'ils n'avaient pas encore réponse d'Amiens sur leur procédure pour avoir la lettre de cet évêque, lettre où il traite l'arrêt du parlement de *schismatique*, disant qu'il est contre le Pape, déclarant l'Église de France d'*indépendante* de l'Église de Rome.

Ils ont dit aussi qu'ils n'avaient pu découvrir l'auteur du méchant libelle intitulé : la *Question curieuse*.

Le greffier en chef a apporté l'arrêt du conseil à lui signifié, pour casser l'arrêt du parlement du 28 mars dernier, touchant le rétablissement du curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours. L'assemblée n'a pas voulu entendre la lecture de cet arrêt du conseil, et a remis à en délibérer au premier jour.

Un conseiller a fait récit du rétablissement dans leurs fonctions des curé et vicaire d'Amboise, malgré des sentences qui les décrètent de prise de corps. On

a ordonné aux gens du Roi de prendre sur cela des conclusions à la prochaine assemblée des chambres.

8 *avril.* — L'assemblée des chambres, jeudi dernier 5 de ce mois, s'est bornée à la lecture des remontrances qui dure trois heures; c'est un vrai livre, et que l'on verra sans doute bientôt imprimé. Les gens du Roi ont été demander à Sa Majesté jour et heure pour les porter, car l'on prévoit qu'elles ne seront pas lues à leur audience royale, mais dans le conseil.

Le Roi va mardi à Choisy pour deux jours. Madame Infante, duchesse de Parme, a ordre de partir le mois prochain, son époux la redemandant à grands cris.

Sa rivale, la petite Morfi, commence à venir chez le Roi et à ne se plus cacher de sa faveur. Elle a de l'esprit et une volonté décidée; elle prétend chasser la marquise; elle a seize ans[1].

L'architecte Mansard a acheté le duché de Lévy pour cinq cent mille livres. L'on dit que c'est pour une de ses pratiques que je connais bien, et qui prétend devenir duc et pair.

Les carmes des Billettes rebâtissent leur église[2]; ils ont été prier M. l'archevêque de Paris de poser la première pierre. Il leur a répondu que cela conviendrait mieux à leur curé, celui de Saint-Jean; ils lui ont représenté qu'il était fugitif, étant décrété par le parlement; l'archevêque a répliqué que cela ne durerait pas longtemps, et qu'à Pâques prochain l'on pouvait

1. Plus haut, p. 441, l'auteur a dit quatorze ans et demi.

2. Sur les dessins d'un religieux dominicain nommé Claude. Cette église fut affectée en 1812 au culte luthérien.

compter qu'il célébrerait dans son église, comme le curé de Saint-Pierre-le-Puellier de Tours.

9 *avril.* — J'ai vu les dernières phrases des remontrances du parlement; on finit ainsi : « Sire, si *ceux qui abusent de votre autorité* s'imaginent nous jeter dans cette alternative de désobéir ou de déplaire, qu'ils sachent que notre zèle est si grand que nous préférerons toutes les disgrâces que peut attirer la fidélité à l'infidélité qui plaît et qui obéit contre son devoir. »

L'on m'a fait remarquer que cette première ligne concerne mon frère, qui s'est placé aujourd'hui à la tête de l'église moliniste, qui devient par là cher à tout l'épiscopat et aux jésuites, et dont l'évêque de Mirepoix dit : « qu'il n'y a plus que lui à la cour qui ait de la religion, » parce qu'il favorise seul la domination sacerdotale.

Je n'entends parler qu'avec trop de vérité de cette plainte générale contre ma famille : pour mon fils, il obéit à son oncle et modère ses avis. L'on m'a rendu une conversation de la semaine dernière, où quelques jeunes gens de cour et des cabinets abrégèrent la chasse, et demandèrent à dîner à Mme de Pompadour, pour lui parler savamment en faveur du parlement. Ils lui exposèrent quelle obligation le Roi et ses prédécesseurs avaient à ce corps, tandis qu'il n'avait pas tenu aux évêques de déposer les Rois, et que peut-être aujourd'hui l'épiscopat avait ce dessein en faveur de M. le Dauphin qu'ils aiment et qui se déclare pour eux. Ils lui citèrent l'exemple de Louis le Débonnaire, que l'on rasa pour faire régner sa femme et

son fils; sur cela, l'on parla au Roi du seul ministre (mon frère) qui les appuie et qui les pousse. La marquise écouta beaucoup ceci et le prit *ad referendum*; elle en parut fort animée, et remâcha souvent ces propos et leurs conséquences jusqu'à l'arrivée du Roi.

Le parlement a suspendu une procédure fort grave contre l'évêque de Langres : il s'agit d'une signature ou association qu'il a excitée dans son diocèse pour augmenter le schisme; démarche semblable, dit-on, aux commencements de la fameuse Ligue. Il y a de cela cent vingt témoins, et cette accusation ne va pas moins qu'à décréter l'évêque de Langres, qui, comme pair, donnera lieu à la convocation des pairs pour lui faire son procès.

La liberté et l'irritation contre l'épiscopat gagnent les esprits de plus en plus.

Ce fut avant-hier que les gens du Roi allèrent demander à Sa Majesté son jour pour les remontrances.

Mme de Pompadour a signé son marché pour l'acquisition du magnifique hôtel d'Évreux[1] à cinq cent mille livres et un diamant de vingt mille livres pour la princesse de Turenne. Elle continue donc dans son crédit et dans son insolence, quoiqu'elle n'ait plus de part aux caresses du Roi. Elle ne peut ignorer qu'une autre petite fille tient sa place dans le lit du monar-

1. Cet hôtel avait été bâti en 1718 par le comte d'Évreux, sur les dessins de l'architecte Molet. M. le Roi, dans son *État des dépenses de Mme de Pompadour*, dit qu'elle l'acheta 730 000 livres. Cependant, quelques pages plus loin, on trouve indiqué pour cette acquisition le chiffre de 650 000 livres. Légué par la marquise au Roi, l'hôtel d'Évreux passa ensuite au riche financier Beaujon, qui le revendit à Louis XVI, en 1786. C'est aujourd'hui le palais de l'Élysée.

que, ce qui marque peu de délicatesse à elle, et de mauvaises mœurs à notre Roi.

La réponse de Sa Majesté aux gens du Roi a été avant-hier : « Qu'avant de donner jour pour recevoir les remontrances, Sa Majesté voulait savoir quels étaient les points arrêtés sur lesquels ces remontrances avaient été faites. » Par là le Roi saura formellement les titres des chapitres; et, connaissant qu'il y en a plusieurs déjà rejetés par Sa Majesté (comme sur les lettres de cachet), le Roi déclarera qu'il ne veut pasen entendre parler. Voilà ce qu'a gagné le parlement à publier partout ces vingt-trois articles.

L'on s'assemble hier et aujourd'hui en divers bureaux pour savoir quel parti l'on prendra sur cette réponse,et l'on croit que le parlement répondra que ces articles sont des matériaux fondus dans un ouvrage complet; qu'il n'est pas d'usage d'annoncer à l'avance les titres que l'on doit traiter devant Sa Majesté, et que l'y obliger, c'est lui refuser l'exercice du droit de remontrance.

Observons que ceci n'est qu'une petite finesse indigne d'un grand roi, et qu'il faut procéder plus franchement avec les représentants d'une nation.

Des officiers du parlement m'ont dit que la colère augmentait dans le parlement contre les ministres; que, s'il y avait eu arrêt du conseil contre le dernier règlement pour l'exécution des propositions de 1682, il y avait déjà soixante voix prêtes pour décréter le chancelier de France comme coupable de haute trahison.

Les créatures de M. le garde des sceaux sont connues dans le parlement. Elles parlent avec hauteur et grand feu, car elles sont toutes pour le sentiment du

parlement, tandis que celles de mon frère sont en petit nombre et n'osent pas parler, étant contraires au vœu commun, passant pour traîtresses et vendues à la cour. L'on sait que ledit garde des sceaux encourage le parlement à ce qu'il fait, et que cette compagnie connaît sa faveur actuelle à cet encouragement; qu'il a un ressentiment continuel contre l'épiscopat, et que présentement cette faveur est grande.

La marquise de Pompadour se soutient elle-même par le crédit de Machault; elle fait accroire au Roi qu'il a besoin d'elle et de son parti pour se maintenir contre des ministres qui le trahissent pour les prêtres, pour la bigoterie et pour la famille royale.

Je sais que la marquise a mandé l'abbé de la Ville pour lui persuader de rentrer dans le bureau des affaires étrangères; il a répondu qu'il ne pouvait y rentrer aux mêmes conditions sous lesquelles il y était entré, pour rester dans un grenier comme un commis; qu'il n'y pouvait être non plus sous un ministre qui l'avait chassé honteusement; ainsi il a fait entendre que M. de Saint-Contest ne pouvait rester dans cette place. L'on voit que ce secrétaire d'État est fortement menacé.

10 *avril.* — M. le Dauphin commence à parler en maître absolu à nos ministres. M. de la Mothe, fermier général, étant mort, Mme de Pompadour a obtenu cette place pour un autre parent. Or, il y onze bons du Roi pour les premières places qui vaqueront; le premier rang était au sieur Chalus, trésorier de Mme la Dauphine. Il a fallu que le garde des sceaux Machault allât représenter ce passe-droit à M. le Dau-

phin ; ce prince lui a dit avec moquerie que, dans cette petite famille de la Pompadour, l'on pouvait tolérer ces successions, mais il ajouta (en lui montrant le doigt) que cela n'arriverait pas davantage, et que le sien eût à passer le premier, qu'il le voulait et l'ordonnait. Voilà un Dauphin qui affiche de bonne heure l'autorité et le commandement.

Le Roi a avancé d'un jour son voyage de Choisy, et partit lundi par résolution soudaine, ce qui fait raisonner les politiques de cour. Un homme qui a soupé dimanche dans les cabinets m'a dit y avoir remarqué chez le Roi plus d'empressement, plus de galanterie même pour la marquise de Pompadour qu'on n'en avait vu ci-devant.

En attendant des changements en mieux dans le gouvernement, j'entends dire que le mécontentement augmente dans les provinces comme dans l'état militaire, et que cela est poussé au dernier degré. Le corps des dragons est bien traité, ayant mal fait pendant la dernière guerre, la cavalerie supporte son état avec patience; mais le corps de l'infanterie se persuade que le ministère lui veut du mal et l'afflige par la misère où les capitaines sont plongés. La moitié veut quitter. Ni grâces, ni refus ne sont expédiés qu'après des langueurs qui désespèrent les Français.

11 *avril*.—Les gens du Roi ayant rendu compte aux chambres, lundi 9 de ce mois, de la réponse du Roi pour rapporter à Sa Majesté une expédition en forme de l'arrêté qui avait fixé les objets des remontrances, il a été délibéré et résolu d'obéir et de demander jour pour les lui porter en grande députation, et, pour cet

effet, on les dépose au greffe des minutes du parlement. On a ordonné aux gens du Roi d'aller sur-le-champ demander heure pour cela; la députation sera de quarante-deux. Mais les gens du Roi ont dit que Sa Majesté allait à Choisy ce jour-là pour n'en revenir que jeudi au soir, et qu'ainsi l'on ne pourrait lui parler que vendredi matin.

12 *avril.* — J'ai la lettre de l'évêque d'Amiens; elle est adressée au prieur des jacobins; il lui dit « qu'il a appris que sa maison avait enregistré les arrêts du parlement, que le réquisitoire en est tout à fait schismatique; » il le menace d'empêcher ses ecclésiastiques d'aller étudier chez eux, et qu'il ira même plus loin.

Le parlement a attrapé d'une façon singulière l'original de cette lettre. Ayant envoyé un huissier à Amiens pour la demander, celui-ci trouva dans la rue ce prieur, qui justement était mandé par l'évêque pour lui rapporter cet original; l'homme du parlement le fit rentrer chez lui pour affaires sérieuses, dit-il, et, de la part du parlement, il le somma de déclarer *in verbo sacerdotis* s'il n'avait pas cette pièce : le prieur assembla sa communauté et ne put mentir; il livra la pièce au parlementaire. L'évêque devint furieux en l'apprenant, et, dès le soir, a défendu à son clergé d'aller étudier aux écoles des jacobins.

A Troyes, le curé dont les meubles ont été vendus pour l'amende, et décrété par le parlement, a été rétabli par arrêt du conseil et par des lettres de cachet; mais, deux jours après, il a fallu le faire disparaître de nouveau.

Voici le travail de l'assemblée des chambres d'avant-hier 10 avril, lundi. Les gens du Roi attendent sa réponse pour que le parlement porte à Sa Majesté, en grande députation, les vingt-trois articles qui composent ses remontrances. On y a ensuite traité principalement les deux affaires des curés d'Amboise et de Tours, tous deux du même diocèse, eux et leurs vicaires décrétés de prise de corps et rétablis néanmoins dans leurs fonctions par des arrêts du conseil qui cassent celui du parlement et ordonnent leur réintégration. Les gens du Roi ont envoyé ces arrêts promptement et par des exprès, mais, M. le chancelier n'ayant envoyé ceux du conseil que par la poste, il a fallu de la subtilité aux officiers du bailliage affidés à la cour.

Sur cela, le sieur Petitaud, lieutenant particulier au bailliage de Tours, avait gardé vingt-quatre heures l'arrêt du parlement pour donner le temps aux arrêts du conseil d'arriver.

Les chambres assemblées ont rendu arrêt pour décréter d'ajournement personnel ledit procureur du Roi et le lieutenant criminel d'Amboise des faits contenus audit procès-verbal de Petitaud, ordonnant aussi information de l'exécution des décrets contre les curé et vicaire d'Amboise; que les gens du Roi rendraient compte, le lendemain 11 avril, des commencements de cette exécution, et compte plus ample le vendredi 4 mai.

13 *avril*. — Je sais ces anecdotes par un ministre touchant le conseil, où l'on agita si le Roi écouterait ou n'écouterait pas les grandes remontrances du par-

lement. Mon fils, qui opine le premier, voyant que le Roi penchait à ne les pas admettre, proposa qu'avant faire droit le parlement registrât les lettres patentes qui lui ordonnent de surseoir à toute connaissance des refus de sacrements. Le maréchal de Noailles opina bravement pour qu'on les reçût, disant que le Roi doit toujours écouter ses sujets sur quelque plainte que ce soit qu'ils ont à lui porter, sauf à punir ceux qui les portent avec injustice et irrévérence. L'on prétend que le Roi rougit et marqua de la colère à ce propos du maréchal, quoiqu'il parlât bien; cependant on le regarda comme un fol qui dit quelquefois bien et plus souvent mal, et toujours sans système ni principe. Le garde des sceaux, voyant cette colère royale, et cherchant à l'adoucir et à gagner du temps, proposa l'avis qui a passé, savoir que, préalablement, le parlement apporterait au Roi les articles sur lesquels ils avaient composé leurs remontrances.

Avant-hier, le Roi déclara aux gens du Roi qu'il ne voulait pas de grande députation pour lui apporter lesdits vingt-trois articles, mais seulement que le premier président les lui apportât.

14 *avril.* — Je n'entends parler d'autre chose que de la grande haine du parlement contre mon frère et contre ma famille : l'on remonte à la mémoire de feu mon père, qui tint le lit de justice des Tuileries en 1719, et qui réprima si fort le parlement. Mais aujourd'hui c'est pour une mauvaise cause qu'on le réprime. Cependant le garde des sceaux Machault est honoré et aimé avec tous ceux de son parti; l'on croit que ce ministre et la marquise, qui le soutient, sug-

gèrent à Sa Majesté les sentiments d'égards à l'humanité et à la justice, et cultivent ce qu'il y a de bon dans le Roi; et cela seul retient le parlement dans la sagesse. On aime le Roi, on le croit humain et bon, et de cela arrive que l'on en hait davantage ceux que l'on croit le corrompre et l'irriter.

15 *avril.* — Hier les gens du Roi rendirent aux chambres sa réponse, qui est que Sa Majesté ne veut point de députation pour lui apporter l'arrêt des remontrances, mais que cela lui soit apporté seulement par les gens du Roi. Les chambres les ont donc chargés de porter à Sa Majesté une expédition en forme de ces articles, et de lui représenter en même temps que ce canevas de remontrances, destitué de preuves, pourra ne pas persuader le Roi des choses essentielles qu'on lui représente pour la religion et pour l'autorité, mais qu'il est cependant bien nécessaire qu'il les entende et lui en demander le jour.

Ordonné à eux d'aller à Versailles dans le jour, et de rendre compte demain lundi de la réponse du Roi.

Cependant le Roi s'occupe de choses bien plus agréables que cela. Le sieur Lebel, son premier valet de chambre, vient de lui acquérir un nouveau p...... de la nièce d'une coiffeuse, nommée Mme de Saint-André. Cela a fait plus de difficulté que les précédentes acquisitions; mais, avec de l'argent, on a ébloui la tante revêche, et on a amené la petite fille jeudi dernier à Versailles, après lui avoir fait raccommoder les dents, l'avoir baignée et lui avoir fait un trousseau honnête; maison louée au Parc-aux-Cerfs, et la petite Morfi dont nous avons parlé a dû être ramenée à Pa-

ris[1]. Ainsi voilà notre prince blasé et se recherchant tant qu'il peut par des nouveautés où le cœur n'a aucune part. Il se fait acheter des esclaves inconnues sans les avoir désirées par la vue avant de les avoir réunies dans son sérail.

Certes la marquise de Pompadour paraît bien complice dans tout ceci; car le sieur Lebel n'oserait sans sa permission vaquer ainsi ouvertement à ces sortes de négociations. Cette maîtresse comédienne se regarde comme surintendante des plaisirs du monarque et prétend que l'État lui a grande obligation en pourvoyant ainsi à des nouveautés dans chaque genre pour recueillir son goût bilieux, noir, mélancolique et paresseux.

16 *avril*. — Jean-Jacques Rousseau, de Genève, auteur agréable, mais se piquant de philosophie, dit que les gens de lettres doivent faire ces trois vœux : pauvreté, liberté et vérité. Cela a indisposé le gouvernement contre lui; il a témoigné ces sentiments dans quelques préfaces; sur cela, on a parlé de lui dans les cabinets, et le Roi a dit qu'il ferait bien de le faire enfermer à Bicêtre. S. A. S. le comte de Clermont a ajouté que ce serait encore bien fait de l'y faire étriller. L'on craint ces sortes de philosophes libres. Mon ami d'Alembert est dans ce cas, et est menacé de répréhension par nos inquisiteurs d'État. Les jésuites sont les plus grands instigateurs de ce système.

L'on croit que le Roi défendra au parlement de lui

1. Ceci confirmerait l'opinion émise par Mme du Hausset et M. le Roi, que la maison dite du Parc-aux-Cerfs ne pouvait guère renfermer plus d'une jeune fille à la fois.

faire des remontrances sur le fait des ordres particuliers ou lettres de cachet, puisque ce serait examiner sa conduite et l'en croire comptable au parlement, mais qu'il lui sera permis de remontrer sur toute autre chose.

18 *avril.* — Hier lundi, 17 de ce mois, Sa Majesté répondit aux gens du Roi qu'il ne changerait rien à ce qu'il avait dit la veille, et qu'eux, gens du Roi, n'avaient qu'à se rendre par devers lui le mercredi 2 mai ou mercredi après Quasimodo, pour y recevoir ses ordres.

Un de Messieurs a récité à l'assemblée ce qui était arrivé en plusieurs villes et bailliages, à Chartres et à Troyes, où des curés décrétés par ces tribunaux avaient repris leurs fonctions, malgré les décrets.

On a ordonné d'informer de ces faits de reprises de fonctions malgré les décrets.

Le parlement s'est séparé pour les vacances de Pâques, chargeant les gens du Roi de veiller pendant les fêtes à la pleine et entière exécution des arrêts et règlements de la cour, et, en cas de contravention, d'en avertir sur-le-champ M. le premier président, lequel à cet effet convoquerait la cour extraordinaire.

L'assemblée des chambres remise au jeudi 3 mai, après Quasimodo.

Il est à remarquer, sur ces derniers ordres, que le parlement se convoque de lui-même, quoique le droit du Roi soit de l'assembler deux fois par an, à Saint-Martin et à Pâques.

19 *avril.* — Le Roi ennuyé de tous les plaisirs,

même des plus vifs, abhorre le travail ; conséquemment les ministres ne peuvent obtenir de lui une heure de travail. Il a défiance de tous, et ne se plaît avec aucun. Il a toujours gardé sa petite favorite, la demoiselle Morfi, et paraît l'aimer ; il est faux qu'on lui en ait donné une autre depuis huit jours.

Madame Infante s'en va le 7 mai à son duché de Parme, bien contristée par le désespoir de ne plus revoir sa patrie et son père. Elle n'a que des talents contraires à l'économie, et son époux est encore plus imbécile qu'elle. Dans un état aussi médiocre, ils ne savent pas aller à quatre mois avec leur revenu d'une année ; elle n'a aucun goût pour la table, la musique, ni le jeu, elle s'ennuie de tout, comme on est dans le reste de la famille. Elle ne tire de plaisirs que de son cœur, aimant son père et sa famille et ceux qui l'approchent. Le Roi est à peu près comme elle, mais les impressions sur le cœur et sur l'esprit passent plus vite chez lui.

Mon frère est plus mal que jamais avec la marquise. Lui et M. de Machault s'accusent réciproquement d'être la cause des troubles entre la cour et le parlement. Mon frère prétend que le ressentiment de son rival contre le clergé (pour avoir manqué son coup de l'assujettissement des biens ecclésiastiques) est la cause de ces troubles du parlement, et que ce ministre y a un gros parti qui fomente la résistance ; de l'autre côté, l'on prétend que mon frère a mis tout son appui dans ce vilain ordre des prêtres ; mais il résulte de tout cela que la plaie s'envenime, au lieu de s'adoucir, et que le public est contre le sacerdoce et fort irrité contre ceux qui le soutiennent.

Le dernier parti par le conseil sur les remontrances est de répondre le 3 mai que le Roi écouterait bien les remontrances, pourvu qu'on en retranchât quelques articles qu'il a remarqués dans l'arrêté, comme sur les lettres de cachet et sur la définition de l'autorité royale, mais que, préalablement, il voulait que le parlement registrât ces lettres patentes pour surseoir à toute connaissance du refus de sacrements.

23 *avril.* — [1].... valet de chambre nommé la Roche, qui a bon esprit, de la probité et de la profondeur; le Roi lui parle beaucoup pendant son quartier, et il expose naïvement ses doutes sur ce qui arrive : par là il avance peu à peu dans la découverte qu'il y a à faire au Roi, mais les conclusions de cette découverte sont lentes à opérer dans un esprit paresseux et pusillanime

Mme la Dauphine a été saignée pour sa grossesse. Mme Victoire a toujours la fièvre. Le voyage de Madame Infante est différé pour jusqu'après celui de Marly. Demain mardi 24, le Roi va à Bellevue pour jusqu'au vendredi 27 de ce mois. La revue des gardes est fixée au jeudi 10 mai.

Voici de quoi donner au parlement une plus grande aigreur que jamais. Le sieur Petitaud, lieutenant particulier du bailliage de Tours, avait (comme nous avons dit) fait un procès-verbal de l'arrivée de l'arrêt du parlement pour injonction de procédure à ce bailliage; le

1. Il y a ici un feuillet coupé dans le manuscrit. Il s'agit du comte d'Argenson et d'une prétendue entente qui existerait entre lui et le garde des sceaux Machault, sous les apparences de la froideur.

parlement chargeait en même temps ce chef de la juridiction de lui marquer la réception et l'exécution de son arrêt, et, comme le procureur du Roi a gardé dans sa poche l'arrêt du parlement jusqu'à l'arrivée de celui du conseil, M. Petitaud l'a verbalisé ainsi. L'archevêque de Tours est arrivé à Tours, et, en même temps, un courrier du cabinet portant lettre de cachet pour exiler le sieur Petitaud à Gray, en Franche-Comté. Cette nouvelle est arrivée pendant qu'il présidait au siége; sa femme, qui est vieille et courageuse, a tout préparé pour son départ, et, à son retour chez lui, il est parti sur-le-champ pour son exil. La ville de Tours est sur cela en grande rumeur, et peu s'en faut que l'archevêque ne soit lapidé par le peuple quand il passe dans les rues; ses bénédictions ne lui attirent que malédictions.

Un fameux conseiller au parlement, qui m'a conté ceci, ne sait pas quel parti va prendre le parlement sur cette nouvelle; cela est dans le cas de la dernière délibération du mardi saint, portant que, si pendant les fêtes, il arrivait quelque chose contre les arrêts de la cour, on assemblât sur-le-champ la compagnie. Voilà une insulte faite à plaisir au parlement, et qui le prend dans ses derniers retranchements en punissant ceux qui font leur devoir sous ses ordres. C'est le moyen de le pousser à la révolte. On ne sait plus comment la plus haute sagesse peut parer à ce coup-là sans hasarder sa faiblesse. Tout se réduit à deux mots : le Roi a une armée, et le parlement n'en a pas[1]; mais,

1. D'Argenson se souvient ici du mot de son père, la première fois que celui-ci l'admit à raisonner avec lui sur les querelles entre le Roi et le parlement. *Voy.* t. I, p. 23.

quand le Roi veut vaincre la justice et les lois, de quel nom appeler cela ? quelle impression ce nom ne fait-il pas sur les têtes, et de quelle autorité est l'opinion universelle !

Autre affaire considérable et embarrassante ; M. le comte de Charolais est venu demander à M. l'archevêque de Paris les dispenses de ban pour le mariage de son neveu le prince de Condé avec Mlle de Soubise. L'archevêque a dit qu'il le voulait bien, mais à condition du *licet* du curé de St-Jean, qu'il se trouverait à la célébration à Versailles et qu'il y apporterait son registre. Le comte de Charolais a répondu qu'il n'avait garde, que ce curé était décrété par le parlement, que cela ferait un faux dans le mariage, et qu'il ne se souciait pas de courir le risque que les princes de Condé fussent un jour déclarés bâtards. L'archevêque a insisté et croit cette occasion propice pour rétablir ce curé décrété dans ses fonctions. Voilà un grand embarras, et où la cour soutient l'épiscopat à son ordinaire.

24 *avril*. — L'on m'assure que Mme de Pompadour sera chassée de sa faveur au moment où elle sera logée à l'hôtel d'Évreux. L'on conte qu'il y a un an elle voulut acheter un autre hôtel, et que, sur cela, le Roi lui dit : « Quoi ! vous voulez me quitter pour aller demeurer à Paris ? » mais que, cette fois-ci, c'est le Roi qui lui a proposé le premier d'acheter l'hôtel d'Évreux, qu'elle a répondu qu'elle n'était pas en état de cela, et que le Roi avait dit qu'il y fournirait ; que Sa Majesté achètera Bellevue de la marquise, qu'il le donnera au Dauphin, et que, du prix qu'elle en reti-

rera, il payera l'hôtel d'Évreux. L'on assure donc que, le premier jour où cette marquise sera établie et aura couché à l'hôtel d'Évreux à Paris, elle recevra ordre de ne plus revenir à Versailles, et qu'elle s'y attend : *Sic transit gloria mundi;* mais l'on croit que cela se tournera en belle et bonne amitié, et que le Roi ira quelques foi de la Muette la voir et s'entretenir avec elle. L'amour du Roi pour la petite Morfi continue et augmente, mais cela se pratique avec un grand mystère, chacun cherche à la connaître, et l'on prétend aujourd'hui qu'elle est fille de grande condition, quoiqu'il soit vrai que sa mère ne soit qu'une revendeuse à la toilette.

25 *avril.* — Un conseiller au parlement m'a dit que le premier président se repentait beaucoup de n'avoir pas suivi la compagnie dans ses avis de représenter fortement contre les remontrances, que sa famille l'avait ébranlé, et qu'il voyait bien n'y avoir rien gagné du tout.

L'on vient de donner deux nouvelles lettres de cachet pour exiler des officiers de quelques bailliages qui ont obéi à leur devoir et aux ordres du parlement. Cela parait fait, dit-on, pour agacer le parlement et pour le forcer à la révolte contre l'autorité royale. On m'a dit encore que toute la compagnie était plus unie que jamais pour le bien de la chose commune, que les ministres avaient beau avoir quelques partis chez elle, que les délibérations n'en passaient pas moins au bien public.

La même personne m'a dit que mon fils a peu de voix au chapitre, et qu'il n'est pas écouté de son oncle

sur cette matière ; que l'on ne concevait plus rien à la conduite et au système du garde des sceaux, que c'était lui qui dictait au Roi les réponses funestes qu'il faisait au parlement depuis un an, que son parti dans la compagnie ne consistait plus que dans le seul président Chauvelin, et que l'abbé Chauvelin était fort brouillé avec le président de ce nom. Elle croit qu'il y a de l'intelligence entre mon frère et le garde des sceaux, et pense que tout ceci ne peut finir que par une révolution générale dans le ministère.

Les remontrances seront donc portées au Roi dans leur entier, ou seront rejetées entièrement; le Roi les lira certainement en secret et y verra combien il est trompé. Le maréchal de Noailles se donne aujourd'hui comme le chef de la nation et de la justice dans le conseil, et y avance les propositions les plus hardies. Mais demain il se lassera de ce système honorable, comme il a coutume de faire. Le parlement voyant bien qu'elles seront maltraitées au trône par tous les mauvais courtisans qui l'obsèdent, considère son ouvrage comme le factum d'un appel au peuple et comme destinées à la nation plus qu'à son chef prévenu. Les vingt-trois articles de l'arrêté ont été libellés, paraphés et portés à leur griffe *ne varietur*, comme un monument éternel de ce qu'ils ont représenté dans ce temps-ci. L'on croit les remontrances déjà imprimées, on en retient des exemplaires pour toute l'Europe, elles vaudront plus de 80 000 l. à l'imprimeur, et ce sera, dit-on, l'un des plus grands monuments de notre monarchie.

27 *avril*. — Outre la lettre de cachet donnée au

sieur Petitaud, lieutenant particulier de Tours, et qui n'avait aucun tort, l'on vient de donner des ordres à deux ecclésiastiques de la paroisse Saint-Roch, à Paris. Un ecclésiastique soupçonné de jansénisme s'est confessé, étant très-mal, et a demandé le viatique : le curé de Saint-Roch a demandé le nom de son confesseur; l'abbé Contrastin, premier vicaire de cette paroisse, s'est porté comme médiateur, il a tiré du malade le nom de ce confesseur, il l'a nommé au curé, et, pour éviter le bruit, l'on a porté le viatique au malade. L'archevêque de Paris, sachant cela, a mandé le curé; il lui a dit qu'il était un lâche, il a sollicité des lettres de cachet, et, en effet, le ministère en a donné deux, l'une à cet abbé Contrastin qui a gouverné Saint-Roch pendant vingt ans, et l'autre contre cet abbé moribond, qui est mieux, à la vérité, mais qui n'est pas en état d'aller à cent lieues, comme ils sont exilés tous deux.

Pour Petitaud de Tours, il n'a aucun tort : il avait affaire à deux fripons, le lieutenant criminel et le procureur du Roi : le premier s'est absenté exprès pour laisser tout l'embarras audit Petitaud, et le second a présenté requête en même temps pour l'exécution de deux arrêts contraires, l'un du parlement, qui est arrivé vingt-quatre heures devant l'autre, et l'autre du conseil. Sur cela, Petitaud a verbalisé, et son procès-verbal l'a disculpé, mais a déplu à la cour, ce qui lui a attiré un exil à 150 lieues de Tours.

On attend avec impatience la rentrée du parlement au 4 mai, dans huit jours. Il semble, dit-on, que l'on ne fasse ces choses-ci que tout exprès pour l'irriter davantage : il veut faire des remontrances contre les lettres de cachet, et on en pousse l'excès à ce dernier

période, et avec affectation, sur les matières qui touchent aujourd'hui davantage le parlement, comme sur l'exécution de ses arrêts, et sur les refus de sacrements où il voudrait servir la nation.

Il y a eu, jeudi et mardi, une scène à la cour qui fait croire à la disgrâce prochaine ou consommée de la marquise de Pompadour. Le Roi devait aller à Bellevue mardi; il a changé d'avis subitement, et est allé à Trianon. Le lundi au soir, après le grand concert, Sa Majesté monta chez la marquise, où il y avait grande compagnie; il fit sa partie de jeu, puis il dit un mot à l'oreille de la marquise; elle lui repartit quelque chose et passa dans son cabinet tout en pleurs. Le lendemain mardi, jour d'ambassadeurs, le Roi dit à son lever qu'il avait été incommodé la nuit; on lui demanda ce que c'était, il dit que c'était une indigestion; on proposa de le purger bientôt; il remit la chose, puis il dit qu'il faisait beau, qu'il irait à la chasse, et, partant pour la chasse, il dit qu'il irait à Trianon, et il y passe le temps qu'il devait donner à Bellevue. Là, il y a souper tous les soirs avec la famille royale, où la marquise n'est point admise, et peu de pourparlers avec elle. Le Roi aime de plus en plus la petite Morfi qui l'amuse beaucoup : voilà les amours volages et constants dont est capable le monarque; il quitte durement, et la marquise est menacée d'un renvoi prompt, si elle ne le prévient après quelques dégoûts comme ceux-ci.

Le duc d'Ayen est le seul des courtisans à qui le Roi ait encore fait voir la petite Morfi. Cela lui donne un grand air de faveur, il s'en cache en le divulguant.

Les ministres parlent avec respect de cette nouvelle

maîtresse; on lui attribue présentement une origine irlandaise : il y a véritablement plusieurs officiers de ce nom dans les régiments de cette nation. Elle a de l'esprit, et on voit que c'est elle qui rompt le voyage de Bellevue, ce qui marque une jalousie vive de l'ancienne sultane. Bientôt elle ne voudra plus la supporter à la cour, et elle gouvernera comme celle qui l'a précédée. Ces petites grisettes prennent des noms de guerre : c'est ainsi que la sœur aînée s'appelle Mme de Saint-Gratien. Leur mère a été certainement revendeuse à la toilette.

L'on se dégoûte plus que jamais de M. de Saint-Contest : sa bêtise offense la cour et les ambitieux, il y a brigue de tous côtés pour lui succéder, chacun y prétend, comme le duc de Nivernais qui ne veut plus séjourner à Rome, M. de Brancas-Céreste; le vieux Chavigny n'en est pas encore désabusé; M. des Issarts travaille à Avignon à se guérir et est le premier des prétendants. M. de Machault y pousse M. Silhouette et quantité d'autres. Que d'ambitieux, et qu'il y a peu de patriotes!

30 *avril.* — Tous les officiers de marine veulent quitter le service et tous sont très-mécontents de la conduite de M. Rouillé : il est pédant dans ses manières, il montre peu d'esprit, beaucoup de sécheresse et de lenteur. Les fonds qu'on lui donne vont à vingt millions par an, et l'on n'en voit pas encore le produit.

Il n'y aura pas cette année la moitié des troupes complètes aux revues des inspecteurs en juin prochain, quoique l'intérêt des capitaines soit bien à ce complet,

car alors ils sont relevés par relief de tout l'incomplet de l'année qui a précédé, autrement ils perdent tout pourvu qu'il leur manque un seul homme. Ainsi l'on peut juger de la misère des officiers et de la difficulté qu'il y a à faire des hommes. L'on assure que, l'année prochaine, il manquera le complet aux deux tiers des troupes; on ne trouve pas non plus de chevaux pour compléter la cavalerie, l'espèce manque et bientôt l'argent. Certes, il faudrait mieux avoir moins de troupes, et les avoir prêtes à servir.

L'on multiplie les lettres de cachet, comme si l'on voulait montrer au parlement le peu de cas que l'on fait de ses remontrances sur cet article. L'on vient de mettre à la Bastille le sieur de la Beaumelle, qui a professé le droit public à Copenhague et a composé divers écrits très-libres[1]. Il a fait aussi une critique sur le *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, où il a noté des choses injurieuses sur M. le duc d'Orléans régent : ainsi c'est M. le duc d'Orléans son petit-fils qui a demandé cette punition; Mme Denis, nièce de Voltaire, l'a aussi demandée, et voilà tout le Parnasse révolté contre Voltaire plus que jamais.

On a donné une lettre de cachet à un prêtre de Saint-Eustache soupçonné de jansénisme. L'on dit que cet archevêque a présentement quarante lettres de cachet en blanc pour donner à ceux qui lui déplairont. L'abbé Contrastin est parti pour son exil, quelques solliciteurs qu'il eût pour lui. L'archevêque dit qu'il ne veut plus souffrir de prêtres suspects dans son

1. Voy. p. 86, et Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. II, p. 23, et suiv.

diocèse, et, de l'autre côté, le parlement prétend soutenir la liberté.

Cependant il y a eu le démêlé sur le mariage de M. le prince de Condé avec Mlle de Soubise; il est décidé que les fiançailles se feront mercredi prochain, et que le curé de Saint-Jean ne s'y trouvera pas. M. le comte de Charolais a tenu bon, disant qu'il ne voulait pas supporter la moindre nullité dans la naissance des princes de sa Maison, et qu'on en avait déjà assez dit sur Charlotte de la Trémouille[1].

1. Épouse de Henri Ier, prince de Condé. Elle fut soupçonnée d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari pour cacher les suites d'une intrigue avec un de ses pages.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Pages.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03365 4933

